

CORRESPONDANCE
DES
CONSULS D'ALGER
(1690-1742)

PAR

H.-D. DE GRAMMONT

ALGER

ADOLPHE JOURDAN, LIBRAIRE-ÉDITEUR

4, PLACE DU GOUVERNEMENT, 4

PARIS, LIBRAIRIE ERNEST LEROUX

28, RUE BONAPARTE, 28

1890

Livre numérisé en mode texte par :
Alain Spenatto.
1, rue du Puy Griou. 15000 AURILLAC.

**D'autres livres peuvent être consultés
ou téléchargés sur le site :**

<http://www.algerie-ancienne.com>

Ce site est consacré à l'histoire de l'Algérie.

**Il propose des livres anciens,
(du 14e au 20e siècle),
à télécharger gratuitement ou à lire
sur place.**

CORRESPONDANCE

DES

CONSULS D'ALGER

La publication des lettres adressées par les consuls français d'Alger à la Chambre de commerce de Marseille est fort intéressante pour l'histoire de la Régence ; c'est ce qui nous décide à l'entreprendre aujourd'hui. Déjà, dans les études que nous avons publiées ici même sur les *Relations de la France grec la Régence d'Alger*, bon nombre de ces lettres ont été reproduites in extenso, depuis celles de Jacques de Vias jusqu'à celle du Père Le Vacher (1608-1682). Nous sommes arrivés à la période qui suivit le bombardement du maréchal d'Estrées et le meurtre du consul Piolle (1688). Après ces tragiques événements, le consulat fut géré par l'ancien chancelier Mercadier, qui espérait obtenir les sceaux. Il rendit, en effet, quelques services au début; mais son esprit d'intrigue le conduisit à de coupables fourberies⁽¹⁾, que M. Marcel, Commissaire Royal, punit en le révoquant et en l'embarquant d'autorité. Il eut pour successeur M. René Lemaire, homme très habile et très dévoué au bien public. Il sut se concilier l'amitié de Chaban Dey, et se maintenir dans ces temps très difficiles. La lecture de ses lettres⁽²⁾ nous apprend combien la situation faite à nos consuls exigeait d'intelligence et d'énergie, au milieu des compétitions des ennemis de la France, des émeutes et des

(1) Nous avons raconté ces intrigues dans notre : *Histoire d'Alger sous la domination turque*. (Paris, Leroux, 1887, gr. in-8°), p. 258.

(2) Extraites des *Archives de la Chambre de commerce de Marseille*, AA, 490.

complots de la milice, poursuivis par la haine des Juifs, qui ne voyaient en eux que des agents fiscaux⁽¹⁾ ; privés, par la parcimonie de la Cour et de la Chambre de commerce, des ressources financières qui leur eussent été indispensables pour lutter contre de puissants rivaux ; enfin, ne recevant guère d'autre récompense de leurs peines que la ruine de leur santé et de leur fortune.

Notice sur le Consulat de M. René LEMAIRE

En partant d'Alger, M. Marcel avait laissé pour consul, en remplacement de M. Mercadier, M. René Lemaire, d'une ancienne famille consulaire, qui lui avait été demandé par le Dey lui-même, dont cet agent avait à ce moment toute la confiance. L'envoyé d'Alger, Mohammed-el-Amin-Khodja, obtint un bon accueil à Versailles, et revint, en 1691, ayant reçu de riches présents, et accompagné de M. Dusault, qui était chargé de régler les quelques questions encore en litige. L'échange des captifs eut lieu en 1692 ; les traités furent confirmés de nouveau ; dans cette circonstance, la sagacité du consul et l'influence particulière qu'il avait su acquérir auprès du Dey rendirent les plus grands services. De retour en France, M. Dusault représenta au Ministère que la position pécuniaire de l'agent français à Alger était insoutenable ; les consuls des autres nations étaient très richement rétribués, tandis que le chargé d'affaires de la France, qui touchait à peine 3,000 livres de droits consulaires, se trouvait très souvent gêné, quand il s'agissait de contrebalancer leur influence, et se voyait perpétuellement obéré. La Cour eut égard à ces observations, et décida que les consuls recevraient dorénavant un traitement fixe de 6,000 livres.

Jusqu'en 1694, les relations avec Alger furent excellentes ;

(1) V. notre *Histoire*, d. c. 233 et suiv.

à ce moment, une circonstance; en apparence futile, vint troubler la bonne intelligence qui avait jusque alors existé entre le Dey et M. Lemaire. Par une ordonnance, datée du 7 octobre, le Conseil Royal décréta que les droits de tonnage seraient prélevés à Alger comme dans les autres Échelles du Levant; Déjà, à plusieurs reprises, la Chambre de commerce de Marseille, en réponse aux plaintes que faisaient les consuls sur l'insuffisance de leurs ressources, leur avait fait des prescriptions semblables. Il n'avait jamais été possible d'appliquer ces tarifs, nouveaux pour Alger, et, toutes les fois qu'on l'avait essayé; cette tentative avait été le signal d'une terrible émeute de la Taïffe. Cela tenait à deux causes générales. En principe, le gouvernement d'Alger ne reconnaissait que le droit coutumier, et, chaque fois qu'on voulait introduire quelque chose de nouveau, on se heurtait à une méfiance invincible, qui se traduisait par des refus obstinés⁽¹⁾. Quand il s'agissait d'impôts à prélever sur le

(1) C'était tellement l'usage à Alger de se baser sur la coutume, et d'en créer une sorte de droit, qu'il était imprudent de faire des dons gratuits ou des présents, à moins de bien affirmer en les faisant qu'on n'était pas dans l'intention de les renouveler dans d'es circonstances semblables. Voilà ce que dit à ce sujet; un agent consulaire du XVIIIe siècle : «Si un capitaine ou maître de bâtiment qui a coutume de faire des voyages à Alger avec des fruits frais ou secs, des confitures et d'autres choses semblables, en donne une fois, par bienséance, aux Turcs dont il croit avoir besoin toutes les fois, qu'il y retourne avec des mêmes denrées, chaque Turc vient demander la même portion qu'il avait déjà une fois reçue ; ce qu'on appelle demander l'usage. Aussi, il ne faut leur donner que conditionnellement et par pacte exprès, en s'expliquant pour l'avenir ; en ce cas, ils n'ont rien à dire.» Laugier de Tassy ajoute ensuite, comme exemple, qu'un marchand grec, qui avait pris l'habitude de donner tous les jours une petite somme à un mendiant, se vit, après cinq ou six mois d'absence, condamné par le cadi à payer à ce mendiant la somme totale qu'il lui eût donné, s'il ne se fût pas absenté. Il était dit dans le jugement : «*que le plaignant avait pu considérer cette aumône comme une pension régulière, et que, par suite, il avait emprunté pour vivre en attendant le retour de son bienfaiteur.*»(Histoire du Royaume d'Alger, par Laugier de Tassy, Amsterdam, 1725, p. 109, etc.).

commerce, presque entièrement accaparé par les Juifs, les difficultés redoublaient immédiatement; il n'était pas difficile aux gros négociants, en semant quelque argent, d'exciter parmi la populace une insurrection qui forçait la main au Dey. C'est ce qui arriva à M. Lemaire, qui faillit perdre la vie dans une de ces émeutes; il conserva une contenance très ferme et n'abandonna aucune de ses prétentions, se fiant aux amitiés qu'il avait su se créer: Mais le caractère de Chaban s'était modifié ; les victoires éclatantes qu'il avait remportées sur le Maroc et sur Tunis avaient exalté son orgueil, et le consul ne tarda pas à se ressentir de ce changement. Les Juifs, voyant qu'ils ne pouvaient pas le dominer par la peur, parvinrent à ourdir une trame contre lui. Il fut d'abord l'objet de dénonciations calomnieuses, par lesquelles on l'accusait de s'être raillé des victoires du souverain; puis, quand les désaffections eurent été préparées, on fit appel à la cupidité, toujours si Puissante à Alger. Le consul avait été chargé de racheter un esclave appartenant au Beylik, et, après quelques difficultés, l'avait obtenu du Dey moyennant 3,000 piastres. Quelques jours après, les Juifs firent savoir à ce souverain que la famille de l'esclave avait chargé M. Lemaire d'en offrir jusqu'à 25,000 piastres, ce qui était faux. Indigné de ce qu'il croyait être une supercherie, le Dey chargea le consul d'injures, lui fit enlever de force le captif, qu'il fit reconduire au bagne, et le menaça de le renvoyer en France⁽¹⁾. Quelques jours après, il fut en butte à de nouvelles menaces, à l'occasion du siège de Tunis, pendant lequel des bâtiments français avaient apporté de la contrebande de guerre aux assiégés.

Les choses allaient toujours s'aggravant, lorsque, le 5 août 1695, une révolte éclata contre Chaban, qui fut d'abord

(1) Lettre de M. Laurence, Vicaire Apostolique, à M. de Seignelay, (3 avril 1694).

emprisonné, puis étranglé dans la nuit du 14 au 15⁽¹⁾, malgré l'opposition de son successeur, Hadj' Ahmed, qui aurait voulu lui sauver la vie. Ce nouveau changement fut l'occasion d'une sorte de révolution dans le gouvernement d'Alger. Le Divan, notablement augmenté, usurpa la plus grande partie des fonctions du Conseil supérieur; le Dey ne devrait plus avoir aucune initiative, et son pouvoir devait être exclusivement exécutif⁽²⁾.

Le consul ne gagnait pas grand chose à ce changement; le nouveau Dey était un vieillard inconstant, bizarre, grossier, qui manquait le lendemain à la parole qu'il avait donnée la veille; il était excessivement ombrageux, voyait dès conspirations partout et sévissait préventivement. Au moment de l'arrivée de M. de Clairambault, que le Ministre venait d'envoyer à Alger comme chancelier, il se répandit en plaintes violentes, disant qu'on lui envoyait des espions de Constantinople, et donnant les signes d'une méfiance poussée jusqu'à la folie⁽³⁾. Cet état de choses ne fit qu'empirer pendant l'année suivante, et le Ministère, depuis longtemps prévenu de tout ce qui se passait, envoya à Alger M. Dusault, chargé d'y installer un nouveau consul. Il arriva le 26 avril 1697, et obtint d'Hadj' Ahmed la confirmation des traités. Il retourna en France le mois suivant, ramenant avec lui M. Lemaire.

(1) *Gazette de France*, an 1695, p. 405 et 511.

(2) Il est utile de noter qu'il n'en fut jamais ainsi dans la pratique; à peine au pouvoir, Hadj' Ahmed s'empessa de reconquérir les prérogatives des anciens Deys, et on peut dire que ce fut à partir de ce moment même que leur puissance s'accrut.

(3) Lettre de M. Lemaire à M. de Seignelay du 14 novembre 1696.

*Lettres de M. Rend Lemaire à NM. les Échevins et Députés
du commerce de Marseille*

« Alger, le 12 avril 1690.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous écrire par les vaisseaux du Roy qui doivent porter des esclaves en France pour vous informer que M. Marcel, ayant fait embarquer le sieur Mercadier le 24 du mois passé, suivant les ordres du Roy, qui l'a révoqué, il m'a fait l'honneur de m'établir pour faire les fonctions de cette charge sous le bon plaisir de Sa Majesté, par commission, jusqu'à ce qu'Elle y ait pourvu; et, comme toute mon application sera pour le service du Roy et pour le bien du commerce de ses sujets, je serai ravi, Messieurs, que vous m'en fournissiez les moyens et me donniez lieu par vos commandements de vous marquer mon zèle. Je crois que vous serez informé par tout ce qu'il y a de Français ici de tout ce que j'ai fait pour le succès des affaires, n'ayant épargné ni ma personne ni mes amis, ni même ma bourse, surtout en deux ou trois occasions, où la paix a été sur le point de se rompre⁽¹⁾, et, ainsi, j'estime superflu de vous en parler. Il me doit suffire de vous assurer que j'ai toujours fait gloire de sacrifier tout pour contribuer à la paix, que je me comporterai toujours avec ardeur pour la maintenir, tant que j'aurai l'honneur d'exercer cette charge, et qu'en tout ce que je pourrai, je vous donnerai des marques que je suis, Messieurs, votre très-humble et très-obéissant serviteur. »

(1) Il fait ici allusion aux intrigues des Anglais et des Hollandais, qui avaient offert des sommes considérables à Chaban, pour lui faire déclarer la guerre à la France. (*V. Mémoires de la Congrégation de la Mission*, II, 483).

« Alger, le 15 mai 1690.

MESSIEURS,

« J'ai eu l'honneur de vous informer, par les vaisseaux du Roy, comme Monsieur Marcel m'a fait l'honneur de m'établir consul par commission, jusqu'à ce que Sa Majesté y ait pourvu. Vous pouvez être assurés, Messieurs, qu'autant que j'aurai l'honneur d'exercer cet emploi, le commerce goûtera tout le repos qu'il peut souhaiter dans cette Échelle. J'espère qu'il s'y fera de bonnes affaires. Je n'attendrai que l'honneur de vos ordres pour demander au Divan le parti des cuirs et des cires⁽¹⁾, qu'il ne me sera pas difficile d'obtenir sur le même pied que les Juifs les ont, savoir : les cuirs à 40 sols la pièce, tous frais faits, et la cire à 21 piastres Sévillanes le quintal, le Gouverneur m'ayant dit plusieurs fois qu'il fallait établir un négoce solide, et que tout ce qu'il y aurait à faire ici passerait par mes mains, pourvu qu'on lui envoyât de France ce qu'il pourrait avoir de besoin. Je l'ai assuré que vous correspondriez aux honnêtetés qu'il nous ferait ; il a ordonné par tous les ports de la dépendance d'Alger que l'on prit bien garde que les bâtiments Français qui iraient, ne fussent inquiétés de quelque manière que ce puisse être ; et ordre aux aghas et autres officiers d'y tenir la main et de leur faciliter l'achat et la vente des marchandises qu'ils voudront vendre ou acheter. Il veut et prétend qu'ils aillent et viennent dans les ports de ce Royaume comme en France même. Je travaillerai, après la partance de Monsieur le Commissaire⁽²⁾, à régler les droits et autres *mangeries*⁽³⁾ qui se font, étant une

(1) Le monopole du commerce des cuirs et de la cire était très envié, comme étant la source de bénéfices considérables.

(2) M. Guillaume Marcel, commissaire ordinaire de la marine, envoyé du roi.

(3) Ce mot est souvent employé dans la correspondance de nos consuls; il s'applique aux exactions des agents algériens, et autres.

affaire d'importance pour le soulagement des bâtimens qui vont et viennent. Je n'en vois pas qu'on leur ait représenté ci-devant, les Consuls qui y ont résidé ne s'en étant pas souciés, aimant mieux sacrifier l'intérêt public que de se donner seulement la peine d'en parler, ne se souciant pas que les pauvres négocians se ruinassent, pourvu que leurs droits leur fussent payés, et, le plus souvent, exigeant des pauvres patrons et marchands plus qu'ils ne doivent de consulat⁽¹⁾.

Le Gouverneur m'a donné à connaître les jours passés qu'il était bien porté à soulager les bâtimens qui viendront dorénavant dans ce port; ce fût à l'occasion de deux barques de St. Tropez, patron Villecroze et patron Vayramme qui partirent d'ici, après environ y avoir demeuré deux mois et demi, et, n'ayant pu vendre tout leur chargement entier, qui était de vin, pour y en avoir une grande quantité sur le pays, ils se mirent à la charge pour le Levant et chargèrent des passagers allant à Alexandrie.

Comme je fus à la maison du Roy pour leur faire donner la permission de partir, les douaniers firent le compte de ce qu'ils devaient à la douane, ce que on faisait payer à dix pour cent, comme il s'est toujours payé par ci-devant ; je représentai au Gouverneur que c'était une chose de la dernière injustice, de faire payer en Alger plus qu'aux autres endroits du Levant ni de la Barbarie. Il me répondit que ce n'était ni lui ni moi qui avions établi cela, et qu'il le trouvait écrit dans les livres de la douane depuis longtemps. Je lui fis connaître de quelle importance il était que cela fut réglé comme dans les autres Échelles; il donna ordre devant moi aux douaniers de ne rien faire payer aux-dits patrons Villecroze et Vayramme, leur disant que c'était la première chose que j'avais disputé avec lui, et qu'il ne vouloit Pas qu'il

(1) Droits consulaires.

fut dit en France qu'il m'eût demandé pour consul pour avoir plus de facilité avec un autre qu'avec moi ; je lui représentai en même temps que ces gens là avaient fait plus de dépenses qu'ils n'avaient vendu de marchandises, et que je le suppliais de vouloir faire donner ordre que l'on n'exigeât pas l'ancrage⁽¹⁾ entier, qui monte à trente piastres Sévillanes et trente pataques du pays; qui sont de 40 sols. Il me dit qu'il ne prenait rien pour la maison du Roy⁽²⁾ ; qu'il ne prétendait pas que les autres prissent rien non plus pour l'ancrage. Je les fis partir ensuite sans avoir rien payé; cela me fait connaître que cette affaire là se pourra accommoder. Vous devez être persuadés, Messieurs, que je m'emploierai de toutes mes forces pour la faire réussir ; il est de la dernière importance d'avoir un *Enfant de Langue*⁽³⁾ pour Truchement, qui p sache lire et écrire en langue Turquesque. Le Consulat d'Alger, de toute la Barbarie, est celui où il y a le plus de dépenses et moins de profits, particulièrement pour une personne qui veut sacrifier son intérêt pour l'honneur et la gloire du Roy et le repos public.

Je vous supplie, Messieurs, de m'honorer de vos ordres, à cette fin que je vous puisse faire connaître avec quel zèle je les exécuterai. Je commencerai du jour de la partance de M. Marcel à dresser des mémoires du jour à l'autre de tout ce qui se passera en Alger, la bienséance m'ayant empêché jusqu'aujourd'hui d'en prendre les soins, comme étant une personne envoyée du Roy. Lequel pourra vous informer lui-même de toutes choses; en attendant l'honneur

(1) Droit d'ancrage, destiné à l'entretien du môle.

(2) Droit régalien, qui appartient en propre au Dey.

(3) Par arrêt du Conseil d'État, du 18 novembre 1669, six jeunes garçons de 9 à 10 ans étaient envoyés à Constantinople, de trois en trois ans, *pour être instruits en la connaissance des langues par les R. P. Capucins*. Cette institution avait pour objet de former des drogmans.

de vos commandements, je suis avec beaucoup de respect,
etc.. »

« Alger, le 20 mars 1690.

MESSIEURS,

Il vient d'arriver une petite belandre⁽¹⁾, commandée par M. Josmes, laquelle était partie avec M. de Chateaurenard de Toulon pour passer en Ponent. Le mauvais temps l'ayant séparée, elle n'a osé s'embarquer si loin; elle est venue dans le dessein de vendre des marchandises, qui sont un peu d'eau-de-vie, du vin et du savon. J'espère qu'il trouvera à la vendre; il est arrivé en même temps une barque Gerbine, qui vient de Tunis.

M. Michel m'écrit qu'il y a environ un mois que la peste y est ; il me marque qu'elle fait beaucoup plus de dégâts à la campagne que dans la ville ; ils se sont renfermés dans leur fondouk. Voilà, Messieurs, ce qui s'offre à vous dire pour le présent. Je ne manquerai pas de vous informer de tout ce qui se passera à l'avenir, vous priant de me donner les marques de vôtre bienveillance en m'honorant de vos commandements que j'exécuterai avec beaucoup de plaisir, puisque je suis, etc. »

« Alger, le 19 juillet 1690.

MESSIEURS,

J'ai eu l'honneur de vous assurer de mes respects, par le vaisseau de Caraly qui a passé Monsieur le Commissaire en France, et vous ai envoyé un duplicata par la barque de patron Hyert de la Ciotat, qui est parti d'ici le vingt mai ; je suis fort en peine de savoir si

(1) *Betandre* ou *Balandre*, bateau de transport à fond plat.

vous avez reçu mes lettres, ayant eu réponses de toutes celles que j'avais écrites par ledit Caraly, hormis des vôtres, ce qui me fait douter que vous ne les avez pas reçues ; cela m'a obligé en partie, Messieurs; d'acheter et de l'armer du mieux qui m'a été possible pour servir seulement de postillon pour aller d'ici en France et de France ici pour informer la Cour, et, vous autres, Messieurs, de toutes les entreprises que pourraient faire les Algériens. J'ai cru ne pouvoir mieux faire pour la sûreté du commerce et pour avoir l'honneur de recevoir souvent de vos nouvelles, cela étant de la dernière importance d'avoir un bâtiment ou deux qui ne fassent qu'aller et venir.

Je vous puis assurer, Messieurs, avec sincérité, que je ne désire rien au monde plus que de vous donner des marques de mon assiduité au service de notre Invincible Monarque, et pour procurer le repos et la sûreté aux négociants, en faisant en manière que les Algériens soient dans leur devoir. Soyez assurés, Messieurs, que si j'ai l'honneur de rester en Alger pour Consul, ce ne sera pas sur le pied de ceux qui l'ont exercé par ci-devant, lesquels ne faisaient point de scrupule de sacrifier les intérêts publics aux leurs, ne se souciant pas de ce qui pouvait arriver, pourvu qu'ils remplissent leur bourse en tyrannisant tous les marchands qui venaient dans cette Échelle. Nous vivons avec les Puissances⁽¹⁾ avec beaucoup de tranquillité. Tous les reproches que me fait le Dey ne sont autre chose qu'il se plaint que l'on ne lui fait point réponse des lettres qu'il a écrites en Cour. Il ne m'est pas facile de lui faire entendre les raisons pourquoi l'on ne lui a pas écrit. J'espère que, par le retour de ma barque, il pourra avoir des réponses. Les vaisseaux d'Alger sont rentrés ;

(1) Sous le nom de *Puissances*, on désigne, à partir de l'avènement des Deys, le Conseil d'État composé du Khaznadji, de l'Agha des Spahis, de l'oukil-el-Hardj de la Marine, du Beït-el-Mal et du Khodjet-el-Kheïl.

ils ont amené deux grandes flûtes Hollandaises, chargées de planches, bordages et fers ; ils avaient pris un vaisseau Livournois, que les Anglais et Hollandais leur ont repris, en voulant repasser dans ces mers. Cela n'a pas mal fait les affaires des Anglais, qui ont promis de le faire venir ou de le payer. J'appuie cette affaire là de toutes mes forces auprès des Puissances, et je vois que, si ce n'était qu'ils sont obligés d'envoyer leurs vaisseaux au service du Grand Seigneur, ils auraient déjà rompu avec eux. Je ferai toutes mes diligences pour que cela puisse arriver bientôt. Le Dey envoie six chevaux de présent au Roy par la barque.

Je vous supplie, Messieurs, de m'honorer de vos ordres que j'exécuterai ponctuellement, et suis etc.

En achevant ma lettre, il est entré deux navires qui restaient encore en mer, lesquels ont pris douze petits lougres Catalans chargés de blé. Ils les ont tous coulés à fond, hormis deux qu'ils ont amenés avec eux⁽¹⁾. »

« Alger, le 11 décembre 1690.

MESSIEURS,

J'ai reçu. celle qui vous plu me faire l'honneur de m'écrire du 5 octobre. Celle-ci sera pour vous informer de

(1) *Lettre de M. Antoine Broglia à MM. Lemaire, Échevins et Députés du Commerce de Marseille.*

Alger, le 8 septembre 1690.

Messieurs;

Je me suis donné l'honneur de vous écrire et je donnai la lettre à M. le Commissaire Marcel, et me permis de l'autoriser auprès de vous autres, Messieurs, pour vous faire savoir mon détestable malheur que d'être tombé dans l'esclavage et misère de ces perfides barbares; ils n'ont aucun égard pour personne; tout le jour dans le travail et sous le bâton, tant moi que mes camarades, MM. Les Français et Provençaux,

l'état des affaires d'Alger. Je n'ai pas perdu une occasion par laquelle je ne vous aie informé de toutes choses ; le zèle que j'ai d'avoir l'honneur de vous rendre service me fait voir des lumières à pouvoir entreprendre tout ce qu'il vous plaira.

La conjoncture où nous sommes à présent en Alger de la peste qui augmente de jour en jour, dont Dieu nous veuille garder, fait que je ne vous envoie pas des mémoires de tout ce qu'il y aurait à entreprendre pour le bien du commerce. Il est arrivé, le 4 de ce mois, deux corsaires d'Alger, avec un gros vaisseau Génois, de fabrique Hollandaise, sortant de Cadix, lequel allait en Portugal, chargé de tous les biens du monde.

Le 8 de ce mois, les vaisseaux d'Alger qui étaient allés au service du Grand Seigneur sont arrivés. Le Dey de ce Royaume, ayant eu nouvelles que Kara Mustapha, Amiral, a tenté de le détrôner, il lui envoya une barque à bord, armée de six avirons, et huit hommes dedans ; on le fit embarquer là-dessus, et, en même temps, ladite barque déborda de son vaisseau, et mit le cap à l'est.

nous sommes comme les âmes du Purgatoire, en attendant la bonté du Roy et votre assistance pour nous retirer de ce mauvais lieu, comme espèrent tous les Marseillais. Je vous prie, Messieurs, de ne me point oublier, étant enfant de Marseille, que je suis fils de François de Broglia et de Anne de Ventou, fille de Catherine de Gaspre. Je ne doute point que quelqu'un de mes parents ou mes amis ne vous ait fait savoir comme j'étais esclave ici, lieu très méchant; et ce que vous fournirez pour moi, que je ne serai plutôt hors de cette misère, que vous en serez satisfaits jusqu'à un denier du peu de biens que j'ai, encore quoique mon oncle en voudrait profiter. Mais il n'est pas encore là. Je vois bien qu'il serait bien aise que je crevasse ici ; mais le Bon Dieu sera à mon secours. J'espère cette grâce de votre bonté, Messieurs, de me retirer d'ici comme les autres, et suis avec profond respect, Messieurs - votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Signé : Antoine BROGLIA
(transmise par les soins de R. Lemaire).

Les uns disent qu'il l'envoya noyer ; les autres qu'il l'a banni à Bougie; je n'ai pas bien approfondi cela. La maison du Roy a pris son vaisseau et tous ses biens. Je vous assure, Messieurs, que je ne vous saurais exprimer la joie que cela m'a donné, lui étant le plus grand ennemi que la France peut avoir; il n'a pas défendu de lui que la paix n'ait pas subsisté, et même il est constant que, s'il fut venu à bout de ses intentions, nous eussions eu une autre rupture. Quoique je sois accoutumé aux bourrasques, j'avais toujours appréhendé que son arrivée ne causât quelque désordre ; mais, grâce au ciel, Dieu y a pourvu ; il nous reste encore ici un fameux ennemi, à qui je tends des filets pour lui faire rompre le cou ; j'espère qu'il ne se passera pas huit jours sans que cela arrive, le Dey me l'ayant assuré. Si vous n'avez, Messieurs, quelque bonté de m'aider pour pouvoir subvenir aux frais que je suis obligé de faire, il m'est impossible de plus rester en Alger, ayant 7 ou 800 pauvres Français qui ne reçoivent aucun secours humain que de ma personne. Depuis que M. Marcel est parti, je n'ai pas retiré 200 piastres comptant de consulat de tous les patrons des bâtimens Français qui sont venus en Alger. Ci, la vérité est telle que je leur ai retourné de l'argent au dessus des droits de Consulat qu'ils me devaient payer, prenant, d'eux des provisions pour pouvoir aider et soulager la faim et autres nécessités de nos pauvres Français, n'ayant autre refuge ni autre secours que de moi. J'espère de vos bontés, Messieurs, que vous aurez égard à cela⁽¹⁾ ; je vous assure avec la dernière sincérité que j'ai dépensé plus de mille piastres depuis la partance de mon dit sieur Marcel, vous priant de m'honorer de vos commandemens, lesquels

(1) On verra cette réclamation bien fondée se reproduire dans toute la correspondance , des Consuls, sans qu'il en soit tenu compte.

j'exécuterai avec la dernière ponctualité, puisque je suis avec la dernière sincérité, etc.»

« Alger le 25 janvier 1690.

MESSIEURS,

Je profite de l'occasion de cette tartane qui vient de Sallé pour vous assurer la continuation de mes respects. J'ai eu l'honneur de vous écrire amplement par une tartane qui partit d'ici le 26 du mois passé. Je vous informais de la manière que les affaires se passent en Alger ; il n'est rien survenu depuis qui mérité de vous en donner part, sinon qu'une caravelle a pris une barque Génoise chargée de blé. Je vous ai marqué aussi, Messieurs, qu'il m'est impossible de pouvoir plus subsister sans votre aide, ne pouvant subvenir aux grandes dépenses que je suis obligé de faire, ayant en Alger une si grande quantité de Français, lesquels n'ont d'autres secours que celui de ma maison. Depuis dix mois que j'ai l'honneur de remplir le Consulat, je n'ai pas tiré de quoi leur pouvoir acheter du pain ; de plus, qu'il n'est point venu de prises ici, sur lesquelles il ne se soit trouvé de Français que j'ai retirés, et qu'il m'a fallu nourrir, habiller, et les envoyer en France à mes dépens. De plus, j'ai retiré du Beylik⁽¹⁾ une bonne partie des honnêtes gens qui y étaient, tant pour les exempter de la maladie contagieuse que pour les travaux de l'esclavage. J'ai eu l'honneur de vous marquer par ma dernière, en réponse de celle que vous me fîtes l'honneur de m'écrire, touchant les affaires que je vous avais proposées, mon sentiment la dessus.

Il est passé dans ces mers une Frégate de Sallé, laquelle est venue mouiller l'ancre à un port de la dépendance de ce Royaume, nommé Bougie. Je ne manquai pas, d'abord que

(1) Il faut lire : *du bagne du Beylik*.

j'en eus les nouvelles, de faire mes plaintes aux Puissances, en leur remontrant les conséquences que cela pourrait apporter, s'ils ne lui défendaient pas de faire la course sur leurs côtes. Le Dey dépêcha sur-le-champ un courrier à l'Aga de Bougie, avec un ordre de ne lui permettre de faire des vivres et de le faire sortir de là au plus vite, et; en cas de refus, de lui tirer dessus. Il sera bon, Messieurs, d'avertir les bâtiments marchands de s'en donner garde; il n'y a pas d'apparence qu'il retourne à Sallé; il est armé de cent et vingt hommes, et de quatorze à seize pièces de canon.

Voilà, Messieurs, ce qui se passe en ces quartiers pour le moment.

Je suis, etc. »

« Alger, le 13 février 1691.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous écrire par la tartane de M. Mignat, qui relâcha ici venant de Sallé. Je profite de l'occasion de cette barque pour vous informer qu'il doit partir dans trois jours d'ici une balandre sous l'escorte d'un vaisseau d'Alger, laquelle porte un ambassadeur que les Puissances de ce Royaume envoient en France. J'ai eu l'honneur de vous marquer, Messieurs, que, sans votre secours, il m'était impossible de subvenir aux grandes dépenses qu'il faut que je fasse pour faire honneur à la nation, le consulat n'étant pas suffisant pour subvenir à payer seulement le louage de ma maison. J'espère, Messieurs, que vous voudrez bien avoir égard à cela, et, en cas qu'il vienne un Consul, que je ne sois pas obligé de rester à Alger endetté ; les patrons des barques qui viennent ici vous pourront assurer de bouche, Messieurs, ce que j'ai eu l'honneur de vous écrire tant de fois ; en attendant l'honneur de vos commandements,

Je suis, etc. ... »

« Alger, le 27 août 1691.

MESSIEURS,

J'ai reçu celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire avec l'incluse turquesque ; après avoir concerté, M. Dusault⁽¹⁾ et moi, nous sommes convenus, au lieu de la rendre à son adresse, de la remettre entre les mains du Dey ; et bien avisés nous avons été ; c'était une lettre de conspiration contre le Seigneur Dey de ce Royaume. Voyez, Messieurs, de quelle manière vous nous exposiez, si cette lettre par malheur eut été surprise ; on ne saurait aller trop droit parmi ces maudits barbares. Je me donnerai l'honneur d'écrire un mot à Monseigneur l'Ambassadeur de Constantinople sur ce sujet par un vaisseau du Grand Seigneur, qui est arrivé ici le 15 de ce mois, lequel a apporté un Bacha avec un chaoux qui vient pour pour chercher la famille de Mezzomorto⁽²⁾, dont je ne sais pas si le Dey permettra l'embarquement. Monseigneur de Pontchartrain m'a fait l'honneur de m'écrire en date du 22 mars qu'il vous avait donné ses ordres de me compter 1,500 livres pour le temps que j'avais servi, et cent écus que j'avais donné au capitaine d'une caravelle d'Alger pour porter un paquet d'avis, laquelle somme je vous prie de compter à mon frère, cidevant Consul à Tripoli. Un corsaire d'Alger a fait prise d'une caravelle Portugaise chargée de blé, allant à Lisbonne avec cinquante hommes qui étaient dessus. Le 16 de ce mois, il est arrivé une caravelle d'ici avec une prise d'un petit vaisseau

(1) Denis Dusault, agent principal du Bastion de France ; il fut employé pendant près de quarante ans aux négociations avec les Barbaresques, et s'en acquitta avec bonheur et habileté ; il mourut en mai 1721.

(2) Mezzomorto, après son départ d'Alger, avait cherché un refuge, d'abord à Tripoli, puis à Constantinople ; il y fut nommé Grand-Amiral, et se fit remarquer aux batailles de Chio et d'Andros.

Portugais venant d'Amsterdam pour la Madère, chargé de girofle, poivre, cannelle, soie et d'autres marchandises de prix.

Le même jour, une felouque de ce pays est arrivée avec une prise d'une tartane d'Iviça, avec huit Chrétiens d'équipage.

Voilà tous les nouvelles qu'il y a à vous donner pour le présent, et suis, etc. »

« Alger, le 30 octobre 1691.

MESSIEURS,

Vous apprendrez par le retour de cette tartane la ratification de la paix par les Puissances de ce Royaume.

M. Dusault a enfin fini affaire avec eux. J'ai envoyé un mémoire à Monseigneur de Pontchartrain de toutes les dépenses que j'ai faites, tant pour le bien du service que du commerce.

Je ne doute pas que vous n'ayez eu la bonté de payer 1,500 livres que Monseigneur me marque qu'il vous a donné ordre de payer et cent écus que j'avais donné au capitaine d'une caravelle qui avait porté un paquet d'avis.

Les corsaires d'ici ont pris un petit vaisseau, fabrique anglaise, renouvelé à Marseille, à ce que l'on m'a dit, lequel avait été pris ci-devant par une barque Trapanaise ; comme l'équipage a abandonné, je n'ai pu savoir à qui ce dit vaisseau peut appartenir; il s'est trouvé un pavillon blanc et un autre Espagnol. Je vous prie de m'en donner avis.

Les corsaires d'ici ont amené sept prises, savoir deux vaisseaux Portugais chargés de diverses marchandises, deux vaisseaux Hollandais, un vaisseau Anglais dont on a confisqué les marchandises, pour s'être trouvé avec un passeport du Roy Jacques ; l'équipage et le dit vaisseau a été relâché. Les galères ont amené aussi une barque Génoise chargée de sel; il arriva hier un autre corsaire, lequel a fait une prise d'une

pinasse Danoise avec environ mille quintaux de fer ; il a coulé le bâtiment à fond. Voilà, Messieurs, ce qui se passe pour le présent et suis, etc. »

« Alger, le 45 janvier 1692.

MESSIEURS,

La barque qui avait pris une tartane du Martigues est arrivée ici le 4 de ce mois; vous voudrez bien, Messieurs, que je vous dise que, pour ne lui avoir rendu justice en faisant mettre tout l'équipage en galère, elle a fait une autre sottise ; elle a fait prendre une petite tartane Génoise, qu'elle a amenée ici chargée de citrons et d'oranges. Tous les gens se sont sauvés à terre ; il n'est resté qu'une femme de Monaco, que je fus prendre à l'arrivée de la dite barque, auparavant qu'elle eut mouillé. Je me suis fait rendre ladite tartane ; j'ai fait châtier tous les officiers et particulièrement le capitaine; qui a eu 700 coups de bâton et ensuite mis aux fers et envoyé au Beylik avec les autres esclaves. Le 4 de ce mois, il est arrivé ici un petit vaisseau Anglais venant de Londres et chargé de tables et autres cordages et quantité de draps. Le vaisseau qui porte la présente est un vaisseau Anglais, chargé de morue, pris par une Frégate de St Malo, laquelle a été obligé de relâcher ici, y ayant quatre jours que l'équipage était réduit à un verre d'eau. Je leur ai donné, Messieurs, tout ce qu'ils avaient de besoin.

Il arriva avant-hier au soir un corsaire d'ici, lequel rencontra un vaisseau Anglais avec deux pavillons, un Livournais et l'autre Anglais ; comme il eut connu que c'était un Algérien, il se servit de son pavillon et jeta le passeport de Livourne à la mer. Cela n'empêcha pas le corsaire de le faire de bonne prise; comme ils faisaient route pour Alger, ils furent rencontrés par quatre vaisseaux, qui, avec pavillon Anglais, étaient

au vent d'eux, lesquels leur donnèrent chasse ; ledit Algérien mit pavillon Hollandais ; comme ces quatre vaisseaux l'approchaient, il fut obligé de couper sa prise, qu'ils reprirent ; un d'eux étant bon voilier, il lui vint à la portée de son canon, et l'Algérien ayant mis son pavillon d'Alger, il amena le pavillon Anglais, mit une flamme blanche au grand mat, pavillon blanc d'arrière et d'avant, et commença à tirer dessus. Ledit Algérien fit force de voiles pour fuir ce vaisseau, dont le canon l'incommodait beaucoup ; il lui donna chasse un jour et deux nuits.

Il arriva hier au soir un vaisseau corsaire, qui dit avoir rencontré un vaisseau Français au détroit, chargé de blé, qui lui a dit avoir rencontré ladite prise, que les autres vaisseaux avaient relâchée ; il se plaint fort de ce qu'un vaisseau Français lui a tiré quelques coups de canons, et qu'il lui a fort incommodé.

Il me semble, Messieurs, qu'il serait bon que, quand on rencontrera des vaisseaux de ce pays, de ne les point insulter que le moins qu'on pourra. Ce sont des affaires qui nous obligent à des discussions avec les Puissances, mêlées toujours de chagrin.

Il vient d'arriver deux vaisseaux corsaires de ce pays, lesquels ont fait prise de deux vaisseaux Hollandais, l'un desquels ils ont coulé à fond, après lui avoir ôté tout ce qu'il pouvait avoir de bon, et l'autre, ils l'ont amené ici, chargé de fers, draps et morues.

Je viens d'avoir un grand procès avec le Dey au sujet d'un vaisseau qui est arrivé cette nuit, lequel a trouvé un Français qui l'a aussi maltraité. Je vous prie d'écrire fortement en Cour pour que l'on donne des ordres aux capitaines des vaisseaux du Roy et autres armateurs particuliers qu'ils n'insultent en aucune manière ces gens ici ; autrement je ne peux, pas répondre des événements qui en pourraient arriver, et suis, etc. »

« Alger, le 20 mai 1692.

MESSIEURS,

J'ai eu l'honneur de vous informer par les vaisseaux du Roy l'Aquilon et l'Arc-en-Ciel en date du 23 mars de tout ce qui se passait à Alger ; depuis la partance desdits vaisseaux, il est arrivé une barque venant de Marseille commandée par patron Jean Daniel, de Cassis, laquelle était chargée d'un peu de vin et de l'eau-de-vie et de 150 quintaux de soufre en bâton, qui ont été chargés à Marseille, comme il appert par la police de Lion Caracauza, marchand Juif, résidant audit Marseille, pour le compte de Philipert et Alexandre Lion, aussi marchands Juifs résidans à Alger; comme ce sont des marchandises prohibées, je les ai laissé débarquer sans rien dire ; mon dessein était de les confisquer. Comme toutes les marchandises passent à la maison du Roy, les Puissances se sont emparées dudit soufre, et ça été autant de perdu pour lesdits Juifs ; il vaut à présent ici 40 a 45 fr. le quintal. La conjoncture des temps où nous sommes ne permet pas d'en venir à de grandes explications ni de se gendарmer avec lesdites Puissances, prévoyant que, si je disputais cette affaire pour m'en faire rendre le montant, je n'aurais rien pu avancer, et cela même aurait pu causer quelque froideur dans l'esprit de ces pirates. J'ai appris qu'il s'en chargeait de grandes quantités à Marseille, et même fort publiquement, pour ces côtes de Barbarie. Je vous prie, Messieurs, de m'informer si, quand il en viendra ici, je les puis confisquer ; il est arrivé le 14 de ce mois un petit vaisseau Français, venant de Constantinople, commandé par Etienne Fougasse, qui a apporté un Pacha pour Alger, lequel a touché à Tripoli ; sans ledit Pacha, ledit vaisseau aurait été arrêté dans le port ; ledit capitaine a eu toutes les peines du monde de pouvoir avoir la permission de parler à mon frère, lequel ne lui put donner ni lettres, ni même lui dire de bouche la moindre chose

touchant les affaires du pays.

La perte de deux vaisseaux, Messieurs, dans ces deux dernières guerres, et plus de 40,000 fr. d'effets, cinq années d'esclavage, trois fois la peste et deux fois la bouche du canon que j'ai essuyés dans ce maudit pays, joint l'exemple de mon frère à Tripoli⁽¹⁾, devrait être suffisant pour vous prier, Messieurs, de vouloir, faire trouver bon à Monseigneur de Pontchartrain que je me retire, quoique je me ferai toujours gloire de sacrifier ma vie pour notre Invincible Monarque.

Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien payer à mon frère Claude qui est à Marseille, les appointements que Sa Majesté a eu la bonté de m'accorder du temps qu'il y a que j'ai rempli ce poste, afin que je me puisse dégager des grandes dépenses que j'ai été obligé de faire pour le bien du service ; vous priant de m'honorer de vos commandements, je suis, etc. »

« Alger, le 13 août 1692.

MESSIEURS,

Nous avons eu nouvelles des heureuses conquêtes remportées par notre Invincible Monarque par une tartane que M. Levasseur a expédiée le 30 juillet avec un paquet de la Cour pour M. Dusault. Elle passa en deux jours et demi.

Monseigneur de Pontchartrain nous donne ses ordres pour faire des réjouissances ; après avoir fait chanter le Te Deum, nous les avons faites autant que le pays où nous sommes peut le permettre.

Le Consul Anglais, lequel a une tartane qui ne fait autre trafic que d'aller et venir de Livourne ici pour y apporter de fausses gazettes et des impostures, qui, ne servent qu'à se faire moquer de lui, a bonne intention de nous nuire,

(1) Son frère venait d'être incarcéré à Tripoli, et était mourant des souffrances subies.

s'il pouvait. Je ne m'attache à autre chose, Messieurs, qu'à examiner tous les mouvements qu'il fait ; il est, grâce au Seigneur, hors d'état de nous donner le moindre chagrin. A l'arrivée de sa tartane, qui fut le 4 du mois passé, il débita la plus impertinente nouvelle que l'on puisse jamais inventer⁽¹⁾, disant que l'armée navale d'Angleterre et celle de Hollande, ayant rencontré celle du Roy dans la Manche, l'a fait entièrement périr, à la réserve d'un vaisseau qu'ils n'avaient pas voulu prendre, afin qu'il en portât les nouvelles ; il fit plusieurs présents pour marque de réjouissance de cette nouvelle, qui ne lui servit du tout en rien; ceux à qui il l'avait donnée, me disaient eux-mêmes qu'il fallait que la cervelle lui eut tourné, de mettre en lumière des choses qu'il était impossible qu'elles puissent être; ils ont eu un tel chagrin d'apprendre la prise de Namur à la barbe du prince d'Orange, sans avoir osé faire le moindre mouvement, et l'action énergique de M. de Tourville dans la Manche, que j'appuie, comme vous ne devez pas douter. Il se retira dans son jardin, sans montrer le nez, depuis l'arrivée de notre tartane ; il partit deux jours après avec la Nation⁽²⁾ Anglaise, pour aller au-devant du Dey, qui revenait de la guerre que les Puissances avaient avec le Roy du Maroc⁽³⁾. Croyant de le trouver

(1) La nouvelle était malheureusement vraie, quoique fort exagérée par nos ennemis, qui cherchaient à tirer parti de ce désastre pour faire croire aux Puissances que la France était entièrement désarmée sur mer ; il s'agit de la bataille de La Hogue, où Tourville perdit douze vaisseaux, après avoir soutenu le combat avec quarante-quatre navires contre quatre-vingt-dix-neuf anglais et hollandais.

(2) *Nation*, c'est-à-dire les résidents de la nation.

(3) Muley-Ismaïl avait envahi le territoire de la Régence, à la tête d'une armée de vingt-cinq mille hommes environ. En 1692, Chaban marcha à sa rencontre, le fit reculer, et l'atteignit près de la Moulouïa, où il lui infligea une défaite sanglante, il le poursuivit, l'épée aux reins, jusque sous les murs de Fez, où le vaincu fit sa soumission la plus complète.

avant nous, il envoya avant partir s'informer de moi dessous main si nous n'irions pas aussi au-devant. Je lui fis réponse que nous avions une tartane du Roy à dépêcher et qu'il nous était impossible d'y aller. Nous partîmes cependant deux jours après, et les devançâmes de cinq heures, sans les avoir trouvés, ayant marché jour et nuit. Sitôt que nous fûmes au proche du Dey, lequel était en marche au milieu de toute sa cavalerie, y ayant sept grands étendards aux côtés de lui, il fit faire halte; nous descendîmes aussitôt de cheval et lui fûmes faire compliments ; il nous reçut avec mille témoignages d'amitié, nous dit ensuite de remonter et de le suivre; nous marchâmes côte à côte avec lui, M. Dusault et moi, en discourant ensemble de plusieurs choses ; entre autres, nous lui débitâmes de bonnes nouvelles que nous avions de France, desquelles il témoigna être bien aise.

L'on ne sait pas les conditions avec lesquelles les Puissances et le Roy de Maroc ont fait la paix ; il doit arriver dans quelques jours un de ses fils. Les corsaires ont pris cinq vaisseaux Portugais depuis le 5 avril jusqu'à cette heure, l'un desquels était chargé de blé et les autres de vin, planches, fers et quelques balles de cacao. Voilà, Messieurs, ce qui se passe pour le présent, vous priant de m'honorer de vos commandements, et suis, etc. »

« Alger, le 3 octobre 1692.

MESSIEURS,

J'ai eu l'honneur de vous écrire par la barque du patron Montolieu en date du 14 août, par laquelle je vous marquais que je ne vous envoyais point l'enregistrement des arrêts du Conseil d'État, non plus que de ceux de Monseigneur l'Intendant, comme aussi le certificat de la publication, et que je vous l'enverrai par le vaisseau L'Éclair.

Il y a un an que j'écris en Provence pour avoir un Chancelier ; ce poste est tellement cauteleux (1) que personne n'ose se hasarder d'y venir ; mon frère a fait toutes les diligences possibles auprès de M. Fischer pour m'envoyer son fils ; qui est arrivé ici depuis deux jours ; je l'ai mis en possession de la Chancellerie de ce Consulat ; je tiendrai la main, Messieurs, comme j'ai déjà eu l'honneur de vous marquer par ma dernière, qu'il n'exige aucun droit que ceux qui sont portés par l'ordonnance de Sa Majesté du 15 juin.

Comme nous avons cinquante procès à décider tous les jours avec les Puissances de ce Royaume par l'évasion qui se fait journellement des Chrétiens à bord du vaisseau de guerre, et le peu de temps qu'il y a que mon Chancelier est arrivé, fait que je n'ai pas le temps de vous envoyer les copies des enregistrements des arrêts du Conseil d'État, non plus que ceux de Monseigneur l'intendant ; je le ferai par une autre occasion.

M. Dusault passe en France sur le vaisseau L'Eclair pour aller lui-même chercher une vingtaine de Turcs qu'on est obligé de rendre à cette République ; si vous n'aviez, Messieurs, le schisme qu'a causé, ce vaisseau en arrivant ici auprès des Puissances, en n'amenant que huit Turcs, que je fus prendre à bord, et les menai à la maison du Roy de l'ordre de Monsieur Dusault ; ils n'y furent pas plutôt entrés, qu'ils présentèrent de grands mémoires au Dey. Le Divan ôtant assemblé, avec une grande quantité de lettres des Turcs de cette milice, qui se trouvent encore sur les galères du Roy, les Puissances me dirent qu'apparemment on se moquait d'eux, que on leur apportait huit Turcs pour voler trente Chrétiens ; comme la vérité est telle, qu'il s'en sauve beaucoup et que la plupart se noient. J'ai à tous les moments

(1) Ce mot est pris ici dans le sens inusité de : — qui exige de la cautele.

du jour, depuis l'arrivée dudit vaisseau, des procès à démêler, des patrons des esclaves qui fuient.

Je vous informe par celle-ci de ce qui s'est passé ici depuis la dernière que je me donnai l'honneur de vous écrire; ces corsaires ont fait des prises considérables ; sur les Génois, entre autres, ils ont pris un vaisseau nommé le Fin, sur lequel il s'est trouvé un Savoyard et un Français que j'ai réclamés et retirés comme passagers ; ils ont pris aussi un petit vaisseau Anglais sans passeport, sortant de Tetouan, chargé de cuirs et cire pour l'Espagne. Le Consul Anglais le réclama à l'arrivée du corsaire qui l'avait pris. Les Puissances lui accordèrent avec toutes les peines du monde le corps du bâtiment et son équipage, et firent de bonne prise les marchandises ; il se trouva un Français, marié en Espagne depuis plusieurs années, passager sur ledit vaisseau ; quelque instance que fit le Consul Anglais pour le ravoir, on ne le lui voulut accorder ; je fus le réclamer, et on me le rendit.

Le 1er juillet, un corsaire de cette République fit prise d'un vaisseau Portugais, chargé de blé, avec 23 Portugais dedans, et quatre Français, l'un desquels était gentilhomme de Bretagne, passager, lequel je fus réclamer et je l'obtins sur le champ. Il avait chargé au Port Louis pour Marseille. Comme le corsaire le rencontra de nuit, il lui parla en hollandais ; eux, ayant deux pavillons et deux passeports, l'un français et l'autre portugais, et croyant effectivement que le vaisseau qui lui parlait était Hollandais, ils jetèrent le passeport et le pavillon Français à la mer. Ayant été amené dans ce port de la sorte, je me suis trouvé hors d'état de pouvoir réclamer ledit vaisseau, non plus que son équipage.

Un des 44 enfants mâles du Roy du Maroc est venu à l'audience pour témoigner à ce Divan la joie que son père avait d'avoir fait la paix avec Chaban Dey, et qu'il l'avait

envoyé pour la confirmer ; on le reçut fort honorablement.

Le 25 août dernier, jour de la Pâque des Turcs, il arriva une révolution, où les Turcs firent main basse sur les Maures et en tuèrent environ 400. Le Dey était dehors pour lors avec le Pacha et tout le Divan ; le tumulte cessa à leur entrée en ville⁽¹⁾.

J'aurai l'honneur de vous informer, Messieurs, de tout ce qui se passera en ces quartiers, vous priant de m'honorer de vos commandements, et suis, etc.»

«Alger, le 6 novembre 1692.

MESSIEURS,

Je profite de la commodité de la tartane du patron Balthazar Feraud, du Martigues, pour vous informer de ce qui s'est passé à Alger depuis la partance de M. Dusault. J'ai cru nécessaire, tant pour le bien du service que pour le bien du commerce, d'envoyer ladite tartane en droiture à Toulon, quoique son voyage est pour Livourne, pour informer Monseigneur de Pontchartrain de toutes choses. Je vous fais passer des nouvelles, Messieurs, en peu de paroles. Le 23 du mois passé, il est arrivé ici un vaisseau marchand Tripolain ; avec un Boulouk-Bachi, que les Puissances de Tripoli ont envoyé auprès du Dey d'Alger, lequel a apporté des présents assez considérables. Comme il est intime ami de mes frères, il m'est venu voir le jour qu'il est arrivé. Je lui ai rendu ensuite plusieurs visites, pour voir d'approfondir le sujet de mon voyage.

Il m'a toujours dit qu'il avait la bouche fermée, et qu'il ne pouvait rien dire, que je pouvais apprendre toutes choses de la bouche du Dey.

(1) Le massacre des Berranis eut lieu le jour de l'Aït-el-Kebir (12 Doul-Hadja 1104), à la suite d'un violent incendie, qui détruisit beaucoup de vaisseaux dans le port d'Alger, et que la population attribua aux Kabyles.

Je pris l'occasion qu'il s'en allait seul à son jardin, là où je l'accompagnai ; après plusieurs discours, je le fis tomber sur les affaires de Tripoli, le priant de me vouloir donner quelques nouvelles. Il me dit en confidence que les-dits Tripolains lui avaient envoyé ce navire pour le prier de lui accorder sa protection contre Mamet Bey de Tunis, qui avait ravagé tout leur pays, du temps qu'il était en guerre avec le Roy de Maroc.

Il leur a promis de sortir au printemps⁽¹⁾ avec 300 tentes pour aller détrôner ledit Mamet Bey. Il fit partir hier au matin quatre Ya Bachys pour lui aller faire une querelle d'Allemand ; les Tripolains se promettent de sortir 200 tentes, à ce qu'il me dit ; je lui fis connaître que, tant qu'ils auraient la guerre avec l'Empereur de France, ils étaient hors d'état de rien entreprendre par terre ; qu'ils devaient s'attendre que cet été on irait achever de les mettre en poussière, et qu'il ne dépendait que de lui de leur procurer la paix.

Il me pria d'écrire à Monseigneur de Pontchartrain pour savoir les intentions de Sa Majesté et les conditions avec lesquelles l'on pourrait finir cette affaire ; qu'il se faisait fort que les Tripolains approuveraient ce qu'il ferait.

Tous ces Corsaires sont dehors depuis deux mois, il n'en paraît encore aucun. Voilà, Messieurs, tout ce qu'il s'offre pour le présent à vous dire. Je vous informerai exactement de tout ce qui se passera, et suis, etc.. »

«Alger, le 48 juin 1693.

MESSIEURS,

Je me suis donné l'honneur de vous écrire plusieurs fois sans avoir reçu aucune réponse, ce qui me fait

(1) M. Lemaire se montre là fort bien informé, comme on le verra par la suite.

croire que mes. lettres ne vous sont pas parvenues.

J'ai eu l'honneur, Messieurs, de vous marquer l'arrivée de mon frère en cette ville, le 13 de ce mois d'avril, sur une caravelle de Tripoli, que l'on a armée exprès, pour l'amener ici avec ses deux Vice-Consuls, de Lane et Bengazy, et deux de ses domestiques. Le lendemain de son arrivée, le Dey lui envoya dire de l'aller trouver chez lui, où je l'accompagnai pour lui rendre compte de la manière que tout s'était passé touchant la rupture ; après une heure et demie d'audience, le Dey lui dit qu'il fallait qu'il retournât audit Tripoli pour travailler à rétablir une bonne paix⁽¹⁾; que, pour ces gens qui étaient venus avec lui, il pouvait les envoyer en France. Il nous dit qu'il écrirait aux Puissances de Tripoli de le rétablir dans sa maison, de la même manière qu'il était dans le temps qu'ils ont rompu, soit que les affaires se terminassent ou non ; et qu'il ne convenait nullement, tant pour Alger que Tripoli, de violer la bonne foi, de la manière que Mezzomorto avait commencé de le faire; que s'il continuait à suivre ses traces, il ne se trouverait aucun Français qui voulut rester pour Consul dans cette Échelle.

Le Boulouk Bachy qui accompagna mon dit frère ici, avait ordre desdites Puissances de Tripoli de suivre de point en point ce que Chaban-Dey lui prescrivait ; son dessein était de passer en France, avec la même Caravelle qui l'avait apporté, pour demander la paix au Roy. Monsieur Dusault trouva qu'il convenait mieux pour le bien du service d'aller lui-même audit Tripoli, pour conclure là les affaires. Le Dey lui avait proposé de passer sur le vaisseau Tripolain, avec

(1) Le Bey de Tripoli avait fait des excuses à M. Dusault, et mis les captifs français en liberté, avouant qu'il avait été poussé aux violences commises, par les Anglais et les Hollandais. (V. la *Gazette de France*, 1693, p. 115).

des lettres qui lui donnait, ce qu'il ne jugea pas à propos. Il obtint un vaisseau de cette République pour le porter, en payant l'armement. Il est parti d'ici le 4 du mois passé, et a embarqué mon frère et ses gens avec lui ; il y a toutes les apparences du monde, Messieurs, que les affaires se finiront à l'amiable,

Ledit Boulouk Bachy qui est venu de Tripoli, a voulu entrer un peu trop avant en discussion avec Chaban-Dey, touchant les affaires de la paix ; il vint même jusqu'à lui dire qu'il était un des principaux chefs de ce gouvernement, qu'il ne désespérait point de se voir un jour sur le trône ; on le fit arrêter et mettre en lieu de sûreté. Je demandai au Dey avant-hier, venant de son jardin avec lui, pourquoi il ne l'avait pas laissé embarquer, et ce qu'il en avait fait. Il me répondit qu'il l'avait envoyé en ambassade à Maroc ; depuis le jour qu'il a été arrêté, on ne l'a vu, ni entendu parler de lui.

Monseigneur de Pontchartrain me recommande de contribuer en tout ce qui dépendra de moi pour l'exécution de là paix avec les Tripolains ; pour peu que Monsieur Dusault m'ait voulu rendre justice auprès de sa Grandeur, il l'aura informé de la manière que j'avais négocié cette affaire avec le Dey d'Alger ; un autre que moi pourrait s'être endossé cet honneur. Je trouve qu'il me suffit de remplir mon devoir dans les formes, et de procurer le repos aux sujets de Sa Majesté ; l'honneur de le faire sera suffisant pour m'en récompenser, sans que je m'en donne aucune vanité.

J'ai informé ces Puissances qu'il était passé un p Envoyé de France à Maroc. Discourant avec le Dey, lui et moi, touchant les affaires de la paix avec les Marocains, il me dit que le Roy du Maroc était un homme fort brusque et de peu d'entendement ; qu'au cas qu'il ne conclut rien avec l'envoyé de Sa Majesté, qu'il se faisait fort, qu'en lui écrivant une lettre, les affaires se termineraient à l'amiable.

J'en écris à Monseigneur de Pontchartrain pour me donner ses ordres là-dessus. Je crois qu'il sera aussi facile audit Dey de le faire, comme il lui a été de faire sortir mon frère de ses fers, le rétablir dans sa maison, et de plus le faire venir ici. J'ai retiré deux Français d'une barque qui avait fait naufrage au port Stora, que les Maures avaient déportés à la montagne ; le Dey m'a fait payer 200 piastres, tant pour les racheter des mains desdits Maures, que pour les autres dépenses. Je lui représentai, Messieurs, que, quand quelqu'un de leurs bâtiments faisait naufrage sur les côtes de France, qu'il se sauvait de leurs gens, outre leur liberté et le bon traitement qu'on leur faisait, on les renvoyait aux dépens du Roy. Il me répondit que l'endroit où ils avaient fait naufrage était indépendant d'Alger⁽¹⁾, qu'il n'était pas juste qu'il supportât cette dépense ; qu'il croyait m'avoir obligé en envoyant quatre spahis dans la montagne pour les chercher. Je suis, etc. »

«Alger, le 26 juillet 1693.

MESSIEURS,

J'ai eu l'honneur de vous informer de tout ce qui se passait à Alger, par deux tartanes parties d'ici le 19 juin dernier.

M. le Chevalier Mongon est arrivé hier en cette rade pour voir, à ce qu'il m'a dit, de la manière que les Algériens se comportaient ; ils se tiennent autant dans leur devoir comme on le peut espérer. Comme le navire va en croisière, et qu'il se trouve une tartane ici qui doit passer en France, j'aurai l'honneur, Messieurs, de vous rendre compte par icelle de tout ce qui se passe ici. J'ai fait embarquer sur ledit vaisseau quatorze esclaves Français que Monsieur

(1) Cette réponse de Chaban confirme les allégations des voyageurs, qui nous représentent presque toute la Kabylie comme indépendante.

Dusault avait envoyé de Tripoli. Ci-joint est l'état de la dépense qu'ils ont faite depuis le jour de leur arrivée ici jusques aujourd'hui, se montrant à 217 livres, que vous aurez la bonté de compter à mon frère de Marseille. Je suis, etc.»

« Alger, le 45 février 1694.

MESSIEURS,

J'ai vu par une lettre que mon frère m'a écrit comme vous aviez refusé de lui payer mes appointements, à cause que je ne vous rendais pas compte des consulats que j'ai reçus depuis que j'ai l'honneur de remplir ce poste.

J'espérais de vous, Messieurs, comme je l'espère encore, que vous auriez égard aux excessives dépenses que je suis obligé de faire pour contrebalancer la profusion des ennemis de la France qui répandent de toutes mains. J'ai déjà eu l'honneur de vous marquer qu'un autre que moi pourrait vivre et faire ses affaires avec 6,000 l., mais non pas celles du Roy ni les vôtres. Vous avez vu les fâcheuses suites qui sont arrivées à mon prédécesseur, pour s'être voulu attacher à ses seuls intérêts, qu'il préférerait au bien du service⁽¹⁾.

Pour moi, je ne sais ce que c'est que la menusserie⁽²⁾ ; si la fortune m'avait donné des biens, je les dépenserai avec beaucoup de plaisir pour le service du Roy. Mon frère vous produira les comptes que je lui envoie, tant desdits consulats que des dépenses que je fais, par lesquels vous verrez, Messieurs, le profit qui m'en revient. Je ne doute pas que, si vous voulez avoir la bonté d'examiner avec un peu d'attention

(1) On ne sait s'il fait allusion à Piolle ou à Mercadier, qui s'étaient tous deux plus occupés de leurs affaires privées que du bien public.

(2) Menusserie, pris dans le sens de *minutie*, *petitesse*.

toutes choses, vous n'avez les égards que j'espère de votre justice.

Tous ces Corsaires sont dehors depuis environ vingt jours. Ils ont fait prise de deux vaisseaux Anglais sans passeport, un chargé de planches, qui est arrivé ici il n'y a cinq jours, l'autre chargé de blé, lequel n'a pas encore paru. Ils en ont aussi coulé un à fond en l'abordant. Un de ces Corsaires est arrivé ici depuis trois jours avec une prise d'une Frégate Hollandaise qui portait le paquet à la flotte d'Espagne, avec trente hommes d'équipage, parmi lesquels il y avait quatre Français réfugiés, que je fus réclamer ; mais, comme ils étaient à la solde⁽¹⁾, je ne les pus obtenir. Je n suis, etc. »

« Alger, le 30 avril 1694.

MESSIEURS,

J'ai reçu celles que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, du 18 décembre 1693 et 8 mars dernier, avec le verbal fait au sujet du petit vaisseau Anglais repris sur les Algériens par un vaisseau Malouin, lequel ne m'est parvenu que depuis huit jours.

Il faut, Messieurs, que je vous dise, à la vérité, que ce me sont de rudes fusées à démêler ; ces Puissances n'entendent pas d'autres raisons que celles qui leur tournent à compte, et, pour cet effet, ils m'ont suscité une avanie qui n'est pas de peu d'importance, dont j'en informe la Cour.

Ils m'accusent de ne faire les diligences que je dois au sujet de ce qui les regarde. Ils m'ont même menacé de me faire embarquer et de demander un autre Consul à ma place, ce que je crois qu'ils font. Ils ne me feront pas un grand

(1) Les marins inscrits à la solde d'un navire devenaient, aux yeux des Algériens, de bonne prise, si ce navire appartenait à une nation ennemie.

déplaisir, puisque je, ne peux plus subvenir, m'étant épuisé comme j'ai fait pour contrebalancer les profusions de nos ennemis, qui répandent de toutes mains, ayant de bons fonds pour cela, ce qui fait qu'ils se maintiennent toujours au vent de nous dans ces lieux.

Le sieur Amphoux est arrivé ici le 7 de ce mois, lequel me remit votre lettre, avec une copie de son brevet. Je le mis aussitôt en possession de la Chancellerie ; je ne doute nullement de sa probité ; des personnes comme vous, Messieurs, ne sont pas capables de faire des méchants choix.

Je le fais jouir, comme vous me marquez, de tous les droits qui sont attribués à sa charge, et lui donnerai toutes les lumières nécessaires pour la bien remplir.

Je ne doute pas, Messieurs, que vous ne m'ayez rendu justice touchant les comptes des dépenses que j'ai été obligé de faire depuis que j'ai l'honneur de remplir ce Consulat, et je vous prie, Messieurs, d'être persuadés que ce que j'en ai fait, ce n'a été que pour empêcher nos ennemis de venir à bout de leurs entreprises, à quoi j'ai, grâce à Dieu, toujours bien réussi jusqu'à présent.

La nation est fort tranquille en cette Échelle ; il n'y a que moi qui sois chagriné par ces gens, lorsqu'il arrive quelques contraventions, qui ne sont pas peu fréquentes.

J'aurai l'honneur de vous informer exactement de tout ce qui se passera en ces quartiers.

Je suis, etc. »

«Alger, le 8 juillet 1694.

MESSIEURS,

Depuis la dernière que j'ai eu l'honneur de vous écrire, les Corsaires ont fait deux contraventions formelles au traité de paix.

La première est que deux vaisseaux de cette ville ont pris une barque de Savone, avec huit personnes d'équipage à une lieue au large du cap de Nagay ; elle était chargée de riz, chanvre et autres marchandises pour Marseille. Je la fus réclamer à son arrivée, représentant au Divin l'article de paix qui marque qu'ils ne pourront faire la course, que dix lieues au large de la côte de France.

La personne qui gouverne à la place du Dey⁽¹⁾, m'a dit qu'on lui en donnerait avis, et qu'il ne pouvait rien faire sans ses ordres; que cependant il mettrait les marchandises en dépôt, aussi bien que l'équipage, jusqu'à ce qu'on eût répondu du camp⁽²⁾.

Il n'a pas laissé, nonobstant la parole qu'il m'avait donnée, de faire vendre l'équipage et les marchandises de ladite barque ; quand je lui en ai fait mes plaintes, il m'a dit qu'il serait toujours à temps de rendre le montant de ladite prise.

La seconde est, Messieurs, qu'un brigantin de cette ville, ayant eu rencontre d'un bateau mené par quatre Catalans, chargé de soldats Français malades et blessés que l'on avait embarqués à Palefregère, pour les porter à l'hôpital de Roze, il l'a abordé après leur avoir tiré quelques coups de mousquets, et, de 62 personnes qu'il y avait dessus, suivant la relation que l'on m'en a fait, ils en ont pris 32, et ils ont laissé les plus malades dans ledit bateau ; l'on ne sait pas ce qu'il sera devenu, attendu qu'ils n'y ont laissé aucune personne capable de les pouvoir mener.

De ceux qu'ils ont amenés ici, il en est mort sept, et les 25 autres, je les ai fait mettre à l'hôpital pour les faire traiter, en attendant l'ordre du Dey pour les relaxer.

(1) Chaban-Dey, parti en guerre contre Tunis, avait laissé le gouvernement au Khaznadji.

(2) L'armée turque était campée, partie près de Tunis, partie près de Constantine, qui venait de se révolter.

J'ai fait tenir à ce sujet un Divan général, où tout le reste de la milice s'est trouvé, à qui j'ai demandé justice p de ses infractions.

Ils m'ont répondu tous en corps, que j'eusse un peu de patience, qu'ils allaient dépêcher un courrier au Dey, et lui donner avis de ce qui s'était passé ; que leurs intentions étaient, tant grands que petits, de maintenir une bonne paix ; que l'on me rendrait justice d'une manière dont l'Empereur de France aurait lieu d'être content.

Cela ne doit nullement interrompre le commerce. Il n'y a rien à appréhender du côté de ces corsaires. Je suis, etc.»

« Alger, le 24 décembre 1694.

MESSIEURS,

Je vois par celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 10 novembre dernier, que vous avez reçu « les miennes du 8 et 20 juillet. J'ai vu l'arrêt du Conseil du 8 septembre, par lequel Sa Majesté prétend de faire lever les droits de tonnage dans cette Échelle d'Alger, comme à celles du Levant aux bâtiments qui y viennent, soit Français ou Étrangers.

J'ai déjà eu l'honneur de vous expliquer par différentes lettres que cette Échelle n'est point une Échelle de négoce, mais bien de pirates⁽¹⁾. Les anciennes coutumes ont été que tous les bâtiments qui viendraient en Alger paieraient 80 piastres, tant pour l'entrée que pour la sortie. Par ci-devant, ayant voulu exiger les droits de consulat sur le pied que Sa Majesté l'ordonne, toute la synagogue, à qui la plupart des bâtiments sont adressés, tant de Livourne que des autres pays,

(1) C'est une distinction que la Chambre de commerce ne voulut jamais faire, et son obstination coûta cher à tous les Consuls successivement.

se souleva contre moi et alla à la maison du Roy crier, en plein Divan : Charalla ; qui signifie en langue arabe - Justice de Dieu, - représentant que je voulais faire des usances nouvelles⁽¹⁾. L'on m'envoya appeler par un chaoux, et, ayant été là, le Dey me demanda par quelle raison je voulais établir une autre loi que celle qui était écrite dans la maison du Roy ; je lui représentai que, conformément à l'article du traité de paix fait avec le Grand Seigneur l'an 1601, tous les bâtiments qui viendraient sous la protection de la bannière de France, devaient payer deux pour cent des marchandises qu'ils apporteraient. On me répondit là-dessus que j'eusse à agir comme mes devanciers avaient agi à ce sujet, et qu'ils ne voulaient en aucune manière faire des usances nouvelles. C'est pourquoi, Messieurs, de la manière que je connais la situation des esprits de ces Puissances, il, me serait impossible, comme j'ai eu l'honneur d'en informer Monseigneur de Pontchartrain, de pouvoir rien avancer au sujet des arrêts que Sa Majesté a ordonnés; vous pouvez être persuadés, Messieurs, que je n'oublie rien de mes soins pour servir la Nation, qui est en petit nombre ici, et pour exécuter les ordres du Roy.

La nation Hébraïque, qui réside dans cette Echelle, laquelle est d'une superbe la plus grande du monde, mangerait tout ce qu'elle a, plutôt que d'en boire le démenti ; c'est pourquoi je n'ai pas jugé à propos de me mettre en compromis, tant pour le service du Roy, que pour celui du commerce ; et tout le monde n'a pas le don de foire de

(1) Le droit coutumier était la grande loi d'Alger, au point qu'un don gratuit lui-même, s'il était renouvelé pendant un certain temps à des époques fixes, arrivait à se transformer en une dette, et devenait légalement exigible. (V. Laugier de Tassy, p. 409). Si on ajoute que les Juifs avaient soin de faire des présents aux principaux de la Régence, et qu'ils les intéressaient même dans leurs cargaisons, on comprendra facilement combien le Consul était mal venu à réclamer.

Champagne⁽¹⁾ de savoir ce qui se passe en Alger, quoique je vous en aie écrit plusieurs fois. Je vous ai demandé, Messieurs, par différentes lettres, d'envoyer ici un homme de votre faction pour remplir mon poste, à quoi vous ne m'avez pas répondu.

Je souhaiterais de toute mon âme qu'ils prit envie à quelqu'un de MM. les Députés du commerce de venir faire un tour à Alger, pour voir comme on y gagne le pain.

A l'égard des comptes que j'ai où l'honneur de vous envoyer, j'y ai gardé toute la droiture en conscience, comme un véritable chrétien le doit ; je ne m'attache qu'au bien du service du Roy et du commerce.

J'ai fait embarquer le sieur Amphoux sur la présente barque, suivant l'ordre que Monseigneur de Pontchartrain m'a donné. J'ai établi mon secrétaire à sa place, jusqu'à ce que la Cour ait pourvu à un autre chancelier.

Je suis, etc. »

« Alger, le 13 septembre 1695.

MESSIEURS,

J'ai reçu par la tartane du patron Jean Baptiste Bompard de Marseille celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 2 du courant, comme aussi deux paquets de Monseigneur de Pontchartrain, un pour moi, et l'autre pour Monsieur Estelle, Consul à Sallé, que lui enverrai par la première commodité sûre qui se présentera.

Ladite tartane arriva ici le dix ; elle part aujourd'hui pour s'en retourner à Marseille ; Dieu la conduise ! Elle n'a

(1) Les foires de Champagne étant très courues, et attirant un grand nombre d'étrangers de divers pays, on y récoltait force nouvelles; cela avait donné naissance au dicton : — *Don de foire de Champagne*, — signifiant : — Don de savoir tout ce qui se passe, ça et là.

payé aucun droit d'ancrage ; l'on ne prend ici ledit droit que sur les bâtiments qui chargent ou déchargent des marchandises dans ce port.

La barque d'Alger, commandée par Amet-Raix qui a touché à Marseille, auquel vous avez fourni quelques agrès qu'il avait de besoin, n'a pas encore paru ici ; à son arrivée, je lui en demanderai le paiement, en vertu de son reçu que vous m'avez envoyé.

Tout va bien en cette ville, grâce au Seigneur; je suis, etc.

Ci joint est le paquet de la Cour, que vous aurez la bonté d'acheminer le plutôt que vous pourrez. »

« Alger, le 5 février 1696.

MESSIEURS,

J'avais proposé au Dey de faire venir des marchands Français pour s'établir à Sarcel, qui est à dis lieues à l'Ouest d'Alger, là où il sort abondamment de tout ce que la divine Providence fait croître ; on y pourrait charger du blé, d'orge et de fèves vingt bâtiments toutes les années pour le moins. J'ai employé tout le peu de crédit que j'ai pour faire réussir cette affaire, de laquelle je n'ai pu venir à bout, le Dey⁽¹⁾ m'ayant répondu lors de la proposition que je lui en fis ; *qu'il n'avait qu'une tête et qu'il la voulait conserver*, sans en venir dans de plus grandes explications⁽²⁾. Je compris ce qu'il voulait me dire, et lui coupai chemin, lui demandant

(1) Le Dey était Hadj Ahmed, qui avait succédé à Chaban, assassiné le 15 août 1695. Il était fort mal disposé pour la France, ayant reçu de ses ennemis quarante mille piastres pour lui déclarer la guerre.

(2) Hadj Ahmed, vieillard craintif et soupçonneux, ne voulait pas laisser ouvrir de nouveaux comptoirs d'exportation de céréales, de peur d'être accusé d'avoir laissé affamer le pays, ce qui serait certainement arrivé lors de la première mauvaise récolte.

la permission de faire charger les bâtiments Français qui viendraient ici avec leurs marchandises.

Il me promet qu'il les ferait charger à la côte de ce qui s'y trouverait, pourvu que cela ne met pas la disette au pays.

Voilà, Messieurs, de quoi je dois vous informer, ne se passant ici que des négoce de paix et de guerre, lesquels je ménage de la manière que vous voyez. Il m'en coûte à la vérité ; ma consolation est, Messieurs, que, quand je serai réduit à l'hôpital, Sa Majesté aura compassion de moi⁽¹⁾. Je suis, etc. »

«Alger, le 45 juillet 1696.

MESSIEURS,

Les sieurs Michel et de Bernard, qui passent sur le présent vaisseau, auront l'honneur de vous informer de bouche de l'état du commerce d'Alger. J'avais obtenu de ces Puissances de faire charger des fèves, d'orge, et autres légumes, à Sarcel, qui est à 60 mille au Ponant d'Alger, et, sous le masque de l'orge et des fèves, le Dey avait consenti que l'on y chargerait aussi du blé ; mais comme la récolte n'a pas été belle cette année dans cet endroit là et par toute la côte, les sauterelles y ayant fait un dégât considérable, il s'est rétracté de la permission qu'il m'avait donnée, ce qui fait, Messieurs, que j'ai l'honneur de vous en informer. Et si encore le Dey revient à son premier sentiment, je vous en donnerai avis, afin qu'on puisse retirer du secours de cette côte, autant qu'il se pourra. J'ai appris que le sieur Boyer avait

(1) Le malheureux Lemaire ne se croyait pas si bon prophète ; il mourut, en effet, à l'hôpital, comme on le verra prouvé par une lettre de son successeur ; triste sort d'un homme qui avait passé toute sa vie au servie de son pays, et qui y avait dépensé une fortune considérable pour l'époque.

fait arrêter mes appointements entre vos mains. Je n'en sais pas jusqu'à présent la raison; je ne crois pas lui devoir rien. C'est pourquoi, Messieurs, je vous prie de les vouloir consigner à mon frère pour qu'il me les envoie pour vivre, et je vous en serai obligé. J'espère que vous me ferez cette grâce, étant, etc. »

«Alger, le 24 juillet 1696.

MESSIEURS,

J'ai reçu par voie du Bastion celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 18 mai dernier. Ci-joint est le certificat que vous me demandez au sujet du patron Bompard.

Je ferai donner aux patrons des bâtiments qui chargeront à Alger et qui termineront leur voyage en France la copie de leur manifestes authentiques, comme vous me l'ordonnez. J'ai demandé au nommé Amet-Raix le paiement des 90 l. 14 s. qu'il vous doit pour ce que la Chambre lui a fourni. Il m'a répondu qu'il n'a pas le sol, et que, quand il s'est perdu avec sa barque au retour de Marseille, il a perdu tout ce qu'il avait au monde. Je suis, etc. »

« Alger, le 3 janvier 1697.

MESSIEURS,

J'ai reçu celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 31 août, laquelle m'a été rendue par le sieur Clairambault.

Je vois par icelle comme vous avez reçu celles que j'ai eu l'honneur de vous écrire les 15 et 24 juillet. Je ne doute nullement, Messieurs, que vous ne soyez surpris de voir arriver la présente par la barque du patron Jouvin, laquelle a été prise par un vaisseau d'Alger à la hauteur de Mayorque, et

envoyée ici avec une partie de son équipage, qui consiste en neuf Français et deux Anglais prisonniers de guerre, et le reste dudit équipage, qui consistait en cinq Génois et un Maltais. Le corsaire les a embarqués sur son bord, prétendant qu'ils sont de bonne prise, contravention formelle aux traités, qui n'est jamais survenue depuis que j'ai l'honneur de remplir ce poste. Après plusieurs discussions au Divan, j'ai enfin obtenu que la barque serait relaxée avec tout son chargement et que l'on me rendrait le reste de son équipage à l'arrivée du Corsaire, lequel je poursuivrai avec toute la vigueur qu'il faudra pour avoir raison de tout ce qui aura été pillé sur ladite barque. Tout le chagrin qui me reste, Messieurs, c'est que, dans le règne présent, il n'y a nulle justice à espérer, vinssent les plus doctes et plus expérimentés philosophes que le ciel couvre aujourd'hui.

Si je n'eusse crû, Messieurs, que les patrons qui partent de cette Échelle pour Marseille ne vous eussent rendu un fidèle compte de bouche de la manière que toutes choses se passent ici, j'aurais eu l'honneur de vous informer de toutes les calamités et misères que suis obligé de souffrir. Patience, il n'y a que moi qui en ai souffert jusqu'aujourd'hui. J'en ai toujours rendu compte à la Cour, et n'ai pas cru vous faire plaisir de vous informer de bien des choses qui n'auraient pu que vous causer du chagrin. Si vous souhaitez que je rende compte par le détail de ce qui se passe en cette Échelle, qui est une place où l'on ne parle que de plaies ou de bosses, et non de négoce, je le ferai, Messieurs, avec plaisir. Je me remets au patron Jouvin à vous rendre compte de bouche de son affaire; tout ce qu'on lui a pu attribuer ici, c'est qu'on lui avait trouvé un pavillon Génois⁽¹⁾. Je l'ai renvoyé le plus promptement qu'il m'a été possible, lui ayant donné des matelots

(1) L'emploi des pavillons étrangers était une des plus grandes causes de ces sortes d'avaries.

Maures pour lui aider à mener son bâtiment, les choses changeant ici d'une heure à l'autre. Tout le pays est dans une grande consternation de voir qu'il y a plus de quatre mois qu'il n'est venu aucun bâtiment français, et je trouve qu'il est fort inutile qu'il en vienne, si ce n'est des vaisseaux du Roy, n'y ayant ici aucun négoce, les Juifs faisant ici tout le peu qu'il 'y a à faire, qui consiste en marchandises de prises. Ces Corsaires ont pris trois vaisseaux depuis environ trois mois ; l'un hollandais, venant de Dantzik, chargé d'acier et de fer, de douves et autres bois, du port d'environ 10,000 quintaux ; un autre Portugais, chargé de sucre, d'environ 4,000 quintaux, et un autre Génois, chargé de barrilhe et d'auffe avec 60 balles de laine fine.

Toutes ces marchandises se sont débitées sur le pays, à la réserve de l'auffe et de la barrilhe, que les Juifs ont acheté. Voilà, Messieurs, ce qui s'offre à vous informer pour le présent du courant du négoce d'Alger.

A l'égard de ce que vous me marquez, Messieurs, des appointements du sieur Clairambault, je vous dirai qu'il arriva à Bône le 21 de septembre, et en Alger le 14. novembre. A l'égard de sa nourriture, cela ne devait, Messieurs, nullement vous faire de peine ; quand il en serait venu encore une demi-douzaine avec lui, il ne m'en aurait pas plus coûté qu'il ne m'en coûté, y ayant tous les jours à ma table dix ou douze couverts, qui y sont pour ceux qui y veulent venir manger, sans que pour cela j'en mette plus grand pot-au-feu; je présentai le sieur Clairambault au Dey; je vous dirai fort peu de chose de la réception qu'il lui fit; il se leva comme un foudre contre moi, disant que je faisais venir des espions de Turquie⁽¹⁾ ; je lui laissai passer sa furie,

(1) M. de Clairambault venait de Constantinople, où il avait été élevé comme *enfant de langue*; Hadj' Ahmed, toujours soupçonneux, le supposait investi d'une mission de la Porte,

et lui laissai vomir contre moi tout ce qu'il voulut et essayai ses menaces ordinaires, qui sont de me sacrifier à sa rage.

Si tout ce que je souffre vous était raconté par un autre que moi, je vous jure, Messieurs, que vous en auriez compassion.

Je suis, etc. »

«Alger, le 42 février 1697.

MESSIEURS,

Depuis ma dernière que j'ai eu l'honneur de vous écrire le 3 janvier, dont le duplicata est ci-joint, la barque qui avait été envoyée ici par un corsaire d'Alger (comme je vous marque par ma dite lettre) a été prise par un corsaire Anglais deux jours après son départ. Comme l'Anglais l'envoyait à Alicante, elle fut rencontrée par une petite Frégate de St-Malo, qui la reprit cinq jours après que les Anglais l'eurent prise. Comme le vaisseau de St-Malo l'envoyait à Marseille pour la vendre, les vents contraires l'ont obligé de relâcher ici, ce qui a renouvelé un autre procès entre le Dey et moi. Je lui ai demandé le paiement de ladite barque, alléguant que, si un de ses vaisseaux ne l'avait pas prise, elle serait allée en sauvement à Marseille ; que, par conséquent, c'était aux armateurs à la payer.

C'est la mer à boire que demander justice à cet homme. Je reçus pour toute satisfaction ses brutalités ordinaires⁽¹⁾. C'est cependant une affaire qui est fort importante; j'en rends un compte exact à Monseigneur de Pontchartrain, et je poursuivrai le corsaire et ses armateurs vigoureusement pour

(1) Les *Mémoires de la Congrégation de la Mission* citent une autre lettre de R. Lemaire, où nous trouvons la phrase suivante: « J'ai vu régner Trick, Baba-Hassan, Mezzomorto, Chaban ; mais aucun d'eux n'a fait ce que fait le Dey d'aujourd'hui ; ils avaient tous quelques bonnes qualités, au lieu que celui-ci n'en possède aucune. »

voir d'avoir réparation de cette affaire. Le 13 de janvier; un vaisseau de cette République prit un petit vaisseau de Brest sur les côtes d'Espagne ; tout son équipage était Irlandais. Comme ils arborèrent pavillon Anglais, le corsaire lui fut à bord ; l'équipage ayant tout fui à terre, le corsaire lui fit signal pour retourner ; le Capitaine et quatre de ses gens se rembarquèrent dans leur chaloupe et vinrent à bord, le reste de son équipage ne l'ayant voulu suivre.

L'Algérien mit une vingtaine d'hommes dessus, et fit faire route audit vaisseau pour Alger, afin d'être informé qui il pouvait être. Le capitaine Irlandais, qui parle bon français, garda ses expéditions de Monsieur l'Amiral, qu'il avait prises à Brest. Cette dernière affaire n'était qu'une équivoque, à quoi on pouvait remédier facilement, n'eut été le malheur qui leur arriva. Il vint à travers à un quart de lieue d'Alger, et se brisa sur les roches. Ce vaisseau avait pour tous chargements neuf cents petites planches de sapin et des douves pour faire des tonneaux. J'ai fait travailler pour voir de retirer du naufrage quelque chose; on n'a pas pu sauver de quoi payer les gardes que j'avais mis le long des plages. Je fais repasser en France les cinq Irlandais qui étaient sur ce vaisseau ; leur affaire était un peu délicate; ils m'ont avoué qu'ils avaient tiré plusieurs coups de canon et de mousquet sur le corsaire avec pavillon Anglais ; ils n'ont jamais montré celui de France. Par bonheur, c'était un bâtiment de 90 tonneaux, lequel n'avait qu'une misère dedans.

Les six vaisseaux qui étaient au service du Grand Seigneur sont de retour depuis quinze jours. Le Grand Seigneur demande qu'on les envoie tous en Levant la campagne prochaine ; on commence à se préparer pour en envoyer une partie, mais non pas tous.

Mon frère me fait de sanglants reproches sur ce que je n'ai pas l'honneur de vous écrire et de vous informer exac-

tement de tout ce qui se passe en Alger. Il semble que j'avais prévu ces reproches, comme vous verrez par le duplicata ci-joint, puisque je voyais que cela vous a donné quelques chagrins, desquels je me ressens beaucoup, parce que vous ne m'auriez pas oublié de la manière que vous avez fait, espérant toujours que la Cour aurait égard aux excessives dépenses que je suis obligé de faire, la justice régnant là plus qu'en aucun lieu du monde. J'ai passé ici toute ma jeunesse, en gémissements et en danger de ma vie comme vous savez ; trois fois avoir été exposé à la bouche du canon et une fois mené pour être cloué deux fois la peste et vingt mille piastres que nous avons perdues, mon frère ou moi, devait être suffisant à tout autre homme que moi pour prier Sa Majesté de me retirer d'ici; je n'ai jamais envisagé de vivre en ce monde, mais bien de sacrifier ma vie pour le service du Roy et celui de ses sujets; tous les honnêtes gens qui naviguent dans ces quartiers en pourront rendre un fidèle compte ; je les cite tous à témoin.

Pourriez-vous croire, Messieurs, comme vous verrez par le certificat ci-joint de M. Laurence Vicaire Apostolique, qu'il y a plus de trois ans que je paye quinze pataques toutes les lunes pour un chirurgien français d'Oriol, lequel voulant abattre les catarattes⁽¹⁾ des yeux d'un Turc, il ne lui mourut pas entre les mains, mais peu de temps après ; ayant été appelé dans la maison du rRoy, où étaient assemblés le Divan et les Docteurs de la loi, ledit Chirurgien fut condamné à être brûlé vif. Je représentai au Dey que je ne reconnaissais autre justice que la sienne, et non celle de ses marabouts. Il me répondit que, comme c'était des affaires de la Loi, il ne s'en méfait point, et ne voulait point que je m'en mêlasse, et me fit sortir de force du Divan, où toute la justice était assemblée. Je leur criai tout haut qu'ils prissent bien

(1) (Sic), pour cataractes.

garde à la sentence qu'ils allaient prononcer, et que c'était un sujet de l'Empereur de France ; on révoqua la première sentence de mort, et fût condamné de payer mille cinq cents piastres aux héritiers du défunt ou de rester leur esclave, ou de demeurer dans ma maison en payant quinze pataques toutes les lunes, jusqu'à concurrence des mille cinq cent piastres, à quoi il avait été condamné⁽¹⁾. Je croirais, Messieurs, abuser de votre patience de vous parler de mille autres cas, lesquels je suis obligé d'étouffer dans la conjoncture présente. Je sais que vous êtes trop raisonnables pour ne pas avoir égard à toutes les excessives dépenses que j'ai été obligé de faire pour contrebalancer les profusions des ennemis qui ont répandu de toutes mains pour porter les Algériens à rompre avec nous.

Le corsaire qui avait pris la tartane arriva hier; il y eut Divan général assemblé au sujet de la contravention qu'il venait de faire, où il n'y eut rien de décidé ; on me rendit seulement les cinq Génois et le Maltais que ledit Corsaire avait pris sur la dite barque, lesquels je fais repasser avec le mémo bâtiment. J'informe la Cour de toutes choses et attendrai ses ordres pour poursuivre ce corsaire de la manière que l'on m'ordonnera.

Je suis, etc. »

« Alger, le 22 mars 1696.

MESSIEURS,

Depuis les deux dernières que j'ai eu l'honneur de vous écrire, les 3 janvier et 13 février, j'ai jugé à propos pour le bien du service de faire passer en France la barque de patron Mirabel qui a chargé ici pour Livourne pour le

(1) Voir, plus loin, pour la conclusion de cette singulière affaire, une lettre de M. de Clairambault.

compte des Juifs, sur l'avis que donne un courrier d'Oran, venu depuis huit jours, lequel donne pour nouvelles que trois vaisseaux Anglais, deux armés en guerre, et un marchand, chargé de tous les biens du monde pour Alger, devaient être ici au premier jour. Cette nouvelle confirme la première que j'en avais eue par une caravelle Portugaise, qui fut prise sortant de Cadix par un vaisseau de cette République. Appréhendant que Soliman Boulouk-Bachi⁽¹⁾ ne vienne ici dans le temps qu'ils s'y trouveront, se voyant les bien reçus comme ils seront, apportant tout ce qui est nécessaire à cette République, soit pour leur armement que pour autre chose, ils ne manqueront pas d'être soutenus et protégés. Il ne faut pas, Messieurs, que le raisonnement de tant de gens de bon sens se fonde sur un traité de paix, quoique ce soit la pierre fondamentale de raison. Ceux qui apportent en Alger sont toujours les bienvenus, et particulièrement le jour d'aujourd'hui. J'ai cru en devoir informer la Cour ; c'est ce qui m'a obligé de faire passer cette barque en France. Dieu nous envoie bientôt ici l'Envoyé d'Alger⁽²⁾, et qu'il apporte quelques esclaves. Le Dey persiste toujours à vouloir rendre les Français, pourvu qu'on lui renvoie les Turcs qu'il demande. Il m'en a donné des marques, parce que, dans l'armement de tous leurs vaisseaux qui vont sortir, où il y avait la plus grande partie de nos Français embarqués dessus, je lui fus représenter que, s'il les envoyait à la mer, ce n'était pas le moyen, au cas que l'Empereur de France lui accorde des Turcs qu'il demandait, de les débarquer, si nos Français étaient dehors, et que ce serait toujours à recommencer. Il donna ordre à tous les Capitaines de n'en embarquer aucun. Dieu veuille que cette affaire se finisse, afin que tout le monde puisse être en

(1) Il revenait de Versailles, où il avait obtenu audience le 14 mai 1696, et présenté au Roi dix étalons barbes.

(2) Soliman Boulouk-Bachi, dont il a été parlé précédemment,

repos. Je continuerai, Messieurs, à vous demander la grâce de vous souvenir de moi, et qu'il y a sept ans que je contrebalance les profusions des ennemis qui ont répandu de toutes mains. Ils ne m'ont pas mis seul à l'hôpital, mais bien mon frère, qui ne m'a jamais abandonné. Qu'il vous fasse voir les comptes et les lettres de change que j'ai tirées sur lui, et vous verrez si, dans les mémoires que je lui ai envoyés pour vous a présenter, il y a quelque altération ; bien loin de là, j'espère, Messieurs, tout de votre justice, et que vous ne me laisserez pas dans le labyrinthe, d'où je ne pourrais sortir, si vous ne m'aidez.

Je suis, etc. »

La correspondance de M. René Lemaire se termine par cette lettre. En proie à mille déboires, menacé d'être mis à la bouche du canon, il se réfugia à bord du vaisseau royal *l'Heureux Retour* (30 avril 1697), laissant les sceaux à son chancelier Jean de Clairambault dont nous donnons ci-après une curieuse lettre⁽¹⁾, relative à l'affaire bizarre du *chirurgien d'Oriol*. Nous continuerons par la publication des lettres⁽²⁾ du consul Philippe-Jacques Durand, successeur de M. Lemaire, installé à Alger le 20 février 1698. On y trouvera de curieux détails sur les embarras suscités par les Juifs, sur les fuites des esclaves à bord des vaisseaux royaux, et sur l'abus des changements de pavillon et des ventes de passeports délivrés par les Deys. M. Durand lutta avec beaucoup de zèle et de sagacité contre ceux qui voulurent profiter de ces infractions pour nuire à son pays.

(1) Archives de la Chambre de commerce de Marseille, AA, 492.

(2) Archives de la Chambre de commerce de Marseille, AA, 471.

Notice sur le Consulat de M. Philippe Jacques Durand

Avant de partir d'Alger, M. Dusault y avait installé comme consul M. Durand, qui vécut en assez bons termes avec Hadj' Ahmed. Le caractère ombrageux de ce Dey n'eut pas le temps de se manifester à son égard ; car il tomba malade peu de temps après l'arrivée du consul et mourut quelques mois plus tard. Son successeur fût Hassan Chaouch, qui se montra bien disposé pour la France, mais qui se fatigua en moins d'un an des gens qu'il avait à gouverner, et donna sa démission ; Ali lui succéda, et ne gouverna lui-même que quelques mois. La famine et la peste sévissaient à Alger ; le Bey de Tunis Mourad avait envahi la province de Constantine, et assiégeait cette ville elle-même, dont le Bey avait été tué dans un combat. Hadj Mustapha fut élu Dey. A peine arrivé au pouvoir, il marcha sur Mourad, l'atteignit près de Sétif, le 3 octobre, le battit complètement, lui prit son canon et ses bagages, et le poursuivit l'épée dans les reins jusqu'à la frontière. Le 28 avril de l'année suivante, il marcha contre l'armée marocaine, qui se disposait à s'emparer de Tlemcen, l'atteignit sur l'Oued Djidiouïa, à Hassian Tipazin, et la mit en complète déroute⁽¹⁾.

A l'occasion de ces victoires, M. Durand fit, pour, la première fois, des présents officiels d'investiture au Dey ; ce fut un fâcheux précédent; car il fallut depuis les renouveler

(1) «Une lettre d'Alger du 2 mai, nous annonce que le Dey Mustapha à la tête de son armée apprit le 28 avril que le Roi du Maroc s'approchait avec 50,000 hommes et qu'il devait camper en un lieu appelé *Acchi Bogazi*. Il lança aussitôt sa cavalerie en avant, et rencontra l'armée ennemie auprès d'un ruisseau nommé Gédia. Le Roi de Maroc fut complètement battu après un combat très sanglant qui dura de midi à quatre heures du soir. Les algériens ont remporté un grand butin de tout espèce, une quantité considérable de chevaux et de prisonniers, 3,000 têtes de simples soldats et 50 de capitaines principaux. Le Roi de Maroc est, dit-on, blessé.» (*Gaz. de F.*, an 1701, p. 240).

à chaque instant, et on prit même peu à peu l'habitude d'en faire chaque année. Les autres nations, qui cherchaient toujours à prendre la prépondérance sur la France, faisaient des cadeaux plus riches encore que ceux du consulat français, en sorte que cette nouvelle manière de faire ne servit qu'à obérer les différents consuls qui se succédèrent, sans leur permettre de lutter avantageusement contre les autres puissances de l'Europe. Cependant, le consulat de M. Durand continua à être calme; il fut protégé par Mustapha dans les circonstances assez critiques d'une révolte, comme il en arrivait si souvent à Alger, sous les prétextes les plus futiles. Vers le printemps de 1705, le Dey déclara la guerre à Tunis pour punir Ibrahim Bey de quelques incursions, et surtout pour se procurer l'argent nécessaire à son trésor épuisé. Bien qu'au commencement de la campagne, il eût battu Ibrahim, dont il s'empara, la fin de l'expédition fut malheureuse; une conspiration s'organisa contre lui pendant son absence; il ne put pas rentrer dans Alger révolté contre lui et s'enfuit à Collo, où il tomba entre les mains de la milice qui l'étrangla après l'avoir promené sur un âne par dérision⁽¹⁾.

Cet événement eut lieu le 5 novembre 1705; depuis longtemps, M. Durand, dont la santé était très mauvaise, sollicitait son rappel; il l'obtint à ce moment même, et quitta Alger, laissant pour remplir l'intérim son chancelier, M. de Clairambault.

(1) D'autres disent que le fait en question se passa à La Calle, mais ce doit être une erreur.

*Lettre de M. de Clairambault à MM. les Maires, Échevins
et Députés du Commerce de Marseille*

« Alger, le 21 août 1697.

MESSIEURS,

Il y a si peu de choses ici qui puisse mériter votre attention que cela me prive de l'honneur de vous écrire aussi souvent que je le souhaiterais. Mais, comme je ne puis m'en dispenser absolument sans manquer à mon devoir, je me donne l'honneur de vous écrire la présente pour vous donner avis que M. Dusault a terminé une affaire qui ne pouvait que donner beaucoup de chagrin dans la suite. C'est l'avanie faite au nommé Hiérosme Robert, chirurgien, dont vous avez déjà été informés ; il restait encore onze cents piastres à payer à ce sujet, ce qui se devait acquitter en payant en déduction quinze piastres toutes les lunes, et, comme il fallait un temps considérable pour finir de cette manière, il était à craindre que cela ne passât en coutume⁽¹⁾, ce qui détermina ledit sieur Dusault à en sortir, moyennant quatre cents piastres Sévillanes, qu'il a payé comptant pour toutes prétentions.

Le Dey ne témoigne plus aucune répugnance à me permettre l'exercice de mes fonctions; ainsi, Messieurs, je pourrai dorénavant remplir tous mes devoirs sans difficulté et il y a apparence que nous serons assez tranquilles.

Quoique M. Dusault vous informe apparemment de tout ce qui se passe en cette Échelle, j'ai cru que vous ne serez pas fâché que j'aye quelquefois l'honneur de vous écrire, ou, du moins, que vous pardonneriez au désir extrême que

(1) C'est-à-dire que, suivant les habitudes Turques, la rente mensuelle eût été à jamais exigible.

j'ai de vous faire connaître avec combien d'attachement et de respect je suis, etc. »

*Lettres de M. Durand à MM. le Maire, les Échevins
et Députés du Commerce de Marseille*

« Alger, le 44 mars 1698.

MESSIEURS,

Après vous avoir remercié de nouveau de vos honnêtetés et prié de me conserver les assurances de bonté, pour la suite, que vous avez bien voulu me témoigner à Marseille, souffrez que je vous donne. avis de l'état des affaires en ce pays, en abrégé à la vérité ; n mais j'ai cru que, M. Dusault repassant en France, il était inutile pour cette fois de m'étendre plus au long.

Je suis arrivé le 19 février sur le vaisseau du Roy le Trident; les saluts se sont faits de part et d'autre à la manière accoutumée. J'ai été très-bien reçu des Puissances. Elles m'ont assuré de la passion qu'Elles ont de maintenir la bonne intelligence que Sa Majesté voulait bien qui fut entre la France et Elles. Les affaires sont ici très-tranquilles ; les esclaves en échange de ceux que nous repassions furent envoyés à bord du vaisseau du Roy, avant que les Turcs en descendissent ; le rachat de ceux qui appartenaient aux particuliers s'est fait sans discussion. Le Dey a même plus fait, ayant fait remettre entre les mains de M. Dusault, ce qui ne s'était encore jamais pratiqué en ce pays, les échanges que quelques-uns gardaient jusqu'au retour de leurs frères, qui n'ont pu être trouvés, faute de numéros, dans la dernière recherche. M. Dusault aussi, de son côté, s'est obligé de les renvoyer incessamment, comme ils sont en petit nombre, je ne doute pas que la Cour ne l'accorde sans difficulté, cela étant de conséquence. Voilà une affaire terminée.

Il y a neuf Corsaires en mer; il en est rentré trois depuis que je suis ici avec trois prises, une Portugaise, une Génoise et une Catalane.

Il court ici un bruit sourd de mal contagieux ; Dieu veuille qu'il n'ait pas de suite.

Quand au droit de Cotimo⁽¹⁾, sur quoi vous m'avez fait remettre un mémoire, afin de voir s'il serait possible de le retirer ici, à cause des difficultés que l'on a la-dessus aux pays étrangers à l'arrivée des bâtiments, les difficultés sont bien plus grandes ici, étant absolument impossible d'innover la moindre chose contre la coutume ordinaire ; il n'est point encore arrivé de bâtiments ; mais j'ai sondé le gué sous main, et trouvé qu'il n'y faut pas seulement penser.

Les Consuls qui sont en chrétienté, et par conséquent en pays de loi, le peuvent retirer, si ils veulent y donner leurs soins.

Je vous puis assurer, Messieurs, que, pour peu que j'y eusse vu de possibilité, j'en serais venu à bout.

Depuis un an, il n'est venu ici que trois barques ; le peu de commerce qu'il y a leur en doit faciliter la recherche.

Faites-moi l'honneur de m'écrire quelquefois et de me donner vos ordres, je les exécuterai fidèlement.

Je suis avec respect, Messieurs, votre très-humble et très-obéissant serviteur. »

« Alger, le 28 avril 1698.

MESSIEURS,

Je me suis donné l'honneur de vous écrire, le 14 du passé, par le retour du vaisseau le *Trident* ; j'ai crû qu'il était inutile de vous en envoyer un duplicata.

(1) *Cotimo*, ou *Cottimo*, droit variable que les Consuls du Levant imposaient, au prorata de la valeur des cargaisons. Le produit était affecté au paiement des dépenses extraordinaires.

Il ne s'y est rien passé de nouveau qui puisse mériter beaucoup d'attention ; il serait à propos, Messieurs, de détruire autant comme il serait possible les bruits imaginaires que l'on fait courir, tant à Marseille que dans le Levant. A Marseille, suivant ce que Monseigneur me fait l'honneur de m'en écrire, que les Algériens, ou du moins quelqu'un de leurs vaisseaux, ont pris le pavillon de Salé, et m'ordonne d'en demander raison ; nulle apparence n'a donné lieu à ce bruit; il n'est pas possible que cela puisse arriver, je vous en répons sur ma vie.

En Levant, on y a fait courir le bruit que le Roy avait déclaré la guerre aux Algériens ; les Hadjis n'ont osé s'embarquer sur des bâtiments Français; le Dey en a eu nouvelles de trois ou quatre endroits et m'en a demandé le sujet ; je ne doute pas que ces bruits ne s'évanouissent d'eux-mêmes. Le dessein de faire augmenter les assurances⁽¹⁾ pourrait bien y avoir de la part, c'est un assez mauvais moyen.

L'établissement du Cotimo en ce pays est absolument impossible ; je l'ai tenté sur ce bâtiment avec toute l'activité possible, et n'ai pu y réussir ; c'est la faute de mes prédécesseurs, à laquelle il n'y a plus de remède.

Le Dey paraît être dans de très bonnes dispositions en ma faveur ; je tâcherai avec soin de le maintenir dans ces bons sentiments.

Pierre Fort de Marseille, qui s'est perdu en Portugal avec un bâtiment de Nantes qu'il commandait, a été pris sur un bâtiment Portugais ; l'équipage l'a déclaré passager, je l'ai réclamé et il m'a été remis ; je l'envoie à Livourne avec les

(1) C'est ce qu'on appelle maintenant une manœuvre de Bourse ; ce vol déguisé se reproduisait assez fréquemment, et engendrait quelquefois des écarts énormes ; la *Gazette de France* nous apprend, qu'à la fin de 1716, les assurances maritimes sautèrent brusquement de 1 1/2 à 45 p. %.

autres Français qui sont ici, dont voici l'état⁽¹⁾. M. de Giber-court aura soin de les faire passer en France ; ayez la bonté, Messieurs, de faire payer leur passage au patron d'Orgalec. La contagion qui est ici m'a fait prendre le parti de les faire passer par ce bâtiment, au défaut d'aucun pour France.

Les Puissances d'ici préparent toutes leurs forces contre le Roy de Maroc, dont le fils ciné s'est révolté et leur est venu demander secours ; cela les a empêché d'accorder leurs vaisseaux à un Capidji Pacha qui les leur est venu demander de la part du Grand Seigneur.

Je suis, etc. »

« Alger, le 4 août 1698.

MESSIEURS,

N'ayant laissé passer aucune occasion sans me donner l'honneur de vous avertir de tout ce qui s'est passé en ce pays, je ne doute point que vous n'ayez appris par mes précédentes, la mort d'Hadj' Ahmed, Dey d'Alger, et l'élection d'Assan Chaoux, nommé présentement Babassen, qui est homme de raison et de vigueur ; je m'étais très bien mis auprès du défunt ; je suis encore mieux auprès de celui-ci.

Il est homme qui prétend pousser la marine d'Alger le plus loin qu'il pourra, employant tout ce qu'il peut pour remettre la course de cette ville en vigueur. Il est sorti, les 13, 14 et 15 juillet, neuf vaisseaux de cette ville ; il s'en prépare six autres, qui mettront à la voile, au plus tard dans trois ou quatre jours, et on commence à travailler à mettre les autres en état.

(1) M. Durand joint à cette lettre un état, comprenant quatre Français rendus par les Algériens : Pierre Fort, de Marseille, — Etienne Ballestre, de la Seyne, — Nicolas Domergue, de Toulon, — François Mallègue, de Marseille, ces trois derniers destinés à être échangés contre les Turcs captifs, suivant convention faite avec M. Dusault.

L'Amiral et deux conserves ont amenés ici deux prises, une d'un vaisseau Portugais fort riche, et l'autre d'un Hollandais qui ne l'est pas tout à fait tant.

Il y avait sur chacune un passager Français, qui m'ont été rendus ; celui pris sur le Portugais a eu fortune, son équipage et un groupe de 365 piastres lui ayant été restitués, ce qui ne s'était jamais pratiqué, ni avec Français, ni avec Anglais; l'autre était un Dunkerquois, pèlerin de Saint-Jacques, nommé François Made ; le premier un marchand de Saint-Malo, nommé Pierre Tiphaine.

Les affaires sont dans la meilleure situation du monde, et vos marchands n'ont à appréhender aucune insulte des Algériens. Le Dey, en ma présence, leur a recommandé à la Marine de les obliger en ce qu'ils pouvaient. La peste a diminué considérablement, et, comme voici le temps qu'elle a accoutumé de finir, il y a lieu d'espérer que nous en serons bientôt délivrés.

Je n'ai point laissé prendre de communication à cette barque, les matelots n'étant point descendus à serre. »

(La lettre se termine par des protestations de dévouement.)

« Alger, le 27 septembre 1698.

MESSIEURS,

Je me suis donné l'honneur de vous écrire par voie de Majorque ; mais, comme cette voie me paraît très incertaine, je vous donne le même avis parcelle-ci.

Le vaisseau le Saint-Jean-Baptiste, capitaine Pascal Bouvière, allant de Marseille au Havre, appartenant à MM. La Croix et Nattes, parti dudit Marseille le 23 août, a péri le 29 à la pointe du jour, à mi-canal entre Carthagène et Oran, et hors d'aucune vue de terre, beau temps et vent arrière ; un coup de mer l'ayant mis un peu à la bande, il n'a jamais pu se relever ; son trop de chargement principalement a causé son

malheur. Après avoir été ainsi environ une demi-heure, il s'est brisé tout d'un coup en mille pièces, et le fond du navire est venu sur l'eau ; tout l'équipage s'est noyé, à la réserve de six, qui, par un bonheur extraordinaire, ont été trouvés sur l'eau par un brigantin de cette ville, après avoir été cinq jours et cinq nuits, tous nuds, et à la grâce de Dieu ; ils étaient sept, mais un mourut, et se noya la veille de leur salut, n'ayant pu y résister, ces pauvres gens sont arrivés ici les jambes toutes crevées et dans un pitoyable état ; je les ai réclamés, et ils m'ont été rendus.

Voici leur noms :

Louis de L'Estrade ; Jean Baptiste, marin ; Etienne Gaillard, de Marseille ; Antoine Canapet, de la Ciotat ; Jean Baverne, de Toulon ; André Bassat, de Frontignan. Ils sont entre les mains du chirurgien, qui les vient panser, et sont en bonne santé présentement.

Il est à remarquer, Messieurs, qu'un bateau Espagnol, traversant d'Oran en Espagne, les a trouvés sur l'eau, et leur ayant préféré quelque barrique d'huile ou autre, les a abandonnés.

J'ai été obligé de donner une récompense aux armateurs du brigantin, duquel le voyage a été rompu par cette occasion, et qui en a eu tous les soins possibles. La somme n'est pas fort considérable, et, de même que vous verrez que je cherche à ménager vos intérêts, j'espère que, vous envoyant une attestation A de toutes choses, vous ne ferez aucune difficulté de m'en rembourser.

La peste est heureusement finie : personne n'en meurt ni n'en est attaqué depuis plus de quinze jours, et il y a lieu de croire qui nous en sommés absolument délivrés.

Les affaires sont très tranquilles et au meilleur état qu'on le puisse souhaiter ; je n'oublierai rien pour les maintenir ainsi.

Je suis, etc. ... »

« Alger, le 48 octobre 1698.

MESSIEURS,

Je me suis donné l'honneur de vous écrire par Mayorque et par voie de la Calle, pour vous donner avis de la perte du vaisseau le Saint-Jean-Baptiste, commandé par le capitaine Pascal Bouvière, allant de Marseille au Havre ; je m'en rapporte à mes précédentes, et à ce que les six Français échappés par hasard de ce malheureux naufrage, que je renvoie, vous pourront dire sur ce sujet.

Le 25 du passé, un corsaire de cette ville prit à la hauteur d'Alicante le vaisseau l'Espérance de Dunkerque, capitaine Jacob Rogier, sur ce qu'il le prit pour Hollandais, n'y ayant que le capitaine et le maître qui écorchassent un peu le français; qu'il ne mit point de pavillon; que, sautant à bord, il les surprit jetant un pavillon Hollandais à la mer ; et qu'enfin, au lieu de passe-port, il leur montra, par une simplicité flamande, l'acquisition de son vaisseau à Flessingue. Le 27 au soir, il arriva ici ; je me fis apporter ses papiers à la maison du Roy, où, ayant trouvé toutes ses expéditions en forme, je le réclamai, et fit de grosses plaintes contre le corsaire. Le Dey, qui est très juste, le traita comme un malheureux, et l'obligea dans le moment de remettre le dit capitaine et son équipage en possession de son navire, et que sa tête lui répondrait s'il lui manquait seulement une aiguille ; ce que j'allai faire exécuter en même temps. Le vaisseau ne resta pas une heure dans le port entre leurs mains, et tout lui fut exactement rendu, à quatre chemises de matelot, six vieilles cuillères d'étain, et quelques couteaux près, que les esclaves du corsaire avaient dérobés, et qui ne se purent trouver, ne valant pas en tout six livres. Le 29, au soleil levant, il était en route pour continuer son voyage.

Voici un rôle des neuf Français que j'ai retirés, et que je vous envoie par cette occasion; il n'arrive ici u aucun bâtiment de prise ou il n'y en ait quelqu'un, ce qui me donne de continuelles affaires, et m'en donnera encore davantage à l'avenir, le Dey que nous avons présentement donnant entièrement dans la course, et voulant à quelque prix que ce soit, rétablir celle de cette ville, il ne donne point de relâche aux corsaires, les obligeant de réarmer aussitôt qu'ils sont rentrés, ce qui, en détruisant les étrangers, doit donner de grands privilèges aux bâtiments Français, et faire valoir le commerce de Marseille. Ce Dey me témoigne toutes les amitiés possibles ; je me ferai toujours un plaisir d'employer sa bonne volonté à l'avantage de la nation.

Vous ne devez point douter, Messieurs, de mon zèle pour vos intérêts et votre service; je vous le témoignerai toujours dans toutes les occasions, et surtout par une correspondance très exacte : j'espère aussi que de votre côté, vous voudrez bien me rendre la justice nécessaire.

C'est un abus, Messieurs, de prétendre que le casuel puisse payer les dépenses extraordinaires ; voici un état au vrai de celles que j'ai été obligé de faire depuis mon arrivée, y non compris plus de 400 piastres de donatives particulières et journalières ; je me donne l'honneur d'en écrire à Monseigneur, afin qu'il règle le tout. Je lui propose que vous autres, Messieurs, à l'avenir, me teniez au moins compte des dépenses pour les Français que je retirerai, et de celles qui sont imprévues et nécessaires pour le bien de la nation ; que, moyennant le casuel, je supporterai les ouaïdes⁽¹⁾, les usances et les donatives journalières qui le consommeront et au-delà; cet article est juste, je demande vos voix pour l'obtenir,

(1) Présents coutumiers, offerts en diverses occasions, telles que la fin du Ramadan, la naissance où la circoncision d'un fils du Dey, etc.

afin de n'avoir jamais aucune discussion la dessus.

J'envoie à M. Eon une lettre de change de quinze cents livres, à compte desdites dépenses, dont voici les états certifiés de la nation ; je me donne l'honneur d'en écrire à Monseigneur, et vous prie de la vouloir bien acquitter.

Vous devez considérer, Messieurs, que, quoique cette place semble à charge au commerce, ne s'y faisant presque aucun négoce, que cependant, d'elle dépend la sûreté du commerce de France et principalement de Marseille⁽¹⁾. Qu'il y a ici 22 vaisseaux de course, plusieurs barques et 2 galères, que cette Échelle, sous les auspices du Roy, facilite à vos bâtimens des nolis au préjudice des Étrangers ; que les Anglais connaissent si bien cette vérité que, quoiqu'ils ne fassent presque aucun commerce ici, ils ne laissent pas de donner à leur consul trois mille deux cents piastres sévillanes, plus quinze cents piastres de donatives à faire tous les ans, et tout le casuel ; le consul de France de double de charges que lui, et la moitié moins de bénéfice sans donatives.

Il ne peut en ce pays sans se ruiner soutenir l'intérêt de la nation comme il faut, ai y balancer les intrigues de l'Anglais ; mes prédécesseurs en sont des témoins irréprochables, ils s'y sont ruinés ou ils y ont péri ; il n'y en a que trop d'exemples, aussi bien que du préjudice que cela a causé à la nation.

Ayez la bonté d'ouvrir les yeux là-dessus .et de considérer qu'il n'est pas raisonnable qu'un consul, qui, pour le service du Roy et le vôtre, est sujet aux bourrasques de ce pays, à la peste, et à des discussions > continuelles, soit encore obligé de se ruiner pour faire son devoir avec honneur et réputation.

(1) En effet; lorsque la France était en guerre avec Alger, tout le commerce du Levant se trouvait en danger.

Cela posé, comme cela est effectivement, je ne doute point que vous ne me rendiez la justice nécessaire, non seulement quant au payement de m'a lettre, mais encore en m'accordant vos voix pour une augmentation d'appointements et pour un règlement entre nous ; dont je vous aurai obligation, et dont je vous témoignerai ma reconnaissance, en vous donnant sujet de vous louer de ma conduite.

Les affaires sont dans une parfaite tranquillité ; la peste, grâce au Seigneur, nous a quitté, et il y a plus de 40 jours qu'il n'est mort personne et que personne n'en a été attaqué.

Faites-moi l'honneur de m'écrire quelque fois et de me croire entièrement dévoué à votre service, étant avec passion, Messieurs, etc.»

Les Turcs des Galères à Marseille font de grosses plaintes sur ce qu'on a abattu partie des murailles de cimetière ; ayez la bonté, Messieurs, d'y donner ordre.

Si c'est effectivement un vaisseau d'Alger qui a maltraité la barque du patron Touache, le Dey m'en a promis. une sévère justice et exacte satisfaction à son arrivée; envoyez-moi un état des dommages par la première occasion, s'il vous plait. »

« Alger, le 12 décembre 1698.

MESSIEURS,

Je n'ai pas voulu laisser partir ce bâtiment Espagnol qui va à Barcelone, sans vous donner avis que j'ai eu toute la justice possible du Dey au sujet de la contravention faite au patron Touache et à la saïque commandée par le capitaine Pascal; j'en ai eu ample satisfaction et tout à l'avantage de la nation;

Je vous en écrirai plus amplement à la prochaine occa-

sion; je vous prie seulement d'une chose, qui est de faire accuser juste les capitaines et patrons qui font de pareilles plaintes⁽¹⁾.

Le patron Touache a accusé une boutte d'huile et une boutte de vin ; cela est faux, la boutte d'huile s'est concentrée en un très-petit quarteau, qui est le même qui a été pris, suivant le rapport des quatre Génois, qui m'ont été rendus aussi bien que l'huile, et les bouttes de vin en deux fiasques seulement. Vous pourrez questionner la-dessus les-dits Génois, lorsque je vous les renverrai.

Quant à la saïque⁽²⁾, on m'a rendu les six Grecs et Maltais, un porte-voix, une flamme ; il y avait encore quelques bagatelles, que j'ai laissées en compensation d'un sac de biscuit que le Corsaire lui avait donné. Ledit Reis a été mené à la maison de l'Agha, et condamné à 500 coups de bâton, pour le mal traitement fait aux dits équipages.

Je suis fâché du mal traitement fait à l'équipage de la barque; quant à la saïque, le capitaine Pascal a eu fortune d'en être quitte pour quelque bastonnade; il n n'avait autre passeport que celui du Consul, avec lequel il y avait neuf mois qu'il naviguait; peut-être, si le Corsaire l'eut amené, y serait-il resté esclave. C'est un coureur du Levant, que j'ai connu à Tripoli, avec un passeport de dix années. Tels gens, Messieurs, ne font ni votre bien ni celui de la nation; je souhaite que ce châtiment lui apprenne à suivre les ordonnances de sa Majesté.

Je suis, etc. »

(1) C'était une des plus grandes causes de discussion ; les capitaines marchands exagéraient la valeur de leurs pertes, et on n'arrivait pas à s'entendre.

(2) Petite barque, dite aussi *chebek*.

« Alger, le 12 janvier 1699.

MESSIEURS,

J'ai relu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 13 octobre seulement le 16 décembre.

Les affaires d'ici, Messieurs, sont au meilleur état que vous le puissiez désirer pour la tranquillité publique. Car, pour la notre particulière, elle est un peu altérée par un soupçon de peste, qui, semblant rouler sous l'eau, nous donne lieu d'appréhender ce printemps quelques bourrasques.

Le Dey et les Puissances continuent d'être très raisonnables, et, grâce au Seigneur, me paraissent très bien portés en ma faveur. Je tâcherai avec un soin extrême, de les entretenir dans cette situation, et pour vos intérêts, pour ceux du public, et pour ma réputation.

Un des plus sûrs moyens pour y parvenir est de ne rien demander que de juste et de ne laisser tramer aucune affaire.

Vous aurez appris par les lettres que je me suis donné l'honneur de vous écrire, par Barcelone et Majorque, quelle justice j'ai exigé au sujet des contraventions faites au patron Touache dont vous me parlez, et au capitaine Pascal allant à Toulon avec une saïque ; il suffit de vous répéter ici en abrégé qu'on m'a rendu les dix chrétiens, savoir quatre de la barque et six de la saïque ; et tout ce qui avait été pris, suivant le rapport des mêmes chrétiens, lesquels étant entre mes mains, j'ai envoyé avec le truchement pour reconnaître toute chose. En voici le mémoire, et le Reis a été condamné à 500 coups de bâton pour réparation et sur le champ transporté au logis de l'Agha, lieu ordinaire des exécutions des Turcs.

M. de Vauvré m'avait averti de la première contravention, et j'ai découvert la seconde. Vous pouvez compter, Messieurs, que je périrai plutôt cent fois que de laisser quelque

chose en arrière. Je veux faire mon devoir en votre avantage; mais, Messieurs, vous devez contribuer à m'y aider en trois moyens ; savoir :

En n'aigrissant jamais les choses à la Cour cela est de conséquence.

En obligeant les patrons d'accuser juste. Et en ne couvrant point de bâtiments étrangers, sous quelque prétexte que ce puisse être⁽¹⁾. Ce n'est point l'intention de la Cour que j'en réclame aucun.

Le premier moyen, Messieurs, est fondé sur ce qu'il est bien plus aisé de détruire que de construire, et qu'il faut entrer un peu dans les raisons d'autrui, avant de mettre les fers au feu. Votre tranquillité en dépend. Les Algériens ont trouvé 200 bâtiments Français à la mer sans seulement leur demander le passeport, A quoique tous les bâtiments Portugais qu'ils ont pris, ils les aient. trouvé avec pavillon français⁽²⁾ ; ils ont donné du biscuit et de l'eau a plus de vingt qui en manquaient ; ils ne s'en sont plaints qu'à moi. Plus de vingt leur ont tiré des coups de canon⁽³⁾ et tué du monde, entre autres le commandant de la Charente, qui tua cinq hommes il y a onze mois au plus honnête des Corsaires d'Alger, le plus brutalement du monde, lequel cependant, quoique avec un vaisseau de 40 canons et 300 hommes, ne tira pas un seul coup.

Ils ne disent mot cependant, et s'il arrive qu'un malheureux, indigne d'être de leur nombre, fait une contravention,

(1) Le Dey délivrait au commerce Français un certain nombre de passeports ; mais il arrivait, malgré les Ordonnances, qu'on en prêtait à des navires Italiens, et autres, ce dont les Algériens se plaignaient avec raison.

(2) Voir la note précédente.

(3) On eut toujours beaucoup de peine à empêcher ceux de nos navires de commerce qui étaient bien armés, d'ouvrir le feu, sans autre explication, sur les navires Barbaresques, alors même qu'on était en paix avec eux. Presque toutes les *ruptures* viennent de là.

qui est châtiée exemplairement d'abord qu'elle est sue, d'abord tout est en feu et tout le monde crie : *Tolle* ; un peu de flegme et d'indulgence sont nécessaires.

Le second moyen, je m'en plains sur ce que le patron Touache a accusé un tonneau d'huile, un tonneau de vin et plusieurs agrès; sur le rapport certain des quatre Génois, le tonneau de vin est faux ; le Corsaire n'en a pris que deux bouteilles. Le tonneau d'huile m'a été remis ; c'est un baril qui ne tient pas une millerolle et demi ; c'est le même et au même état qu'il a été enlevé ; et, *plusieurs agrès* ; il n'y en avait pas pour trente sous.

Quand au passeport, le capitaine Pascal en avait seulement un du Consul de Mil, avec lequel il y avait neuf mois qu'il naviguait. Jugez si avec telle pièce j'aurais pu le réclamer, si le Corsaire l'eut amené.

J'ai déjà remontré aux patrons qui sont venus de Livourne une partie des raisons que vous me mandez au sujet du Cottimo.

Je les leur ferai encore mieux comprendre avec votre lettre ; après quoi, tant pis pour eux, s'ils n'y veulent pas entendre. Je ne le puis exiger que de leur volonté ; d'autant que, de force, ils se plaindraient aux juifs, les juifs au Dey, auprès duquel cela ferait un mauvais effet, outre que je n'y avancerais rien, non plus que ceux qui ont voulu tenter quelque nouveauté.

Soyez persuadés que je n'oublierai rien pour vous en faire avoir satisfaction.

Je suis, etc. »

«Alger, le 20 mai 1699.

MESSIEURS,

Vous aurez sans doute reçu ma lettre, par laquelle je

vous rendais compte de l'arrivée, du séjour, et de l'intention de l'escadre Anglaise en cette rade, et de tous les mouvements, démarches, etc, que je me suis donnés pour éluder leurs mauvaises intentions, savoir ; de nous faire déclarer la guerre, de faire la paix des Hollandais, d'avoir ici un magasin en toute franchise, etc.⁽¹⁾. Vous pourrez voir le tout dans ma précédente du 16 avril. Grâce à Dieu, malgré les présents considérables qu'ils ont distribués, ils en sont sortis à leur honte et n'ont rien obtenu ; ce n'a pas été sans peine de ma part ; mais, enfin, j'en suis assez récompensé par l'honneur que j'en reçois d'être utile à votre commerce. Soyez persuadés que je ne m'endormirai jamais sur vos intérêts et sur mon devoir.

Cependant permettez-moi de me plaindre de vous à vous-même ; il part deux bâtiments de Marseille pour ici; vous savez la contravention faite par les habitants de Minorque au sujet de la barque du patron Roux, venant de Livourne, qui s'y est perdue ; vous savez qu'ils ont retenu et voulu vendre un homme et cinq femmes, Turcs appartenant au Dey ; vous êtes chargés d'en procurer la justice. Vous devez savoir de quel intérêt il est ici quelle soit prompte, le tout s'étant passé presque à la vue d'Alger, et le Dey y étant intéressé ; et cependant vous ne me donnez aucune nouvelle la-dessus, ni de ce que vous avez fait sur ce sujet.

Au nom de Dieu, Messieurs, ce sont encore plus vos affaires que les miennes. Songez que je suis votre serviteur et que vous devez m'aider et de vos avis et de vos soins; le bien des affaires le demande. Ce n'est point que je veuille disputer de lettres et réponses avec vous; je ferai toujours mon devoir; c'est l'unique bien de vos affaires qui me fait agir, et je suis assez libre de toute ostentation.

Je suis, etc »

(1) La flotte Anglaise était commandée par l'amiral Aylmer.

Ces Insulaires tyrannisent furieusement tous vos bâtiments qui y touchent; cela est de grosse conséquence.»

« Alger, le 24 juillet 1699.

MESSIEURS,

La copie de la lettre que je me donne l'honneur d'écrire à Monseigneur et que je vous prie de faire tenir à Monsieur le Bret après l'avoir lue, vous informera de tout ce qui s'est passé ici depuis l'arrivée du vaisseau du Roy le *Téméraire*.

Il est fâcheux que nous-mêmes fassions notre malheur; tout ce que la flotte Anglaise, ses présents, ses offres, ses remuements n'avaient pu faire ni seulement altérer, nous a pensé arriver par un de nos vaisseaux.

Il y a eu deux véritables séditions coup sur coup ; le Dey, au désespoir, et craignant pour sa tête, qui est ordinairement le but des révolutions de ce pays. Si quelqu'un de vous, Messieurs, avait pu être témoin d'une pareille bourrasque, des peines, des mouvements, et des risques nécessaires pour l'apaiser, peut-être connaîtriez-vous mieux ce que c'est qu'Alger, et cherchiez-vous du moins avec quelque plaisir les occasions, si ce n'est de faire du bien, au moins de dédommager un pauvre diable qui vous sert avec zèle dans un pays où rien ne se fait qu'en donnant ; essayer des pestes, courir bourrasque et se ruiner n'est pas affaire convenable à un honnête homme.

Tout est presque apaisé⁽¹⁾, et j'espère que, dans peu, je ramènerai les affaires à leur premier état, qui était sans doute

(1) Il y avait eu des fuites d'esclaves à bord du *Téméraire*; comme toujours, les propriétaires d'esclaves s'étaient ameutés, et avaient demandé vengeance au Dey, qui n'avait pas d'autre moyen de calmer la sédition que de faire indemniser les plaignants de leurs pertes.

le plus tranquille qui eut jamais été en ce pays; tout cela ne sera rien, à condition que l'esclave sauvé avec le canot sera payé. Je suis, etc.»

« Alger, le 24 août 1699.

MESSIEURS,

Il n'y a pas trois jours que j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire par voix de La Calle, datée du 22 mai.

Ce bâtiment partant à l'imprévu pour le même lieu, je n'ai pas le temps de vous répondre aussi amplement que je le souhaiterais ; j'y suppléerai à la première occasion, n'en laissant passer aucune sans me donner l'honneur de vous écrire.

C'est aux distributeurs de passeports et non aux Consuls à y tenir si fort la main, et, de votre connaissance même, vous n'ignorez pas que quantité de Génois trouvent moyen d'en obtenir, malgré tous les règlements dont vous m'avez envoyé l'imprimé⁽¹⁾.

Vous m'obligerez, Messieurs, et il est de votre justice, de ne donner créance aux plaintes des patrons qu'avec connaissance de cause ; vous m'assurez que vous prendrez ce parti. Vous en savez les conséquences.

J'ai reçu avis du paiement des 2,288 livres, je sais parfaitement ce que Monseigneur m'a mandé sur ce sujet ; est-il bien possible, Messieurs, qu'aucun de vous ne daigne considérer quel est le Gouvernement d'Alger, ni connaître vos véritables intérêts !

Faites réflexion, que rien de conséquence ne s'y fait sans présents ; vous savez que les Turcs sont gens sans discrétion, qui demandent toujours et ne veulent pas être refusés ;

(1) Voir les notes précédentes, sur le prêt abusif des passeports.

Qu'il faut presque toujours donner, tantôt aux uns, tantôt aux autres ; que, faute d'une bagatelle, les affaires pourraient aller à l'extrémité. Vous savez tout cela, mille autres choses encore inutiles à rapporter, et, cependant, au lieu de tâcher à procurer quelque soulagement à un de vos plus affectionnés serviteurs assurément, il semble par votre article que vous me reprochiez la grâce et la justice que Monseigneur m'a rendue⁽¹⁾.

Songez, Messieurs, qu'un Consul Anglais a ici 3,500 piastres Sévillanes d'appointements et 1,500 piastres pour donations tous les ans, le tout payé à Alger, et le casuel.

Qu'un Consul Français, qui a la préséance et bien plus d'embarras, a 6,000 livres; qui, rendues à Alger, ne valent pas plus de 4,500 ; après cela, étonnez-vous si les Anglais ont souvent emporté la balance dans les affaires de conséquence.

Alger ne vous rend rien ; mais il fait la sûreté de toutes vos Échelles⁽²⁾, de vos bâtiments et de votre commerce.

Cela signifie, Messieurs, que je me recommande à vos bonnes volontés ; le casuel ne m'a valu l'année passée que 220 piastres, et cette année 160 jusqu'à présent.

La restitution des esclaves retenus injustement à Min-seque est absolument nécessaire ; je ne puis revenir de mon étonnement qu'ils aient été, refusés aux Galères. J'en écris fortement ; ayez la bonté de me seconder, l'autorité du Pavillon le demande ; ayez la bonté d'y donner attention. Vous aurez sans doute appris les deux séditions arrivées coup sur coup au sujet des esclaves sauvés, ou noyés voulant

(1) Cette phrase fait allusion à l'augmentation d'appointements, que venait de recevoir le Consul.

(2) C'est toujours le même argument, très vrai, mais peu en faveur auprès de la Chambre de Commerce.

le faire, à bord de M. Le Chevalier de Forbin, et celui sauvé à la mer avec le canot. Les séditions n'ayant ordinairement pour but que la tête du Dey et des Puissances, elles en ont été si épouvantées que le Dey n'a pu encore en revenir.

Je puis assurément dire que j'ai disposé de tout ce que je voulais à l'avantage de la Nation ; je ne dispose plus de rien.

Il m'a rendu justice à la vérité depuis ; mais plus de grâces.

Je ne sais si, avec le paiement de l'esclave sauvé, avec le canot qu'il faudra payer, je remettrai les choses au même état qu'elles étaient, que les Turcs mêmes disaient que pour obtenir du Dey quelque chose, il fallait s'adresser à moi. Je suis, etc. »

« Alger, le 3 septembre 1699.

MESSIEURS,

J'ai reçu celle que vous m'avez fait j'honneur de m'écrire du 14.août.

Le commerce d'Alger est si peu de chose, qu'il y vient très-peu de bâtiments et principalement de Marseille ; je ne laisse pas de prier M. Eon de vous donner avis du départ des bâtiments qui pourront venir à sa connaissance.

Vous avez appris, Messieurs, par le retour des galères et par ma dernière, que les habitants de Minorque n'ont donné aucune satisfaction sur les Turcs et sur le chargement retenus contre le droit des gens. Vous voyez qu'il est besoin de nouvelles diligences de votre part. Vous en savez les conséquences, et pour l'autorité du Pavillon du Roy, et parce que cela se passe en vue d'Alger, et que le Dey y a intérêt. Je serais

fâché que ma lettre du 16 avril ne vous soit pas parvenue; vous avez appris d'ailleurs le peu de succès des Anglais en ce pays. Ils n'ont pu s'empêcher de se plaindre de la hauteur des Algériens à leur égard ; peut-être leur en eussè-je donné une autre raison plus considérable, si les séditions causées par la fuite des esclaves, dont je vous ai amplement informé, n'avaient rompu mes mesures, et n'avaient interrompu l'extrême confiance que le Dey me témoignait.

Comptez, Messieurs, sur mon devoir et sur votre service ; je ne dors pas, et il ne tiendra pas à moi que vous ne soyez contents de mon zèle.

Je vous remercie, Messieurs, d'avoir fait payer mes appointements, et voudrais bien vous remercier d'une augmentation qui serait très-nécessaire, n'y ayant pas ici de l'eau à boire à qui veut faire son devoir.

Le patron Charles Bertrand, qui vous rendra la présente, vous rendra compte des plaintes qu'il est venu faire ici, sur ce qu'il a été enlevé par une galiote d'Alger, qui lui a pris tout son chargement et s'est bannie à Tétouan⁽¹⁾. Voilà ce qui s'est passé la-dessus, et n l'affaire en est à ma perquisition.

Le Dey a protesté d'en rendre entière justice, et m'a assuré qu'il fera en sorte qu'il n'y aura rien de perdu. Il s'est fait informer par les habitants de Cherchel qui sont en cette ville de ceux qui avaient pris part à l'armement, et de ceux qui composent son équipage, qui sont tous dudit Cherchel. Il envoya d'abord deux spahis, avec un rôle, avec ordre aux Aghas de Cherchel et de Ténès, de saisir tous les effets qui pourront leur appartenir et d'arrêter et lui amener pieds et mains liés tous ceux pourront revenir dans la suite, et de déclarer aux habitants dudit Cherchel que, s'ils ne trouvent

(1) C'est-à-dire : avait été se réfugier au Maroc, pour y vendre sa prise, et se soustraire au châtimeut que le Dey eût fait infliger au Reïs.

moyen de faire revenir « la dite Galiote et les effets qu'elle a enlevés, qu'il les rendra tous responsables du paiement⁽¹⁾.

Il envoie, de plus, par un vaisseau qui doit partir demain, auquel il ordonne de toucher à Tétouan, un homme exprès pour réclamer ladite Galiote, l'argent et les effets, dont je lui remettrai ce soir un mémoire en Arabe entre les mains; tous les Reïs et Grands Écrivains se sont joints à mes demandes, et ont prié le Dey d'en faire une justice exemplaire. Il s'y prend d'une manière qu'il y a lieu d'en espérer peut-être plus de raison qu'on n'en pourrait obtenir en Chrétienté d'un forban qui se serait retiré dans un pays ennemi des deux parties intéressées.

Le Dey a fait donner au patron Bertrand une chaloupe, une ancre et tout ce qui lui pouvait être nécessaire.

Il m'a remis deux Français passagers de la Rochelle, pris sur un Portugais, allant des Canaries à la Madère ; je vous les enverrai incessamment. J'ai donné avis à Cadix et à Tunis, et les ai priés, aussi bien que vous, Messieurs, d'avertir partout qu'une Galiote armée de 3 canons, 8 pierriers, de 18 à 20 bancs, munie de mon « passeport, s'est bannie d'Alger, afin que chacun y prenne garde. Je suis, etc. »

«Alger, le 12 septembre 1699.

MESSIEURS,

J'ai eu l'honneur de répondre amplement le 24 du passé à celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 14.

(1) Il est peut-être bon de remarquer ici, que le système tant attaqué de la *responsabilité collective*, était déjà employé par les Deys, qui avaient sans doute reconnu que c'était un bon moyen d'action sur les indigènes.

Je ne doute pas que la mienne du trois de ce mois ne vous soit parvenu par le patron Ferrand.

Le Dey se donne tout le mouvement possible pour nous rendre satisfaction au sujet de la Galiote qui s'est bannie à Tétouan. Il attend la réponse de ce qu'il a écrit au Caïd dudit lieu, sur la prière qu'il lui a fait de se saisir de ce qu'il pourrait des marchandises enlevées et de l'argent, et de les lui renvoyer.

Trois personnes de ladite Galiote qui sont revenues, sont aux fers. Le Dey me promet positivement que je serai content, et vous devez compter, Messieurs, que je n'oublierai rien de ce qui sera à mon pouvoir et de mon devoir.

Souffrez que je vous recommande toujours les Turcs qui sont à Minorque; le Dey les attend de la sûreté du Pavillon du Roy; cela est de conséquence.

Il y a douze vaisseaux dehors, et les autres sortiront incessamment.

Je suis, etc. »

« Alger, le 4 octobre 1699.

MESSIEURS,

M'étant donné l'honneur de vous écrire fort au long les 4 et 14 septembre, celle-ci est seulement pour vous donner avis que, suivant les avis de Tétouan, à la prière du Dey d'Alger, le Caïd s'est emparé de tous les effets pris sur la barque du capitaine Bertrand, aussi bien que de l'argent ; qu'il attendait les ordres du Roy de Maroc pour les remettre au Consul Français, ou pour les renvoyer ici. Comme le Dey en a encore écrit depuis par une barque Française qui doit revenir ici, je vois bien de l'apparence que le tout pourra revenir. Je m'endormirai pas la-dessus, et j'espère que vous en apprendrez des nouvelles.

M. de Villars toucha ici le 20 du passé. Grâce au Seigneur, je n'eus point de chagrin au sujet des esclaves. De deux qui se voulaient sauver, un se noya, et l'autre fut repris. Cet article a ruiné et ruinera toujours les affaires de ce pays. Le Dey est dans de très-bonnes intentions ; je suis bien auprès de lui, mais peu s'en est fallu que les esclaves sauvés avec M. de Forbin n'aient tout rompu, principalement celui sauvé à la mer, qui fit soulever le pays et qu'il faudra payer. Il faut connaître la Taïffe d'Alger pour comprendre à quelles extrémités elle est capable de se porter pour des bagatelles, sans aucune réflexion de ce qui peut arriver ensuite.

Il partit hier d'ici un frère de Ferhat-Bey, qui se joignit à Chaban Dey à l'affaire de Tunis ; il venait demander un camp au Dey, pour chasser Mourat-Bey et s'établir à Tunis, où il prétend être désiré des Turcs et Maures.

Le camp lui a été refusé; cependant il compte d'en venir à bout tout seul avec ses partisans; cela pourra bien causer encore quelques nouveaux mouvements à Tunis, d'autant plus que le jeune Bey y est déjà très mal voulu.

Je suis etc. »

Alger, le 1er novembre 1699 (résumé).

Monsieur Durand annonce qu'on lui a remis deux nouveaux esclaves français, Grégoire Nau, de Saintes, et François Beaussire, de Dunkerque ; que le bâtiment mené à Tétouan est restitué avec ses marchandises ; il prie qu'on s'occupe activement de l'affaire des Turcs pris à Minorque, dont il a parlé dans ses lettres précédentes ; il rend compte de quelques prises faites par les corsaires sur les Hollandais,

et de l'arrivée devant Alger du vaisseau du Roy le *Triton*, commandé par Monsieur le chevalier de Mongon, qui a mouillé en rade le 31 octobre⁽¹⁾.

Alger, le 16 janvier 1700 (résumé).

Monsieur Durand annonce qu'il renvoie deux nouveaux captifs, Christian Lucas et Jean-Baptiste Gheso ; il se plaint de nouveau de l'insuffisance de son traitement, en présence des dépenses excessives qu'il est forcé de faire, tant pour le soulagement des esclaves que pour les donations obligées, indispensables pour soutenir l'influence française, surtout en présence des énormes frais que font les Anglais pour y substituer la leur. Il déclare que la position n'est plus tenable, et que, si on lui refuse sa demande, on devra aviser à le remplacer, ou tout au moins à déléguer quelqu'un qui sera chargé de recevoir le casuel, et en même temps de payer les dépenses obligatoires.

«Alger, le 20 février 1700.

MESSIEURS,

Vous verrez par la copie de la lettre que j'ai reçu du sieur Estelle, le peu de bonne foi avec laquelle Mouley Ismael

(1) Mémoire des passagers français qui m'ont été rendus, que je renvoie par ce bâtiment :

Saubat de Palanqué, de Cap Breton ;
Louis Rousseau, de La Rochelle ;
Pierre herrand, de La Rochelle ;
Antoine Verde, de Marseille.

correspond aux instances du Dey d'Alger⁽¹⁾.

Il a envoyé de nouveau un homme exprès avec menaces, en cas qu'on ne lui fasse pas raison sur cette affaire. Si ce dernier mouvement ne réussit pas plus que les premiers, et que deux vaisseaux qu'il a fait toucher exprès, je ne sais plus comment je dois m'y prendre. Je sais que les Puissances ne paieront pas le montant des effets de leurs fonds, d'autant qu'ils se plaignent qu'il les a volés aussi bien que nous, et que, d'ailleurs, ils ne peuvent être responsables en leur propre du procédé d'un forban, qu'ils ont donné ordre de prendre partout où on pourrait le trouver. Je sais d'un autre côté que le peu d'armateurs restés à terre, qui étaient des misérables, informés des intentions du Dey, ont déserté.

Le Dey me rend le maître de faire tout ce que l'on souhaitera sur ce sujet. Il l'a fait jusqu'à présent, jusqu'à

(1) *Lettre de M. Estelle, consul à Tétouan.*

« Monsieur,

Il n'y a qu'une heure que j'ai reçu l'honneur de la vôtre, par laquelle vous souhaitez savoir l'éclat de l'affaire des effets pris par la *Galiote sur Patron Bertrand* ; sur quoi, je vous dirai que toutes les réclamations que ceux d'Alger ont pût faire ici ; n'ont servi de rien, puisque le Roy de Maroc les a toutes envoyés prendre, et, suivant son ordre, sont toutes parties pour Mequenez. Jugez par là si on songe à me les remettre, puisqu'elles partirent après que je lui eus fait voir votre lettre.

Le patron de la *Galiote* a été ici se plaindre qu'on lui avait tout ôté sans lui rien donner. Il disait auparavant qu'il voulait armer de nouveau pour aller en course contre les Français, mais, maintenant il a changé de ton, car il est misérable, sans argent et abandonné de tout son équipage. De la dite prise, le Roy de Maroc a rendu à un Juif de Salé qui y était embarqué, les marchandises qui lui appartenaient, consistant en une partie d'émeraudes, contaries et autres bagatelles. »

On voit par cette lettre que la cupidité de l'Empereur de Maroc rendit inutiles les démarches actives de notre consul et le bon vouloir du Dey d'Alger.

compromettre son autorité, comme il est arrivé par les continuels refus de Mouley Ismael.

Dans l'infortune des marchands, ce qui est de plus avantageux, est que le forban a été bâtonné par Mouley Ismael, que tout lui a été enlevé, et qu'il est très-misérable. Peut-être aussi se viendra-t-il brûler à la chandelle ; cela ôtera du moins l'envie aux autres de suivre un tel exemple.

Le capitaine Cravat, Anglais, commandant la flûte nommée *Le Pèlerin*, vous remettra trois Français que j'ai retiré avec des peines infinies, d'autant qu'ils passaient aux Indes d'Espagne et s'étaient embarqués comme Espagnols sur le bâtiment qui a été pris par un Algérien.

Ils s'appellent :

Louis de l'Herbe, de Montpellier ;

Augustin romaine, de Nantes ;

Michel Gazon, de Martigues.

Vous aurez la bonté de donner la satisfaction au capitaine anglais pour la nourriture et passage.

Il n'y a point ici de mouvement contre Tunis.

Je suis, etc.

Il manque encore deux barques de prise chargées de grains, et il est venu nouvelle qu'un vaisseau de Saint-Malo en a pris et perdu sur la côte de Cadix une des deux. Les Turcs et Maures devront être renvoyés.»

Alger, le 28 juin 1700 (résumé).

Le commencement de la lettre est consacré aux plaintes ordinaires de M. Durand, sur la parcimonie qu'on montre à son égard ; il envoie une attestation des dépenses signée de

M. le Vicaire apostolique et de quelques notables⁽¹⁾. Il termine par les nouvelles suivantes :

Les mouvements de Maroc et de Tunis font détenir les vaisseaux dans le port, afin de pouvoir porter du secours où il en serait besoin⁽²⁾. Cinq vaisseaux cependant, qui ont obtenu la permission de sortir, sont partis le 26 du courant.

La peste, depuis 8 ou 10 jours, a attaqué quelques personnes et trois ou quatre en sont morts. Cette funeste situation surprend d'autant plus tout le monde que, de mémoire d'homme, on ne se souvient pas qu'elle ait jamais commencé dans cette saison ; on espère qu'elle ne durera pas ; Dieu nous en fasse la grâce.

La nouvelle vint hier que le Bey de Tunis avec un armement considérable était entré dans les terres d'Alger et venait à Constantine. Tout est ici en mouvement pour envoyer au Bey du Levant des secours et par terre et par mer. Les Turcs ici fulminent de colère de la hardiesse dudit Bey ;

(1) Nous soussignés, Vicaire apostolique, Agents de la Compagnie du Bastion de France et Chancelier du Consulat de France, résidants à Alger, certifions que M. Durand, consul, a, réellement et de notre entière connaissance, payé à la maison du Roy, mille quatre cents piastres sévillaines et mexicaines, savoir : mille piastres pour les nommés Lucas Christian et Jean-Baptiste Gheso et 400 piastres pour Mr D'Hache, sauvé en mer par le canot de M. le chevalier de Fortin, desquelles sommes il en a même le reçu du Dey. Certifions de plus, qu'Alger n'ayant point de commerce réglé ni de cours de place, le moindre change, même pour les lettres à 15 jours de vue, est de vingt pour cent, qui même en de certaines conjonctures, soit de prises ou autres, on aurait de la peine à en trouver à trente ou quarante pour cent. En foi de quoi, nous avons signé le présent certificat.

Alger, le 26 juin 1700.

Signé : LAURENCE, *Vicaire apostolique*, MICHEL ;
DESPALLEAUX et CLAIRAMBAULT, Chancelier.

(2) Le bey de Tunis, allié à celui de Tripoli, assiégeait Constantine.

le temps nous apprendra l'évènement.

Je suis, etc. »

« Alger, le 16 juillet 1700.

MESSIEURS,

J'ai reçu hier la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 20 juin.

Si je puis jamais trouver quelque moyen, soit par accommodement entre Alger où Maroc, dont cependant il n'y a encore nulle apparence, soit par quelque chose, des effets pris sur le patron Bertrand, je n'en manquerai pas l'occasion, je vous prie d'en être persuadé.

J'ai reçu les Turcs par le patron Arvieux Beaumont ; ceux d'Espagne retenus à Cadix n'ont point encore paru; il ne manque plus que ceux la, les effets de la barque échouée à Faro, et les esclaves et effets de celle perdue à Minorque. J'ai reçu le mémoire touchant le patron René Guillebert. Est-il bien possible, Messieurs, que vous ne sachiez pas que les Maures, depuis Bougie par de là Gigery, ne reconnaissent nulle domination, ne payent aucun impôt à Alger; que les Turcs n'osent pas seulement y mettre le pied avec leurs camps, et que, même, quand il y a péri quelques bâtiments d'Alger, qu'ils les ont tous taillés en pièces. L'équipage dudit Guillebert doit rendre mille grâces au Seigneur, d'avoir pu se sauver dans la misérable forteresse des Turcs, dont même ils n'osent sortir, et d'avoir eu affaire à un brave Agha ; car de mille Chrétiens, ni Alger, ni qui que ce soit n'en eut pas pu sauver un seul, et, de cent bâtiments qui s'y perdraient, il n'y faut, pas attendre un clou. »

La lettre se termine par les plaintes ordinaires de M. Durand sur l'état de misère dans lequel on le laisse. Il continue a demander son remplacement, si on ne consent pas à lui venir en aide.

Alger, le 2 juillet 1700 (résumé).

M. Durand écrit qu'il vient d'envoyer ses mémoires de dépenses à M. de Pontchartrain ; il en envoie copie à MM. du Commerce de Marseille, en les priant de les faire vérifier avec soin, et de s'assurer par eux-mêmes qu'il lui est impossible de continuer dans les mêmes conditions.

Il termine ainsi sa lettre: « Tout est ici en mouvement pour ramasser des troupes et remédier aux désordres que Mourat Bey a causés dans le pays en détruisant le camp du Levant; jeunes et vieux, tout doit marcher ; le temps nous apprendra le succès ?

Je suis, etc. »

«Alger, le 26 avril 1700.

MESSIEURS,

Depuis ma précédente du 21 du courant, les affaires ont changé de face, comme vous le pouvez voir dans la relation ci-jointe, que je me donne l'honneur de vous envoyer.

Nous voici encore dans un nouveau changement de gouvernement⁽¹⁾, et sous celui d'un Dey, homme aussi vif et bouillant que l'autre était tranquille ; on le prétend très honnête

(1) Voir la note précédente ; à la suite du mécontentement causé par Mourad-Bey, une émeute avait éclaté, à la suite de laquelle Hadj' Mustapha avait été proclamé Dey.

homme, et de beaucoup d'esprit ; je me flatte que les affaires n'en recevront aucune altération, et je vais m'appliquer à étudier son humeur et ses maximes.

Je ne puis mais, Messieurs, des évènements du sort et des révolutions.

Il est question de commencer par donner; c'est un usage établi et indispensable ; il faut absolument en passer par là. Pour éviter sur ce sujet toute sortes de discussions avec la Chambre, je prends le parti, Messieurs, de vous prier de vouloir bien faire exécuter vous-même le mémoire ci-joint de ce qui est nécessaire, avec soumission d'en suivre la distribution de la connaissance de tous les Français résidents ou passagers qui seront ici et de vous en envoyer les attestations, de la manière que vous trouverez à propos.

Il n'est pas question, Messieurs, de balancer ni de reculer dans cette occasion ; elle est de la dernière conséquence, et, comme je n'ordonne rien sur ce sujet à mon correspondant, je vous prie de m'en envoyer le contenu au plutôt, avec les réponses de la Cour, même par bâtiment exprès.

Je ferai seulement de mon côté les avances les plus pressées, comme frais de la confirmation du traité, et autres. C'est une chimère de croire pouvoir se dispenser à Alger de donner; ce sont usages établis, que les grands et les petits observent et sont obligés d'observer.

Si vous ne pouvez, Messieurs, vous résoudre à le comprendre, vous me ferez plaisir de solliciter ma révocation ; je ne puis voir les affaires prendre un mauvais chemin entre mes mains. Je sers le Roy, la nation, et vous, Messieurs, avec zèle et plaisir; mais j'aime encore bien mieux me retirer que d'avoir à chicaner perpétuellement avec des gens que je respecte et qui devraient naturellement être mes protecteurs, ou à me trouver engagé à me ruiner dans un pays tel que celui-ci ;

le séjour de la peste, des incidents et des mortifications pour le bien de vos affaires.

La barque qui devait porter mes précédentes est celle qui a été accordée au Dey pour porter son prédécesseur en Levant, dont j'ai obtenu le nolis. Dans le besoin de donner avis de ce qui se passe, par délibération de la nation, j'ai obligé le patron Simon Monginon d'Agde, commandant la barque St-Antoine-de-Padoue, nolisée par des Maures, de toucher à Marseille, moyennant la somme de deux cents livres, pour indemniser en quelque façon ce patron de la perte que lui cause un pareil détour. Je l'ai en mon particulier fait franc de tonnage ; je vous prie, Messieurs, de lui ordonner le paiement desdites deux cents livres.

Je suis, etc. ... »

Alger, le 15 août 1700 (résumé).

Monsieur Durand commence sa lettre par ses plaintes habituelles sur la situation pécuniaire qui lui est faite ; il ajoute qu'il espère vivre avec le nouveau Dey en aussi bonne intelligence qu'avec son prédécesseur et termine sa lettre ainsi qu'il suit : — «Les nouvelles de ce pays sont encore à peu près dans la même situation que j'ai eu l'honneur de vous mander par mes précédentes qu'elles étaient.

Mourat, Bey de Tunis, assiège toujours Constantine, et quoiqu'ils manquent de munitions de guerre, il n'a encore rien avancé.

Les secours se préparent assez lentement, à cause de la division des forces, les Algériens n'ayant jamais pu s'imaginer que Mourat-Bey osât les venir attaquer dans leur pays. A mesure que quelque camp se rassemble, on le fait défilier, et le Dey en personne doit marcher avec le dernier rejoindre le tout ensemble.

Le Bey nouveau de Constantine⁽¹⁾ rassemble de son côté nombre des plus braves maures. Le camp général sera gros, et malheur mille et mille fois aux pauvres habitants du Royaume de Tunis, si leur Bey vient à être battu. Les Algériens, enragés de ce qu'il n'a fait quartier à personne, à la dérouté du petit camp qu'il a surpris, et de ce que il a envoyé à Tunis les oreilles des Turcs tués, ne respirent que feu et sang, et ne menacent pas moins que de tout couper sans distinction et sans quartier, et femmes et enfants ; la rage est commune, et commune est la résolution de l'exécuter; le temps en apprendra le succès.

Le bruit commun veut ici que l'armée du Roy ait pris Tanger, et travaille à s'y fortifier ; à la bonne heure !

Je suis, etc. »

«Alger, le 16 août 1700.

MESSIEURS,

Mon paquet fermé, le Dey et les Puissances d'Alger m'ont prié de faire tenir sûrement les incluses à Mezzo Morto, Capitaine Bacha; je ne puis les adresser en de meilleures mains que les vôtres ; ce sont des lettres qui sont de la dernière conséquence ; ayez la bonté de les consigner au premier capitaine de bâtiment qui pourra partir pour Smyrne, Constantinople ou la Canée, enfin à celui qui les pourra faire remettre le plutôt, avec ordre de les donner en mains propres à Mezzo Morto, ou de charger le consul du lieu ou pourra aller le bâtiment de les faire remettre sûrement et d'en faire venir la réponse ; si par hasard il se pouvait trouver

(1) Mourat-Bey venait de battre et de tuer l'ancien Bey ; il ne devait pas tarder à être châtié de son audace, comme le prévoit bien le consul.

sur le lieu quelque occasion favorable, ou par voie de France ou par celle de Barbarie. Daignez, Messieurs, ordonner la-dessus toute l'attention possible et les recommander le plus fortement qu'il se pourra.

Je suis, etc. »

« Alger, le 20 août 1700 (résumé).

Monsieur Durand écrit que le Dey d'Alger a envoyé le 19 au soir cinq vaisseaux pour aller chercher un camp de 50 tentes qui avaient été envoyées au printemps renforcer la garnison de Tlemcen. Cette troupe était devenue inutile, l'Empereur de Maroc ayant fait retirer ses troupes de la frontière.

« Alger, le 14 avril 1701.

MESSIEURS,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, du 10 janvier.

On n'a point encore reçu ici les réponses du Capitaine Bacha ; apparemment qu'elles viendront par les navires d'Alger, qu'on attend incessamment.

Il est encore très question de discuter sur mou dernier compte ; quelqu'un de vous, Messieurs, perdrait-il tranquillement la moitié du bien, après avoir avancé sans change son argent depuis deux ans ; la justice de Monseigneur le Comte de Pontchartrain en ordonnera, aussi bien que du reste, touchant les émoluments. Vous me faites sur cela des propositions si peu vraisemblables de 6,000 francs, change, dépenses, fêtes de Turcs, réceptions et autres, que je vous prie de me dispenser d'y répondre ; j'aimerai mieux labourer la

terre que de servir à ce prix ; je jouerais à perdre ma réputation ou à m'engager pour toute ma vie. Vous ne voulez pas comprendre que 6,000 francs à Marseille ne me rendent que 1,300 piastres en cette ville, pour change d'argent, assurances et nous, et que c'est ici que j'ai à faire mes dépenses ; je suis dans le poste le plus pénible et le plus dangereux, et le plus persécuté ; vous me rendriez justice, si vous daignez faire réflexion à mes obligations et à mon caractère.

Voyez la copie de la délibération ; je ne comprends pas comment j'ai pu oublier de la mettre dans votre paquet, lors du départ du patron Amiel, n'ayant pas coutume de rien oublier.

Je vous dirai de plus, que MM. les Agents ne s'attendaient pas même que le commerce eut à payer autre chose que le retard ; il faut rendre justice à un chacun ; la barque ayant été dépêchée ici exprès pour apporter leurs présents, et chargée de marchandises, et ne devant aller charger du blé qu'au défaut de retour, je ne doute pas que vous n'ayez terminé cette affaire.

J'ai distribué les présents que vous avez envoyés, en présence de M. le Vicaire, de M. Duchesne son compagnon et de MM. du Bastion ; je vous enverrai le compte signé par la première occasion en droiture ; l'honneur de la nation étant mon premier mobile, j'y en ai même ajouté beaucoup du mien, au su de tout le monde, dont cependant je ne prétends jamais parler.

Le Seigneur veuille vous conserver tous, et vous ouvre les yeux sur la fâcheuse situation où je me trouve réduit, Messieurs, etc.

Le Dey est parti il y a trois jours avec toutes les forces d'Alger, pour aller combattre Mouley Ismael, qui est depuis près de quatre mois sur les terres de ce Royaume.

Il est parti avec une magnificence digne d'un grand Roy et peu connue ci-devant à Alger, et dans la disposition,

aussi bien que toute la milice, de ne donner ; ni de recevoir aucun quartier. Si Mouley Ismael est assez mal conseillé pour l'attendre, vous entendrez parler d'une boucherie encore plus grande que celle de Mourat Bey⁽¹⁾, et dans peu⁽²⁾. »

Alger, le 1er août 1701 (résumé).

Le Consul informe MM. les membres de la Chambre de commerce des dernières démarches qu'il a faites à Alger ; il annonce qu'il a fait la distribution des présents qui lui ont été envoyés, et que, le Dey se trouvant en campagne au moment où les lettres de Mezzomorto sont arrivées, il a crû

(1) Mourat-Bey avait été battu près de Sétif, et son armée exterminée.

(2) Lettre de M. de Pontchartrain à MM. les échevins et Députés du commerce de Marseille

« Versailles, le 25 mai 1701.

MESSIEURS,

Le sieur Durand m'informe d'une victoire que vient de remporter le Dey d'Alger contre le Roy de Maroc. Comme il a fait paraître beaucoup d'affection pour la nation depuis qu'il est élevé à cette dignité, le Roy m'a permis de l'en féliciter, et de lui faire présenter par ce Consul les Turcs invalides ce Royaume qui ont été congédiés des Galères. L'intention de sa Majesté est que vous dépêchiez une barque exprès pour les porter à Alger avec une dépêche, et que vous y fassiez embarquer les ustensiles nécessaires pour en rapporter des chevaux, si on en peut trouver dans ceux qui auront été ramenés de la défaite de l'armée du Roy de Maroc, qui soient convenables et propres pour en tirer de bonne race. Je mande à M. de Vauvré de faire aussi passer sur ce bâtiment un homme entendu pour les choisir. Les présents que vous avez envoyés à Alger à l'occasion du changement du Gouvernement y ont été reçus, et le sieur Laurence m'adresse l'état de la distribution qui en a été faite. Je suis, Messieurs, votre très-affectionné à vous servir.

Signé: PONTCHARTRAIN. »

devoir les remettre aux Puissances. M. le Chevalier de Clairambault vient de partir pour Mostaganem, afin de tâcher d'y faire quelques achats de chevaux, conformément aux ordres de la Cour et de M. de Vauvré.

« Alger, le 40 août 1701.

MESSIEURS,

Je me suis donné l'honneur de vous écrire très amplement le 1er de ce mois ; le 4, il arriva ici un vaisseau de guerre anglais portant l'ambassadeur de Tripoli en son pays ; il avait une lettre du Roy très-forte, au sujet des prétentions dont je vous ai donné avis ci-devant. Je les ai heureusement fait avorter⁽¹⁾ et ai fait en cela un service au commerce, malgré tous leurs présents ; ce qui devrait bien vous engager à me faire quelque grâce. Par la copie ci-jointe vous verrez ce qui s'est passé au sujet d'un bâtiment de prise que j'ai réclamé sur quelques simples indices, faute d'écritures, le bâtiment ayant été abandonné le plus vilainement du monde, sur le rapport même de tous les esclaves du corsaire. Je suis, etc. »

« Alger, le 1er octobre 1701.

MESSIEURS,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 3 septembre.

J'ai eu le bonheur de rompre le dessein des Anglais, faire la paix des Hollandais, obtenir ici un magasin de guerre

(1) Il s'agit toujours des demandes de concessions des Anglais et de leurs excitations contre la France.

en franchise et retraite à leurs corsaires en cas de guerre en Europe ; et ce, d'autant plus heureusement qu'ils faisaient des offres très-considérables, et qu'ils avaient fait courir bien des présents, ce qui cependant n'a rien coûté à la nation, grâce à mes bons services.

Est-il bien possible, Messieurs, que vous n'ayez aucun égard à la justice que j'avais demandée, et à mes remontrances

Le reste de la lettre n'est que la répétition de ce qu'a dit si souvent M. Durand, qu'il lui est impossible d'exercer sa charge avec les émoluments qu'on lui accorde, et qu'il demande son rappel. »

« Alger, le 31 octobre 1701.

MESSIEURS,

Deux très-violentes discussions l'une après l'autre pour des bâtiments Français abandonnés en Ponant fort mal à propos, sur lequel le Dey, au péril même de sa vie, tout le pays étant en feu et en flamme, a bien voulu me rendre justice, m'ayant engagé d'envoyer ce premier bâtiment réclamé avec un officier du Roy à Toulon, porter des lettres du Dey et en apporter les réponses. Je n'ai pas voulu manquer cette occasion, toute pressée qu'elle est, sans vous assurer de mes respects. Comme ledit bâtiment doit revenir ici, j'espère que vous donnerez d'assez bons ordres pour être averti de son départ de Toulon, et que j'aurai l'honneur de recevoir de vos nouvelles par ici.

Plût à Dieu, Messieurs, que vous sussiez fidèlement ce que nous avons à essuyer dans des soulèvements généraux de la milice, et ce que c'est d'avoir à soutenir son devoir dans ces occasions. Vous auriez quelque égard pour vos serviteurs et peut-être même que vous les trouveriez à plaindre.

Il en sera ce que vous jugerez à propos; mais je vous demande en grâce de vouloir bien, ou accepter le parti que j'ai eu l'honneur de vous mander, ou bien d'obtenir mon congé, et envoyer ici qui vous jugerez à propos. Je veux bien vous servir et vous servir avec honneur ; mais il n'est pas juste de le faire à mon dam, ou plutôt à mes dépens.

Un corsaire d'Alger a amené ici, le 6 du courant, le bâtiment d'avis qui allait de St. Lucar à Carthagène, nommé La Portugaise, ou Nostra Senora del Pueblo, Capitaine Don Diego de Vega y Guerra avec cent-un Chrétiens, dont un Capucin Français, que j'ai retiré, nommé le R. P. Antoine, de Bourgogne. Je l'envoie à M. le comte d'Estrées. Je suis, etc. »

Alger, le 30 octobre 1701 (résumé).

Après avoir déclaré une fois de plus qu'il ne peut pas rester à Alger dans les conditions qui lui sont faites, M. Durand confirme ce qu'il a dit dans sa lettre du 1er octobre, sur l'heureuse opposition qu'il a faite aux manœuvres diplomatiques des Anglais ; il annonce de nouveau qu'il a parfaitement réussi, malgré l'activité de M. Vernon, fils du secrétaire d'État d'Angleterre, qui était venu exprès pour conclure, et qui a échoué, malgré les riches présents qu'il a distribués à profusion.

« Alger, le 18 décembre 1701.

MESSIEURS,

Des Turcs passagers qui étaient embarqués avec la pinque du patron Barthelemy Morin, parti de Marseille le mois passé, ayant enlevé ladite pinque, tué le patron, l'écrivain, le caïd, son fils et un autre Turc et jeté tous les papiers

et lettres à la mer, je vous prie, Messieurs, de vouloir bien avertir les intéressés d'envoyer au plutôt le duplicata des polices papiers, et ce qu'ils jugeront nécessaire. Lesdits révoltés prétendaient emmener le bâtiment en Levant; mais la Providence, qui ne veut pas laisser une telle action impunie, les a mis malgré eux dans le port de Bougie ; l'Agha en a pris un, les autres ont fui au Marabout, et il a donné avis de tout au Dey, qui m'envoya chercher. Nous avons aussitôt dépêché par terre un courrier et par mer un bateau, avec des Turcs porteurs des ordres du Dey, de prendre garde à ce qu'il n'y ait rien d'égaré de la barque, et de lui apporter les Turcs morts ou vifs, avec ordre de les tuer dans le marabout même, s'ils n'en veulent pas sortir, et lui en apporter les têtes. Je les attends au premier calme, qui est rare l'hiver dans ces côtés, pour savoir cette histoire plus à fond.

Le même mauvais temps, qui a mis ces gens là à Bougie, a mis une tartane d'Agde à la côte, patron Jean Bousquet, à huit lieues à l'ouest de Cherchel ; les Maures emmenèrent à la montagne le patron et son équipage, composé de sept personnes; à ma sollicitation, le Dey a envoyé douze spahis; après qu'ils les ont eu heureusement attrapés, et les ont ramenés, le Dey me les a rendus ; le capitaine Viguier de Frontignan les doit remettre à Toulon. Il m'en a coûté environ vingt cinq piastres Sévillanes de frais. Des trois qui avaient échappé des Maures d'auprès de Gigery, un est mort de ses blessures, les deux autres doivent venir avec la barque de Morin de Bougie. Comme ils ne les ont jamais voulu rendre au Dey, à ma sollicitation, il a employé leur Grand Marabout pour les acheter; à leur arrivée, je dois payer le déboursé. Les affaires factieuses m'ont persécuté cette année ; grâce au Seigneur, que le Dey est un très-galant homme ; sans cela je n'en serai pas sorti si avantageusement pour la France que j'ai fait.

Si les dix esclaves viennent, je les enverrai avec M. des Urchaux, venu de la part du Roy pour emmener le dernier vaisseau abandonné et vendu ; j'attends les réponses de la Cour en dernier ressort.

Je suis, etc. ... »

Alger, le 19 décembre 1704 (résumé).

M. Durand se plaint de ne pas voir donner de solution à sa demande en augmentation de traitement. Il remercie MM. du commerce des éloges qu'ils veulent bien accorder à sa gestion, mais il leur déclare qu'il ne peut et ne veut pas continuer ainsi. J'ai été témoin, dit-il, des justes sujets de mécontentement de mon devancier. J'ai été témoin à Marseille de son malheur, et comme, après avoir très-bien servi dans un temps très-difficile, pour toute récompense il s'est trouvé à l'hôpital; la preuve en est certaine, étant mort sans avoir laissé une obole. — Il termine en disant qu'il est prêt à dépenser sa vie pour le service du Roy et du public, mais qu'il ne veut pas s'endetter au delà de ses moyens, et ruiner ainsi d'autres que lui.

« Alger, le 30 décembre 1701.

MESSIEURS,

Je me suis donné l'honneur de répondre le 19 du courant à la vôtre du 14 du passé. Je ne puis revenir de mon étonnement de voir que vous m'avez mandé que j'ai voulu vous abandonner le casuel à la charge que vous me feriez tenir ici 6,000 liv.⁽¹⁾;

(1) En effet, M. Durand n'avait rien proposé de semblable. Il s'était contenté de demander, ou bien qu'on envoyât un exprès chargé de toucher le casuel et de solder en même temps les dépenses extraordi-

je n'y ai jamais pensé ; et si vous daignez examiner mes mémoires, vous trouverez 2,000 piastres. Le terme de livres est inconnu ici, et voilà sans doute ce qui a fait que la Cour, en croyant me faire grâce, me réduit à demander à me retirer.

J'ai bien servi, Messieurs, et nul ne peut me reprocher le contraire ; tous mes prédécesseurs, ou sont péris à Alger, ou en sont sortis misérables ; je ne dois pas espérer un meilleur sort, plutôt je ferai place à un autre, et mieux ce sera pour moi. Peut-être même serai-je regretté par la suite.

Il n'y a rien de nouveau présentement, sinon que les préparatifs continuent toujours contre Tunis et que quatre vaisseaux vont sortir. Les huit qui sont en Levant ne sont pas encore de retour. Je suis, etc. »

Alger, le 9 avril 1702 (résumé).

Monsieur Durand se plaint du retard que mettent MM, du Commerce à régler ses comptes, et des querelles qu'on lui cherche sur des futilités ; il déclare que ces discussions sans motifs entravent le service, surchargent la correspondance, et lui font perdre un temps qui serait précieusement employé ailleurs. Il termine ainsi sa lettre : — « Voici copie de ma réponse à Monseigneur le Ministre au sujet de Jean Bousquet et du capitaine Viguiier. J. B. est un malheureux qui paye mes soins de l'avoir délivré d'un esclavage sans

naires, ou bien de convertir le tout, appointements et casuels, en un fixe de 2,000 piastres, payables à Alger. Cette dernière combinaison avait pour but de le décharger des énormes frais de courtage et de change, qui lui enlevait le tiers de ce qu'il était censé toucher. Il semble étonnant que les dignitaires du commerce de Marseille, auxquels il était si facile de faire parvenir des espèces sur la place d'Alger, n'aient pas adopté cette combinaison, si avantageuse pour tout le monde.

ressource, d'une indigne ingratitude, cherchant à me former une affaire sans raison et sans fondement au sujet du capitaine Viguiier, qui est de Frontignan ; seul propriétaire, et sans aucun particeps de son vaisseau. Il était à Toulon ; obligez-moi, Messieurs, dans une autre occasion de vous informer des choses avant d'en former des plaintes qui font tort à la réputation du plus sincère de vos serviteurs.

Je suis, etc. »

« Alger, le 15 juin 1702.

MESSIEURS,

Je me donne l'honneur de vous écrire celle-ci pour vous donner un avis, qu'il est de conséquence de rendre public, qu'il y a quatre grosses Galiotes du Beylyk d'Alger, une moyenne et plusieurs petites particulières qui vont tenir la mer apparemment à la côte d'Espagne, afin que nos patrons, les prenant mal à propos pour Saletins, n'aillent pas abandonner leurs bâtimens⁽¹⁾, ce qui, dans le temps présent, où on ne doit pas douter que les ennemis ne mettent tout en œuvre pour nous brouiller ici, ne conviendrait nullement au bien de nos affaires; cela est de conséquence.

Ils peuvent prendre leurs mesures en arborant de loin leur pavillon, faisant bonne garde dans les rades, et se déclarer Français par toutes sortes de manières avant l'extrémité; la confusion embrouillant les affaires les plus claires, surtout se déclarant Français et non, par une maudite habitude, de Cassis, de Senay, ou autre lieu particulier qui peut-être ignoré,

(1) Il arrivait souvent que les équipages abandonnaient le bâtiment, de peur d'être faits captifs, et se sauvaient avec la chaloupe ; l'épave devenait alors de bonne prise.

et le mot de Français est connu de tous. Je prendrai ici les mesures nécessaires sur le tout. Vous devez, vous et moi, Messieurs, aller au-devant de tout accident. Si, pour ce sujet, vous jugez à propos de convenir de quelque expédient avec Monsieur le Bret, votre prudence vous indiquera ce que vous aurez à faire, et ma lettre vous servira de motif. J'attends des nouvelles de M. de Leshainde sur la paix de Barbarie, et n'oublierai rien pour y travailler avec succès pour le bien du commerce. Le Chaoux du G. S. y a passé d'ici, et cela pourrait bien réussir.

Je suis, etc. »

Alger, le 12 juillet 1702 (résumé).

M. Durand donne de nouveau avis de la procuration dont s'est chargé M. Michel, et exprime derechef le désir de voir terminer rapidement le règlement de ses comptes ; la lettre se termine par ces mots : « Si les Anglais et Hollandais passent dans ces mers, comme ils le publient, je m'attends à avoir bien des affaires et de la besogne à essayer.

Obligez-moi, Messieurs, quelle que soit leur entreprise, si le Seigneur la fait échouer, de m'en faire tenir le plutôt qu'il se pourra la nouvelle, quand même ce devrait être par un bâtiment exprès.

Les Corsaires vont et viennent sans aucune prise qui en vaille le parler.

Il y a apparence que le Dey enverra deux vaisseaux à Constantine avec des présents au Grand Seigneur, vers le mois de septembre.

Le commerce est entièrement anéanti en cette ville par les grandes exactions du Dey pour survenir à la paye de la milice, et la famine demeure.

Les affaires sont en bonne situation présentement ; Dieu

veuille que quelque trop favorable succès de nos ennemis ne nous vienne pas troubler.

Je suis, etc. »

*Lettre de M. Durand à MM. les Échevins et Députés
du Commerce de Marseille*

« Alger, le 7 octobre 1702.

MESSIEURS,

Il y a bien longtemps que je n'ai eu l'honneur de recevoir de vos nouvelles; j'espère cette faveur par la première occasion.

M. Dusault m'a mandé le règlement qui avait été ordonné ; j'espère, Messieurs, que, l'accomplissant à l'avenir de part et d'autre, vous n'entendrez parler que de mon zèle et de mon affection à l'honneur de vous servir.

Le défaut de prises, joint à l'arrivée des Anglais à Cadix, à fait soulever ici tous nos jaloux, envieux ; et, tous les matins, j'ai eu besoin de toute mon industrie et de l'amitié des Puissances pour faire aller le tout en fumée; cela ne m'a pas peu dominé d'embarras; mais j'espère, si les Anglais sont défaits et chassés de Cadix, comme il y a lieu de le présumer, que j'aurai mon tour. Vous pouvez compter que je ne m'endormirai pas sur le bien du service ; mais, au nom de Dieu, Messieurs, faites-moi l'honneur de m'accorder votre bienveillance.

Il part aujourd'hui cinq Corsaires, qui, je crois, feront leur course en ces mers de compagnie. Il partit, il y a deux jours, une caravelle Flessinguoise. Je vous envoie par ce bâtiment deux jouves⁽¹⁾ qui ont déserté ici de leur capitaine, savoir:

(1) Sans doute ; *deux mousses*.

Claude Grasset, de Marseille, du capitaine Pierre Nicou;

Antoine Maber, du Martigues, du capitaine Joseph Coste.

Vous aurez la bonté d'indemniser le patron Antoine Amiel de leur nourriture. Ce n'a pas été une petite affaire de les retrouver et de les sauver. Je suis, etc.

Ayez la bonté, Messieurs, de réitérer les avis à ce que nos bâtiments n'abandonnent pas pour les galiotes d'Alger, comme j'ai avisé. A la dernière campagne, on en a trouvé deux abandonnés ; heureusement que les Reis de nos amis n'y ont point touché, et les ont laissés. »

Alger, le 26 décembre 1702 (résumé).

La première partie de la lettre est consacrée à des comptes d'intérêts particuliers ; elle se continue en ces termes : « L'entreprise de Cadix m'a causé ici de terribles mouvements ; et, si les Anglais y avaient réussi, je ne sais si Alger n'aurait point fait quelques sottises ; le défaut entier de prises, et la mauvaise disposition générale des nations contre nous, qui règne ici plus qu'ailleurs, joint à leurs grosses et avantageuses promesses, ne me donnaient pas peu à penser. Le Seigneur ayant fait échouer leurs mauvais desseins, j'ai eu quelque temps à respirer ; mais, dans le temps que je triomphais, un maudit vaisseau anglais venant de Boston, qui est arrivé en cette ville chargé de mâts, rames, cordages, et autres lignaments, a apporté pour nouvelles que les Anglais avaient brûlé à Vigo toute la France, pris tous les galions et l'argent. Ils en ont fait des réjouissances par des canonnades réitérées toute la journée, et mis l'allégresse de notre prétendu malheur dans tout le pays, et recommencé leurs pratiques ; je les combats valeureusement, et tiens en

quelque façon les esprits en suspens, au moins les gens qui ont quelque raison, en prouvant leurs coutumes ordinaires de mentir impunément. Les autres parlant par lettres, je ne puis détruire ces bruits, qui sont factieux dans des esprits séditieux, remplis de mauvaise volonté et sans circonspection, que les Puissances mêmes ne peuvent retenir. Il serait nécessaire, dans des occasions considérables ou d'avantages ou de malheurs, que je fusse informé par toutes occasions, ou, au défaut d'aventuriers, par exprès. Un incident peut facilement arriver, et les remèdes après coup seraient longs, factieux et peut-être inutiles. Je ne m'épargnerai pas dans ces occasions pour votre service et le bien général de Marseille ; mais, étant seul et inavisé, je ne puis faire que mon possible. Ayez la bonté d'avoir égard à cela par la suite; rien n'est de plus de conséquence pour Marseille.

Je tiens toujours ferme, non seulement à la tranquillité, mais encore à ce que aucun corsaire ne soit reçu ici. Tunis et Tripoli suivraient cet exemple ; ayez la bonté d'y bien penser, et de me seconder par vos avis dans toutes les occasions.

Tous les vaisseaux sont en course ; leur retour approche, qui me tient sur le qui-vive, ne manquant jamais d'y avoir quelques discussions factieuses.

Le blé est ici à un prix exorbitant pour le pays, et la République très-pauvre, par les dépenses extraordinaires que les guerres ont causées, et le peu de secours de la terre et de la mer, ce qui a même causé une assez grosse maladie au Dey, dont il commence à se porter un peu mieux.

Je suis, etc. »

« Alger, le 14 avril 1703.

MESSIEURS,

J'ai reçu les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire les 30 août et 15 février, qui ont été heureusement sauvées du naufrage du capitaine Germont, à douze lieues à l'Est de cette ville, y ayant perdu presque toutes les autres qui m'y étaient adressées. Voici une copie de l'inventaire et écritures touchant le naufrage dudit capitaine Germont de Cassis, commandant ci-devant la pinque Ste-Croix.

Les quatre grosses Galiotes du Dey, une moyenne, et deux escampavies viennent d'être mises en mer ; elles croiseront apparemment, cet été. Obligez-moi, Messieurs, pour le bien commun, de donner attention à ce que, sous prétexte de les prendre pour Salétins, ils ne soient point insultés des bâtiments de France, et à ce que les faibles n'abandonnent pas facilement, ne pouvant en telle occasion les réclamer, n'ayant aucun chrétien qui me pût aviser ni de leur manœuvre ni du bâtiment ; et le perdu serait perdu. Je leur recommanderai et ferai recommander nos bâtiments par le Dey à leur départ, mais je ne puis faire que le possible.

Il sera de conséquence que je sois avisé au plutôt, et même par exprès, dans les occasions importantes. Les Anglais, et, encore plus qu'eux, nos jaloux et nos envieux m'ayant presque mis au bout de mon rôle l'année passée, cela est de conséquence.

Il y a cinq vaisseaux de compagnie dehors, qui ont déjà apporté ici un vaisseau vénitien appelé La Invidiosa, chargé de riz, blé et contaries, l'équipage abandonné ; trois autres sortiront dans huit jours, trois autres huit jours après, le Dey leur ordonnant d'aller ainsi par escadre, un autre vaisseau qui

se prépare, trois sur le chantier, deux Galères, et les six Galiotes ci-dessus, voilà l'état de la marine d'Alger.

Je suis, etc. »

Alger, le 21 mai 1703 (résumé).

Cette lettre est relative au Reis Ali-Bouchi, Algérien de Cherchel, retiré à Tétouan depuis la capture de la barque du patron Bertrand, dont il a été question pour la première fois dans la lettre de M. Durand du 3 septembre 1699 et dans beaucoup de lettres postérieures.

Ce pirate, fatigué de son exil, a prié les Français de Tétouan d'intercéder pour lui auprès du consul d'Alger, à l'effet de lui faire avoir l'autorisation de rentrer. Pour obtenir cette grâce, il a déposé cinq mille pataques en or, qu'il offre en indemnité du dommage causé par lui au patron Bertrand. Bien que la perte de ce dernier ait été estimée à 33,708 liv. 44 s. 2 d., le consul est d'avis d'entrer en accommodement avec le Reïs, dans l'intérêt du patron, et recommande à messieurs les négociants de Tétouan de chercher à tirer du pirate le plus qu'il sera possible. Il ajoute que le Dey d'Alger lui a donné carte blanche en cette circonstance, et que le forban peut se tenir assuré de son pardon, s'il fait ce qu'on exigera de lui.

« Alger, le 12 juillet 1703.

MESSIEURS,

Le nommé Hadj Braham de Brousse passe à présent en France pour aller chercher le capitaine Lion, qui est parti avec ses effets des Dardanelles, et doit être à présent à Marseille.

Le Dey lui-même m'a recommandé, Messieurs, de vous prier de lui faire rendre justice sur cette affaire : il me paraît d'autant plus facile qu'il n'y a point, ni de sa faute ni celle du capitaine, le bateau où le Turc était embarqué s'étant rompu, et le capitaine n'ayant pu apparemment attendre plus longtemps.

Je vous prie, Messieurs, son affaire terminée, de tâcher autant qu'il vous sera possible de l'embarquer en droiture pour le Levant, afin qu'il ne vienne pas ici nous apporter un déluge de lettres d'esclaves, qui nous procureraient des réclamations incommodes. Je suis, etc. ... »

« Alger, le 26 décembre 1703.

MESSIEURS,

J'ai reçu la lettre que m'avez fait l'honneur de m'écrire du 26 octobre. J'aurai soin, à l'avenir, suivant vos ordres, d'exiger des passagers qui seront en état de payer leurs dépenses, une obligation en votre faveur ; cela est très juste.

Je vous suis infiniment obligé des bonnes nouvelles que vous avez la bonté de me mander ; cela est très-nécessaire dans les conjonctures présentes, et j'ai soin de les faire valoir pour le bien et l'avantage de la Nation ; ayez la bonté de continuer, s'il vous plaît.

Cinq vaisseaux de guerre Anglais, commandés par le Contre-Amiral de l'escadre rouge George Bink, arrivèrent en cette rade le 3 novembre, ayant quitté le reste de l'armée sur Majorque. Ils y ont resté jusqu'au onze, à faire de l'eau jour et nuit. Ils n'ont été salués que comme un de nos vaisseaux, et j'avais si heureusement pris mes mesures avec les Puissances que, malgré leurs présents, qui ont été très-magnifiques, leurs grosses promesses et sollicitations conti-

nuelles, ils n'ont rien pu obtenir contre nous, ni en leur faveur, ni en celle des Hollandais, et, grâces au Seigneur, nous avons été quittes à bon marché de leurs mauvaises intentions. Ils mirent ensuite à la voile pour se rendre en Ponant, après avoir jeté en mer quelques morts des leurs en cette rade.

Le Dey, qui est très-galant homme, mais très-chargé de milice et malheureux en prises, compte aller en campagne cette année. Il publie qu'il va à Oran ; mais, comme je sais que son dessein est d'aller ramasser de l'argent dans les provinces, de passer à Tlemcen, et de là avec de la cavalerie s'en aller par le Sahara à Constantine, il y a apparence qu'il ne fera pas grand séjour devant Oran.

Je suis, etc. ... »

« Alger, le 21 juin 1704.

MESSIEURS,

Je viens de recevoir tout présentement la lettre que vous m'avez l'honneur de m'écrire du 24 avril. Le patron Charles Carré ni sa barque ne sont point venus ici. S'il eut été trouvé par des Algériens, y ayant quelqu'un à bord, ils ne lui auraient sûrement rien dit; au contraire, ils l'eussent aidé de ce qu'ils auraient pu. Vous aurez sans doute appris quelle aura été sa destinée ; en tous cas, elle n'est absolument pas venue ici ; je n'aurais pas manqué de la réclamer. Je vous demande en grâce, Messieurs, que le compte dont M. François Michel est chargé soit terminé lors de mon passage en votre ville. Le Dey est devant Oran, occupé à couper des blés ; il en doit revenir sous peu.

Je suis, etc. ... »

Alger, le 17 juin 1705 (résumé).

MESSIEURS,

M. Durand envoie la nouvelle que le Capitaine Pierre Marin, de la Ciotat, s'est emparé d'un vaisseau anglais nolisé par des Algériens et chargé de marchandises d'une valeur très-considérable, il envoie l'état des dites marchandises et prie Messieurs du Commerce d'en obtenir la restitution ; il ajoute que l'émotion est très-vive à Alger, qu'on ne sait jusqu'où pourrait aller cette affaire, et qu'il est important de se hâter. Il envoie par le même courrier une lettre du neveu du Dey, que ces Messieurs sont priés de faire parvenir au frère du Dey, à Chio.

« Alger, le 20 août 1705.

MESSIEURS,

J'ai relu les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire des 22 juin, 20 et 23 juillet.

On ne manquera pas, à la fin de chaque année, de vous envoyer l'état des bâtiments qui ont fait commerce à Alger ; comme je tiens un journal exact, cela sera facile.

Jamais vos soins n'ont été plus nécessaires et plus utiles que dans l'occasion de la prise du Capitaine Marin. On pourrait compter toutes les affaires de Barbarie perdues, et le Dey, victorieux comme il est, aurait sans doute donné des violentes marques de son fier ressentiment ; tout le public vous en doit de vraies actions de grâces, et bien certainement dues.

Je n'aurais eu garde de vous envoyer un état des marchandises, si je ne vous avais mandé que tous les marchands étaient allés porter leurs plaintes au camp du Dey.

Ils sont présentement de retour et ont changé leurs malédictions en honnêtetés. Ils ont nolisé cette même barque pour aller à Toulon recouvrer leurs effets, et, soit avec cette même barque ou autre, en cas qu'elle ne suffit pas, les rapporter en cette ville.

En voici un état, dont j'envoie autant en Cour et à M. de Vauvray, suivant les ordres que vous me marquez avoir reçus; je ne doute pas que vous n'y fassiez donner attention.

Voici encore copie de l'état de celles restées à bord du Grec *Suriano*, pris par M. Dumont; personne ne s'en put charger. Lequel mit à terre les passagers et ce qui appartenait à chacun ; cette affaire est encore criante. J'en écris à Monsieur le Lieutenant de l'Amirauté de Toulon ; ce Capitaine devrait être relâché.

Il y a quatre ou cinq Turcs intéressés au nom de tous les autres pour la première affaire, et il en va un au nom des autres ; aussi, par vos bons soins, ces désagréables épines seront nettoyyées.

Dans de semblables occasions, qui peuvent avoir de grosses suites, il me paraît, Messieurs, qu'il serait assez convenable pour le bien de vos affaires, de faire arrêter et suspendre toute décision, jusqu'aux nouvelles des lieux intéressés ; on peut n'avoir pas des occasions, et une affaire dissipée est presque irrémédiable.

J'ai touché quelque chose des nolis de la barque envoyée aux marchands ; il ne s'en éloigne pas trop, et je crois que vous le pourrez facilement exiger à l'amiable, en partie, sans paraître l'exiger de force, qui les ferait crier en après.

Le 11 juillet, le Dey défit entièrement et prit prisonnier le Chérif Bey de Tunis, dont il me fit l'honneur de me donner avis par une lettre exprès⁽¹⁾.

(1) C'était le Bey Ibrahim, qui avait assassiné son prédécesseur Mourad et ses deux fils.

Le 12, le Kef, la plus forte place de Tunis, se rendit à lui sans coup-férir, par la seule terreur du coup. Il y prit sa femme, son père et sa famille, qu'il y avait retirée.

Il y a mis garnison Algérienne au Kef ; il a poursuivi sa route et en a mis de même, à Bège; par des courriers arrivés hier seulement ; il n'était plus qu'à deux petites journées de Tunis, où il sera arrivé le 4 ou le 5 août.

Il a refusé toutes les propositions que les Tunisiens ont faites, à condition qu'il laissât pour Bey un nouveau, qu'ils avaient élu depuis la prise de l'autre.

Il prétend en disposer à sa volonté, et on croit qu'il prétend rendre Tunis et tout le Royaume à l'avenir entièrement dépendant d'Alger; ce sera un grand changement.

Il partira incessamment sept vaisseaux, avec provisions, munitions et nouvelles troupes.

Je renvoie le nommé Barthélemy Recoul de Cassis, pris sur une flutte vénitienne de passage, qui m'a été remis ; son cas été assez douteux.

Grâce à vos bons offices, nous sommes paisibles présentement. Je suis, etc.

Voilà encore une lettre pour Chïo ; on vous est bien obligé du soin des autres précédentes. »

« En mer, le octobre 1705.

MESSIEURS,

Si les lettres que je me suis donné l'honneur de vous écrire du 30 novembre vous sont parvenues, vous aurez appris comme, par ordre du Roy, ayant remis les affaires d'Alger en très-bon état à M. de Clairambault et en très bonnes mains, je me suis rendu à Tunis ; j'y ai fait ce que les

conjonctures n'ont pu permettre et me suis ensuite rembarqué pour venir en France en rendre compte et atteindre mes ordres et ma destinée de la Cour. Sitôt que ma quarantaine sera finie à Toulon, je me rendrai à Marseille, où j'aurai l'honneur de vous rendre compte de toutes choses.

Je suis, etc. »

Notice sur le consulat de M. Jean de CLAIRAMBAULT

Le commencement du consulat de M. de Clairambault fut assez orageux. Husseïn Khodja, qui avait succédé à Hadj Mustapha, fut renversé, l'année suivante, par une insurrection de la milice, à laquelle il n'avait pas pu payer la solde ; on l'embarqua pour le conduire à Bougie avec son Khaznadji ; mais, un coup de vent ayant jeté à la côte le bâtiment qui le portait, il fut pris par les Kabyles, qui l'emmenèrent en captivité dans la montagne⁽¹⁾. Bagdach Khodja lui succéda.

M. de Clairambault se vit en butte aux mêmes difficultés que M. Lemaire au sujet du prélèvement des droits consulaires ordonnés par le Conseil Royal ; il ne put jamais se les faire payer, et les tentatives qu'il fit pour y arriver animèrent contre lui la population israélite, qui excita à ce sujet une terrible émeute de la Taïffe, dans laquelle il faillit perdre la vie.

En 1707, Bagdach envoya à Oran Ouzoun Hassan, son gendre, en lui donnant l'ordre de s'emparer de la ville, dont les défenses mal entretenues commençaient à tomber en ruines. Ouzoun s'empara, dans le courant de l'année, des

(1) Ce fut près de Dellys qu'échoua le vaisseau qui emmenait le Pacha disgracié ; les Kabyles le menèrent jusqu'à Kouko, sans lui faire subir de mauvais traitements ; il y mourut d'un antrax et y fut enterré. (*Revue Afric.*, an 1869, p. 459).

ouvrages avancés. Le 1er novembre, le fort Saint-Philippe tomba entre ses mains, et la ville se rendit au commencement de janvier 1708. La défense de Mers-el-Kébir se prolongea jusqu'au 3 avril⁽¹⁾. Ces nouvelles conquêtes avaient amené à Alger un grand nombre de prisonniers, la plupart Espagnols ; parmi eux, il se trouvait cependant quelques Français, que le Consul secourut autant qu'il lui fut possible ; trois Chevaliers de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem faisaient partie de ces derniers, et deux d'entre eux, MM. d'Espènes et d'Esparron, étaient grièvement blessés. Le Consul obtint, avec beaucoup de peine, la permission de les faire soigner, et faillit devenir la victime du dévouement qu'il avait montré à ses compatriotes. Le Dey demandait un prix tellement exorbitant pour la rançon des Chevaliers qu'il tenait à la chaîne, que ceux-ci ne voyaient plus d'espérance que dans la fuite. Ils se créèrent des intelligences avec Malte, et on leur fit bientôt savoir qu'à un jour déterminé, un bâtiment viendrait croiser à la hauteur de la porte Bab-Azoun, et qu'ils eussent à prendre leurs mesures pour être prêts à s'embarquer. Ils s'échappèrent, en effet, de leur prison et se trouvèrent, au jour désigné, sur le bord de la mer, à l'endroit qui avait été indiqué ; mais aucun bâtiment ne parut, soit que le Capitaine eût manqué de courage au dernier moment, soit qu'il eût été arrêté par des circonstances indépendantes de sa volonté. Le matin arrivé, les Chevaliers se virent forcés de renoncer à tout espoir et de retourner à leur prison. Les Turcs avaient remarqué, la veille, les singulières allures d'un bâtiment marseillais, commandé par le capitaine Janseaume, qui avait cherché, pendant toute l'après-midi, à se maintenir de ce côté de la baie, en tirant des bordées. Le Capitaine du port avait fait sortir un bâtiment pour lui demander des explications ; et, à ce moment, le bâtiment français avait pris le large.

(1) *Gazette de France*. Ann. 1707, p. 521 et ann. 1708, p. 59 et 79.

On ne douta pas qu'il ne fût le véritable coupable ; une enquête sérieuse fut ouverte et le Consul fut insulté et maltraité ; le Dey lui déclara que, si l'évasion des Chevaliers eût réussi, il eut été mis à la bouche du canon.

Quelque temps après, un autre vaisseau français ayant engagé le combat avec un corsaire, sous le canon même d'Alger, le Consul fut en butte à de nouvelles avanies. Au mois de mars 1710, une conspiration de la milice avait éclaté contre Bagdach, qui fut assassiné, ainsi que son gendre Hassan. Dely-Ibrahim, qui lui succéda, eut le même sort au bout de quelques mois, et fut remplacé par Ali-Chaouch. La Porte avait envoyé, pour remplir les fonctions de Pacha, Charkan-Ibrahim ; son vaisseau, battu par la tempête, se réfugia à Collo ; il y tomba malade et y mourut peu de temps après. Une autre tradition⁽¹⁾ dit que ce Pacha serait arrivé à Alger, d'où le Dey Ali l'aurait expulsé en le menaçant de mort, s'il reparaisait. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'il fut enterré à Collo, et, qu'à partir de ce moment-là, la Porte n'envoya plus de Pachas à Alger.

Ali gouverna durement ; dans les premiers mois de son commandement, il fit plus de sept cents exécutions. Il reçut de riches présents du Danemark, de là Hollande, de la Suède et de l'Angleterre ; et la course n'en continua pas moins, malgré les promesses qui avaient été faites ; le commerce français eut quelque tranquillité, et M. de Clairambault parvint, non seulement à se faire rendre des prisonniers français, mais put encore voir le Dey racheter aux Kabyles quelques-uns de nos nationaux qui avaient échoué sur leurs côtes. Le 3 février 1716, à deux heures du matin, survint un terrible tremblement de terre qui renversa les deux tiers des maisons d'Alger et endommagea toutes les autres ; l'incendie et le pillage vinrent encore ajouter au désordre. Le tremblement de terre continua le 4 et le 5, un peu moins violent, mais

(1) *Histoire du Royaume d'Alger*, Laugier de Tassy, p. 52.

avec des secousses toutes les demi-heures. Le 26 février, le phénomène recommença encore plus violemment que le 3⁽¹⁾. Les Algériens, pour réparer leurs pertes, se mirent à écumer les mers avec plus d'activité que jamais et tombèrent sur les bâtiments Hollandais, auxquels ils avaient déclaré la guerre. Le 27 février 1717, M. de Clairambault, qui avait été appelé à un autre poste, quitta Alger ; où il fut remplacé par M. Baume.

*Lettres de M. de Clairambault à MM. le Maire, les
Échevins et Députés du Commerce de Marseille*

« Alger, le 30 novembre 1705.

MESSIEURS,

Comme M. le Consul a eu l'honneur de vous écrire et vous informer de tout ce qui regarde cette Échelle jusqu'aujourd'hui je me contenterai de vous assurer, Messieurs, que j'aurai à l'avenir un soin exact à maintenir les affaires en tranquillité, et à vous en donner avis ponctuellement et par toutes sortes de voies, son départ m'en laissant le soin par ordre de la Cour.

Comme il m'a témoigné que ses affaires de famille l'obligeaient de demander son congé et de laisser ce Consulat vacant, me trouvant en exercice pour la seconde fois, j'ai pris la hardiesse de supplier très humblement Monseigneur le Comte de Pontchartrain de m'en accorder les provisions; s'il me fait cette grâce, je vous supplie très-humblement, Messieurs, de m'accorder l'honneur de votre agrément.

J'ai l'expérience de près de vingt années de résidence en Turquie, dont les, neuf dernières ont été consécutives en cette ville. Je me suis acquis pendant ce temps l'amitié et

(1) *Gazette de France*. Ann. 1716, p. 97.

familiarité des Puissances et de tous les Capitaines de la marine. Cela me donne les facilités à pouvoir diriger les affaires à votre satisfaction. Les Français qui sont ici, me connaissant incapable d'avoir aucun égard à mon intérêt particulier, au préjudice du général, me témoignent par avance le plaisir qu'ils se promettent de me voir en place.

Je tâcherai de conserver leurs bons sentiments par tous les soins et la bonne conduite que vous devez attendre d'une personne qui aspire à l'honneur de votre estime.

Je suis avec beaucoup de respect, Messieurs, — votre très-humble et très-obéissant serviteur. »

«Alger, le 2 mai 1706.

MESSIEURS,

J'ai fait embarquer sur la tartane de patron Jean Abeille trois femmes échappées du naufrage de la barque de patron Bonname d'Amibes ; il leur a fourni la nourriture depuis le 25 mars; je ne pouvais faire autrement, sans les réduire à la nécessité de prendre parti avec les Anglais.

Il y en a une qui est d'Amibes ; les deux autres sont étrangères, pour lesquels le patron Abeille m'a dit que vous ne vouliez rien payer. Je lui ai promis, en ce cas, que je le ferais payer par M. Eon, qui n'en fera point de difficultés sur la présente. Je vous prie de me donner vos ordres pour une pareille occasion.

Je suis avec beaucoup de respect, Messieurs, — votre très-humble et très-obéissant serviteur. »

« Alger, le 29 mai 1706.

MESSIEURS,

Vous aurez vu par celle que j'ai eu l'honneur de vous écrire le trois du courant l'état des affaires d'Alger.

La barque de la Compagnie du Bastion arriva le 24 ; j'ai reçu mes provisions pour le Consulat, mais je n'ai reçu aucune lettre de la Cour.

Le Dey me fit appeler le cinq au matin pour me demander quelle nouvelle je lui apprendrais du vaisseau du Capitaine Jacomo Suriano; je ne puis lui en donner aucune. Il presse très-sérieusement cette affaire, qui pourrait avoir de factieuses suites, si on ne donne quelque satisfaction. Je vous supplie, Messieurs, d'avoir la bonté d'y donner un peu d'attention et de la représenter à Monseigneur le Comte de Pontchartrain ; il avait fait espérer la restitution des effets des Algériens, ce qui était d'autant plus juste, qu'au pis aller ce vaisseau ; ne pouvait être considéré que comme bâtiment neutre, et qu'il a été pris en sortant du port et à la vue de terre.

Toute la prise ensemble est trop peu considérable pour obliger à compromettre les affaires. Le Dey se laisse préoccuper facilement, et nous avons des ennemis ; il serait dangereux de leur donner un prétexte ; ils sont dans la nécessité et n'ont aucune circonspection. Vous recevrez un exemple de leur emportement par l'extrait de ma lettre à Monseigneur le Comte de Pontchartrain ; cette affaire m'a attiré quantité de compliments ; mais j'ai été obligé de payer dix piastres et demi pour racheter les manteaux de ces Religieux et pour gratification au Mezôard et aux sbires.

Le 23, un vaisseau d'Alger amena une prise d'un vaisseau Génois, chargé de sucre, laine d'Espagne et barilhe ;

l'équipage s'est sauvé, à la réserve de trois hommes dont un s'est dit Français, qui m'a été remis ; je le renvoie par cette barque du patron Clavier.

Je suis, etc. »

Alger, le 15 juin 1706 (résumé).

M. de Clairambault écrit que le Dey persiste toujours à demander la restitution du vaisseau du capitaine Jacomo, dont il a été question dans la lettre, et qu'il menace d'une rupture, si on ne lui donne pas satisfaction. Le consul est d'avis qu'on fasse le plus tôt possible ce que le Dey désire ; il y aurait, dit-il, de grands inconvénients à offrir aux Algériens le prétexte d'une guerre, dans laquelle ils auraient tout à gagner et rien à perdre ; d'ailleurs, la réclamation du Dey est fondée en droit, et la prise a été faite, au mépris des traités, à la sortie du port d'Alger, et presque sous le canon de la place.

La lettre se termine ainsi qu'il suit :

« Le patron Jean Ortigues, de Cassis, qui était venu de Tripoli, ayant eu différend avec un Turc en carénant sa barque; et celui-ci disant qu'il avait mal parlé de leur religion, il courut risque d'être assommé par plus de 200 Turcs qui étaient sur le quai ; en ayant eu avis j'y courus, mais j'arrivai trop tard ; le Dey, qui était à la Marine, avait déjà fait prendre ce patron et lui fit donner quarante coups de bâton ; je me plaignis de cette violence, et le Dey me fit quelques excuses, dont j'ai fait semblant de me contenter, ne pouvant mieux faire.

Je suis, etc. »

« Alger, le 7 juillet 1706.

MESSIEURS,

J'ai été assez surpris de ne recevoir aucune lettre de votre part par la barque de patron Louis Féraud ; je n'en ai point non plus reçu de la Cour, et n'ayant ainsi pû donner au Dey aucune réponse touchant le vaisseau Grec, il est absolument déterminé à envoyer un Ambassadeur, et c'est avec beaucoup de peine que je l'ai fait résoudre d'attendre la barque de patron Augier, qui doit partir d'ici dans quinze ou vingt jours. Je connais toute la conséquence et le désagrément que donnent en France de semblables Ambassades; j'aurais peut-être pu empêcher celle-ci, si j'avais donné parole positive et m'étais engagé à la restitution de ce vaisseau ; mais je n'ose pas m'émanciper jusque là.

Un matelot de la barque du capitaine Féraud ayant été reconnu pour avoir été de l'équipage de Papafume, lorsqu'il prit un sambeki d'Alger, et le Reïs disant qu'il lui avait pris 200 piastres, dont ce matelot lui en avait rendu trente, apparemment pour n'être pas obligé à déclarer le reste, ce même matelot eut encore l'imprudence de dire que l'équipage de Papafume était la moitié de Français ; tout cela fit que le Dey m'ayant appelé, j'ai été obligé de donner trente piastres pour assoupir cette affaire. Je vous enverrai cet homme par la barque de patron Augier ; il est bien juste qu'il supporte cette avanie, à laquelle il a donné lieu, et que j'aurai pu éviter, s'il m'avait averti.

Je suis etc. »

« Alger, le 3 août 1706.

MESSIEURS,

Le porteur de la présente, Jean Baptiste Butto, qui se dit frère du Consul de France à Berg en Norvège, ayant été

pris sur un vaisseau Danois par deux vaisseaux d'Alger, et qui m'a été remis, m'a prié de lui donner ce mot de lettre pour vous, espérant que vous aurez la charité de l'assister, en attendant qu'il ait trouvé quelqu'un de sa connaissance, ou qu'il ait reçu des lettres de St. Martin de Ré, d'où il est.

Je suis etc. ... »

« Alger, le 4 août 1706.

MESSIEURS,

J'ai eu l'honneur de vous écrire hier par le vaisseau le Diligent qui partit avec sa prise et la barque de patron Féraud pour Livourne. J'ai expédié aujourd'hui cette barque de Capitaine Augier, pour qu'ils puissent profiter de leur escorte, étant encore en vue d'ici, le calme ayant régné toute la nuit.

Le Dey fait embarquer le nommé Osman Reïs, qui va réclamer le vaisseau du Capitaine Suriano, Grec. Il fait embarquer quatre ou cinq hommes qui avaient conspiré contre lui ; je n'ai pu lui refuser, m'ayant dit que le Capitaine pouvait les mettre partout où il voudrait, pourvu qu'il en fût débarrassé. Des mal intentionnés, à ce qu'on m'a dit, avaient proposé au Dey de faire arrêter la prise de M. de L'Aigle ; leur mauvais dessein n'a pas réussi. C'était sous prétexte du vaisseau de Suriano. Mais le Dey ne m'en a rien témoigné, et les affaires se sont passées en tranquillité.

J'aurai toujours l'œil au guet, et ménagerai toujours les affaires en sorte que, quelque incident qui arrive, les choses soient en état d'être dissimulées ou poussées, suivant les ordres que je recevrai. Je suis; etc. ... »

Alger, le 22 septembre 1706 (résumé).

M. de Clairambault réclame les gratifications d'usage, pour les dépenses d'installation et de réception ; il ajoute que, le capitaine de l'Aigle s'étant emparé d'une barque de Trapani, y a trouvé une Mauresque d'Alger, qui a été rendue au Dey, par les soins du consulat ; les Puissances en ont manifesté leur reconnaissance.

« Alger, le 20 janvier 1707.

MESSIEURS,

J'ai reçu celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 23 décembre.

Le vaisseau du Capitaine Suriano est arrivé ; il a manqué au chargement quelque chose, que j'ai ordre de leur payer sur ce qui est dû au Roy, pour ce que divers bâtiments d'Alger ont reçu au port de Toulon.

Le Dey a accepté ce moyen, et je vais travailler à cette liquidation. J'ai rendu à M. Le Vicaire la lettre que vous m'avez adressé pour lui.

J'ai reçu du Capitaine Sanson douze cent cinquante livres sur ce qu'il devait au port de Toulon. J'en envoie mon billet à M. de Vauvré, pour recevoir cette somme de vous; je vous prie de la lui payer, en déduction de mes appointements.

Le sieur Cuisel, commandant le vaisseau le Mercure, a amené ici un vaisseau Anglais de 24 canons, chargé d'huile. Le sieur Cuisel n'ayant pas jugé à propos de vendre cette prise ici, il y a laissé huit hommes, et doit la venir prendre à la fin de sa course. Nous avons remis au Consul Anglais les prisonniers consistant en quarante Anglais et quatre-vingt Portugais. Ce vaisseau était infecté de maladies; le Capitaine Anglais est mort en cinq jours.

Les affaires sont ici en tranquillité, et je ne comprends pas ce qui peut donner l'alarme à nos patrons de barque. Je ne sais pas qui prend plaisir à semer ces bruits de guerre, qui n'ont aucune apparence de fondement. Si c'est un piège que quelque mal intentionné me veuille tendre, il est bien malin et bien grossier. Je ne crois pas devoir le soupçonner. Je suis etc. »

Alger, le 15 février 1707 (résumé).

M. de Clairambault annonce que le droit d'un et demi pour cent sur les marchandises d'entrée et de sortie chargées sur les bâtiments français se perçoit maintenant conformément à l'arrêt du Conseil ; cet. impôt a fort irrité les Juifs d'Alger, qui ont déclaré ne plus vouloir noliser de bâtiments français, tant que cet arrêt n'aura pas été révoqué.

« Alger, le 27 août 1707.

MESSIEURS,

J'ai eu l'honneur de vous écrire le 28 du mois passé par le Capitaine Forbin; il n'est arrivé aucun changement à nos affaires en cette ville. Le siège d'Oran continue ; on fait partir aujourd'hui ou demain six vaisseaux qui portent encore 2000 hommes, de la poudre et des balles. Cependant je ne vois pas d'apparence qu'ils puissent réussir; on cache avec soin l'état de ce siège, et je ne doute pas que vous n'en soyez mieux informés que moi. Le patron Cérés Berger, du Martigues, commandant la barque Ste. Anne, allant de Carthagène

à Marseille, ayant été chassé par une barque d'Iviça, a échoué en cette côte à un endroit où il avait lieu de tout appréhender pour lui et son équipage. Mais, heureusement, il s'y est trouvé un bateau d'Alger qui les a délivrés des mains des Maures et les a emmenés ici.

La nouvelle que le Duc de Savoie est devant Toulon nous donne ici beaucoup d'inquiétude ; elle n'a encore produit aucune altération.

Mais comme, suivant le succès qu'elle aura, ces gens ici pouvant être plus ou moins hardis, il serait de conséquence que j'en fusse informé, pour pouvoir prendre mes mesures pour le bien de votre service ; en attendant, j'y aurai toute l'attention possible. Je suis etc. ... »

« Alger, le 24 novembre 1707:

MESSIEURS,

Monseigneur le comte de Pontchartrain m'a envoyé l'extrait des informations que vous aurez faites sur ce que j'ai eu l'honneur de vous écrire, qu'un Maure avait accusé le patron Chabert de n'avoir pas entièrement payé le chargement de blé qu'il a pris à Stora ; je vois par ces informations que le patron Chabert est innocent, et ce Maure un imposteur ; il n'a pourtant pas entrepris de me donner de la peine.

A ce sujet, Messieurs, s'il persiste dans son accusation, comme je ne puis avoir aucune relation à Stora, je ne puis rien faire qui éclaircisse le fait ; ce Maure étant ici le seul qui en pourrait dire la vérité s'il voulait, je n'ai garde de m'en rapporter à son serment. Il me semble, Messieurs, que pour justifier le patron Chabert, vous n'avez qu'y examiner le rapport des patrons qui auront été charger à Stora après lui, puisque, s'il en a mal usé, les Maures ne manqueront pas de s'en

plaindre, et, s'il y allait lui-même, ce serait le moyen le plus infailible de faire cesser tout soupçon contre lui, et, ensuite, je pourrais peut-être faire châtier le Maure; je n'ose le faire auparavant ; de crainte que cela ne l'oblige à pratiquer les Maures de Stora pour leur faire dire ce qu'il voudra ; je recevrai apparemment vos ordres à ce sujet par le Capitaine Forbin.

Le patron Chabert me marque que Messieurs de la Compagnie d'Afrique lui font aussi une affaire pour avoir été négociier à Stora au préjudice de leur privilège⁽¹⁾. Je puis assurer que ni le sieur Napollon, leur agent ici, ni moi n'avons aucune connaissance qu'il fut défendu aux particuliers d'y aller négociier ; ainsi nous n'avons pu lui donner aucun avis. J'ai l'honneur d'en écrire à Monseigneur le comte de Pontchartrain et M. Napollon en écrit à MM. de la Compagnie d'Afrique.

Je suis, etc. ... »

« Alger, le 4 juin 1708.

MESSIEURS,

La barque du patron Diego, de Marseille, qui va à Carthagène, ayant relâche ici, je me donne l'honneur de vous écrire celle-ci, pour vous informer d'une chose qui vous surprendra. Hier au soir, étant allé voir le Dey à sa maison, il me donna à lire une lettre qu'un Bertrand... écrivait de Carthagène au Gouverneur d'Oran et me dit de lui en dire le contenu ; la lettre est du 24 mai; il lui marque qu'il aurait dessein d'aller négociier à Oran, si on lui permet. J'en fis le rapport au Dey; il me donna ensuite à lire un passeport que le

(1) La Compagnie Royale d'Afrique avait le monopole des comptoirs ouverts du commerce français sur les côtes de la Régence, Alger excepté.

commandant de Carthagène a donné à une Felouque avec cinq mariniers, qui permet au patron de porter à Oran seize Maures, hommes, femmes ou enfants. J'en fis pareillement le rapport au Dey, qui me regarda en riant et me dit que c'était bonne prise d'une bonne felouque et six esclaves, et qu'ils devaient venir ici au lieu d'aller à Oran.

Je fus surpris d'une semblable raison; je lui dis que si ces gens avaient été des Français, je les aurais réclamé de tout mon pouvoir; et, quoiqu'ils soient Espagnols, je ne pouvais m'empêcher de lui dire que ces gens étaient venus sur la bonne foi porter des Maures, et que je ne pouvais m'imaginer qu'il trouvât de la justice à les faire esclaves. Cela n'a rien opéré jusqu'à présent ; je ne sais pas s'il persistera dans cette résolution.

Je lui demandai ensuite s'il ne serait pas permis aux bâtiments Français d'aller négocier à Oran; il me dit que non, jusqu'à ce qu'il ait reconnu la nature du pays, et qu'on serait convenu des droits de douane; mais que si quelque bâtiment était obligé d'y relâcher par vent contraire ou chasse d'ennemis, il y trouverait un asile assuré. Je pris congé de lui là-dessus. Vous jugez bien de là, Messieurs, qu'il est nécessaire de faire avertir les bâtiments Français de ne point aller négocier à Oran, jusqu'à ce qu'il en soit accordé. J'en écris à M. Daumas, Consul à Carthagène et je le prie d'en avertir les Consuls de la côte d'Espagne. Je suis, etc. ... »

Alger, le 42 juin 1708 (résumé).

Après avoir de nouveau prévenu MM. du commerce que le Dey ne permettait pas encore le négoce avec Oran, M. de Clairambault leur annonce le retour de trois esclaves dont

il a obtenu la liberté⁽¹⁾ ; il se plaint de l'influence que les Juifs prennent sur le Dey, et termine ainsi la lettre : — « Je fus au-devant de Baba-Assan lorsqu'il revint d'Oran ; je ne pus me dispenser de lui faire un présent, qui consistait en deux caftans de drap, deux caftans de Damas, des anchois et des confitures. C'était bien peu de chose en comparaison du Consul Anglais dont le présent valait plus de 500 piastres ; il s'est encore distingué d'une autre manière ; car il a fait des illuminations et feux d'artifice pendant trois nuits sur sa terrasse, pour marquer la joie qu'il avait du succès de l'entreprise. Je n'ai pas crû devoir l'imiter; en cela je n'ai pas lieu de m'en repentir ; au contraire les plus raisonnables des Turcs se sont moqués de lui et trouvent que j'ai eu raison de ne rien faire⁽²⁾.

Le père administrateur de l'hôpital mourut le 25 du mois passé; nous avons été forcés, M. Le Vicaire et moi, de fournir à la dépense, en attendant qu'il arrive d'Espagne un autre Administrateur. Comme cet hôpital est endetté de près de vingt cinq mille piastres, personne n'aurait voulu fournir sans que nous en répondissions.

Je vous assure que j'ai été on ne peut pas être plus étourdi par cet hôpital et encore plus par la quantité des Officiers qui sont tombés esclaves à Oran ; tous voudraient que je les assistasse et leur fournisse de l'argent pour se soulager ; j'y suis déjà pour plus de cinquante piastres et ce n'est jamais fini⁽³⁾. Je suis etc. ... »

(1) Ces esclaves se nomment Adrien de Grus, de Dunkerque, Angelo Varcello et Jean-Marie Gubatin.

(2) Les Turcs eux-mêmes trouvaient indécent qu'un chrétien manifestât sa joie d'une défaite d'autres chrétiens; — «*cette basse flatterie*, écrit le Vicaire Apostolique, *déplut même aux musulmans*.

(3) A la même date, M. Antoine-Gabriel Durand, chancelier à

« Alger, le 17 août 1709.

MESSIEURS,

Quoique je sois hors de trouble, il est nécessaire que je vous informe de l'état des affaires, qui ont été à l'extrémité par deux incidents, j'apprends même que la nouvelle, en étant portée directement en plusieurs endroits, ne puisse causer quelques alarmes qui nous peuvent causer de nouveaux embarras. J'ai déjà pris soin d'écrire, même par voie des vaisseaux d'Alger, et je vais écrire à Tunis, pour prévenir tous les faux bruits qui pourraient naître de ces deux incidents.

Le premier a été à l'occasion du Capitaine Janseaume⁽¹⁾, armé en course; étant venant ici pour espalmer et faire des vivres, il aurait fait ses affaires avec tout l'agrément possible sans aucune difficulté ; pour y parvenir il aurait promis sur toutes choses qu'il n'enlèverait point d'esclaves, et j'en avais donné ma parole au Dey, qui y prenait une entière confiance ; cependant ce capitaine avait donné rendez-vous aux Chevaliers de Malte⁽²⁾ qui n'étaient pas autrement rassurés, sur la confiance que ce vaisseau ne les enlèverait pas. Il partit le 26 juillet, et, la nuit immédiatement après, ces chevaliers s'évadèrent et se rendirent au bord de la mer, mais, heureusement pour nous, le vent avait trop éloigné ce capitaine

Alger et frère de l'ancien consul, avise MM. du commerce de Marseille qu'il vient seulement de recevoir l'ordonnance du Roy, bien qu'il exerce les fonctions depuis l'entrée au consulat de M. de Clairambault; il espère qu'on ne refusera pas de lui tenir compte de ses appointements à partir du 1er janvier 1706.

(1) Ce capitaine Jeanseaume est originaire de Toulon; il commande un vaisseau de 20 canons qu'il a armé en course à Marseille ; il est arrivé à Toulon depuis 10 à 12 jours. (Note de M. de Clairambault.)

(2) MM. d'Esparron, d'Espènes, de Baulme et Balbiani de Lucques.

et la chaloupe ne se trouva pas au rendez-vous. Cette affaire, quoique manquée, fut déclarée acte de . mauvaise foi contre notre nation, et, dorénavant, je ne vois pas qu'il puisse venir aucun Corsaire se rafraîchir. Si ces chevaliers se fussent ainsi sauvés ; il n'y avait plus de remède, et les Algériens auraient pris les premiers de nos bâtiments qu'ils auraient trouvés. Mais, leur entreprise étant manquée, lorsque je faisais tout mon possible pour en faire perdre le souvenir, il est survenu un nouvel incident qui a causé une émotion épouvantable, les esprits y étant déjà disposés par le premier.

Le sept de ce mois, sur les trois ou quatre heures après-midi, le petit vaisseau commandé par le Capitaine Coig⁽¹⁾ parut à l'entrée de la rade canonant une tartane d'Alger ; il l'a poursuivie si près de terre, qu'il été obligé de virer de bord, crainte d'échouer ; il revint à la charge, et recommença de canonner, ce qui dura presque jusqu'au soir, et la tartane entra de nuit dans le port; cela n'aurait rien été, si ce Capitaine avait eu assez de prudence pour ne pas venir ici ; mais le matin huitième, il envoya sa chaloupe et se préparait à suivre, lorsque Baba Assan fit sortir du port un vaisseau et plusieurs barques armés pour l'aller prendre ; ils l'amènèrent comme en triomphe ; il m'est impossible de représenter tout le tumulte qu'il y avait à la Marine ; les uns disaient que ce vaisseau n'était pas Français, ou que c'était un forban, d'autres qu'il venait pour enlever quelques bâtiments, puis changer de bannière ; chacun s'efforça de conter quelque histoire. On me reprocha que, lorsque les vaisseaux des Capitaines Badel et de Bruix venaient d'Alexandrie, de conserve avec un vaisseau d'Alger, ils avaient fait tout leur possible pour le faire prendre par les Maltais, et on en disait tant, que je pouvais choisir sur quoi je devais répondre plus

(1) Ce Pierre Coig est originaire d'Oléron; il commande le vaisseau nommé Saint-Pierre. (Note de M. de Clairambault).

à propos ; ce tumulte dura jusqu'à deux heures après-midi, que je fis enfin convenir le Dey qu'on remettrait l'équipage à bord pour empêcher la dissipation de ce qui était dans le vaisseau ; je crois avoir beaucoup gagné que d'avoir amorti de premier point. Le lendemain, le Dey me dit qu'il ne prétendait pas relâcher ce vaisseau, qu'après le retour d'un Ambassadeur, qu'il voulait envoyer en France, et, qu'à son retour, il prendrait son parti sur la réponse qu'il en recevrait ; comme je vis qu'il n'y avait pas moyen de le faire revenir de cette résolution, en y considérant que ce vaisseau et son chargement se consommeraient⁽¹⁾, par avis delà nation. J'ai accommodé cette affaire, moyennant mille piastres.

Voilà, Messieurs, comme la mauvaise conduite de quelques-uns expose les affaires à de fâcheux revers ; ce capitaine et tout son équipage ont vu combien il a été nécessaire que j'aie employé toute mon attention ; peut-être même que je n'en serais pas sorti à mon honneur, si le chargement de ce vaisseau avait été bien considérable ; cependant je ne crois pas avoir lieu de rien craindre présentement.

Je suis, etc. ... »

«Alger, le 11 juin 1710.

MESSIEURS,

J'ai déjà eu l'honneur de vous écrire pour vous assurer que le bruit qui a couru ici parmi la canaille, et qui a même passé jusqu'à Bône, que le Dey m'avait fait mettre à la chaîne, n'avait aucun fondement ni apparence ; je n'ai pas même eu une parole fâcheuse avec le Dey. C'est, messieurs,

(1) Sous entendu ; pour les frais de nourriture de l'équipage et les droits d'ancrage.

ce qui m'oblige de vous écrire par toutes sortes de voies, afin que, si ce bruit ridicule avait passé jusqu'à vous, vous puissiez être désabusés ; dans le temps que ce bruit a couru ici, j'étais malade d'une fièvre continue. D'abord que je fus en état de sortir, je fus voir le Dey, qui me fit compliment sur ma convalescence, et ne me dit rien autre chose ; aussi c'était seulement une visite de civilité.

Le 8 de ce mois, un vaisseau Corsaire d'Alger, rentra avec une prise d'un vaisseau Génois chargé d'huile et de pannes⁽¹⁾, il y avait dessus sept français dont six étaient passagers. Je les ai réclamés et les ai obtenus. J'appréhendais d'avoir plus de difficulté, d'autant qu'ils avaient combattu, en sorte que de neuf qu'ils étaient, il y en a eu trois de tués et trois de blessés dans le combat. Le Dey fit appeler tous les Reïs ou Capitaines à ce sujet ; comme j'ai toujours cherché de me faire de leurs amis, j'ai trouvé dans cette occasion qu'ils m'ont été plus favorables que je ne l'aurais espéré, y ayant ordinairement peu à compter sur l'amitié de ces gens ici. Quand j'eus obtenu ces six hommes, il s'est présenté une difficulté; le Dey me dit que je ne devais point les faire embarquer, avant que les quatre Turcs pour lesquels je me suis engagé ne fussent venus; je ne sais pas si je pourrai le faire revenir, s'il se présente quelque occasion de les embarquer; et, véritablement, je trouve qu'il a raison d'être dans l'impatience, puisqu'il y a plus d'un an que je me suis engagé. Je vous ai envoyé, Messieurs, la liste de ces quatre Turcs, de même qu'à Monseigneur le Comte de Pontchartrain par la barque de patron Jourdan. Je vous prie, Messieurs, si leur liberté n'est pas expédiée, de faire tous vos efforts pour l'obtenir, le plus tôt qu'il se pourrait ; s'ils tardent à venir, il arrivera infailliblement du désordre, dont je ne

(1) Sorte de drap.

réponds pas des suites ; ce qui serait déjà arrivé, si Baba Assan n'avait pas été tué⁽¹⁾. Vous avez pu remarquer, Messieurs, que je n'ai jamais affecté de vous donner des alarmes ni de vous représenter les affaires plus difficiles qu'elles ne sont ; mais vous n'approuverez pas que, quand il y a du danger, je vous en fasse un mystère.

Je suis etc. ... »

Alger, le 12 juillet 1710 (résumé).

Cette lettre est entièrement relative à l'affaire des quatre Turcs à mettre en liberté. Le consul insiste de nouveau, et dans les mêmes termes que ceux de la lettre précédente, pour que cette libération soit immédiate ; il envoie l'autorisation d'en payer le prix sur ses propres appointements, sauf recours, afin de hâter la solution⁽²⁾.

« Alger, le 5 août 1710.

MESSIEURS,

Je vous envoie le duplicata de celle que j'ai eu l'honneur de vous écrire le 12 juillet par la pinque du patron Jourdan.

(1) Il fut assassiné le 22 mars.

(2) Je prie MM. les maires, échevins et députés du commerce de Marseille de payer sur mes appointements au trésorier des galères la somme de *deux mille livres*, moyennant la liberté des deux Turcs ci-après nommés, savoir : Moharrem Parcis, galère L'Ambitieuse, numéro 5029, pour échange de Pierre Dacosta, de Marseille, que j'ai envoyé depuis quatorze mois, *huit cents livres*. — Mahmet Aly, galère La Magnanime, numéro 4196, qui reste des trois promis au Dey par accommodement; et, *quatre cents livres* — pour les deux qui ont été renvoyé par la barque de patron Jourdan, huit cents livres. - Total Deux mille livres, sauf le bon plaisir de Monseigneur le Comte de Pontchartrain pour le plus ou le moins. Fait à Alger, le douzième juillet mil sept cent et dix. — Signé : Clairambault.

Je n'ai rien de nouveau à y ajouter, sinon que je n'ai pu obtenir de satisfaction au sujet du vaisseau, du capitaine Fourtès, qui fut coulé à fond par un vaisseau Anglais sous le canon de Bône. Le Dey m'a dit que, si les Anglais avaient pris ce vaisseau, il le ferait restituer ; mais qu'il était coulé à fond, sous le canon de Bône, à la vérité ; mais que les Anglais soutenaient que c'était par les coups de canon qu'il avait relu auparavant, et qu'il était impossible de prouver le contraire. Quoique ces raisons ne fussent pas sans fondement, je crois que la plus forte raison est que le Dey ne veut pas se brouiller avec les Anglais, dont il redoute la puissance en mer ; joint aussi que, plutôt que de se voir obligé de payer ce vaisseau, ils aimeront mieux faire des dépenses que de s'y soumettre, ce qui ne servirait à la fin qu'à enrichir le Dey, qui prendrait des deux côtés.

Lorsque le patron Jourdan partit d'ici, je pris le parti d'y embarquer les Français que j'avais réclamés, sans en parler au Dey, quoiqu'il m'eût dit de les retenir jusqu'à l'arrivée des deux Turcs pour lesquels je suis engagé. Je voyais que je serais infailliblement refusé, et il n'y avait pas moins d'inconvénient à les retenir qu'à les envoyer de la manière que j'ai fait. Je suis etc. ... »

« Alger, le 7 août 1710 (résumé).

Le consul se plaint de n'avoir pas encore reçu les deux Turcs dont il est question dans les lettres précédentes ; il déclare que l'irritation est bien grande, et que s'il arrive des vaisseaux français à Alger, avant que la restitution de ces captifs n'ait été faite, ils seront infailliblement arrêtés. Il fait des reproches à MM. du commerce sur l'incurie qu'ils

montrent dans cette affaire, alors que lui-même n'a pas hésité à y engager une partie de sa fortune personnelle.

« Alger, le 5 novembre 1710.

MESSIEURS,

Le 24 du mois passé, arrivèrent enfin les Turcs pour lesquels j'étais engagé depuis si longtemps. Le bateau qui les apporta fit naufrage au port, en sorte que la plupart des lettres ont été perdues; je n'en ai reçu aucune de la Cour, de M. Arnoul ni de vous ; ainsi je ne sais pas à quelles conditions ces Turcs ont été relâchés, et si on méfait effectivement payer les trois que j'avais promis gratis au Dey, comme je l'avais offert. Quoiqu'il en soit, je ne puis qu'en être très-satisfait, puisque je vois les affaires en sûreté. Si vous prenez la peine de réfléchir un peu sur ces raisons, j'espère, Messieurs, que vous aurez moins de peine à me pardonner la manière un peu trop forte dont je pris la liberté de vous écrire, qui peut vous avoir paru n'être pas conforme au respect que je vous dois ; je vous avoue que mon zèle m'a porté trop loin et que j'avais l'esprit un peu troublé, voyant les affaires en péril, malgré toutes les précautions que j'avais prises. Vous en connaissez l'importance, Messieurs, et je ne doute pas que vous ne jugiez qu'il est nécessaire que j'aie plutôt trop de zèle qu'un peu d'indifférence. Je suis etc. ... »

« Alger, le 6 janvier 1711.

MESSIEURS,

Le Dey étant dans une nécessité pressante d'avoir des mâts, il envoie un vaisseau à Marseille, et écrit au Roy, pour

le supplier de lui en accorder en payant. J'ai fait ce que j'ai pu pour détourner ce voyage; mais il n'aurait pas été à propos que je m'y fusse opposé ouvertement. J'ai l'honneur d'écrire à Monseigneur le Comte de Pontchartrain et à M. Arnoul, et leur explique le, mieux qu'il m'a été possible les raisons pour lesquelles je crois qu'il est d'une extrême conséquence de ne pas refuser le Dey en cette occasion ; ce serait lui faire voir qu'il ne peut espérer aucun secours de la France ; donnerait moyen aux Anglais de lui représenter à tout moment qu'il ne peut espérer que d'eux ce qu'il aura besoin, et avancerait leurs affaires à notre préjudice ; outre que, dorénavant, nos vaisseaux ne pourraient trouver à se raccommo-der dans une nécessité pressante, comme il arriva à M. de L'Aigue, qui s'accommoda du plus beau mât qui fut à Alger pour faire une vergue ; sans quoi, il était obligé d'aller à Toulon, et aurait perdu du temps qu'il employa bien plus utilement, comme vous avez pu savoir. Ce Dey ici, ayant toujours bien agi, mérite d'être traité favorablement. On m'a assuré qu'on trouvera à Marseille des mâts chez des particuliers, qui, se trouvant payés comptant, seront en état de remplacer bientôt les mâts qu'ils auront vendus.

Au reste, Messieurs, je puis vous assurer que Bekir Reïs, qui commande ce vaisseau, est un fort honnête homme, bien porté pour notre nation et qui, même, a pensé tomber en disgrâce en voulant prendre nos intérêts ; il est en faveur dans ce gouvernement présent, et je vous supplie, Messieurs, de vouloir l'assister de vos conseils et de votre protection en ce qu'il pourrait avoir besoin, en commettant un homme qui puisse lui servir d'interprète, et lui aider à faire ses affaires. Je suis etc. ... »

« Alger, le 15 novembre 1715.

MESSIEURS,

J'ai reçu celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 13 août en m'envoyant la lettre du R. P. Lebrun, et je prends la liberté de vous adresser la réponse.

Je me suis informé de ce que pouvait être devenu le Turc nommé Mustapha Azam, qui a été receleur des vols fait par le nommé Pierre David. Comme ledit P. Lebrun me marque que ce Turc s'est racheté pour douze cents livres, je juge que ce n'est pas celui qui est venu, étant parti de Marseille au mois de mars, sur un vaisseau Anglais, qui fut échangé pour le nommé Louis Sigal de Moulins, et que le R. P. Philémon de La Motte⁽¹⁾, Religieux de la Trinité, demeurant à Rouen avait fait payer quatre cents livres, ayant obtenu de la Cour sa liberté à ce prix, pour faire le dit échange, ainsi que lui et le R. P. Giraud, ministre de la Trinité à Marseille, me l'ont écrit. Mais, quand ce serait ce même Turc qui eût été receleur en question, on n'y peut rien faire ici, puisqu'il n'y est plus, et qu'il a passé en Levant. Je tâcherai de découvrir en quel lieu il se sera retiré, pour vous en donner avis, et au R. P. Lebrun, pour qu'on puisse le poursuivre, quoique, à dire le vrai, il y ait peu de ressource à espérer, étant une lois en Turquie.

J'ai eu ces jours ici une discussion assez violente avec le Dey, un Corsaire d'Alger ayant arrêté la Tartane St. Thomas, Capitaine Bernard Berger de la Ciotat, qui passait de Port Mahon en Sardaigne ; quoiqu'elle eût son passeport et ses expéditions en bonne forme, il l'amena ici le deuxième de ce mois, et je croyais n'avoir d'autre chose à faire que de demander le châtement du Reïs, mais quelque un

(1) Religieux de la Ste Trinité, dit des Mathurins. Une des rédempions auxquelles il prit part a été publiée à Rouen. (1731, in-12).

ayant été dire au Dey qu'il fallait qu'un bâtiment français n'eut tout au plus que la moitié d'étrangers à bord, sur ce prétexte, il prétendait retenir en esclavage douze ou quinze passagers qui étaient sur cette tartane. Vous jugez bien, Messieurs, que je ne manquai pas de bonnes raisons pour m'y opposer, et je m'attendais même que le Dey ferait relâcher tous ces gens là le lendemain matin mais, voyant qu'il s'y opiniâtrait et qu'il en avait déjà envoyé cinq pour être exposés en vente, je lui dis que, s'il en vendait quelqu'un, je devais être le premier vendu ; il me répondit que personne ne voudrait m'acheter ; et, voyant que je ne gagnais rien, je fus au Batistan⁽¹⁾, m'asseoir au milieu de ces cinq, qui étaient exposés en vente, et je demandais en riant à ceux qui venaient pour les examiner, combien ils donneraient de ma personne ; la plupart s'en retournait sans me rien dire ; un demi quart d'heure après, le Dey m'envoya dire que je n'étais pas bien là ; je le fus revoir, et je vis bien qu'il était un peu confus. Il me fit encore quelques difficultés ; mais, je crois, pour la forme seulement, et d'abord après-midi, il me fit relâcher tous ces gens, me rendit cent cinquante pistoles qui avait été prises aux passagers, et ordonna qu'on rendrait tout ce qu'on avait pris ; quelque diligence qu'on ait pu faire, il y a eu quelque bagatelle de perdue ; le Dey a fait donner trois cent coups de bâton à un Maure qui niait avoir rien pris, et qui s'est trouvé saisi d'un capot ; après qu'il eut demeuré deux jours en prison, je fus prié d'aller intercéder pour lui, et le Dey le relâcha.

Je crois bien qu'il n'était pas absolument nécessaire de pousser la comédie autant que j'ai fait pour avoir satisfaction ; et, quoique les remèdes violents ne soient pas de mon

(1) La vraie leçon est *Bezestan*, marché couvert. L'emplacement de ce bazar, où se vendaient les esclaves, se trouve sur la *Petite Place Mahon*.

goût, j'ai cru qu'en une affaire aussi claire je ne pouvais témoigner trop de chaleur, et que je devais plutôt mettre tout au hasard que d'avoir le démenti, et qu'il fallait faire comprendre à ceux qui pourraient être disposés à tomber dans une pareille faute qu'ils n'y gagneraient rien. Je suis etc. ... »

« Alger, le 5 février 1716.

MESSIEURS,

La triste situation où je me trouve⁽¹⁾ m'oblige de vous supplier de vouloir me faire la grâce d'avancer l'année courante de mes appointements à M. Mugy, afin qu'il ait le moyen d'acquitter une lettre de change que j'ai fourni au Consul de Hollande, et qu'il puisse donner quelque secours à ma femme que j'ai été obligé de faire passer à Marseille, à cause d'un accident terrible d'un tremblement de terre qui se fit le trois de ce mois à neuf heures trois quarts du matin. Je suis réduit à loger à la campagne sous des tentes ; je ne vous en fais pas le détail ; vous en serez suffisamment informés à l'arrivée de ce vaisseau qui porte le Consul d'Hollande et sa famille ; ils se retirent parce que les Algériens leur ont déclaré la guerre, ce qui n'a été découvert que le 28 décembre, par l'arrivée d'une prise. Je ne doute pas, Messieurs, que vous ne m'accordiez la grâce que je prends la liberté de vous demander.

Je suis etc. ... »

(1) Le 3 février 1716, à dix heures du matin, la ville d'Alger fut à moitié détruite par un terrible tremblement de terre ; la population s'enfuit dans la campagne. Le consul, dont la femme était enceinte de sept mois, fut forcé d'aller loger sous la tente. Les secousses ne cessèrent qu'au commencement de décembre.

« Alger, le 27 juin 1716.

MESSIEURS,

Je crois que vous aurez déjà appris la disgrâce arrivée au patron Jean Birounet du Martigues, commandant la tartane St. Michel ; étant allé pour négocier au lieu de Mansuria, à l'est de Bougie, il se laissa surprendre par les Maures de ces quartiers, qui le tuèrent lui et six hommes de son équipage, pillèrent et rompirent sa tartane au mois de décembre dernier. Je priai le Dey, qui me donna cette nouvelle, d'accorder sa protection à ceux qui restaient en vie ; il en écrivit à l'Agha de Bougie, pour que, par l'entremise des Marabouts, il fit retirer sept hommes, que les Maures avaient emmenés à la montagne. Mais il me dit en même temps que, comme ces Maures ne reconnaissaient point son autorité, on ne pouvait retirer ces gens sans argent. Je crus que je ne devais pas les laisser exposés à la fureur de ces Barbares ; ils ont été rachetés par le Marabout de Bougie, auquel j'ai été obligé de rembourser 448 piastres du grand poids ; j'y ai joint le change à 10 %, ce qui fait en tout 492 piastres et 6 réaux, que je vous prie, Messieurs, de payer à M. J. Ste. Mugy, suivant l'avis que j'en donne à Nosseigneurs du Conseil de Marine ; vous pourrez peut-être avoir le moyen de faire payer cette somme par les six hommes que je vous envoie ; le septième est malade à l'hôpital, avec peu d'espérance d'en revenir. Vous pourrez peut-être, à leur défaut, être remboursés par les Pères de la Rédemption, ou autrement ; car, pour moi, vous jugez bien qu'il n'est pas juste que je perde cette somme, et je ne suis pas en état de supporter une perte pareille ; je ne devais pas non plus laisser et abandonner ces gens-là ; ç'aurait été exposer tous ceux qui, à l'avenir,

trouver en pareil cas par naufrage ou autrement entre les mains de ces barbares.

Je suis etc. ... »

Notice sur le Consulat de M. Jean BAUME

M. Baume avait été nommé consul, malgré le vœu du Dey, qui désirait voir arriver à cet emploi le chancelier du consulat, Antoine-Gabriel Durand, beau-frère de M. de Clairambault. Ce prince ne cacha pas au nouveau venu la mauvaise humeur que lui avait causé sa nomination ; il se refusa obstinément à écouter ses demandes ; et eut, sans doute, traduit son mécontentement plus énergiquement encore, si la mort ne l'eût emporté au mois de janvier 1718⁽¹⁾, après une courte maladie.

Les Algériens étaient dans une extrême misère ; le tremblement de terre n'avait pas cessé ; d'après Peyssonnel, les secousses durèrent pendant neuf mois de suite ; il y eût dix années consécutives de sécheresse, et une invasion de sauterelles plus forte que toutes celles qu'on avait vu jusque-là ; la disette devint épouvantable et dans certaines villes, on vendit publiquement de la viande humaine au marché. La taïffe s'assembla en tumulte et demanda qu'on décidât la guerre à toutes les nations. Mohamed Effendi, qui avait succédé à Ali Chaouch, ne s'y opposa pas, et repoussa obstinément les plaintes et les réclamations de M. Baume ; il était, du reste, difficile à un consul européen d'avoir de bonnes relations avec lui ; c'était un homme cruel et fanatique, détestant les chrétiens, auxquels il préférait les Juifs, qui

(1) D'après Laugier de Tassy, témoin oculaire, Ali Chaouch mourut d'une fièvre violente, s'étant refusé jusqu'à la fin à prendre aucune espèce de remède, en disant: Ce qui est écrit arrive. (*Hist. dit Royaume d'Alger*, p. 225).

avarice par de nombreux présents. Il était complètement illettré ; avant de venir à Alger, il avait été bouvier en Égypte. La férocité de son humeur était encore accrue par les conspirations qui éclataient chaque jour et par les révoltes des Kabyles, qui venaient de s'emparer de Bordj-Menaïel.

M. Baume n'était pas l'homme qu'il fallait dans des circonstances aussi difficiles ; il avait voulu se mêler de commerce, ce qui n'avait pas peu contribué à exaspérer les Juifs contre lui, et s'était fort obéré ; il se méfiait de tout le monde, et, particulièrement, de son chancelier, M. Durand, qu'il soupçonnait de vouloir le remplacer et qu'il accusait injustement de s'entendre avec ses ennemis. Le Conseil de Régence crut devoir mettre un terme à cette situation en envoyant à Alger M. Dusault⁽¹⁾,

(1) M. Dusault, qui avait rendu à la France les plus grands services par son intelligence et son dévouement, et qui fut chargé pendant près de cinquante ans de la plupart des négociations sur les côtes barbaresques, mourut le 26 mai 1721 ; par son testament, il laissait un fonds de 30,000 livres dont le revenu était destiné au rachat des captifs ; il était spécifié que la préférence serait donnée aux habitants de Bayonne, ses concitoyens. Sa famille reçut des lettres de confirmation de noblesse, en juillet 1721 ; en voici le texte :

Louis, etc. ... Les preuves que le sieur Jean-Baptiste Du Sault a données de son attachement au bien de notre État dans les différentes occasions qu'il a eues de distinguer son zèle et notamment dans les fonctions de la charge de commissaire aux revues de nos troupes en la ville de Rayonne qu'il a exercées pendant 28 années consécutives, et les services importants qu'ont rendus les sieurs Noël Du Sault, son père, et Denis Du Sault, son oncle, nous engagent à lui donner des témoignages de notre satisfaction qui soient aussi durables qui doit être le souvenir des vertus et des bonnes qualités d'une famille à laquelle notre État est redevable des avantages qu'il retire des traités de paix et des alliances qu'ont été faites par les soins et la médiation des sieurs Du Sault et par la sagesse avec laquelle ils ont exécuté les ordres du feu Roy de glorieuse mémoire, notre très-honoré Seigneur et bis-ayeul ;— *ledit sieur Noël Du Sault a conclu et signé différents traités avec les Espagnols de la province frontière de Guipuscoa et ne s'est pas moins distingué dans les correspondances qu'il a toujours entretenues avec les nations étrangères que dans les emplois publics dont il a été chargé en la ville*

à Alger M. Dusault⁽¹⁾, qui, grâce à sa parfaite connaissance du pays et aux amitiés qu'il y avait laissées ; parvint à tout apaiser et fit confirmer, le 23 décembre 1719, le traité de 1689. A son retour en France, qui eut lieu quelque temps après, il emmena avec lui M. Baume, laissant comme consul intérimaire M. Lazare Loup. Celui-ci occupa ces fonctions pendant près d'un an, assez mal vu par le Dey, qui ne cessait de réclamer la nomination de M. Durand.

*Lettres de M. Jean Baume à MM. le Maire, les Échevins et
Députés du Commerce de Marseille*

Alger, le 10 avril 1717 (résumé).

M. Baume remercie MM. du commerce de Marseille de leurs bons souhaits et de l'opinion avantageuse qu'ils ont de lui.

de Bayonne ; — le sieur Denis Du Sault, son frère, a été employé pendant le cours de cinquante années à diverses négociations auprès des puissances de l'Afrique ; il a fait des voyages différents dans les royaumes d'Alger, Tunis et Tripoly en qualité d'envoyé extraordinaire et plénipotentiaire et a conclu seul avec les souverains de ces trois royaumes sept traités de paix et renouvellements d'alliance, suivant les instructions qu'il avait reçues et les ordres du feu Roy, notre bisayeul, qu'il a toujours exécutés avec tant de prudence, que, sans rien relâcher des intérêts et des droits de notre État, il s'acquitta de la bienveillance et l'estime de ces puissances, de manière que le Bey de Tripoly l'honora de présents et entre autre d'une statue antique de la PUDEUR que le sieur Du Sault présenta à son retour au feu Roy notre bisayeul, et qui est au nombre des pièces les plus rares et les plus belles de notre château de Versailles ; après les services rendus par ledit sieur Du Sault sous le règne du feu Roy, notre bisayeul, et ceux qu'il a de même rendus depuis notre avènement à la couronne dans les trois derniers traités qu'il a conclu avec les deys et beys d'Alger, Tunis et Tripoly, sans autre récompense qu'une pension de 1200 louis qui lui fut accordée en l'année 1700, nous nous disposions à reconnaître son désintéressement et son zèle par les marques d'honneur et de distinction qu'il a méritées et par des bienfaits proportionnés à ses services ; mais sa mort, arrivée à Toulon le 26 mai dernier a prévenu l'effet de nos bonnes intentions et nous ne pouvons aujourd'hui qu'honorer sa mémoire dans la personne de

Il les prie de vouloir bien lui faire l'avance de l'année courante de ses appointements ; si on ne lui fait cette faveur, il se verra forcé d'emprunter à gros intérêts pour ses dépenses d'installation et d'entretien pendant un an. Il continue sa lettre ainsi qu'il suit ;

Les gens sont ici d'une avarice extrême ; c'est pourquoi quelques présents distribués à propos aux grands officiers de la maison du Roy sont souvent capables de faire rendre une justice entière, ou empêcher dans d'autres occasions de faire des injustices criantes à nos Français. C'était là la raison qui m'avait fait demander, Messieurs, que vous eussiez agréable de me faire tenir quelques galanteries pour être distribuées en temps et lieu. Il faut considérer que le Dey n'est pas le maître de décider par lui-même ; il se trouve toujours au milieu d'une espèce de Conseil, qui le guide suivant sa passion, contre laquelle toute la vigilance, le zèle, et les mouvements du consul ne peuvent avoir leur entier effet ; j'ai cependant lieu de me louer des attentions du Dey et de celles des grands officiers.

Ce pays-ci est fort misérable et par conséquent de peu de consommation pour quelque marchandise que ce soit ; d'ailleurs, les droits d'entrée et de sortie, et l'ancrage sont si forts, que les marchands, de même que les capitaines et patrons de nos bâtiments fuient absolument ce pays-ci⁽¹⁾.

Il y vient véritablement quelques bagatelles de Levant, de Livourne et Espagne, comme eaux-de-vie, noisettes, cordes pour travailler la laine, un peu de coton, riz et soies ; mais c'est une misère pour en recevoir le paiement, qui se fait sou à sou pour ainsi dire, et toujours au-delà du terme dont les marchands sont convenus.

(1) On remarquera que M. Baume semble vouloir déguster le commerce du port d'Altier, alors que tous ses prédécesseurs avaient cherché à l'encourager. Les motifs de ce dénigrement sont visibles ; le consul trafiquait lui-même et éloignait les concurrents.

Les Juifs, qui sont au nombre- de dix mille environ, embrassent tout le peu de négoce qui se fait en cette place ; ils sont même armateurs des corsaires; mais le peu de prises que font ceux-ci, et le peu de consommation, de marchandises étrangères, fait qu'ils sont tous gueux et avarés à l'excès, de sorte que le père égorgerait volontiers le fils, et celui-ci son père, pour lui arracher quelques pataques. Les Maures ou naturels du pays sont traités en esclaves par les Turcs, qui les commandent à la baguette et les pillent entièrement à la ville et à la campagne. Cette disposition générale fait souhaiter intérieurement la guerre avec tous les chrétiens, dans l'espérance, dit-on, de voir comme autrefois la ville d'Alger opulente. Je vous laisse à penser, Messieurs, si l'on doit être alerte pour éviter les discours et en prévenir les suites en faisant. des honnêtetés et des donations, aux gens qui ont le pouvoir d'empêcher le mal, et qui, d'ailleurs, ne méritent pas les regards d'un homme de bien. Vous connaissez depuis longtemps quelle est l'ignorance, la férocité et les manières désagréables de ces gens-ci, et qu'un Consul est fort à plaindre de s'y trouver exposé continuellement. Je supporte tout ceci assez bien, si je ne me trompe, et je pense que les honnêtes gens qui ne voient les effets le diront mieux que moi.

MM. les chevaliers D'Espênes, D'Esparron et Balbiani doivent partir aujourd'hui sur la barque qui a apporté l'argent de leur rachat, M. de Clairambault s'embarquera sur le vaisseau du capitaine Tourre dans quatre ou cinq jours avec plusieurs esclaves qu'il a rachetés ; il pourra vous expliquer tout ce qu'il, a appris de ce pays par vingt ans de résidence, et vous avouerez qu'il y a beaucoup de mérite pour un homme qui est chargé de cet emploi. Le détail en serait ennuyeux, quoique certain ; ainsi il vaut mieux finir ma lettre en vous protestant, Messieurs, que j'ai l'honneur d'être votre très-humble et très-obéissant serviteur. »

Le Dey me porte fort souvent plainte au sujet des cent trente Turcs ou Maures, embarqués sur le vaisseau du capitaine Aguitez de Marseille, échoué près de Syracuse au mois de septembre dernier. Depuis sept mois que cette affaire est arrivée, les Turcs auraient été relâchés si justice avait été faite. M. Michel a déjà eu du chagrin de cette affaire à Tunis, et on le menace d'insulte, si, dans deux mois, les Barbaresques ne sont pas arrivés dans leur pays. Il compte que j'aurai aussi ma part de chagrin de cette malheureuse affaire. Un brigantin de Majorque prit, il y a quelques mois, cinq Turcs sur le bâtiment de service du Bastion, qui allait de cette ville-ci à Bône. Il n'y a non plus de justice à la Cour d'Espagne qu'à celle de Turin. Cependant ces gens-ci n'entendent pas raillerie ; ils ne veulent pas être enlevés sous le pavillon français, comme de raison. Ils disent que nos gens s'entendent avec les ennemis des Turcs pour les leur livrer. Je repousse par de bonnes raisons ces mauvais sentiments ; mais enfin leur patience lassée donnera jour à la rage, et gare alors la pauvre nation à terre et en mer. Je vous prie, Messieurs, de ne pas différer d'en écrire au Conseil ; la chose est très-importante, et il en résultera quelque malheur, si le Roy ne fait pas parler haut à Madrid et à Turin pour la restitution de ces Turcs et de leurs effets.

« Alger, le 18 avril 1717.

MESSIEURS,

Je ne doute pas que M. Arnoul ne vous ait fait part d'une lettre que j'ai eu l'honneur de lui écrire le 11 de ce mois, pour l'informer qu'un Corsaire d'Alger a enlevé 119 officiers et soldats, femmes et enfants sur un bâtiment d'Agde, commandé par le patron Jean Sauvarier, qui étaient

partis de Barcelone pour aller à Valence. J'ai fait sur cette affaire, conjointement avec M. de Clairambault, toutes les diligences convenables, et nous avons obtenu que les 119 Espagnols nous seraient remis en dépôt jusqu'à l'arrivée de Sauvarier, qu'il a fallu envoyer chercher par une tartane de Martigues, afin que son passeport serve de justification pour la délivrance des Espagnols.

Je les ai d'abord mis dans ma maison pour faire moins de dépense à la Chambre ; mais, après quatre jours, l'infection commençant à se mettre parmi ce nombre, et vingt autres personnes qui sont de ma maison, j'ai été obligé d'en louer une particulière pour les prisonniers, ou je leur envoie journellement leurs nécessités. M. de Clairambault vous informera plus au long des manières de faire de ce pays, qui sont des plus extraordinaires, et qu'il faut être diable, pour les supporter au plus grand avantage de la nation.

Le Capitaine Tourre, de Toulon, qui porte sur son vaisseau M. de Clairambault, vous dira, Messieurs, quelles ont été les peines que nous avons prises pour parvenir à lui faire rendre une petite partie de la justice qu'il prétendait contre un fripon de marchand Maure, son nolisataire, fourbe et malin à l'excès, et soutenu par les Puissances du pays ; cependant indirectement, et de manière que l'on connaissait plus promptement le mal que la source par où il venait. Le capitaine a été obligé, par ordre du Dey, de débarquer dans ma maison environ 500 quintaux de riz, que j'aurai soin de lui faire vendre au plus haut prix que je pourrai.

Les Juifs sujets de ce royaume me représentent fort souvent, qu'étant sous la protection du Dey et dans ses états, ils doivent jouir de tous les privilèges, et, entre autres, de la permission du commerce directement en France, et ils veulent m'en faire parler par le Dey. Je sais qu'il y a des ordonnances du Roy qui défendent ce commerce ; mais je ne sais pas

bien quels ont été les motifs qui les ont fait rendre. Je vous prie, Messieurs, d'avoir agréable d'examiner de nouveau s'il convient que vous laissiez la liberté à ces juifs de commercer en France, en payant les droits que vous voudrez bien leur imposer, et prendre la peine de m'expliquer vos intentions avec les raisons qui vous engagent à les suivre. Au reste, je ne dois pas vous cacher que les juifs d'ici commercent en France, à Marseille même, en empruntant les noms de certains marchands ; cela étant, ils contreviennent aux ordres, à vos règlements, et vous ne retirez point les droits que vous pourriez en exiger, si vous preniez un nouvel arrangement. Je vous donnerai toujours avis des choses qui me paraîtront nécessaires pour l'avantage du commerce des Français, et pour vous prouver que personne au monde n'a l'honneur d'être plus parfaitement, etc. ... »

Alger, le 49 mai 1717 (résumé),

Le Consul écrit que le patron de la barque sur laquelle ont été pris les 119 Espagnols, dont il a été parlé dans la lettre du 18 avril, a présenté au Dey des papiers bien en règle, pour obtenir, ainsi qu'il était juste, la libération de ces captifs.

Le Dey n'a cependant pas voulu les laisser aller, jusqu'à ce qu'on lui ait rendu les 130 Turcs ou Maures, pris sur le vaisseau du capitaine Aguitez et détenus à Syracuse, comme il a été dit dans la lettre précédente du 10 avril, ainsi que cinq autres Algériens pris par une galiote de Majorque.

C'est en vain que le consul de Barcelone a joint ses instances à celles de M. Baume ; le Dey ne veut pas revenir sur sa décision, ou plutôt il ne l'ose pas ; car L'esprit public est très monté, et il y aurait tout à craindre, si on retirait ce

semblant de satisfaction à la populace et à la milice.

« Alger, le 1er août 1717.

MESSIEURS,

L'on ne peut être plus touché que je ne le suis des désordres que les Corsaires d'Alger commettent depuis quelque temps, et desquels je vous ai informés, de même que M. l'Intendant et le Conseil de Marine, afin que, par tous ensemble, il soit imaginé quelque moyen pour u mettre ces gens-ci à la raison.

Je vous prie instamment, Messieurs, de faire une attention favorable à la juste et secrète prétention du capitaine d'une galiote d'Alger, qui a sauvé de la prise et du naufrage une tartane de Marseille, commandée par patron Peïre, qui a été insultée vers le cap de Gatte par une autre galiote conserve de celle ci-dessus. Cette grâce engagera le capitaine de la dernière à être toujours sage et à faire du bien aux Français qu'il trouvera en mer, au lieu de mal, comme font les autres.

Je vous demande aussi avec instance pour moi et les 118 Espagnols qui sont à ma garde un prompt secours ; les dépenses sont considérables, et le change de l'emprunt très-fort. C'est un cas essentiel, dans lequel il convient mieux d'emprunter en France une somme de 5 à 6,000 francs en piastres du petit poids, que de m'en laisser prendre ici à 3 et 4 % par mois. Les vaisseaux du Roy pourront m'apporter cette somme, si vous avez agréable de faire les diligences qui paraissent convenir en cette occasion, de quoi je vous serai au reste fort obligé.

Je suis, etc. ... »

« Alger, le 16 août 1717.

MESSIEURS,.

Sur ce que j'ai eu l'honneur de vous écrire ci-devant de même qu'à M. l'Intendant, touchant les infractions commises par les Algériens, et la charge que j'ai d'entretenir 130 personnes sur mon crédit à gros intérêts, je ne doute pas que vous n'ayez agréable de faire un effort qui convient au bien du service, pour me faire tenir sans retardement 5 à 6,000 francs en piastres du poids de deux pistoles et demi d'Espagne, votre avantage s'y trouvant, plutôt que de me laisser faire des emprunts ici à 2 % par mois; encore a-t-on de la peine d'en trouver, dans le trouble où sont les affaires.

Un parti qui prétend à ce gouvernement est venu attaquer la maison royale le 15 à 4 heures et demi du matin, dans le dessein d'assassiner le Dey et ses principaux officiers pour prendre leurs places. Les gardes ont fait leur devoir, et, après un combat d'une demi-heure, et après avoir mis à bas quatre personnes de chaque côté, les assaillants ont pris la fuite ; ce sera un répit pour quelque temps⁽¹⁾.

Il serait bon que vous eussiez attention, Messieurs, de m'envoyer par avance une vingtaine d'aunes d'étoffes d'or et quelque pièces de damas et drap fin, rouge bleu et vert foncé, pour faire les présents ordinaires aux nouveaux Deys et Ministres, suivant l'usage ; celui qui prétend au gouvernement ayant femmes, enfants et parents, auxquels l'on sera indispensablement obligé de donner ; vous savez que je n'en fais point la loi, et que l'on ne peut se maintenir ici qu'en faisant des présents; sans quoi, je serai contraint d'acheter ici

(1) Le Consul ne nous dit pas que les conjurés essayèrent de mettre le feu à la Jénina, ce qui ameuta le voisinage contre eux ; sans cette maladresse, ils eussent sans doute réussi ; car le Dey était fort détesté.

les choses nécessaires au double de ce qu'elles valent en France. Je vous en donne avis pour le plus grand avantage du commerce. Je vous ai informé, Messieurs, que le nommé Pélissier, ci-devant maître d'hôtel de M. Clairambault, faisait ici à l'insu de son maître, un commerce général de tout ce qui lui tombait sous la main, et surtout de prêter honnêtement sur gage, à raison de 2 et 3 % par mois, à l'imitation des Juifs et à celle des mauvais Turcs et Maures ; chose absolument déshonorante pour les Français. Je vous ai par conséquent prié de prendre des mesures pour éviter qu'il repasse ici, ainsi qu'il en a écrit, pour faire un semblable négoce. Comme je viens d'apprendre qu'il a écrit à un Maure de ses amis de lui louer une maison, parce qu'il doit venir incessamment avec sa femme à Alger, je vous réitère ma prière, pour empêcher absolument cet homme de retourner dans cette ville. Vous pouvez même me faire tenir un ordre de vous et de M. l'Intendant pour que je le puisse faire repasser en France, en cas qu'il trompât votre vigilance, et qu'il se fit favoriser par les patrons et capitaines Français ou étrangers qui viendront ici. Je vous demande une prompte réponse sur cet article, et sur les autres encore plus importants de ma lettre.

Je ne sais si les vaisseaux du Roy, que le bruit public nous promet depuis longtemps, paraîtront dans ces rades ; mais il est du moins certain qu'ils sont plus nécessaires que jamais, vu l'insolence de ces gens cy, qui croient d'une part que la France n'a pas la force d'en mettre un seul en mer, et, de l'autre, ils se croient méprisés par le nouveau gouvernement, quelque soin que je prenne pour les détromper sur l'un et l'autre point. D'ailleurs, si ces vaisseaux n'amènent pas les Turcs détenus en Sicile, ils recevront assurément un affront, ces gens cy ne voulant entendre aucune raison, qu'ils ne voient paraître leurs frères. Je ne sais si vous jugerez qu'ils sont bien fondés; mais c'est là leur opinion, et je

défie un nouveau Cicéron ,pour les faire revenir de cette prétention. Je suis, etc. »

Alger, le 9 octobre 1717 (résumé).

M. Baume témoigne sa douleur et sa surprise au sujet du silence conservé à son égard sur toutes les, questions importantes soulevées dans ses dernières lettres ; il annonce que l'irritation causée aux Algériens par la captivité des 130 Turcs pris par les Siciliens sur un bâtiment français augmente de jour en jour ; que la mollesse qu'on apporte à la répression de cet acte odieux est un déshonneur pour le pavillon Français, et, en même temps, la cause de la cruelle captivité des 149 soldats Espagnols dont il a déjà souvent parlé; il ajoute que les représailles commencent déjà, et que les corsaires ont amené tout dernièrement un bâtiment de La Rochelle et un autre de la Martinique. Il termine en se plaignant de n'avoir pas reçu l'argent nécessaire à l'entretien des Espagnols ni la gratification qu'il a demandée dans sa lettre du 1er août pour le capitaine Algérien qui a sauvé de la prise et du naufrage un bâtiment Français. Si toutes ces questions, dit-il, ne reçoivent pas une prompte solution, il est à craindre que le mal ne devienne irrémédiable.

« Alger, le 28 octobre 1717.

MESSIEURS,

J'ai eu l'honneur de vous écrire si souvent touchant les affaires de cette Échelle, de même qu'à M. Arnoul, qui doit vous avoir montré ses lettres et celles que je lui ai adressées pour le Conseil de Marine, que je ne puis mieux faire que de

me remettre à la révision que vous en pouvez et devez faire pour le bien public, le vôtre propre et la gloire du Roy.

Je vous envoie six cent deux pistoles et deux réaux que j'ai fait restituer d'un capitaine de galère, qui les avait enlevées de la tartane de patron Porry de Marseille, à qui vous aurez agréable de les faire remettre. Je vous ai marqué avoir fait punir rigoureusement le reïs et l'équipage qui a fait cette insulte, et demandé une récompense pour un autre reïs des galiotes, qui a empêché la dite tartane de périr sur les rochers, après avoir évité que le premier reïs ne l'ait amenée à Salé. Vous en verrez les justes circonstances dans mes précédentes. Je n'ai rien négligé pour engager ces gens cy à rendre justice entière dans les affronts qu'ils nous ont fait ; l'Envoyé du Roy, qu'il est nécessaire qu'il vienne au plus tôt pour renouveler et rectifier le traité de paix, en sera convaincu et en rendra bon compte. Je vous prie, Messieurs, d'avoir soin de me donner des secours d'argent pour continuer à loger, nourrir et habiller les 120 Espagnols qui sont à ma garde, et de payer régulièrement mes appointements, pour que je puisse soutenir ma maison et faire venir des présents qui sont d'usage.

Je suis, etc. ... »

« Alger, le 15 août 1718.

MESSIEURS,

J'ai reçu par le patron Jourdan la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le premier juin dernier avec le présent destiné au capitaine qui a favorisé la tartane du patron Porry de Marseille. Il lui a été remis de votre part, et il y a tout lieu de croire que cette gracieuse attention l'engagera à être de plus en plus sage et zélé pour le service de

notre Nation. Je vous en remercie en particulier, sachant le bon effet que causent ces sortes de libéralités parmi des gens qui ne connaissent que l'intérêt.

Quand aux affaires du Consulat, je vous assure, Messieurs, qu'elles deviennent tous les jours désagréables, depuis l'échouement des Turcs à Syracuse et la détention injuste des Espagnols à Alger. Cela cause un mépris affreux pour la France, et la bannière ne sera bientôt plus regardée que par dérision. Dieu veuille encore que de semblables dispositions ne fassent porter plus loin les mauvaises manières d'une Taïffe sans raison et sans frein, gouvernée par un Chef⁽¹⁾ qui ne possède pas de meilleures qualités, et avec lesquels un Consul a, chaque jour, de nouvelles duretés à supporter, de quoi, au reste, je ne manque pas d'informer la Cour.

Je crois devoir vous faire part, Messieurs, que le sieur Durand, ci-devant Chancelier dans ce Consulat, a causé beaucoup de désordre dans les cabales secrètes qu'il a faites ici et que je n'ai appris qu'après son départ⁽²⁾. Il a distribué de l'argent, des présents et mauvais discours à plusieurs Puissances de la maion du Roy et dans le public pour me faire révoquer et avoir mon poste.

Cette cabale a empêché l'exécution de l'arrêt du Conseil d'État qui ordonne au Consul la levée des anciens droits consulaires pour leur tenir lieu d'appointements, au sujet de quoi le Dey m'a maltraité, a permis que la canaille des Juifs en a fait de même, et écrit contre moi à la Cour; d'où j'ai lieu d'espérer

(1) Le nouveau Dey était Mohammed-ben-Hassan, âgé de 36 ans; les *Relations* des voyageurs le dépeignent ainsi : grand, gros, robuste, cruel, complètement illettré.

(2) M. Baume, qui savait que tout le monde était mécontent de sa gestion, prenait les devants en accusant son chancelier, qu'il voyait destiné à lui succéder.

une prompte et bonne justice, non seulement en obligeant le Dey à me permettre la continuation de mes fonctions, mais encore à punir les Juifs de leur insolence ; les soumettre à payer le droit consulaire ; et, quand au sieur Durand, qu'il ne soit jamais envoyé ici, mais bien puni de sa trahison, indigne d'un honnête homme, et condamné à me restituer cent piastres de gratification que je lui ai payées de ma bourse, malgré le mauvais état de mes affaires, ne sachant pas qu'il la méritât si peu.

Je ne sais, messieurs, si vous trouverez assez de justice dans ma plainte pour vous croire obligés de soutenir ma cause auprès du Conseil, de quoi je vous serai fort obligé. Mais si, contre toute raison, le sieur Durand était nommé au Consulat, je ne répons pas qu'il n'arrive quelque accident entre nous deux.

J'espère que le Conseil prendra les mesures convenables pour châtier les Juifs qui habitent en France, ceux qui y font commerce, et même ceux qui habitent dans les pays étrangers où il y a des officiers du Roy, qui les pourront faire repentir des impertinences commises par leurs frères d'Alger⁽¹⁾.

Il est de votre zèle pour le service du Roy et le bien du commerce, Messieurs, d'avoir grand soin de faire vérifier toutes les marchandises qui se débarquent à Marseille et ailleurs, s'il se peut, afin que si elles se trouvent appartenir à des Juifs, Grecs, etc., passant sous le nom des Français, elles soient confisquées, s'il est possible. Les Français font aisément toute sorte de fraudes et commettent mille désobéissances en faveur des étrangers pour le moindre profit qu'ils y trouvent, au préjudice des ordres du Roy et du reste de la Nation.

Il y a ici bien des choses, Messieurs, sur lesquelles je

(1) Ce passage donne une idée du singulier esprit qui animait M. Baume, et de l'état d'exaspération dans lequel l'avait jeté sa déconfiture commerciale.

crois que vous jugerez à propos de conférer à M. Arnoul.

Je suis, etc. ... »

J'ouvre promptement mon paquet pour y ajouter ; le nommé Baba Kerim, intendant de la maison du Dey et de tous les magasins de la Terre et de la Marine ; grand ami du sieur Durand, et qui avait si fort agi en sa faveur à mon préjudice, vient d'être puni de l'exil et confiscation de biens, pour avoir tué son propre neveu, qui l'avait accusé de sodomie ; j'espère que ce ne sera pas le seul de mes ennemis (sans raison) qui se ressentiront du châtement de Dieu et des hommes. »

« Alger, le 31 décembre 1718.

MESSIEURS,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 19 octobre, par laquelle je vois que sur les avis que j'avais cru devoir vous donner, vous avez examiné exactement la propriété des laines adressées au sieur David, et que vous avez été contents de ses défenses bien fondées.

Si j'ai fait payer au patron Jourdan cinquante livres de cotimo dont vous me faites des reproches, ça été à cause que, n'ayant aucuns appointements ici, ni presque aucun émolument, ni secours de la Cour, je suis obligé de me procurer quelques petits soulagements ; et plût à Dieu qu'il vint assez de bâtiments français pour en retirer de quoi soutenir ma maison jusques aux temps des secours promis, mais encore fort éloignés, sans que l'on veuille considérer que mon état est plus pressant que tout autre, par rapport aux avances que j'ai faites pour l'entretien des Espagnols arrêtés

sous pavillon français. Je vous prie instamment, Messieurs, de vouloir bien faire payer à M. Gouvène tout ce qui me reste dû, y compris la partie du dixième qui avait ci-devant été retenue, et les trois cents livres destinées pour le passage et présents du. Consul.

Je suis, etc. ... »

« Alger, le 22 mai 1719.

MESSIEURS,

Je vous dirai en premier lieu que les deux câbles que vous, avez eu soin de faire faire pour le vaisseau du Beylic ont été trouvés fort beaux et bons, et que peut être vous aurez la même charge pour trois autres de dix-huit pouces que le Dey m'avait demandés avant l'arrivée de ces deux là.

Quoique suivant les ordres de la Cour, j'aie représenté plusieurs fois au Dey que, le terme touchant, le changement des congés de Mgr l'Amiral était trop-court et que le Roy voulait qu'il fut prolongé jusqu'au premier juin prochain, le Dey n'a pas laissé de me faire souvent des reproches sur le retardement desdits passeports, et menacé de faire des prises ; sur quoi j'ai toujours protesté ce qui était de mon devoir, et d'ailleurs cultivé par toute sorte d'endroits les Puissances en crédit, que l'on peut dire avoir empêché jusque ici le trouble qui aurait pu advenir sur ce chapitre. Le Dey est extrêmement choqué du séjour sans fin des Turcs détenus en, Sicile depuis deux ans et demi, tout ce que j'ai appris de Messine et de Palerme touchant la bonne disposition ou sont les officiers du Roy d'Espagne de rendre ces Turcs, et dont j'ai informé le Dey, n'a pu l'adoucir ; il veut que ces Turcs reviennent absolument en Barbarie, avant de lâcher les

Espagnols qui sont détenus ici en représailles. Il a bien plus fait ; car il a commencé de faire travailler ceux-ci aux carrières comme des esclaves, et il compte de les employer ainsi, jusqu'à l'arrivée de tous les Turcs de Sicile.

Un bâtiment anglais, ayant eu permission d'aller à Oran pour y faire un chargement, le Dey l'a retenu avec l'équipage, en représailles de ce que un bâtiment anglais qui avait des Turcs à bord, fut pris et conduit à Malaga par des Espagnols, il y a environ deux ans. Le consul anglais a fait toutes les diligences possibles pour faire relâcher ce bâtiment et son équipage, sans pouvoir y réussir.

Il y a si peu à compter sur les paroles et sur les promesses, même par écrit, de ces gens-cy, que, malgré la liberté que doivent avoir les Français d'entrer avec les bâtiments dans tous les ports de la dépendance d'Alger, fondée sur le traité de paix et sur un article exprès convenu avec M. Duquesne pour l'établissement d'un Vice-Consulat à Oran, ils ont refusé d'admettre à ce poste M. Natoire⁽¹⁾, mon chancelier, que j'y avais destiné suivant la permission que la Cour m'avait donnée de nommer à ce poste. Cette affaire avait été ménagée secrètement, de crainte que les Anglais d'ici et de Marseille n'en prissent ombrage, et ne fissent jouer tous les ressorts imaginables auprès du Dey pour l'engager à refuser aux Français la juste prétention qu'ils ont de s'y établir.

La disposition des Algériens, en tout ce qui regarde leurs intérêts, peut faire craindre que M. Du Sault, que le Roy a résolu d'envoyer ici, n'aura pas la juste satisfaction que sa personne, son caractère et les intentions de Sa Majesté méritent, et il serait désagréable, si cela arrivait, de voir le voyage d'un Ambassadeur et une grosse dépense n'avoir

(1) On verra plus tard ce personnage convaincu de friponnerie et de trahison. Tel était l'homme que M. Baume voulait à toute force substituer à M. Durand.

pas le juste succès qu'on en attendait⁽¹⁾.

Je suis, etc. ... »

« Depuis ma lettre écrite, le Dey a ordonné que les soldats espagnols ne logeraient plus dans leur maison ordinaire, mais bien au bague dit de Sainte-Catherine, qui est autre que celui du Beylik, et qu'il leur serait mis un anneau aux pieds, comme aux esclaves, pour les punir en général de ce que quelques-uns avaient manqué d'obéissance aux supérieurs pendant le travail. J'en ai porté plainte au Dey, lequel m'a répondu que, puisque la plupart des Musulmans échoués en Sicile voguaient sur les Galères, il n'y avait pas grand mal que les Espagnols eussent le fer au pied ; qu'au reste, il ne veut pas les faire esclaves, mais bien les rendre sages et obéissants dans les travaux qu'il leur fera faire. Je ferai de nouvelles démarches pour tacher de faire ôter ce fer, et qu'il soit permis à ces pauvres malheureux d'habiter dans leurs maisons.

Si j'avais ordre d'agir avec vivacité, je ferais en pareille occasion tout l'éclat convenable ; mais le Conseil me recommande trop la modération pour que je puisse me départir de ses ordres. Je vous expliquerai ceci, Messieurs, en confiance.»

« Alger, le 8 juin 1719.

MESSIEURS,

Quoique j'ai eu l'honneur de vous informer par le patron Ferrin de Berr, et par voie de Ligourne de ce qui se passe en ce pays, je suis persuadé que vous approuverez que

(1) Cette insinuation est évidemment destinée à empêcher le voyage de M. Du Sault, dont la sagacité faisait ombrage au Consul.

je vous explique encore que le Dey et tous les Algériens sont très impatients de ne point voir finir la détention des Turcs échoués en Sicile avec un bâtiment français en 1716.

Ils. m'en font des reproches continuels, et je vois avec chagrin que cette malheureuse affaire donné un mépris général pour la nation et pour les représentants bons que j'ai souvent eu occasion de faire. Le Dey, pour en manifester son ressentiment, a fait mettre les fers aux pieds à des Espagnols prisonniers : il les fait travailler aux pierres et autres travaux dangereux, et les oblige de venir coucher au bagne comme des esclaves. Lorsque je lui ai représenté qu'il ne pouvait en justice et en conscience faire ainsi travailler ces pauvres affligés, il m'a répondu entre autres grossièretés que, puisque la plus grande partie de ses sujets et de ceux de Tunis voyageaient sur les galères de Sicile, il n'y avait pas grand mal à ce que les Espagnols travaillassent. Il s'est expliqué, au reste, qu'il n'avait pas dessein de les faire esclaves, mais seulement de les occuper et les rendre sages. Ainsi il paraît certain qu'il n'a pas envie de ce que l'on appelle rupture, mais seulement de faire supporter de temps en temps quelques boutades hors de raison et qui mettent la patience à bout.

Le capitaine Guercy, habitant de Marseille, est venu hier de Tétouan avec des marchandises appartenant aux maures ; il s'est trouvé à bord quelques quintaux de cire, qu'il a achetés audit Tétouan pour Marseille, le Dey a prétendu qu'il lui devait un droit considérable, disant que toute la cire qui vient dans ce port doit lui être remise, ou payer ce qu'il demande. Je lui ai représenté que cela était contraire aux articles du traité de paix, et que tout le monde à Alger le regardait comme une innovation criante ; que l'ambassadeur du Roy, que j'attends de jour à autre, lui demandera réparation de cette infraction ; il a répondu qu'on lui payât son

prétendu droit, ou qu'il enverrait enlever la cire ; je l'ai quitté en protestant ; je ne sais ce qui en sera dans la suite. Je crois devoir par conséquent répéter ce que j'ai marqué par mes précédentes, que si Mr. l'Ambassadeur n'amène pas les Turcs de Sicile, il est à craindre qu'il n'ait pas toute la satisfaction que son caractère, sa personne et les intentions du Roy méritent. Et, en ce cas, il serait fâcheux qu'un pareil voyage et une grosse dépense n'eussent pas tout le juste succès qu'on en attend.

Je ne sais si le retardement de M. Du Sault provient de quelque nouvelle disposition de la Cour; s'il y avait quelque changement touchant son voyage, il conviendrait de m'envoyer sans retardement les trois câbles de 18 pouces que j'ai demandés, de la part du Dey, de même que les nouvelles formules de passeport qui doivent être délivrées aux corsaires, pour servir en mer à la confrontation, et quelques bonnes nouvelles de la prochaine délivrance et renvoi de tous les Turcs de Sicile; cela radoucira tous les esprits farouches de ces gens-cy. Je ne puis trop répéter que cette affaire a insinué dans le cœur des Algériens une rage et un mépris inconciliables contre les Français, soit qu'ils pensent que la France ne veut pas se donner la peine de leur faire rendre leurs frères, soit qu'ils prétendent qu'elle a tellement perdu ses forces avec la vie du feu Roy (malgré ce que nous pouvons dire de contraire) qu'ils croient pouvoir entreprendre toute sorte de violences sans craindre de châtement. Ils sont cependant si peu entendus, courageux et forts, que le moindre vaisseau marchand Hollandais qui se défend un peu quand les Algériens en attaquent, leur fait lâcher prise au plus vite, comme il vient d'arriver en dernier lieu.

J'ai si souvent écrit ceci à la Cour, que je crains de m'y rendre importun ; marquez lui en, Messieurs, ce que vous jugerez à propos.

Le patron Antoine Jordan de Marseille ne vient jamais ici sans apporter des armes à feu pour son compte et pour celui d'autrui ; si on ne l'en punit pas, ou du moins faire de sévères réprimandes et menaces de punition corporelle, il remplira Alger de fusils et pistolets de France, à la honte de la Nation. Il est allé à Bône pour revenir ici, et ensuite passer à Marseille. Je suis, etc. »

« Alger, le 25 juillet 1719.

MESSIEURS,

J'ai eu l'honneur de vous représenter par la tartane du patron Ferrin, de Berr, et je vous le répète encore, que rien n'est plus essentiel que d'empêcher absolument qu'aucun Juif, Grec, Maure, et autres Étrangers n'embarque des marchandises en France pour Alger, la plupart étant des misérables, qui font leurs emplettes en hypothéquant la valeur aux ordres des vendeurs, et sur quoi il y a des discussions désagréables ici, où les misérables ne songent qu'à tromper, sachant qu'ils sont soutenus par les Puissances du pays, accoutumées à favoriser le mal, moyennant quelques douces pour récompenser leurs bons offices. D'ailleurs, ils masquent des marchandises, et apportent des armes à feu, au grand scandale des Français.

Les Anglais en reçoivent par tous les bâtiments français, et il serait à désirer que l'on prit quelque mesure sûre pour empêcher que cette nation et autres trouvent à profiter, en introduisant des effets qu'il est défendu aux Français d'apporter.

Quelques-uns passent cependant par dessus les défenses, entre autres le patron Jordan, à qui il serait bon, Messieurs, que vous fissiez sur cela une sévère réprimande et menace, qui l'empêche à l'avenir d'embarquer pour son compte ni pour le compte d'autres pareilles marchandises.

J'apprends que la sortie du . soufre est défendue; c'est apparemment à cause de la guerre avec l'Espagne, ou autres bons motifs.

Comme les Anglais savent profiter de tout, il paraît important qu'on les empêche d'en embarquer. Il est à observer que les Anglais et les Juifs traversent ici si fort notre nation, que l'on ne peut trop chercher des moyens pour les traverser eux-mêmes. J'ai l'honneur d'écrire à la Cour sur le tout et suis, etc. ... »

Alger, le 25 juillet 1719 (résumé).

Le Consul écrit que le bâtiment la Marguerite a été pris par les Corsaires de Salé qui ont jeté l'ancre ensuite dans le port d'Oran. A cette nouvelle, il a réclamé l'équipage au Dey qui, après quelques hésitations, a écrit au Gouverneur d'Oran d'interdire la vente des captifs.

Alger, le 6 août 1749 (résumé).

Cette lettre annonce que le Dey a donné l'ordre de faire venir à Alger le vaisseau dont il est question dans la lettre précédente ; le Consul sait de bonne source que le Dey est très bien disposé dans cette affaire⁽¹⁾, bien qu'il continue à

(1) Une lettre de M. Natoire, Chancelier au Consulat d'Alger, adressée à MM. les Échevins de Marseille, confirme les faits dont il est question dans la lettre de M. Baume. M. Natoire y appelle aussi l'attention des magistrats de Marseille sur les Juifs d'Alger, qui augmentent, dit-il, de jour en jour. Il engage le Conseil à réprimer ces agissements en châtiant sévèrement les Français qui servent de prête-noms aux fraudeurs et les aident ainsi à échapper au droit de 20 % frappé sur les marchandises de provenance étrangère, au détriment du commerce français. Il cite quelques noms de négociants français et israélites, qu'on devrait surveiller d'une manière toute particulière.

réclamer avec instance la solution des questions pendantes. M. Baume ajoute que le Conseil de la Marine lui a promis que l'affaire des passeports serait incessamment réglée.

« Alger, le 28 décembre 1719.

MESSIEURS,

Vous verrez par le traité de paix que j'ai conclu avec les Puissances d'Alger que tout sera tranquille à l'avenir pour la sûreté du commerce des sujets du Roy. Ayez la bonté d'en ordonner l'impression, afin de la rendre publique.

M. Baume, consul, s'est trouvé dans des engagements ici par un commerce et des rachats d'esclaves qu'il a voulu entreprendre, qui l'a mis dans la nécessité d'emprunter ici à trois pour cent par mois; comme il n'y a point à Alger de corps de Nation, je me suis trouvé dans l'obligation de le liquider et même de commettre à ce Consulat par intérim, jusqu'à ce que la Cour y pourvoie, parce qu'il n'avait pas d'ailleurs beaucoup l'agrément des Puissances, qui ont demandé son échange; c'est M. Loup, Agent de la Compagnie d'Afrique qui en fera les fonctions; c'est un fort honnête homme, qui est au fait de ce Consulat et exerce depuis dix ans l'agence de ladite Compagnie, dont il s'est toujours bien acquitté.

J'envoie à M. Arnoul, intendant, les transports que p M. Baume me fait sur M. Jovenne, Féraut et Solliers.

Les Pères Rédempteurs de la Trinité et de la Mercy ont retiré tous les sujets du Roy qui se sont trouvés ici et viennent avec moi à Tunis pour y faire le même rachat de ce qui s'y trouvera ; et, de mon côté, je me flatte d'y surmonter les obstacles qui s'y trouveront pour faire le nouveau traité de

paix tel que je l'ai fait ici.

Je suis très-parfaitement, Messieurs, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Signé :
DUSAULT. »

*Lettres de M. Lazare Loup à MM. les Échevins et Députés
de la Chambre de Commerce de Marseille*

« Alger, le 24 décembre 4719.

MESSIEURS,

Monsieur Du Sault, ayant renouvelé les traités de paix au nom du Roy avec les Puissances de ce Royaume et ayant eu des préventions contre M. Baume, ci-devant Consul, et d'autres raisons l'ont mis dans la nécessité de m'ordonner de la part de Sa Majesté d'exercer ce Consulat par intérim à la place du dit sieur Baume, en attendant que le Roy y ait envoyé la personne que Sa Majesté destinera. Il y a dix ans que j'ai l'honneur d'exercer ici le poste d'Agent Général de la Compagnie d'Afrique, au contentement de mes Supérieurs et avec l'agrément des Puissances ; des fluxions que j'ai aux yeux et qui pourraient altérer ma vue par la suite m'ont mis dans l'obligation de demander mon congé à la Compagnie nouvelle d'Afrique. Elle a même nommé à ma place un sujet qui n'est pas encore ici ; néanmoins, s'agissant du bien du service, je resterai ici, conformément à la nomination que Monsieur Du Sault en a faite, et je tâcherai de m'en acquitter avec l'attache et l'exactitude que pourrez souhaiter ; j'aurai l'honneur par toutes les embarcations d'ici

de vous rendre compte des affaires qui se passeront ici.

J'ai l'honneur d'être d'un très profond respect, Messieurs, votre très-humble et très-obéissant serviteur.nuire, »

« Alger, le 17 janvier 1720.

MESSIEURS,

J'espère tous les jours voir arriver d'Oran le Capitane Pierre Dupuis, avec son équipage; ce Seigneur Dey avait promis à M. Du Sault, que, dès qu'il serait arrivé, il me les remettrait.

Il y a en ce port un petit vaisseau, qu'un Turc a n acheté à Salé, armé de 12 pièces de canon, qui doit se destiner pour Tunis et Constantinople, au dire du capitaine, du Seigneur Dey et de tous les Officiers de la Marine ; cependant, cela donne de l'ombrage à nos Capitaines et aux Anglais, avec lesquels je me joindrai pour tâcher d'empêcher qu'il ne nous donne quelque inquiétude, et nous sommes convenus avec le Consul Anglais d'y refuser des passeports, de crainte qu'il en abuse, ainsi que M. Du Sault me l'a ordonné.

Un vaisseau de cette ville, armé de 40 pièces de canon, commandé par Mamet Rais, fils de feu Moustafa Agha, aurait conduit en ce port, le 23e du courant, un vaisseau d'Amsterdam, la Concorde, capitaine Jean Marion, armé de 24 pièces de canon et 32 hommes d'équipage, chargé d'une partie de mâts, cordes et du goudron, et diverses autres marchandises destinées pour Toulon; le capitaine a été tué, et tous les officiers et plusieurs matelots blessés; sur lequel il s'y serait trouvé deux passagers français, nommés Joseph Maumejean, de Layrac en Guienne, embarqué en Hollande pour passer à Toulon, et Samuel Alary, de Montagnac en Languedoc, embarqué à Malaga pour passer à Toulon ; l'un

et l'autre m'ayant déclaré qu'ils étaient munis des passeports de l'Ambassadeur et Consul de Sa Majesté, résidents aux dits lieux de leur embarquement; que pourtant ils n'ont pu présenter, m'ayant assuré qu'ils les avaient perdus au temps du pillage, conjointement avec ses hardes. Ce Seigneur Dey ne voulant point s'en tenir à leurs dépositions, ni à mes premières remontrances, les avait condamnés esclaves, à l'exemple de neuf Anglais trouvés sur un vaisseau Portugais, conduit ici au mois d'octobre dernier, dont trois de ceux qui avaient leurs passeports, furent mis en liberté, et les six autres, qui n'en avaient point, furent condamnés esclaves, quoique passagers et du même équipage des susdits trois, qui avaient perdu leur vaisseau en Amérique. Cependant, par mes sollicitations et remontrances réitérées, le Dey m'a remis les susdits Français, desquels M. Delane, parent de M. Du Sault, en a pris un pour lui servir de valet, et qu'il amènera avec lui en France, dès que le bâtiment qu'il attend pour y charger une partie de cacao sera arrivé. J'ai fait embarquer l'autre sur la tartane du patron Jourdan, avec qui la présente passe ; auquel dit patron, je lui ai remis un ordre en date de ce jourd'hui pour qu'il l'embarque, et pour être payé des dépenses qu'il lui causera pendant son passage.

Ci inclus deux lettres, une pour Monseigneur l'Amiral et l'autre pour Monsieur de Vaucresson.

J'ai l'honneur d'être, etc. »

Alger, le 22 avril 1720 (résumé).

Le Dey a promis de faire revenir incessamment d'Oran le capitaine Dupuis et son équipage ; le consul espère les recevoir par des vaisseaux d'Alger qui vont rentrer après avoir porté dans la province d'Oran quelques troupes de renfort contre les attaques du Roi de Maroc.

M. Loup craint que la cupidité naturelle du Dey ne le pousse à demander une forte rançon pour ces captifs. Il prie MM. les Échevins de prévenir les capitaines marins de se munir de nouveaux passeports, le Dey lui ayant déclaré que les anciens seraient considérés comme sans valeur et les bâtiments déclarés de, bonne prise. Les corsaires se sont même déjà emparés d'une barque appartenant au patron Esprit Aycard, de la Seyne, qui naviguait avec un vieux congé, *daté de juin 1718*.

Lettres de M. Lazare Loup à MM. les Échevins et Députés de la Chambre de Commerce de Marseille⁽¹⁾.

Alger, le 6 mai 1720 (résumé).

M. Loup informe MM. les Échevins que la barque du patron Aycard, dont il est question dans sa lettre du 22 avril, a été amenée à Alger complètement pillée ; l'amiral des galères Békir Reïs lui a fait remettre une indemnité de 339 piastres ; mais les marchandises ont été confisquées. - Le capitaine Depuis et son équipage sont arrivés d'Oran, mais le Dey s'entête à ne vouloir les rendre que contre une rançon de 4 à 5,000 piastres. En attendant une solution, ils sont enfermés dans le bague du Dey, malgré les sollicitations perpétuelles du Consul, jointes à celles de M. Delane, et aux demandes de plusieurs des principaux d'Alger, qui désespèrent maintenant de changer la résolution du Dey.

« Alger, le 7 mai 1720.

MESSIEURS,

Depuis ma lettre de hier au soir fermée, le Marabout de Bougie a écrit à ce Seigneur Dey pour lui donner avis que

la Capitane de Tunis est arrivée à Bougie, après cinq jours de chasse que les vaisseaux de la Religion de Malte lui ont donnée, l'ayant poursuivie jusqu'au dit port, et on dit aussi qu'il y a quelques Turcs de tués et d'autres de blessés. Si, dans la suite, nous avons quelque autre particularité, je ne manquerai pas de vous en informer.

J'ai l'honneur d'être, etc. ... »

« Alger, le 8 mai 1720.

MESSIEURS,

Le sieur Delane, parent à M. Dusault, étant sur son départ pour l'Espagne, nous nous sommes joints ensemble pour redoubler nos instances auprès du Seigneur Dey et de toutes les autres Puissances, pour solliciter la liberté de l'équipage du capitaine Pierre Dupuis ; en quoi nous avons eu le bonheur de réussir, et avons seulement fait espérer au dit Seigneur que le Roy sera reconnaissant de sa générosité et que M. Du Sault, de son côté, redoublerait ses instances pour tâcher d'obtenir la liberté de quelques Turcs esclaves sur les galères; lequel nous a fait entendre sur la fin que le refus qu'il avait fait de rendre ces Français, ne provenait que de ce que M. Duquesne n'avait pas effectué sa promesse au sujet des susdits Turcs qu'il lui avait demandés, et qu'il ne les donnait présentement que par rapport à la bonne intelligence qu'il y avait entre l'Empereur de France et lui, et dans l'espérance aussi que les Turcs demandés à M. Du Sault seront mis en liberté, comme il dit le lui avoir promis.

Le dit M. Delane a bien voulu me rembourser les dépenses qui sont suivies pour le dit équipage, desquelles je lui ai signé un état, pour lui être remboursé par vous.

J'ai l'honneur d'être, etc. ... »

« Alger, le 29 mai 1720.

MESSIEURS,

La Capitane de Tunis, que les Vaisseaux de Malte ont poursuivie jusque sous le canon du château de Bougie, il faut qu'elle ait été extrêmement maltraitée, attendu que ce Seigneur Dey lui a envoyé de la poudre, boulets, cordages et deux mâts de hune ; on ajoute qu'elle a quelque voie d'eau.

Il fait six jours que ce Dey a reçu une lettre du Bey d'Oran, qui lui apprend qu'il a fait la paix avec le Roy de Maroc ; il ne s'est passé aucune action dans cette guerre qui mérite votre attention, Messieurs ; on dit seulement que ce Roy a perdu quatre-vingts, Maures.

Suivant toute apparence, la nouvelle que nous avons par voie de France, que les Maltais ont pris deux caravelles de ce pays, est certaine, et ces gens-ci en sont presque persuadés à cause de leur retardement.

Un vaisseau anglais, qui passait en Guinée, a été rencontré par un corsaire de cette ville ; mais comme il n'était pas muni d'un vaisseau coupé en deux⁽¹⁾ dont ces armateurs ont les voiles et les Anglais doivent avoir le corps, on l'a conduit ici et confisqué les marchandises, desquelles on a fait autour de 4,000 piastres; on doit lui en payer les frais ; mais ce sera très peu de chose, suivant toute apparence ; j'ai l'honneur, etc. ... »

(1) On voit que, pour éviter la fabrication et la vente de faux passeports, cause de tant de plaintes inutiles, les Algériens avaient trouvé un moyen de contrôle, en obligeant les bâtiments à être porteurs d'un signe conventionnel de reconnaissance, dont la forme variait à des intervalles plus ou moins éloignés, et cela, sans préjudice des papiers réglementaires.

Notice sur le Consulat d'Antoine-Gabriel Durand

M. Antoine-Gabriel Durand fut appelé au Consulat d'Alger le 1er août 1720 ; il y avait longtemps exercé les fonctions de Chancelier et avait été Vice-consul à Candie. Il connaissait bien le pays et l'esprit de ses habitants, et il était parvenu à s'y créer des relations qui lui facilitèrent le service; accueilli favorablement par les Puissances, il vécut dans d'excellents termes avec Mohammed Effendi, et, après que celui-ci eût été assassiné, le 18 mars 1724, avec Cur Abdy son successeur. Il fut assez habile pour faire perdre à l'Angleterre la plus grande partie de l'influence qu'elle avait acquise à force de présents; il est vrai de dire qu'il fut obligé de se servir des mêmes moyens; et la plus grande partie de sa correspondance avec la Chambre de Commerce de Marseille est consacrée à se plaindre de l'insuffisance⁽¹⁾ des ressources du Consulat et de l'exiguïté des présents qu'on lui envoyait à distribuer.

Cependant, il parvint à se maintenir dans une tranquillité parfaite jusqu'en 1729. A cette époque, un vaisseau algérien ayant été pris par les Galères de Malte, on répandit le bruit à Alger que cette capture avait été favorisée par la dénonciation d'un bâtiment français. Le Dey, craignant une

(1) Ce sont là des plaintes qui reviennent incessamment dans la correspondance des Consuls, et qui ne sont que trop, justifiées par les dépenses excessives auxquelles les forçait leur position. Aucun d'eux ne s'enrichit dans l'exercice de sa charge, et la plupart s'y ruinèrent complètement. M. René Lemaire mourut à Marseille presque réduit à la mendicité ; M. de Clairambault était, lors de son départ, endetté de 20,000 livres ; M. Baume de 27,000 ; une des causes de l'emprisonnement de M. Piolle avait été la pénurie dans laquelle il se trouvait, et, pendant le temps des Consulats de M. Barreau et du P. Le Vacher, la Congrégation de la Mission n'avait pas cessé d'envoyer des sommes importantes pour subvenir aux frais qui incombaient nécessairement à la charge dont ils étaient pourvus.

révolte, fit enlever le gouvernail aux vaisseaux français qui se trouvaient dans le port, et menaça M. Durand de le faire emprisonner. Celui-ci chercha à gagner du temps, en protestant qu'il ferait tout son possible pour faire rendre la prise et son équipage. Il écrivit à ce sujet à Versailles, et les négociations duraient encore, lorsqu'il tomba malade et mourut le 8 octobre 1730. M. Natoire, son Chancelier, fit l'intérim en attendant la nomination d'un nouveau Consul. Cette nomination fut retardée par les caprices du Dey qui voulut d'abord que M. Natoire demandât la charge, et qui, sur son refus, choisit M. Lavabre, agent principal du Bastion. Comme celui-ci ne se souciait pas plus que M. Natoire d'un emploi aussi périlleux et aussi ruineux, le Dey le menaça de le faire bâtonner publiquement, et il y eut même un commencement d'exécution. Ce fut à grand peine que les représentations de M. le Vicaire apostolique Duchesse et de M. Natoire empêchèrent le Dey de donner suite à son projet; mais tout en laissant aller M. Lavabre, il protesta que, si on ne lui envoyait pas un Consul à sa convenance, il ne le recevrait pas.

Lettres de M. Antoine-Gabriel Durand⁽¹⁾ à MM. les Échevins et Députés de la Chambre de commerce de Marseille⁽²⁾.

« Alger, le 28 février 1722.

MESSIEURS,

J'ai reçu les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire les 10 octobre, 6 novembre et 14 décembre la première regardant l'état de la santé⁽³⁾ ; vous voulez bien que je

(1) Dit *Durand de Bonnel*, beau-frère de M. de Clairambault.

(2) Arch. d. c. AA, art. 475.

(3) Les dernières traces de la grande peste de 1720 venaient de disparaître.

vous témoigne la part que je prends à cette heureuse nouvelle ; je souhaite de tout mon cœur que ce soit pour plusieurs années ; j'en ai assuré les Puissances, qui m'en ont témoigné leur joie.

Je suis surpris que vous me prescriviez de prendre 1,1/2 % des effets que les Français pourraient charger pour les pays étrangers, et 2 % des effets que les étrangers chargeront sur nos bâtiments ; vous êtes bien informés des peines et embarras que M. Baume eût en 1718, lorsqu'il voulut, en vertu de l'arrêt du Conseil, exiger ce droit ; il lui fut ordonné de percevoir comme auparavant, c'est-à-dire 50 piastres pour le droit d'entrée, et 30 pour le droit de sortie. Ayant un exemple si récent,⁽¹⁾ je me garderai bien d'entreprendre un nouvel usage, qui ne ferait qu'un tort considérable, et dont, très certainement, je ne pourrai venir à bout.

Vous savez parfaitement bien, Messieurs, que la lésine avec laquelle M. Baume s'est conduit dans ce Consulat, lui a attiré mille déboires et mortifications qui, non seulement lui a fait un tort considérable, mais encore a été très onéreuse à la nation; les 7,000 francs qu'il retirait lui rendaient 1,750 piastres sévillannes du grand poids, et, le plus souvent, davantage, et il n'y pouvait pas vivre ; la Cour, y ayant égard, a accordé une augmentation. C'est pourquoi, Messieurs,

(1) On peut consulter à ce sujet la lettre de M. Baume du 17 avril 1718. A cette époque, les Échevins de Marseille n'avaient pas un intérêt direct dans la question ; mais il était survenu depuis un arrêt du Conseil d'État du 2 septembre 1721, qui attribuait, à partir du 1er janvier 1722, la possession des droits consulaires à la Chambre de Commerce de Marseille, à charge pour elle de pourvoir aux dépenses ordinaires et extraordinaires des Consuls. C'est alors que, plus occupée du soin d'accroître ses revenus que du maintien de la bonne intelligence avec le Dey, elle envoya l'ordre au Consul de percevoir à Alger les mêmes droits que ceux des Échelles du Levant; c'est contre cette prétention que M. Durand s'élève avec raison.

je vous prie de satisfaire au plus tôt à ce qui m'est dû, et aux officiers de ce Consulat. Je serais obligé d'emprunter encore, si, dans l'espace de deux à trois mois, vous ne me faites tenir de quoi satisfaire mes créanciers qui me persécutent.

Je vous envoie une note des présents⁽¹⁾ qui sont nécessaires pour satisfaire à ceux qu'on est obligé de faire à l'arrivée d'un nouveau Consul. Le Dey et les Puissances n'ont jamais cessé de les demander ; je me suis jusqu'à présent excusé sur la contagion dont la Provence était affligée ; il serait fort à propos d'en avoir ici d'autres tous prêts pour s'en servir dans l'occasion ; vous savez, Messieurs, que les embarras qui arrivent ici sont forts prompts, et il y faut remédier promptement, ce qui ne se peut faire lorsqu'on n'a pas quelque chose à présenter à l'occasion.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur. »

« Alger, le 3 juillet 1722.

MESSIEURS,

Il n'y a qu'un mois que j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 24 janvier dernier, par laquelle vous paraissez disposés à envoyer ici quelques présents pour les Puissances, suivant l'ordre que vous en avez

(1) État des présents qu'on est obligé de distribuer au Dey, Puissances et Capitaines, à un changement de Consul :

Une montre d'or;

45 aunes de drap fin écarlate, teinture des Gobelins ;

26 aunes de drap fin blanc ;

Un beau fusil pour le Dey ;

Deux paires de pistolets ;

10 aunes de brocard très riche en or, fond cramoisi.

Pour les Capitaines de Vaisseaux et Officiers subalternes de la maison du Dey :

Deux pièces de drap, dont l'une rouge écarlate, l'autre blanc.

reçu du Conseil ; il est surprenant que vous ayez remis ces ordres, jusqu'à ce que vous apprissiez de moi jusqu'à quelle valeur on peut les fixer. Vous n'ignorez pas que les brocards les plus riches conviennent beaucoup ici, qu'il en faut cinq aunes pour chaque caftan, quelques pièces de beau drap de couleur, des pistolets des plus beaux, quelques canons de fusils longs et beaux, pour distribuer aux Puissances.

J'ai été bien mortifié de voir arriver des vaisseaux venant de Marseille, sans que vous ayez daigné m'honorer d'une réponse à la lettre que je vous écrivis au mois de mars dernier ; vous savez la fâcheuse situation où je me trouve, devant considérablement dans le pays, et payant un intérêt exorbitant, sans que je n'çoive aucun soulagement de votre part. Si vous attendez quelque ordre de la Cour au sujet des espèces que vous me devez donner, vous auriez bien dû en attendant me faire tenir quelque chose à compte.

J'ai l'honneur d'être, etc. ... »

« Alger, le 20 octobre 1722.

MESSIEURS,

Faute d'occasion, je n'ai pu répondre plus tôt aux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire les 18, 21 et 29 juillet dernier, que j'ai reçues en leur temps avec les 2,000 piastres que vous avez chargées, savoir : 1,000 piastres sur le Vaisseau anglais l'Assistance, Capitaine Childers-tone, et mille sur la barque de patron Louis Icard, avec les présents qui ont couru grand risque d'être enlevés par le Dey, par l'indiscrétion du patron, lequel, apparemment de crainte qu'on ne lui accordât pas l'entrée, dit au gardien du port qui lui alla au devant, qu'il avait des présents du Roy

pour le Dey et les Puissances. Il m'a fallu soutenir le contraire pour échapper le drap, pistolets et canons de fusils ; dire que c'était des provisions pour moi, et, pour cela, sacrifier les anchois, rosolios et deux des canons de fusils qui sont un peu courts. Lorsque vous jugerez à propos, Messieurs, d'envoyer des présents ici, ayez la bonté de n'en donner aucune connaissance aux patrons qui en seront chargés, pour éviter leur perte, qui serait immanquable, si le Dey persistait à vouloir voir ce qu'on, apporte.

Le Conseil me marque que Sa Majesté a enfin donné ordre aux consuls de Cadix et de Gibraltar de racheter les 27 Turcs et Maures pris sur le vaisseau La Ville de Cette par les Hollandais qui les ont vendus aux Espagnols. La générosité de notre Monarque est bien estimée du Dey, auquel j'ai cependant expliqué que c'était un effet de la bonté du Roy et sa considération pour sa personne, et que cela devait l'engager à renouveler les défenses à ses corsaires de ne point insulter nos bâtimens. Il ne reste plus qu'à obtenir la liberté des treize Turcs des galères, qui furent promis au Dey par feu M. Du Sault en échange de douze Français, que le Dey avait d'abord fait enlever de dessus une galiote de Salé. Autrement, le Dey est dans l'intention d'envoyer un ambassadeur pour les aller demander : il l'avait même déjà nommé; mais j'ai eu le moyen de l'en détourner, en lui faisant entendre que les chemins ne sont pas encore libres ; ce seraient des frais considérables ; j'en écris au Conseil ; les sept venus dernièrement sont tous invalides⁽¹⁾ et sont Maures dont le Dey ne fait nul cas, quand on en renverrait mille. Ce qui est sûr, c'est que, si feu M. Du Sault ne s'était pas engagé positivement de renvoyer ces treize Turcs, les douze Français seraient

(1) On voit que la tradition de la marine se perpétuait, et que, malgré les ordres du Roy, on substituait aux captifs sains et vigoureux qu'on avait reçu l'ordre de renvoyer, quelques misérables éclopés, le tout au grand détriment de nos relations, et au grand

encore esclaves, heureux encore si on ne les eût pas rendus au Roy de Maroc.

J'ai l'honneur d'être... »

Alger, le 15 mars 1723 (résumé).

Après avoir prié MM. les Échevins de régler définitivement ses appointements et de les lui faire payer régulièrement, M. Durand donne avis qu'il a reçu dix des treize Turcs dont il a été parlé dans les lettres précédentes, et que le Dey a montré un singulier empressement à les revoir, ce qu'il a manifesté en faisant rendre la liberté à trois Français pris par des Marocains. Le Consul insiste pour qu'on mette le plus tôt possible en liberté les trois Turcs qui sont encore sur les galères.

dommage du commerce; il est difficile de comprendre qui on prétendait tromper ainsi.

Lettre de M. d'Andrezel à MM. le Maire, les Échevins et Députés des Commerce de la ville de Marseille (envoyée par M. le Consul Durand).

« A la rade d'Alger, le 24 mai 1724.

Messieurs,

On me remet à Marseille le mémoire du patron Bergue pour demander quelque satisfaction au Dey d'Alger, contre le nommé Agy Ibrahim Assaf, Maure, qui de son côté m'a fait demander par le même Dey justice pour la restitution des effets qu'on lui retient à Messine, suivant sa déclaration, que j'ai envoyé en original à Monsieur le comte de Maurepas, et dont vous trouverez une copie.

Ledit Agy Ibrahim doit aller lui-même ou dépêcher quelqu'un de sa part auprès de vous pour savoir quels ordres Monsieur le Comte de Maurepas vous aura envoyé à son sujet.

Je suis très parfaitement, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé: D'ANDREZEL. »

« Alger, le 4 juillet 1728.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous écrire cette lettre pour vous donner avis, qu'une galiote de Salé se trouvant à Bizerte, les sieurs Henrigou et Audouard députés par M. le Consul de Tunis, avec la tartane, du patron Bonnafoux, m'ont écrit, en date du 16 du mois passé, qu'ils étaient à la dite rade de Bizerte pour garder la dite galiote, et la prendre en cas qu'elle sortit, et me recommandent par leur dite lettre de vous en informer ; je ne crois pas que cette galiote ait aucun asile sur cette côte, si ce n'est aux endroits où il n'y a point de garnison turque, le Dey ayant recommandé de l'arrêter où elle pourrait aller.

J'ai aussi l'honneur de vous informer d'une prise très riche que le Vaisseau de l'Amiral et celui de la République⁽¹⁾, de 44 canons chacun, ont fait à quinze ou vingt lieues d'Ouessant, à l'entrée de la Manche, du vaisseau l'Impératrice Élisabeth, de 500 tonneaux, Capitaine Joseph de Ghezal, d'Ostende, avec pavillon impérial, revenant des Indes. Orientales, chargé d'environ 7,000 quintaux de café et plusieurs marchandises fines, comme mousselines, étoffes des Indes, benjoin, thé, porcelaines fines, et autres choses dont on ne peut donner un juste détail. Cette prise est la plus riche qui soit encore venue. et mettra, dit-on, beaucoup d'argent dans le pays ; il y a sept ou huit Français parmi quatre-vingts hommes ; mais ils sont tous à gages.

J'ai l'honneur d'être, etc. ... »

(1) C'est-à-dire le Vaisseau du Beylik.

« Alger, le 29 juillet 1724.

MESSIEURS,

Par le capitaine Ferrin, j'ai reçu les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire les 27 mai et 30 juin ; en vertu de ce que vous m'ordonnez par la première, je vous envoie ci-joint l'état que vous me demandez de tous les Français qui se trouvent dans cette Échelle ; vous observerez, s'il vous plaît, que ceux qui n'ont point de certificat de la Chambre se sont engagés à les faire venir au plus tôt, à faute de quoi je leur ai signifié qu'ils devaient se disposer à retourner en France; c'est sur quoi vous aurez la bonté, Messieurs, de m'expliquer vos intentions.

Le Dey recevra dans huit ou dix jours le caftan de Bacha ; le Capigy Bachi qui le lui apporte de la part du Grand Seigneur, venant de Tunis ici par terre, il serait à souhaiter que les présents que vous avez destinés pour lui et ses compagnons arrivent avant ce terme.

J'ai l'honneur d'être, etc. ... »

Alger, le 7 novembre 1724 (résumé).

Le Consul informe Messieurs les Échevins que les présents sont arrivés trop tard, le Dey ayant reçu son Caftan le 9 août ; il ajoute qu'il a acheté de quoi faire les cadeaux obligatoires et qu'il distribuera en temps et lieu ceux qu'il vient de recevoir.

« Alger, le 21 février 1725.

MESSIEURS,

Par le patron Bonnetier, j'ai reçu, avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur d'écrire, les beaux fusils et pistolets destinés pour le Dey, avec les autres étoffes d'or, drap,

pinchina⁽¹⁾, trente-six pots anchois et quarante-huit boites de confitures, que j'avais reçus ci-devant, destinés tant pour présenter au Dey qu'à ses confidents et autres Puissances, à l'occasion de la dignité de Pacha qu'il a reçue; suivant l'intention de Monseigneur le Comte de Maurepas, ces présents doivent être faits au nom du Roy. J'attends, Messieurs, quelque occasion favorable pour les distribuer, au moins ce qui en reste, qui est la meilleure partie, n'ayant donné depuis les avoir reçus qu'une pièce de drap londrin, un caftan de drap des Gobelins, le pinchina et les anchois et confitures qui se sont trouvés une bien petite partie pour répartir, tant au Dey qu'aux quatre Grands Écrivains, Truchement de la maison du Roy, Trésorier, Beittul Melgi, Grand Cuisinier, Amiral et autres qui sont accoutumés en semblables occasions de recevoir quelques bagatelles ; sans compter que le Dey, qui toujours demeure dans la maison du Roy, a ses femmes et enfants dans une maison particulière dans la ville ; je croyais que vous auriez envoyé quelques fruits ; cependant je vois que vous n'avez pas jugé à propos de le faire. Vous pouvez être assurés, Messieurs, que les présents que je recevrai pour distribuer de votre part le seront suivant votre intention, sans les comprendre dans les occasions où je dois le faire en mon propre; comme vous me le marquez par votre lettre du 8 décembre.

J'ai l'honneur d'être, etc. »

(1) Sorte de drap épais qui se fabriquait dans les environs de Toulon.

« Alger, le 4 octobre 1725.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous informer de tout ce qui s'est passé ici depuis l'arrivée des quatre Sultanes⁽¹⁾ jusqu'au jour de leur départ : Le Dey, non content de n'avoir pas voulu permettre que l'Envoyé de l'Empereur ni aucun de sa suite descendit à terre, a toujours tenu des gens affidés auprès de cet Envoyé, pour épier ceux qui auraient quelque conférence avec lui.

J'ai eu bien de la peine à obtenir du Dey la permission d'envoyer le Drogman à bord du vaisseau sur lequel il était embarqué, pour recevoir la lettre dont Monsieur le Vicomte d'Andrezel l'avait chargé : encore fallut-il que deux Turcs accompagnassent le Drogman pour être témoins de ses actions; un marchand anglais qui est ici, ayant reçu ordre d'Ostende de fournir de l'argent à cet Envoyé, lequel lui en ayant fait demander, l'Anglais voulut, auparavant le lui faire compter, prendre la permission du Dey; mais lui répondit que, s'il avait de l'argent de reste, il pouvait le lui apporter, et, en même temps, se bien garder de donner aucune chose à cet Envoyé. Cette escadre partit la nuit du 29 au 30 août, pour aller à Tunis, d'où elle passera à Tripoli, et de là à Constantinople.

Il semble que j'aurais dû vous avertir plus tôt de toutes ces affaires ; mais il est survenu une détention après le départ des vaisseaux du Roy, l'Invincible et le Tigre, qui

(1) La Porte avait fait escorter par quatre navires l'Ambassadeur de l'Empire, qui venait demander la restitution des vaisseaux pris à la Compagnie d'Ostende ; la délégation ne fut pas même autorisée à débarquer, et, comme le capidji s'en plaignait et menaçait le Dey de la colère du Sultan, celui-ci répondit : Qu'il se mêle de ses affaires ; il nous a laissé bombarder trois fois sans nous secourir ! — Après le départ de l'escadre Turque, il y eut une terrible émeute. (V. *La Gazette de France*, an 1725, p. 539).

ont demeuré ici depuis le 26 août jusqu'au 4 septembre pour y faire de l'eau.

Si vous jugez à propos, Messieurs, d'envoyer quelques rafraîchissements au Dey, cela lui ferait plaisir, et contribuerait à l'entretenir dans les bonnes intentions qu'il témoigne pour la Nation. Des pommes, des châtaignes, quelques confitures sèches, prunes de Brignolle et anchois est ce qui conviendrait. Je vous supplie d'y faire quelque attention.

J'ai l'honneur d'être, etc. ... »

« Alger, le 9 novembre 1725.

MESSIEUR,

Ayant vu par la lettre que Monseigneur le Comte de Maurepas m'a fait l'honneur de m'écrire en date du 2 mai dernier, que vous aviez pris les mesures convenables pour faire faire justice au nommé Ibrahim Assaf d'Alger, pour ce qui peut lui revenir des effets qu'il avait embarqués sur le vaisseau du capitaine Bergue, échoué à Palerme, et en ayant informé le Dey, comme Monseigneur me le recommande, je vous prie, Messieurs, d'envoyer ce qui reviendra à cet Ibrahim Assaf, par première occasion, en bonnes espèces avec de bonnes assurances, pour éviter quelque nouvel embarras ; cet Ibrahim vient presque tous les jours me demander si cette affaire n'est pas finie, et le Dey s'y intéresse⁽¹⁾.

J'ai l'honneur d'être, etc. ... »

(1) *lettre de M. de Maurepas à MM. les Échevins et Députés du Commerce de Marseille*

« Marly, le 16 janvier 1726.

Le Dey d'Alger ayant, Messieurs, ci-devant demandé au Roy la liberté de six Turcs des Galères qui avaient peu auparavant été achetés à

« Alger, le 26 décembre 1726.

MESSIEURS,

J'ai déjà où l'honneur de vous informer de l'incident arrivé à la tartane de patron Augier d'Agde, qui fut prise par deux galères d'Espagne, sortant de Tétouan, richement chargée pour compte de marchands Maures et ayant 59 Turcs et Maures passagers qui ont été mis sur une galère de Carthagène; tous les parents et amis de ceux qui se trouvent sur ladite tartane ont été porter leurs plaintes au Dey en troupe et voulaient le porter à me faire quelque menace; mais le Dey, m'ayant fait appeler, se contenta de me commander d'envoyer une tartane à Carthagène. Je me défendis le plus que je pus, par rapport aux frais que cela ferait, mais il fallut enfin y consentir, à condition que, si la tartane est restituée, les Maures marchands intéressés à son chargement paieront les frais, et que, si on ne peut réussir, je serai obligé de les payer; c'est pourquoi je vous en avertis, Messieurs; mais j'espère que le tout aura été délivré et qu'ainsi vous serez exemptés de ce paiement. Le 5 du courant, M. le comte de Sommerdik⁽¹⁾, vice-amiral d'Hollande, mouilla en cette rade avec son

Cadix, en remboursant ce qu'ils avaient coûté, sa Majesté a bien voulu l'accorder, et ils ont été renvoyés; cependant ce Dey s'est fait longtemps presser pour le payement, mais enfin le sieur Durand m'écrit qu'il y a satisfait et lui a compté 2792 livres, 16 deniers, 3 sols à quoi monte la dépense qui avait été faite pour l'achat et le passage de ces Turcs, et demande que la Chambre remette cette somme entre les mains du Trésorier des Galères, à compte de ce qui lui est dû de ses appointements. Vous me ferez plaisir de faire cette remise, en vous entendant avec M. de Beauvais pour la forme.

Je suis, Messieurs, entièrement à vous.

Signé : MAUREPAS. »

(1) Il était déjà venu en 1721; cette première démarche avait été inutile; mais l'heureuse croisière qu'il venait de faire avait rendu les Algériens plus souples.

escadre, composée de huit vaisseaux de guerre et envoya de bon matin trois officiers dans un canot avec pavillon blanc, qui furent conduits à la maison du Roy par le gardien du port et mon Truchement, que le Dey avait envoyés à leur rencontre.

Ces officiers représentèrent au Dey qu'ils avaient reçu ordre des États de venir ici offrir la paix aux mêmes conditions qu'elle fut faite en 1712, et en donnant les mêmes effets qu'ils avaient donné pour lors, consistant en 25 mâts de navire, six pièces de canon de fonte de 24 livres de balles avec leurs affûts, 8 de fer dudit calibre avec leurs affûts, 4 câbles de 16 pouces, 400 quintaux de poudre, 400 lames de sabre et 400 paires de pistolets. Le Dey les reçut fort bien et les renvoya au dimanche en suivant 8 du courant, pour qu'ils se présentassent devant le Divan, qu'il assemblerait à ce sujet, ce qui fut fait et la paix conclue. La Ville, le château et les vaisseaux Hollandais et Algériens firent leurs décharges de canons en signe de réjouissance. Le commandant a pris cinq mois de temps pour faire venir tout ce qui est promis, et cependant toutes les hostilités ont cessé ; les Hollandais doivent tous les trois ans changer les passeports. Toute la marine est du sentiment que cette paix ne sera point de durée. Quoiqu'il en soit, tous, depuis le Dey jusqu'au dernier des soldats, semblent être dans de bonnes intentions de conserver la paix et bonne intelligence avec nous.

Si vous voulez, Messieurs, envoyer ici quelques fruits comme châtaignes, pommes, anchois, rosolio, confitures et prunes de Brignoles pour présenter au Dey et autres Puissances, cela ferait un bon effet dans conjoncture présente; mais observez, je vous prie, qu'il faut en distribuer à plus de 25 personnes, outre le Dey.

J'ai l'honneur d'être, etc. ... »

Alger, le 17 novembre 1726 (résumé).

Le Consul informe MM. les Échevins qu'il a reçu l'indemnité destinée au nommé Ibrahim Assaf, dont il a été question dans sa lettre du 9 novembre 1725 ; il a remis cette somme au Dey, qui lui en a manifesté sa satisfaction. - La Cour de Madrid n'ayant pas donné de solution à l'affaire de la tartane du patron Augier, qui a fait l'objet de la lettre du 26 septembre 1726, cela a donné lieu à une série d'incidents ; le Dey s'est d'abord adressé au Père administrateur de l'hôpital, et, sur une réponse un peu vive d'un des Religieux, a fait mettre les trois Pères au bagne, enchaînés, et fait fermer l'hôpital; ils ont été employés à nettoyer le port, la chaîne aux pieds, et menacés de se voir couper le nez et les oreilles, si le Roi d'Espagne ne donnait pas rapidement satisfaction. M. Durand s'est présenté chez le Dey pour obtenir quelque adoucissement au sort de ces malheureux ; il a eu beaucoup de peine à le calmer et reçut d'abord pour toute réponse l'ordre de partir pour la France, avec mission d'aller dire au Roi que c'était à lui à réclamer les prisonniers faits au mépris de son pavillon. Il a cependant fini par consentir à rouvrir l'hôpital et à faire sortir les Pères du bagne, mais en continuant à les prévenir qu'il les rendrait responsables. de tout ce qui arriverait.

Alger, 30 novembre 1726 (résumé).

Le consul écrit qu'il s'est fait rendre un petit vaisseau, pris abandonné de son équipage ; le corsaire qui l'a amené prétendait qu'il avait tiré sans provocation, et niait que ce fût un bâtiment Français, ayant détruit les pavillons et passe-ports; il n'a cependant pas pu avoir gain de cause, n'ayant pas

prouvé les faits qu'il avançait, et le consul ayant, au contraire, établi par des lettres et papiers trouvés à bord, que la prise était française. Elle a été remise entre ses mains avec une cargaison d'une valeur de 6,500 livres environ. - M. Durand accuse réception de l'Ordonnance de Sa Majesté, du 20 juillet 1726, par laquelle il est défendu à tous Français établis dans les Échelles du Levant de s'y marier, à leurs femmes et filles d'y passer, et enjoint à celles qui y sont de revenir en France, même à celles dont la conduite ne serait pas irrégulière⁽¹⁾ ; il a fait publier cette Ordonnance en présence de toute la nation, et aura soin qu'elle soit exécutée.

« Alger, le 19 janvier 1727.

MESSIEURS,

Je ne puis vous informer mieux de la situation des affaires en ce pays qu'en vous envoyant copie de ma lettre à Monseigneur le Comte de Maurepas ; vous la trouverez ci-jointe ; je dois seulement y ajouter l'arrivée de la tartane du patron Augier qui mouilla hier au soir en ce port, venant de Carthagène en deux jours ; «, voilà, grâce à Dieu, une méchante affaire terminée à bien ; ce patron doit aller finir son voyage à Tunis, et n'a point de congé, le sien étant resté parmi les papiers remis au conseil de guerre à Madrid, qu'on ne lui a pas rendus.

Par une lettre que je reçois du 4e de ce mois, de Madrid, on m'apprend que la guerre paraît inévitable de l'Espagne et ses alliés contre la France ; je vous prie, Messieurs, de me faire avertir le plus promptement que vous pourrez, lorsque vous en serez assurés, afin, que les bâtiments

(1) Cette interdiction avait pour but d'empêcher les Français de se fixer au Levant sans esprit de retour; elle ne servit pas à grand chose.

qui pourraient commercer ici fussent avisés pour se tenir sur leurs gardes.

J'ai l'honneur d'être, etc. »

« Alger, le 5 février 1727.

MESSIEURS,

J'ai eu l'honneur de vous informer le mois passé de l'arrivée ici des Turcs et Maures qui avaient été détenus à Carthagène ; j'ai maintenant celui de vous faire part de l'arrivée du patron Augier, comme vous le verrez par la copie de la lettre que j'en écris à Monseigneur le Comte de Maurepas⁽¹⁾.

(1) *Lettre de M. Durand à Monseigneur le Comte de Maurepas.*
Alger, le 26 février 1727.

MONSEIGNEUR,

J'ai eu l'honneur d'informer votre Grandeur, par ma lettre du premier du courant, du malheur arrive au capitaine Pierre Maillet de Marseille, ci-devant commandant le vaisseau La fortune de la mer, qu'il avait abandonné à Gigery, où le dit capitaine s'est sauvé avec 28 hommes de son équipage, et le vaisseau s'est brisé à quatre milles à l'Ouest de Gigery, de manière que les Maures de la montagne, qui ont coutume de piller tout ce qui va sur ces côtes, n'ont pu profiter de quoi que ce soit. Ce capitaine a été bien heureux d'aborder à Gigery, et même d'y rencontrer un Turc de Bosnie, nommé Omar Reïs, qui lui a rendu tous les bons services possibles; l'Agha qui commande la garnison turque qui y est, a pillé quelques bagatelles des hardes qui ont été sauvées par la chaloupe, suivant le rapport que m'en a fait le capitaine qui arriva ici le 17e du courant au soir, avec tout son équipage. Je fus, accompagné de tous ces gens, chez le Dey, qui demanda à voir le passeport, et, l'ayant fait examiner, il me dit qu'il était fâché du malheur arrivé à ces gens-là et demanda comment ils avaient été traités à Gigery; je lui répondis que le capitaine et tous témoignaient avoir de grandes obligations à Omar Reïs, sans lequel la plupart auraient péri de misère; mais que l'Agha qui y commandait n'en avait pas agi de même ; il me dit qu'il avait reconnu par la lettre que ce même Agha lui avait écrit, qu'il les avait pillés, et qu'il voulait que je lui donne un mémoire au juste

Vous apprendrez aussi la disgrâce arrivée au capitaine Maillet, commandant un vaisseau de Marseille destiné pour Hambourg. J'espère que vous approuverez ma conduite pour les faire conduire ici, ne pouvant pas tarder à paraître; vous aurez,

de ce qui manquait des hardes qu'ils avaient sauvé ; qu'il en ferait repentir l'Agha, et qu'il lui ferait bien rendre ce qui se trouverait encore ; je lui ai remis ce mémoire, et lui a écrit une lettre des plus fortes à cet officier ; on veut même m'assurer que le Dey a recommandé de le faire étrangler ; le moins qu'il lui arrivera sera de perdre sa paie pendant le cours d'une année. Le Dey me dit qu'il fallait contenter Omar Reïs ; c'est ce que j'ai tâché de faire en le payant, tant pour la nourriture fournie par lui à cet équipage, que pour les avoir conduit ici avec la coraline qui lui appartient ; le Dey n'a point voulu être payé des vivres qu'il avait fait fournir à la coraline qu'il avait fait expédier, et a même payé de sa poche 25 piastres sévillannes pour la moitié du fret de la dite coraline, et a obligé l'armateur de se contenter avec ces 25 piastres et les 26 qu'il aurait fallu lui donner pour la mettre en état de partir ; ces frais, joints à quelques petits présents, faits tant au dit Omar Reïs qu'au Marabout de Gigery, avec la nourriture, montent à la somme de.....⁽¹⁾ suivant le compte ; je supplie votre Grandeur d'ordonner à la Chambre d'envoyer cette somme au plus tôt.

Je puis assurer votre Grandeur que le Dey a fait voir sa bonne volonté pour la Nation, et que, non seulement lui, Dey, mais toutes les Puissances, sont portés de bonne volonté pour entretenir bonne correspondance avec la Nation.

Cet Omar Reïs Bosniaque, qui a si bien favorisé l'équipage de ce vaisseau perdu auprès de Gigery, a son beau-frère, nommé Chaban ben Ibrahim, natif de Gigéry, âgé d'environ 23 ans, qui fut pris il y a sept mois sur une felouque à marchandises, allant à La Calle, et conduit à Cagliari par une escampevie de Sardaigne, où il a été vendu; quelques-uns de ceux qui étaient en sa compagnie ont obtenu leur liberté, moyennant trois ou quatre quintaux de cire; Omar Reïs offre la même quantité de cire et me recommande fort d'employer mes soins pour lui procurer la liberté ; n'y ayant jamais d'occasion d'ici à Cagliari, je supplie très humblement Votre Grandeur de recommander au consul de Cagliari de le faire chercher et de tâcher de l'envoyer pour les trois ou quatre quintaux de cire, poids de ce pays ; cela engagera cet Omar Reïs à avoir soin des Français qui pourraient être forcés d'aborder ou d'échouer dans ces parages.

J'ai l'honneur d'être, etc.

(1) M. Durand a oublié d'indiquer la somme.

je vous prie, Messieurs ; attention pour satisfaire ce patron, qui a déjà souffert beaucoup par sa longue détention à Carthagène.

Il est à propos aussi, Messieurs, que les marchands auxquels appartiennent le petit vaisseau la Concorde, avec les marchandises qui y ont été embarquées à Brest, envoient au plus tôt prendre possession, tant du vaisseau que des effets qui s'y sont trouvés, lorsque le Dey me l'a fait remettre. J'ai déjà eu l'honneur de vous informer que ce bâtiment était sorti de Brest au mois d'octobre dernier et était destiné pour Marseille à l'adresse de M. Honoré Florie, ou Floret, et compagnie; le vaisseau déperit et fait des frais pour le garder; comme personne paraît, cela fait soupçonner que je n'ai pas été fondé à le réclamer, parce qu'il ne manque pas de mauvais esprits qui veulent toujours nous contrarier.

J'ai l'honneur d'être, etc. »

« Alger, le 21 juin 1728.

MESSIEURS,

J'ai à peine le temps de vous envoyer la copie de la lettre que j'écris en Cour, par laquelle vous verrez la bonne situation des affaires de cette Échelle, le Dey voulant entretenir toujours bonne et sincère amitié avec la France.

J'ai reçu par ce même capitaine Rivière, avec les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 45 et 21 du mois passé, les mille piastres sévillanes que vous lui avez chargées. J'en ai pris d'abord pour satisfaire à ce que j'avais emprunté pour subvenir aux frais faits à l'occasion du naufrage du capitaine Maillet ; je vois que vous trouvez la dépense trop forte; elle est pourtant dans ce cas indispensable.

Le patron Étienne Fabre, d'Agde, partit le 17 du courant avec sa tartane, que je lui remis avec son chargement de blé et d'orge.

L'escadre des vaisseaux de Sa Majesté n'était pas encore à Tunis il y a vingt jours ; M. Pignon me marque que le Bey lui avait promis de faire un exemple de ces corsaires, desquels il en avait déjà fait enchaîner deux, en attendant les autres. Si cette escadre passe ici, apparemment qu'elle n'y fera pas long séjour, n'y ayant aucune difficulté à résoudre par rapport à la Nation.

J'ai l'honneur d'être, etc. »

« Alger, le 12 août 1727.

MESSIEURS,

L'escadre de cinq vaisseaux de Toulon, commandée par M. de Mons, arriva ici le 16 du mois passé au matin. Ce Général était fort mécontent de Tripoli et de Tunis ; il descendit à terre le lendemain, et salua le Dey, accompagné de tous les capitaines de l'escadre, au nombre de dix ou douze ; il s'embarqua le même soir, et fit voile le 19 au matin pour les Formentères, pour aller joindre M. le Marquis D'O, après avoir fait l'eau nécessaire pour toute l'escadre, à quoi l'on travailla jour et nuit ; il fit aussi toutes les provisions et rafraîchissements dont l'escadre avait besoin, et partit fort content du Dey, qui toujours m'avait demandé si on ne lui avait point apporté de présents. Pendant la dernière nuit, il se sauva un jeune Danois à bord de l'escadre ; cela mit le Dey de si mauvaise humeur, qu'il dit que, s'il venait d'autres vaisseaux de guerre de France, il ne permettrait pas qu'aucune chaloupe abordât à terre, ni prit une goutte d'eau. Quoique j'eusse prié M. de Mons de représenter à M. le Marquis

D'Oque, s'il venait ici avec les douze vaisseaux, cela causerait de l'inquiétude au Dey, j'étais dans l'incertitude si toute cette escadre viendrait, lorsque, le 25 au soir, il parut un autre vaisseau de guerre Français, qui ne put cependant mouiller que le 26 au matin; j'allais demander la solution au Dey, et qu'il fit crier que chacun gardât ses esclaves ; il me dit bien sérieusement qu'il ne le ferait pas saluer, et qu'il ne permettrait pas que ce vaisseau prit de l'eau, ni que personne ne descendit à terre, et envoya dans le moment ordre au capitaine du port d'aller dire au capitaine qu'il eut à faire voile dans le moment; je lui dis que j'y allais, et que je le priais de faire réflexion à ce qu'il ferait; je trouvai que c'était le vaisseau Le Brillant, commandé par M. le Chevalier de Goyon, que M. le Marquis D'O envoyait pour remettre deux Maures qui s'étaient sauvés à la nage à bord des vaisseaux de son escadre ; je les fis consigner au gardien du port, qui les mena à terre, et, d'abord, le Dey ordonna le salut. Je vins ensuite, et lui demandai permission de faire quelque provision de volailles et moutons ; il le permit de bonne grâce. Le lendemain, tout fut prêt et embarqué, mais le vaisseau ne put faire voile que le 28 à l'aube, et trois chrétiens se sauvèrent pendant la nuit ; cela remit encore le Dey de très mauvaise humeur.

Il est sûr, Messieurs, que ces visites fréquentes de vaisseaux de guerre ne font que causer du désordre dans la ville; tout le monde murmure, les esclaves même qui sont resserés et à la chaîne souffrent beaucoup, et le Dey est celui qui en souffre le plus, surtout ne voyant point de présents.

Enfin nous en voilà quittes ; Dieu veuille que ce soit pour longtemps. La paix avec l'Empire a été hautement refusée par le Divan, et je ne crois pas qu'on en parle davantage.

J'ai l'honneur d'être..... »

Alger, le 22 novembre 1727 (résumé).

M. Durand informe MM. les Échevins qu'il est inutile de pousser plus loin les réclamations au sujet du bâtiment génois pris près de Bandol par un Corsaire d'Alger, l'enquête ayant fait reconnaître que ce vaisseau n'avait pas de passeport et qu'il n'était pas dans les eaux Françaises au moment de la prise. Le Consul termine sa lettre en annonçant le naufrage du vaisseau marchand le *Triomphant*, capitaine Jérôme Michel, qui s'est perdu devant Ténès; l'équipage a pu se réfugier sur un îlot rocheux, à deux portées de fusil du rivage, et a été sauvé par les Turcs aussitôt que le temps l'a permis. Ces malheureux ont été envoyés à Alger, et vont être rapatriés par la première occasion.

Alger, le 7 juillet 1728 (résumé).

M. Durand envoie ses comptes particuliers; il insiste pour que la Chambre envoie de temps en temps quelques petits présents au Dey, fruits, confitures, etc. ; le bruit court que l'escadre anglaise a obtenu satisfaction à Tunis et à Tripoli, et que cette dernière puissance aurait déclaré la guerre à la France⁽¹⁾.

« Alger, le 7 décembre 1728.

MESSIEURS,

J'ai reçu depuis quatre jours, sous une simple enveloppe, l'Ordonnance du Roy, en date du 27 octobre dernier, touchant les prises que les armements particuliers pourront

(1) Le 79 juillet, l'escadre Française, commandée par M. de Grandpré, bombarda Tripoli pendant six jours ; la ville fut mise en ruines.

faire sur les Tripolins ; je l'ai fait publier et aurai soin d'en informer les capitaines qui passeront ici, afin qu'ils soient plus encouragés par les gratifications que Sa Majesté veut bien distribuer aux officiers et équipages.

Je m'attendais, Messieurs, que vous auriez envoyé quelques présents, comme vous me l'aviez fait espérer par votre lettre du mois de mai ; mais je vois que vous n'y avez plus pensé. Le Dey vient de conclure la paix avec la Suède, moyennant 50 mâts de navire, 40 pièces de canons de fer, de 12 jusqu'à 24 livres de balles, 8,000 boulets, 800 barils de poudre, 8 câbles de 16 à 18 pouces et de 130 brasses, 800 canons de fusils et 800 sabres; c'est le sieur Logie, marchand Anglais, qui a négocié cette affaire et qui envoie un petit brigantin Anglais exprès à Marseille pour amener ici une personne que l'on dit y être et qui doit venir ratifier le tout ; il a, en outre, promis des présents considérables au Dey et à tous ses parents et alliés, et autres Puissances de la maison du Roy et capitaines de la Marine. Le Dey lui a fait dire de ne point apporter des morceaux de drap, comme avaient fait les Hollandais, mais bien des bonnes pièces du meilleur, et suffisamment pour en régaler tous ceux auxquels il convient d'en présenter.

J'ai l'honneur d'être, etc. »

«Alger, le 45 février 1729.

MESSIEURS,

Nous n'avons point de nouvelles des corsaires de Tripoli ; il n'en a point encore paru sur cette côte ; je doute fort qu'ils y fussent bien reçus, s'ils y venaient ; le Dey m'a assuré qu'il ne permettrait pas qu'ils fissent la course sur ces côtes, et qu'il souhaitait qu'aucun ne parut ici.

Il a fait, le 5 du courant, un gros coup de vent de N.-N.-E. avec une mer furieuse. Deux tartanes d'Agde ont péri dans ce port, et on vient d'apprendre qu'un vaisseau d'Alger de 34 canons, retournant de Tunis, où il avait relâché avec un autre vaisseau algérien de 30 canons, a péri le même jour entre Bougie et Tedles ; de près de 400 hommes qui y étaient embarqués dessus, il ne s'en est sauvé que 90, que la mer a jeté à terre sur des débris dudit vaisseau ; celui qui était en sa compagnie s'était séparé de lui deux jours avant cette tempête ; on ne sait pas ce qu'il sera devenu, et on craint fort qu'il n'ait eu le même sort ; car il ne paraît pas, quoiqu'il ait fait de fort beau temps pour qu'il eut pu se rendre ici.

J'ai l'honneur d'être, etc.»

Je joins, Messieurs, à cette lettre les consulats et copies des effets sauvés du naufrage des deux susdites tartanes d'Agde, afin que, lorsque les intéressés à ces deux bâtiments seront avisés, vous ordonniez de ce qui demeure en Chancellerie. »

« Alger, le 20 avril 1729.

MESSIEURS,

Je n'ai reçu que depuis très peu de jours la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 15 janvier par le patron Delort, d'Agde, qui m'a aussi remis les mille piastres de poids, dont vous avez bien voulu le charger.

Vous apprendrez, Messieurs, par ce bâtiment qui porte les R. P. Rédempteurs de la Mercy avec les esclaves qu'ils ont achetés, la paix que cette République vient de conclure avec la Suède par l'entremise du sieur Logie, Écossais, et qui a été arrêtée par M. Ulsal, Contre-Amiral de Suède, qui a pris le caractère d'Ambassadeur plénipotentiaire.

Le Dey n'a eu garde de laisser échapper un présent si considérable ; car, outre ceux destinés pour la République, et qui doivent, dit-on, arriver ici au mois d'août ou de septembre prochain, Monsieur l'Ambassadeur a présenté au Dey une montre d'or garnie de diamants; estimée mille monnoyes d'or, une belle pendule anglaise richement ornée, du prix d'environ deux mille sévillanes, et une pièce tirant environ 20 aunes de drap d'or; outre cela, il a distribué quinze autres montres d'or avec leurs chaînes, dix caftans d'or, soixante ou quatre-vingt,s montres d'argent, avec une balle et demie de drap partagée en caftans de quatre pics chacun ; tous les capitaines corsaires ont eu une montre d'argent chacun, avec quatre pics de drap ; il n'est pas croyable la quantité de présents que cet Ambassadeur a donnés, et qu'on dit monter à 25 ou 30,000 piastres.

Voici mon pli pour Monseigneur de Maurepas, que je vous prie d'envoyer au plus tôt à son adresse. Je n'ai aucune nouvelle des Tripolins ; seulement le capitaine d'une barque corsaire algérienne, qui arriva le 30 du passé, venant en 25 jours de Tunis, dit être venu dudit Tunis jusqu'à Bône, de compagnie avec un pinque de Tripoli Corsaire, et que ce pinque était depuis parti de Bône pour aller croisser, à ce qu'il pense, vers les îles St-Pierre.

Le mauvais temps ayant obligé un vaisseau d'Alger de relâcher à Tripoli, il s'y est radoubé, et on l'attend tous les jours; pour lors, je chercherai ce qu'il y aura de nouveau et vous informerai, Messieurs, de tout ce qui viendra à ma connaissance.

Le Dey fait construire un vaisseau qui a 126 pieds de quille ; on prétend qu'il portera soixante et dix canons.

J'ai l'honneur d'être, etc. »

« Alger, le 28 octobre 1729.

MESSIEURS,

Le Dey vient de faire à l'égard du sieur Blake, qui fut nommé Consul d'Angleterre après la mort du sieur Hudson, à peu près de même qu'à l'égard du Bacha qui avait été envoyé de la Porte; comme il est fort prévenu en faveur du sieur Logie, Consul de Suède, il avait écrit au Roy d'Angleterre pour lui demander le Consulat pour ledit sieur Logie ; mais le Roy avait nommé ledit sieur Blake, qui, arrivant de Marseille, se présenta, le 20 du passé, avec sa commission, devant le Dey, qui lui dit fort crûment que, puisqu'il n'était pas celui qu'il avait demandé, il pouvait se préparer à s'en retourner, ce qu'il a été obligé de faire le 7 du courant, sur une gabarre portant pavillon -anglais, appartenant audit sieur Logie, qui y a fait embarquer une assez bonne partie de cire, et l'a fait passer à Mahon pour y prendre, à ce que je pense, un certificat que cette cire vient de Tétouan, comme il a déjà fait d'autres fois, pour éviter de payer des droits à Marseille, pour où elle est destinée, et où elle doit se trouver aujourd'hui. Si vous pouviez le rechercher avec « soin, vous pourriez en être mieux éclaircis, sans donner cependant à entendre que cet avis vient de ma part.

Nous avons aussi en rade une escadre de trois vaisseaux de guerre Hollandais depuis le 15 du courant ; ils étaient en doute d'une rupture, et le Commandant vient de promettre au Dey toute la mâture et les vergues nécessaires pour un vaisseau qu'il fait construire, qui a 126 pieds de quille, et qui portera au moins 70 pièces de canon. Le Dey leur a aussi demandé les pompes avec des chaînes de la nouvelle invention, et on les lui fait espérer aussi en présent, comme le sieur Logie a fait, de 36 maîtres baux de 45 à 46 pieds de long, dont il demandait 150 piastres de l'un, et le

Dey n'en ayant offert que jusqu'à 70, il a mieux aimé lui en faire présent ; il les avait fait venir d'Amsterdam.

Il ne sera pas hors de propos que vous envoyez, Messieurs, quelques présents ; je suis à distribuer le pinchina⁽¹⁾ ; mais c'est bien (peu) de choses.

J'ai l'honneur d'être, etc. »

« Alger, le 22 juillet 1730.

MESSIEURS,

Je répons aux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire les 26 février, 14 et 19 avril, et 28 juin.

On avait restitué les prises faites sur les Hollandais l'année dernière ; mais il vient d'arriver un autre incident qui a mis tout ce Gouvernement en désordre.

Trois vaisseaux de guerre Hollandais ont accompagné un autre navire, qui apportait les présents, consistant en toute la mature ci vergues pour un vaisseau de 70 canons, six ancres de 4,000 pesant chacune, et quatre pompes à chaînes, outre des présents particuliers pour les Puissances. Ces vaisseaux arrivèrent le 23 mai, et étaient en rade, lorsque quatre vaisseaux Algériens rentrèrent avec deux gros navires Hollandais de leur Compagnie des Indes Orientales, qu'ils avaient rencontré cinq jours après leur départ du Texel, où les vaisseaux de guerre les avaient laissés ; ce fut le 19 juin qu'ils parurent. Le Commandant Hollandais les reconnut, fit mine d'appareiller avec son escadre, pour aller retirer ses prises, de gré ou de force, des Corsaires ; ils mirent leurs voiles au vent, mais le calme du vent qu'il y eut, les obligea

(1) Gros et fort drap, qui se fabrique à Toulon, et aux environs. Dict. de Trévoux).

de les reprendre et de demeurer sur leurs ancres. Cependant, les Algériens firent entrer leurs prises et les mirent dans le port, et eux entrèrent aussi ; ces deux vaisseaux furent conduits ici, parce qu'on ne leur trouva pas de passeport conforme à celui que les Algériens ont. Le Commandant Hollandais les fit réclamer le lendemain, menaçant, si on ne les lui rendait, d'appareiller et d'aller attendre trois autres vaisseaux d'Alger qu'on attendait, et, qu'en cas de rencontre, il les enlèverait. Les soldats criaient hautement dans la maison du Roy qu'ils voulaient la guerre avec les Hollandais, et que ces deux vaisseaux fussent vendus avec leur chargement et équipage. Le Dey fut embarrassé pendant deux jours que cela dura, et il fit en sorte que, de 22 caisses de ducats, on en confisquerait onze pour être partagées parmi les Corsaires ; il s'y est trouvé 42,600 ducats et la part a été de sept ducats chacun, que les soldats ont pris en murmurant. Les prises sortirent le 24 pour se tenir en rade, et firent voile la nuit du 26 du 27, pour continuer leur voyage.

J'ai reçu toutes les lettres de Monseigneur le Comte de Maurepas, que vous m'avez envoyées.

Le patron Pierre Durand, qui arriva ici le 15 du courant, m'a aussi remis les présents que vous lui avez consignés. Ces draps londrins ne sont pas du goût du Dey ni des Puissances, mais bien pour les capitaines et autres. Vous voyez, Messieurs, que ce n'est presque rien, et le Dey, qui en a reçu aussi bien que ses amis de si considérables des Suédois, ceux que M. le Contre-Amiral Cavendish, lui présenta au mois d'avril dernier au nom du Roy d'Angleterre, ceux que les Hollandais viennent d'envoyer de nouveau, qu'il s'attend tous les jours de recevoir par l'escadre de Suède, qu'on assure être en route depuis le 1er juin, comment recevra-t-il ceux que vous avez envoyés ? Je ferai pourtant de mon mieux pour les lui faire agréer ; mais il conviendrait avoir

quelques pièces du drap des Gobelins, et, cet hiver, des prunes de Brignoles, pommes, etc.

J'ai l'honneur d'être, etc. »

« Alger, le 16 juillet 1730,

MESSIEURS,

Le capitaine Arjaine, de Marseille, qui a chargé en ce port sa polacre de laine pour Marseille, ayant voulu faire quelques difficultés de recevoir sur son bâtiment les demoiselles Marie-Marguerite-Joseph Dubus, veuve, et Marie-Rose-Josephe-Bernarde Dubus, sa sœur, filles bourgeoises de Valenciennes, qui, s'étant embarquées au Hâvre de Grace sur un petit navire de Bilbao pour passer à Nantes, eurent la rencontre de trois navires d'Alger, qui croisaient dans la Manche au commencement de juin dernier, qui prirent ledit vaisseau où il n'était resté que le capitaine avec ces deux demoiselles, le reste de l'équipage s'étant sauvé avec la chaloupe en Angleterre ; ces vaisseaux corsaires arrivèrent ici le 3 du mois passé ; je réclamai ces demoiselles qui me furent rendues, après quelque contestation ; et comme ce capitaine voulait leur faire payer leur passage, voyant ces personnes disgraciées, je l'ai obligé de les recevoir, en lui promettant que vous, Messieurs, auriez égard à cela, et que vous lui payerez ce qui serait raisonnable. Ces demoiselles ont demeuré à la maison depuis le trois du passé jusques aujourd'hui et sont d'une vie exemplaire et d'une conduite irréprochable ; c'est le témoignage que toutes les personnes qui les ont connues ici peuvent donner comme moi.

J'ai l'honneur d'être, etc. »

*Lettres de M. Natoire, Chancelier, à MM. les Échevins et
Députés de la Chambre de commerce de Marseille.*

Alger, le 4 décembre 1730 (résumé).

M. Natoire rappelle à MM. les Échevins qu'il leur a appris, par sa lettre datée du 11 octobre, la mort de M. Durand, arrivée le 8 du même mois ; depuis ce temps, il gère les affaires du Consulat, et n'a qu'à se louer de la manière dont il est traité par le Dey ; il rappelle à MM. de la Chambre que, depuis plus de douze ans, il remplit les fonctions de Chancelier, qu'il a 45 ans d'âge, et une connaissance complète des affaires du pays ; en vertu de quoi, il se recommande à leur bienveillance pour obtenir l'emploi que la mort de M. Durand a rendu vacant.

Alger, le 3 janvier 1731 (résumé).

M. Natoire rappelle à MM. les Échevins le naufrage d'une tartane d'Agde, patron Henri Delort, qu'une tempête de trois jours a jeté, le 8 décembre, à la côte de Cherchel ; l'équipage a été sauvé par un bateau du pays, auquel il a fait donner vingt piastres.

Alger, le 14 février 1731 (résumé).

M. Natoire informe MM. les Échevins de l'arrivée des vaisseaux suédois porteurs de présents destinés au Dey ; il y a un vaisseau de guerre et deux marchands ; ils ont mouillé à Alger le 24 janvier et débarqué 50 mâts de 90 pieds, 8 câbles de 18 pouces, 40 canons de fer avec affûts et accessoires, 16,000 boulets, 800 barils de poudre, 800 canons de fusils,

800 sabres, 40 pinces de fer, 10 pompes, etc., etc.

Le Dey a paru d'autant plus satisfait qu'il ne s'y attendait pas,

Alger, le 27 février 1731 (résumé).

M. Natoire annonce qu'il vient d'apprendre la nomination de NM. de Lane et dit qu'il continuera à remplir les fonctions de consul jusqu'à son arrivée.

Notice sur le Consulat de M. de Lane

Depuis la mort de M. Durand, les corsaires algériens, n'ayant plus à craindre les réclamations de ce Consul, avaient recommencé leurs insultes contre les bâtiments de commerce de la France, et venaient rôder sur les côtes de la Provence et du Languedoc. Duguay-Trouin fut chargé d'aller demander des réparations, et parut devant Alger, le 11 juin 1731. Il y débarqua M. de Lane, neveu de Du Sault, nouvellement promu Consul. Il arrivait à Alger avec l'intention d'y montrer plus de fermeté que ses prédécesseurs, disait-il, n'avaient eu l'habitude d'en déployer dans leurs relations avec les Puissances. Il connaissait mal le gouvernement auquel il avait affaire, et ne se doutait pas que le Dey n'était pas le maître de tenir ses promesses, quand même il eût voulu le faire. De plus, il s'adressait à un homme très orgueilleux, très entêté, presque perpétuellement ivre d'opium, et qui ne se rappelait jamais le lendemain ce qu'il avait dit la veille. Les premières difficultés ne se firent pas attendre ; le Dey contesta à M. de Lane le droit de porter

l'épée en sa présence. Il lui fit dire que, s'il osait se présenter armé à l'audience, on lui arracherait son épée et qu'on la lui romprait sur la tête. Quelques jours après, il l'injuria grossièrement en plein conseil, devant les représentants des autres nations, et déclara qu'il ne voulait plus avoir affaire à lui. Le Consul se le tint pour dit et ne reparut plus. Le Ministère, averti de ce qui se passait, envoya à Alger M. Benoît Lemaire, qui fut d'autant plus mal accueilli au consulat, que son arrivée parut être agréable au Dey. M. de Lane passa encore cinq ou six mois à Alger, ne cessant de récriminer contre MM. Natoire et Lemaire, qu'il accusait d'augmenter les difficultés de sa situation. La vérité est que, pendant tout son séjour, il ne comprit rien aux affaires algériennes ; il partit au mois de juin 1732, convaincu fort à tort qu'il aurait réussi, si on lui avait prêté l'appui nécessaire.

Lettres de M. de Lane⁽¹⁾ à MM. les Échevins et Députés de la Chambre de Commerce de Marseille⁽²⁾

« Alger, le 5 octobre 1731.

MESSIEURS,

Comme vous êtes intéressés plus que personne à tout ce qui regarde la tranquillité des Républiques de Barbarie et surtout de celle d'Alger, il est juste que j'aie l'honneur de vous marquer de temps en temps ce qui s'y passe, et les dispositions

(1) M. de Lane fut nommé consul de France à Alger par décision du 13 décembre 1730 et retira son brevet à Marseille le 24 mars 1731 ; il était auparavant consul à La Canée. On voit, par cette première lettre, qu'il arrivait à Alger tout plein de l'idée de mettre un terme aux exigences séculaires de la Régence, pensant que cet ordre de choses était dû à la mollesse ou à l'incurie de ses prédécesseurs ; il ne tarda pas à être détrompé.

(2) Arch. d, c., AA, art. 476.

où se trouvent les Puissances à notre égard. Le Chef, qui est despotique, a été gâté par les empressements que les Anglais, les Suédois et les Hollandais ont témoigné à gagner sa bienveillance ; les grandes donatives qu'ils ont faites pour y parvenir le dénotent assez ; mon prédécesseur l'a pareillement trop ménagé, approuvant et souffrant tout ce qu'il faisait contre notre Nation et ne se plaignant quasi jamais, lorsqu'elle était lésée. Il me faudra du temps, comme vous le sentez, Messieurs, pour faire revenir cette Puissance orgueilleuse des abus qui se sont tournés en usage, et un changement de Gouvernement serait fort nécessaire pour abrégé les points de vue que j'ai sur cela.

J'ai employé jusqu'à présent tous les moyens imaginables pour gagner la bienveillance de ce Chef, et quantité de donatives secrètes aux favoris qui l'obsèdent ne m'ont point encore servi de grand chose, parce que c'est un homme très-entêté, qui ne prend conseil de personne et que le grand usage de l'opium rend quasi furieux, manquant le jour à ce qu'il a promis la veille. Jugez, Messieurs, par ce portrait abrégé, des peines et des chagrins qu'un Consul qui a des sentiments doit essuyer chaque jour. Je vis cependant dans l'espérance que les ménagements sans bassesse que j'emploie le feront revenir tôt ou tard, et que jamais, au pis aller, ce chef absolu ne formera aucun dessein de se brouiller jusqu'à la rupture.

Voilà, Messieurs, en peu de mots, l'état où nous sommes et l'idée que je puis vous donner de notre situation.

Tenez pour sûr, Messieurs, que je ne négligerai jamais rien de tout ce qui peut tendre au bien de la nation et du commerce, et que j'emploierai tous les ménagements convenables pour empêcher un éclat qui achèverait de ruiner notre place. Je viens de la Calle, où j'ai été faire la description de la forteresse et autres bâties, par ordre de la Cour.

J'ai l'honneur d'être avec un très-inviolable attachement, Messieurs, votre très-humble et très-obéissant serviteur. »

« Alger, le 11 octobre 1731.

MESSIEURS,

Depuis que j'ai eu l'honneur de vous écrire vers le commencement du mois, le Dey, mal prévenu contre moi, s'est entièrement radouci et il m'a fait des offres très-obligantes, même de sa bourse, ce qui est assez rare. Je tâcherai de l'entretenir dans ces bonnes dispositions, mais sans bassesse et avec dignité. J'ai cru qu'il couvrirait, Messieurs, que vous fussiez informé de ce petit changement, afin que vous puissiez tranquilliser la place de Marseille et l'assurer dans les bruits qui pourraient se répandre, que Messieurs d'Alger ne chercheront pas à se brouiller avec nous.

Deux vaisseaux de Malte s'étant fait voir pendant près de quinze jours à la vue de ce port, ont obligé le Dey de tenir un Divan, où tous les Turcs et principalement les capitaines de vaisseaux de la République y ont assisté ; on y a déterminé, qu'étant honteux pour leur réputation de souffrir que les vaisseaux Maltais viennent les braver, il fallait armer en diligence et courir sur eux ; et, sur le champ, les ordres ont été donnés pour équiper les vaisseaux de force qui se trouvent dans ce port au nombre de six, avec ordre aux Reïs d'aller tête baissée sans tirer aborder lesdits vaisseaux, et, pour mieux animer ceux qui s'embarqueront pour cette expédition, le Dey a promis une augmentation de paye et la haute paye à ceux qui seraient blessés, cédant outre cela tous ses droits et portions des prises qu'ils pourront faire en cette occasion. On a travaillé pour cet effet avec grande précipitation

pendant trois jours à espalmer les vaisseaux ; mais, m'étant aperçu le quatrième que leur empressement et leur feu se ralentissaient, j'en juge qu'ils n'ont fait ce mouvement que pour donner aux Chrétiens une idée de leur courage, et qu'ils chercheront à éviter leur rencontre, s'ils sortent.

J'ai l'honneur d'être, etc. ... »

« Alger, le 24 octobre 1731,

MESSIEURS,

Les menaces, violences, et injures du Dey me forçaient à dépêcher exprès un de nos bâtiments pour en informer la Cour, quand même il ne m'y aurait obligé lui aussi. Il veut me rendre responsable de la prise du vaisseau Anglais par Monsieur le chevalier de Caylus, ayant arrêté et fait mettre le gouvernail à terre à tous nos bâtiments qui sont dans le port, au nombre de douze, celui-ci compris, et prétendant les détenir jusqu'à ce que le bâtiment Anglais revienne, ou que j'en compte la valeur.

Sans doute que les Anglais l'ont empoisonné par une grosse donative, pour lui faire déclarer qu'il a la moitié d'intérêt dans la cargaison et qu'il lui a donné un passeport qui devait, dit-il, être respecté. Je n'ai pas manqué de répliquer que nous ignorions cela; que d'ailleurs, je n'avais rien à voir avec les capitaines des vaisseaux du Roy, et qu'ils recevaient leurs ordres de l'Empereur notre maître. A peine m'a-t-il écouté, criant comme une harengère, et ne me donnant pas le temps de déduire d'autres raisons.

Les Nations Anglaise, Hollandaise et Suédoise, leurs Consuls, les Reïs d'ici, et tous nos capitaines appelés exprès étaient tous présents, et il semble qu'il ne les ait ainsi convoqués

que pour mieux braver la nôtre, me disant toute sorte d'infamies, accompagnées de menaces et d'imprécations à la face de tout Israel. Je me levai, voulant me retirer, afin de faire voir ma juste sensibilité, et par rapport à lui, et à tant de spectateurs qui m'observaient : il me fit arrêter, continuant de vomir mille blasphèmes, que je n'ose rapporter. Il ne prend les intérêts du sieur Holden, avec tant d'emportement, que sur la promesse de quelques donatives considérables.

Quoique l'esprit de la Cour et nos intérêts, Messieurs, soient de ménager ces gens ici, je serai digne (de) blâme si, après un si grand éclat, je voulais dissimuler et me taire ; d'ailleurs d'autres que moi et surtout des étrangers qui ne sont pas nos amis, informeraient le public de ce qui s'est passé ici, sur quoi je n'ai rien à me reprocher, ne m'étant pas attiré cet indigne traitement.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Le Dey a vu que feu M. Durand lui a passé des emportements grands et des menaces de le faire embarquer pendant plusieurs fois, fait qui m'est certifié par le truchement et plusieurs de nos Français; il n'en a jamais informé la Cour; il croit qu'il en sera de même et que je souffrirai ce déboire, allant, comme lui, baiser deux jours après la main qui l'avait frappé⁽¹⁾. »

(1) La lettre suivante, de M. le Vicaire-Apostolique Duchesne, semble prouver que M. de Lane exagère les faits, ou, tout au moins, qu'il a excité par son attitude la colère du Dey, qui ne voulait d'abord avoir qu'une explication pacifique.

« Alger, le 25 octobre 1731.

MESSIEURS,

Un calme est bien doux après un grand orage; le Dey, revenu de sa colère, a fait rendre les gouvernails à tous nos bâtiments, m'ayant fait promettre de ne les plus détenir, dès que les Maltais, qui, ont paru hier encore, disparaîtraient ; il m'a fait ensuite rendre les deux Français⁽¹⁾ qui ont fui de Méquinez à Oran, et ils passent sur ce même bâtiment.

Les injures et les menaces qu'il m'a faites, et au corps de la Nation, ne sont pas si faciles à réparer, et j'attendrai sur cela les ordres de la Cour, et, principalement, touchant le vaisseau anglais dont il persiste à demander la restitution.

*Lettre de M. Duchesne à MM. les Échevins et Députés du
Commerce de Marseille*

Alger, le 24 octobre 1731,

Messieurs,

J'ai reçu, le 27 juillet, l'honneur de votre lettre du 12, qui m'accusait la réception du paquet que je vous adressais pour Monseigneur le Comte de Maurepas ; j'en reçus la réponse à l'arrivée de Monsieur le chevalier de Caylus, le 29 août.

Une nouvelle discussion est survenue à l'occasion d'un vaisseau anglais que mon dit sieur chevalier de Caylus a pris, pour lequel le Dey prend fait et cause ; il en écrit en Cour, et m'a chargé d'écrire aussi les raisons qu'il a de se plaindre de cet enlèvement ; il fit venir devant lui Messieurs les Consuls, le 22 de ce mois, les capitaines et patrons, et, en leur présence, les déduisit ; c'est l'occasion qui me porte encore à vous adresser les incluses, et vous assurer de ma reconnaissance de votre très obligeante lettre, et du respect avec lequel, j'ai l'honneur d'être, Messieurs, votre très humble et très-obéissant serviteur. — Signé :

Duchesne, prêtre de la Congrégation de la Mission, Vicaire-Apostolique.

(1) Les deux français qui avaient eu le bonheur de s'enfuir du Maroc étaient les sieurs Thomas Larder, de Strasbourg, et François Giraud, de Richelieu, en Poitou.

Je suis persuadé que, si le bâtiment que je dépêche fût parti hier dans l'état que je marquais qu'étaient les affaires, la place de Marseille et vous autres, Messieurs, auriez pris l'épouvante.

Heureusement, les choses ont changé; mais il n'y a pas grand fonds à faire sur l'inconstance du personnage⁽¹⁾.

J'ai l'honneur d'être, etc. »

Alger, le 34 décembre 1731 (résumé).

Après avoir fait à MM. les Échevins ses compliments de nouvel an, M. de Lane leur apprend que, la veille de Noël, une tempête subite et qui n'a duré que quelques heures, a fait périr dans le port deux bâtiments français, l'un du Languedoc, l'autre de Six-fours.

(1) *Lettre, de M. Duchesne à MN. les Échevins et Députés du Commerce de Marseille*

Alger, le 27 octobre 1731.

MESSIEURS,

Je viens encore d'être appelé par le Dey qui m'a remis sa lettre et la mienne, en me chargeant fortement d'en solliciter la réponse incessamment. Je n'ai pu lui promettre autre chose, si non que j'avais l'honneur d'en écrire ainsi au Ministre, et de vous adresser, Messieurs, les paquets, en vous suppliant de vouloir m'informer par la première occasion de leur réception et de leur envoi. C'est la grâce que je vous demande, Messieurs, pour la tranquillité de ce barbare, et en même temps pour celle de toute la Nation.

Je me confie aussi que vous ne me refuserez pas l'honneur de me croire tout dévoué à votre service, étant en toute sincérité et respect, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : DUCHESNE,

Prêtre de la Congrégation de la Mission, Vicaire Apostolique.

M. de Lane exprime sa surprise d'avoir vu arriver M. Benoit Lemaire avec des dépêches secrètes et des présents destinés au Dey ; il ajoute qu'il ne se permet pas de chercher à pénétrer les intentions de la Cour, mais, qu'à son avis, ce n'était guère le moment de faire des présents.

Alger, le 16 février 1732 (résumé)

M. de Lane prévient MM. les Échevins que la, mission de M. Lemaire leur coûtera cher, sans parler des mauvaises habitudes qu'on fait, prendre aux Algériens, en les comblant de cadeaux.

Alger, le 3 mars 1732.(résumé).

M. de Lane se plaint très aigrement de MM. Lemaire et Natoire ; il les accuse d'augmenter l'animosité du Dey contre lui par des brigues et des manœuvres Indignes, afin, de le rendre odieux, et d'occuper sa place ; il ajoute qu'on en verra les suites dans l'avenir ; il va même jusqu'à insinuer que le véritable motif de ces persécutions n'est autre que la perspicacité qui venait de le mettre sur la voie de fraudes et de commerce illicite, sur lesquels il ne s'explique pas davantage.

Alger, le 12 mai 1732 (résumé).

M. de Lane annonce que les vaisseaux de Malte sorti revenus croiser devant le port d'Alger, depuis le 9 mai, et que les Algériens sont fort inquiets ; il continue à se plaindre

avec la même aigreur de son entourage et particulièrement de M. Natoire, sur le compte duquel il semble vouloir mettre tout ce qui est arrivé.

Notice sur le Consulat de M. Benoit Lemaire

M. Lemaire avait été vice-consul à Alexandrie et consul à La Canée, avant d'être nommé à Alger. Il eut sa première audience du Dey au mois de juillet 1732, et y fût très bien accueilli ; le Dey remarqua qu'il avait laissé son épée dans le vestibule, et, flatté de cette attention, insista auprès de lui pour qu'il la reprit et qu'il la portât dorénavant⁽¹⁾.

Sur ces entrefaites, le 3 juillet 1732, les Espagnols reprirent Oran ; Cur-Abdy fut tellement affecté de cette perte, qu'il tomba malade ; son grand âge (il avait 88 ans) ne lui permit pas de supporter le poids de ses inquiétudes et de ses souffrances, et il mourût, le 2 octobre 1732, laissant pour successeur son beau-frère Baba-Ibrahim. La reprise d'Oran par les Espagnols donna lieu à de nouvelles difficultés entre la France et la Régence. Le système d'occupation restreinte, auquel l'Espagne s'était malheureusement arrêtée, condamna la ville d'Oran à des attaques incessantes, et on peut dire avec vérité que, depuis 1732, jusqu'à 1790, cette ville fut dans un état de blocus presque perpétuel. Il résulta de cet état de choses que les Deys considérèrent les bâtiments

(1) C'était un usage général de ne se présenter devant les Souverains Orientaux que sans armes ; les Consuls français, s'appuyant sur un ancien usage, étaient les seuls qui se fussent dérobés, à Alger, à cette loi commune. Cette exception excitait la jalousie des autres nations, et l'avanie qui fût faite à M. de Lane, au sujet du port de l'épée, avait eu lieu à la suite d'intrigues ourdies par les consuls Anglais et Suédois.

français qui approvisionnaient Oran, comme se livrant à des actes d'hostilité, et ils les déclarèrent, par suite, de bonne prise. On comprend à combien de réclamations une semblable manière de procéder dut donner lieu. Les premières demandes que M. Lemaire eut à faire à ce sujet furent d'autant plus mal accueillies, que les Algériens apprirent qu'un grand nombre d'officiers et de volontaires Français s'étaient trouvés dans l'armée Espagnole, au moment de la prise qui avait si fort irrité leur orgueil. Il en résulta pour le Consul une série d'avaries, de violences et d'insultes ; on lui refusa le droit de changer son drogman, duquel il avait à se plaindre, et il lui fut interdit de communiquer avec les esclaves de sa nation. Ce fut en vain que la France envoya à Alger, au mois de mai 1734, une escadre commandée par M. de Court ; le Dey ne répondit aux réclamations qui lui étaient faites que par des plaintes ; il accusa M. Lemaire d'avoir menacé et frappé des janissaires, d'avoir commis mille extravagances, et demanda son changement. La vérité est que le Dey trouvait que le Consul ne faisait pas assez de présents, et qu'il était excité contre lui par les négociants juifs, sur les fraudes desquels M. Lemaire avait appelé l'attention du Commerce de Marseille. Néanmoins, le Ministère jugea avec raison que la situation était trop tendue pour pouvoir durer, et expédia des lettres de rappel à la fin de février 1735.

*Lettres de M. Benoît Lemaire à MM. les Échevins et
Députés du Commerce de Marseille⁽¹⁾*

«Alger, le 24 décembre 1732.

MESSIEURS,

Je reçois avec plaisir l'agréable reproche que vous me faites de ce que je ne vous ai point, plus tôt que par Payen,

(1) Arch., d. c., A. A., art. 477.

marqué la mort du défunt Dey ; je ne pouvais r i s q u e r de le faire et à la Cour, que par lui, qui était sur son départ depuis le jour de cette fâcheuse perte, qui causa en partie la détention qu'il a essuyée dans ce port. Je vous supplie de ne point prendre en mauvaise part ce retardement, qui m'a causé bien du chagrin ; je n'ignore point que de tels événements intéressent extrêmement un corps comme le vôtre, ni mon devoir à vous informer de pareils changements ; j'ose me flatter que, pour peu que vous vouliez faire attention aux circonstances des affaires d'Oran, et à la manière suspecte comme nous étions regardés par les Puissances et de la populace, vous conviendrez des ménagements nécessaires que j'ai été obligé de prendre, et que vous ne m'en ferez pas un crime.

Le changement du Dey n'aurait du tout point nui à notre commerce ni aux traités de cette Régence avec la France, sans les prises de nos bâtiments chargés pour Oran ; vous pouvez, être assurés que je n'épargne ni soins ni présents pour mettre tout le gouvernement dans les bonnes dispositions pour nous que vous pouvez désirer ; c'est à quoi je m'applique entièrement, afin de vous prouver mon zèle pour le bien du service. Rien n'intéresse votre attention ici pour le présent, que le départ des sept vaisseaux de cette République, le 19e du courant pour le Levant, où ils vont faire levées de Turcs et de soldats, pour remplacer ceux qu'ils ont perdus à Oran, en attendant les ordres de Monseigneur le Comte de Maurepas, que je lui ai demandés, pour satisfaction des insultes et infractions qu'ont commis les Algériens aux traités depuis cette prise, il me paraît, Messieurs, que cette escadre en donnait un beau moyen, sauf vos meilleurs avis ; le mien serait qu'on armât pour en aller prendre un ou deux et les conduire à Toulon, ce qui réduirait ces gens à faire tout ce que le Roy souhaiterait pour réparation. Je vous supplie

de me marquer vos sentiments sur cela ; je ne vois point d'autre parti à prendre dans l'état où se trouve la Régence d'Alger. L'Angleterre, qui a reçu les mêmes affronts, ne manquera pas, à ce que je m'imagine, de faire quelque mouvement ; je laisse à vos sages pénétrations, Messieurs, le soin d'aviser ce que vous trouverez bon pour l'honneur du Roy et le bien du commerce de ses sujets.

J'ai l'honneur d'être, etc. »

« Alger, le 14 janvier 1733.

MESSIEURS,

J'ai eu l'honneur de vous écrire ma dernière le 24 du mois dernier par voie du Port Mahon ; celle-ci passe par celle de Bône, où le sieur Martin, agent de la Compagnie d'Afrique, va pour ses affaires et y porter les ordres du Dey, pour empêcher les étrangers de faire aucun chargement dans les lieux de leurs concessions ; il ne se passe rien ici pour le présent qui intéresse celles du commerce, où la tranquillité continue de régner, et l'amitié du Dey et autres. Puissances pour notre Nation, J'ose vous supplier, en attendant vos ordres, pour l'expédition à la poste du pli ci-inclut pour Monseigneur le Comte de Maurepas, et de m'en accuser la réception.

J'ai l'honneur d'être, etc. »

Alger, le 14 février 1733,

MESSIEURS,

Je crois le patron Brun arrivé à cette heure à Marseille, qui a porté ladite expédition que j'ai eu l'honneur de vous envoyer du 31 janvier ; je suis toujours à l'attente de vos

réponses à mes précédentes et de vos ordres. Je profite de l'occasion du capitaine Baude qui va charger du blé à Bône, pour la Compagnie d'Afrique, pour vous marquer, Messieurs ; que le Dey vient de me donner la commission de lui faire venir de Marseille deux meules de moulin, pour celui qu'il a fait construire dans sa maison. Le papier ci-inclus est la longueur du diamètre qu'il les faut⁽¹⁾ et là circonférence et épaisseur à proportion, toutes préparées à être mises en œuvre ; il m'a témoigné que cela le pressait; ainsi je vous supplie de me les envoyer par première occasion qui passera pour ici et de me croire parfaitement, etc. »

Alger, le 1 juin 1733 (résumé).

M. Lemaire informe MM. Les Échevins que, le Dey ayant interdit à tous les bâtiments de sortir, ils ne doivent pas s'étonner de ne pas recevoir des nouvelles régulières ; le présent billet doit être porté par terre jusqu'à La Calle ; Le Consul ajoute que le Dey lui a promis de laisser sortir les bâtiments Français le plutôt qu'il pourra le faire, et on espère que ce sera dans quelques jours.

« Alger, le 8 juin 1733.

MESSIEURS,

La détention subsiste pour les Anglais, Hollandais, et Suédois, depuis le 24 avril. Le patron Clément n'ayant fini son

(1) Le papier en question est d'une longueur de 80 centimètres; quant à l'indication que M. Lemaire croit devoir faire, en recommandant que la circonférence soit en rapport avec le diamètre, elle ne donne pas une haute idée de ses connaissances mathématiques.

chargement que le 20 mai, j'ai sollicité journellement depuis ce temps le Dey pour avoir la permission de le faire mettre à la voile, ce que je n'ai pu obtenir, à cause qu'il attendait un des vaisseaux de son escadre, relâché à Tunis, qui vient d'arriver en ce port ; vous devez avoir, Messieurs, par les bâtimens du Levant qui arrivent chez vous, les nouvelles plus assurées que moi, du désastre arrivé aux autres vaisseaux de l'escadre d'Alger, à quoi je me rapporte. J'ai remis au capitaine Clément toutes mes dépêches pour Monseigneur le Comte de Maurepas, n'y ayant point eu d'occasion plus prompte, pour l'expédition desquelles je vous supplie de donner vos ordres et de m'en accuser la réception ; je rends exactement compte de toutes mes poursuites inutiles au Dey pour avoir les satisfactions que le Roy lui demande, à quoi il n'a voulu avoir aucun égard, comme j'ai déjà eu l'honneur de vous le marquer. Le bruit court ici qu'il est sorti de Toulon quatre vaisseaux pour venir à Alger ; j'espère qu'ils apporteront de bons ordres qui m'aideront à faire entendre raison à ce barbare, qui se trouve fort embarrassé, et sa tête bien chancelante ; il m'a fait demander par le Grand Cuisinier trente dames-jeannes vides. Je vous supplie d'avoir la bonté de donner l'ordre pour qu'on me les envoie par la première occasion, avec les paniers remplis de bols vin rouge d'ordinaire, qui ne soit point falsifié ; ce Cuisinier a toute l'oreille du Dey, et je puis me flatter d'avoir beaucoup de part dans son amitié ; c'est pourquoi je dois le ménager pour les intérêts de la Nation, et les vôtres en particulier.

J'ai remis au capitaine Clément le R. P. Frédéric Vanderplank, religieux Dominicain, que j'ai racheté de l'ordre de Madame veuve David et fils.

J'ai avancé la somme pour l'entier rachat et expédition de ce pauvre religieux, que j'ai vu chancelant et dans une misère pitoyable pour l'âme et pour le corps ; la disposition

où il était en fin⁽¹⁾ a fait résoudre son patron à lui donner la liberté pour 1,100piastres, qu'il avait taxée 4,000.

J'ai l'honneur d'être... »

Alger, le 28 juin 1733 (résumé).

M. Lemaire accuse réception des deux meules de moulin qu'il avait demandées par sa lettre du 14 Février ; il engage MM. les Échevins à lui faire parvenir quelques fruits et confitures pour en faire de petits présents.

« Alger, le 6 juillet 1733.

MESSIEURS,

Une expédition d'une galiote et de quelques bâtiments chargés de vivres, et de munitions pour le camp, que le Dey a envoyés à Mostaganem, l'a obligé de faire une détention dans ce port de tous les bâtiments, qui a duré pendant huit jours ; qui vient de cesser par la permission de laisser partir trois des nôtres, qui vont à la côte de l'est de cette ville; ayant plus d'attention à ses affaires qu'à ménager l'amitié de la France et des autres Puissances qui ont leurs Consuls tel, ils font toujours, de temps à autre quelque arrêtement, pour peu qu'ils craignent pour les petits bâtiments qu'ils envoient porter quelques secours à Mostaganem, pour entretenir les Turcs au camp devant Oran, qui menacent continuellement de

(1) C'est-à-dire, la disposition où il était de se faire Musulman, ce qui, sans lui donner la liberté, l'eût déprécié en tant qu'esclave.

l'abandonner, ce qui nous tient en suspens d'une prochaine révolution. Je profite, avec plaisir, Messieurs, de ce bâtiment Hollandais, qui va en droiture à Marseille pour vous informer de ce, fui se passe en ce pays.

J'ai l'honneur d'être..... »

Alger, le, 8 août 1733 (résumé),

M. Lemaire remercie MM. les Échevins des fruits, et confitures qu'ils lui ont envoyé pour en faire des présents ; ce qui a été exécuté à la satisfaction générale. - Il les informe qu'à son arrivée à Alger, il a sommé M. Natoire, ex-Chancelier, de lui remettre le tarif pour la perception des droits de la Chambre ; celui-ci n'a pu lui remettre qu'une feuille volante sur laquelle se trouvait une indication vague de perceptions faites ou à faire, sans aucune approbation (1), et, malgré tout ce qu'on a pu lui dire, s'est refusé à fournir aucune autre indication. M. le Consul envoie copie de ladite pièce, et demande des instructions formelles ; il termine sa lettre par ces mots : — «Bien loin que l'arrivée du sieur de Jonville presse, ou eut dû réduire le sieur Natoire à son départ d'Alger, elle ne fait que le prolonger pour lui nuire et à moi, autant que son esprit séditieux et rebelle peut lui en suggérer les moyens, auprès du Dey, et parmi la nation juive pour les affaires du Consulat, pour favoriser ses affaires, qu'il ne veut pas parvenir à terminer, s'imaginant que le Roy lui fera la grâce de payer ses dettes réelles ou supposées, pour l'arracher d'ici et de son commerce avec le sieur Holden, Anglais,

(1) Une lettre de M. de Jonville Chancelier, adressée à MM. les Échevins, à la date du 10 août 1733, confirme pleinement les allégations de M. Lemaire ; d'après le nouveau Chancelier, la pièce remise par M. Natoire est un *chiffon de papier si peu étendu et si obscur, qu'il est impossible de ne pas équivoquer aux désavantages du commerce.*

au mépris des ordres qu'il a toujours eus depuis qu'il est ici, et où il est actuellement logé, depuis que je l'ai honteusement chassé de la maison consulaire, qui n'est point un asile pour un rebelle aux ordres du Roy et un traître à sa Nation ; je ne suis nullement en état avec ce Dey de faire valoir l'autorité ; on m'oppose pour principale raison qu'il faut que je réponde pour lui ou que je paye. Voilà, Messieurs, à quelle rude épreuve me réduit cet indigne sujet, ce que je vous supplie de représenter à M. le Ministre, je ne dois pas vous cacher que le séjour de ce mortel pays m'est d'une rude charge, comme il a été à mes prédécesseurs ; je comptais sur les vaisseaux du Roy pour m'en débarrasser ; mais il n'y a pas apparence qu'ils viennent cette année à Alger, ce qui me cause une inquiétude mortelle, par rapport au mauvais génie et gouvernement d'aujourd'hui, qui me donne continuellement des grands sujets de crainte, quoiqu'il tende à tout moment à sa fin.

J'ai l'honneur d'être, etc.»

« Alger, le 11 novembre 1733.

MESSIEURS,

Privé de vos ordres depuis longtemps, je n'ai l'honneur de vous écrire ces deux mots par cette occasion imprévue, voie de Bône, que pour vous prier de faire donner cours au pli ci-joint pour la Cour et de m'en accuser la réception.

Quatre vaisseaux de cette République se mettent en mer pour la course; tous les autres petits armements sont dehors ; le commerce est toujours ici dans une très-mauvaise disposition ; nous n'y voyons paraître aucun de nos bâtiments, que quelques-uns de la Compagnie d'Afrique ;

j'attends avec impatience vos réponses à mes précédentes, et j'ai l'honneur d'être, etc. »

Alger, le 9 janvier 1734 (résumé).

M. Lemaire se plaint de n'avoir pas reçu de lettres de MM, les Échevins ; il attend impatiemment des nouvelles, surtout depuis qu'une gazette anglaise venue de Gibraltar lui a appris la déclaration de guerre contre l'Empereur et l'heureux succès des armes de sa Majesté⁽¹⁾.

Alger, le 7 février 1734 (résumé).

M. Lemaire s'étonne de plus en plus de ne pas recevoir de réponses, surtout au sujet de la perception des droits consulaires ; il informe MM. les Échevins que les Algériens ont été fort malheureux dans leurs courses et que la population commence à souffrir de la famine, ce qui pourrait bien amener quelques troubles.

« Alger, le 2 mars 1734.

MESSIEURS,

Je vous fais mes insignes remerciements de vos approbations sur mon attention à remplir les devoirs de mon emploi autant qu'il est possible dans un gouvernement où l'insatiable avidité de l'argent, qui dévore généralement tous

(1) Les campagnes (1733-1734) du maréchal de Berwick, prise de Kehl, bataille d'Erlingen, prise de Philipsburg.

ces barbares, leur font oublier la justice, et violer la foi des traités, sans en pouvoir obtenir aucune réparation ni les restitutions que le Roy en demande, avec juste raison, et que je sollicite avec chaleur, vainement, auprès d'un Dey féroce, qui ne veut écouter d'autres raisons que celles que son sordide intérêt lui suggère, et sa haine implacable pour le nom chrétien, qu'il abhorre. Je ne discontinue point cependant mes poursuites, malgré ses refus, pour satisfaire à vos ordres, en attendant qu'on m'envoie un secours plus efficace et plus puissant que ne sont mes représentations, qu'il regarde avec mépris, voyant l'indolence des Anglais, qui demeurent dans le silence sur les restitutions qu'il a à leur faire de plus de deux cent mille piastres, qu'il prétend avoir bien pris sur les bâtiments de cette nation allant à Oran ; enfin sous la tyrannie de ce Gouverneur, rempli de mauvaise volonté pour nous, emporté, et si peu judicieux, les pas les plus mesurés et la prudence la plus consommée ne servent de rien. J'ose vous assurer, Messieurs, que j'emploie toute la circonspection nécessaire avec les conseils de MM. Duchesne et Batault⁽¹⁾ pour obtenir quelque chose ; à quoi je ne saurai parvenir, malgré la misère où se trouve réduite cette République par ses anciennes pertes dont il nous rend en partie la cause, et le retour en ce port de tous ses corsaires sans aucun fruit de leurs courses, ce qui le touche sensiblement. Je ne vois de recours à cela qu'au détail exact que je fais à Monseigneur le Ministre, en attendant que la Providence y pourvoie.

Je vois avec plaisir, Messieurs, que vous soyez du sentiment que le sieur Natoire n'a rien à prétendre depuis la signification des ordres du Roy ; j'ai recommandé au sieur de Jonville de ne rien lui compter ; il est toujours logé chez le sieur Holden, en société, sans aucune considération pour

(1) Prêtres de la Congrégation de la Mission.

les Ordonnances, ni crainte de la lettre de cachet que je lui ai apportée.

J'ai l'honneur d'être, etc. »

« Alger, le 4 mars 1734.

MESSIEURS,

Le sieur de Jonville m'a communiqué les ordres que vous lui avez donnés pour la perception de vos droits ; il serait à souhaiter, pour répondre à l'attention que j'ai, avec lui, à ce qui les regarde, qu'il fut possible d'exécuter ces ordres avec autant de rigueur qu'ils paraissent le demander; mais Alger veut être excepté des autres échelles où les Pachas, craignant les répréhensions de la Porte, favorisent en tout les Consuls, leurs prêtent leurs forces, et leur donnent leurs secours lorsqu'ils les réclament contre les Rayas ou sujets du Grand Seigneur, pour leur faire subir les peines portées par les Ordonnances du Roy ; le Dey, ici, au contraire, est le seul maître ; il protège les Juifs et les étrangers qui apportent du profit à son Royaume par leur commerce, et les défend vivement, si l'on veut user à leur égard des rigueurs auxquelles l'Ordonnance du 4 février 1727 les assujettit; vous allez voir, Messieurs, s'il est aisé de confisquer les marchandises venant de France sur les bâtimens français, par le cas qui vient de m'arriver, et dont je vais vous faire le détail.

Il est arrivé ces jours passés qu'un négociant de Marseille, ayant envoyé ici quatre pièces de drap écarlate à la consignation d'un Français, et le certificat de l'inspecteur en ayant été oublié, je prétendis les faire saisir ; j'ordonnai au capitaine de me l'apporter chez moi, après qu'il en aurait payé la douane, comme il est d'usage. Jusque là, rien n'avait

empêché ma formalité ; mais le propriétaire de cette marchandise, qui n'avait pas encore paru, et qui se trouvait être un Juif au lieu du marchand à l'adresse duquel ce Juif l'avait fait mettre dans la police du chargement, fut chez le Dey le prévenir de mon dessein, et ne manqua pas de le lui nommer une criante injustice.

Il n'en fallut pas, d'avantage pour que ce Seigneur, après s'être fort emporté contre moi, se servit de son autorité et envoya sur le champ après le capitaine des Chaoux, qui lui enlevèrent le drap et qui le remirent entre les mains du Juif. Je voulus là dessus lui faire mes représentations ; il les écouta, mais peu favorablement et je fus obligé de laisser là cette affaire, pour ne pas l'irriter encore plus, n'étant déjà que trop disposé à nous faire ressentir les effets de sa haine. Il n'est pas surprenant que mes prédécesseurs aient négligé autant qu'ils l'ont fait de poursuivre les Juifs et autres étrangers qui ont fait des commerces directs et indirects en France ; plusieurs raisons à la fois les ont obligés à garder de pareils ménagements; la crainte d'irriter les Puissances du Pays, en les privant d'un revenant-bon, qu'ils trouvent dans, les profits même de ces étrangers, la difficulté d'avoir les moyens de les punir de leurs contraventions, et enfin le faible bien qu'auraient pu en recevoir un ou deux négociants, s'ils avaient demandé contre eux l'exécution de l'Ordonnance. Après une telle tolérance, vouloir agir aujourd'hui avec plus de rigidité, c'est m'exposer et toute la Nation à quelques fâcheuses catastrophes, qui seraient encore plus nuisibles à vos intérêts ; ainsi, Messieurs, de concert avec le sieur de Jonville, ma résolution a été de vous prévenir des mauvais effets qui pourraient succéder aux violences que vous lui ordonnez de faire. Je prends la liberté de vous représenter qu'il conviendrait infiniment mieux que A votre attention se donnât aussi un peu à empêcher que les Juifs et étrangers

ne chargent, à Marseille pour ce pays ; faites-leur tels traitements qu'il vous plaira, ils ne: rejailliront pas sur, nous ici, et, au contraire, vous nous éviterez bien des soins et d'embaras d'une très grande conséquence à Alger, et qui seront très peu de chose à Marseille, puisque vous voyez par les manifestes qui vous seront remis, les marchandises qui sont pour leur compte.

Au reste, Messieurs, j'ai jugé à propos de différer la nouvelle publication de l'Ordonnance du Roy, du 24 février 1727, dont le sieur de Jonville m'a fait la réquisition, en conséquence de ce que vous lui marquez à l'occasion du juif Bensibet. Dans la situation où nous sommes avec le Dey, et, joint encore à cela son esprit peu raisonnable, la publication de cette Ordonnance, peu favorable aux juifs et aux étrangers, les aurait sans, doute porté à lui faire entendre que c'est un tort que l'on veut faire à ses intérêts, et, pour s'en venger, ils n'auraient rien oublié de tout ce qui aurait, pu l'indisposer encore contre nous. J'ai fait part de toutes ces choses à Monseigneur le Comte de Maurepas.

J'ai l'honneur d'être, etc. »

« Alger, le.... avril 1734,

MESSIEURS,

Je profite de cette occasion à l'aventure pour vous donner avis que le sieur Jacob Moléo, marchand juif de cette ville, le même qui fit enlever des mains du patron, Brun, les draps chez le Dey, Lorsque j'en voulus faire la visite, s'est embarqué sur un bâtiment Anglais pour Livourne, pour de là passer à Marseille, pour y acheter des marchandises pour ici ; j'ai chargé mon Chancelier, au moment où je l'appris, de vous

en prévenir⁽¹⁾, afin que vous empêchiez qu'il exécute son dessein, et qu'il ne s'embarque point à Marseille pour retourner ici. Depuis peu de jours, le Dey qui tenait à la chaîne les officiers Espagnols, pris à Oran, les a fait mettre aux travaux les plus pénibles; qu'ils supportent avec une constance digne de leur grand cœur. Le motif de ce traitement est pour les engager à faire accélérer leur rachat. Dieu veuille soulager leurs maux, et leur misère.

J'ai l'honneur d'être, etc. »

« Alger, le 27 juin 1734.

J'ai reçu par les vaisseaux du Roy, commandés par M de Court, arrivés en cette ville le dimanche 30 mai, qui en sont repartis le lundi 7 juin, avant le jour, la lettre du 17 mai que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire.

Ce Commandant n'étant venu que par aventure et relâché, comme il à fait représenter au Dey, par trois officiers qu'il envoya à terre le lendemain de son arrivée, n'a pu obtenir aucun point des satisfactions qu'il lui a fait demander, ce qui fait voir l'obstination de ce Gouverneur à ne rien accorder au Roy sur les infractions commises par ces corsaires aux traités. Ces officiers ont négocié en ma présence et de plusieurs autres des plus considérables du Divan, avec toute la douceur et les ménagements possibles, avec cette Puissance, qui n'a voulu pas même écouter les raisons les plus plausibles qu'on ait pu lui présenter pour le convaincre à faire des réparations, et du besoin qu'à cette République d'entretenir la paix et l'union avec la France, ce qui a été entièrement

(1) M. de Jonville en prévint en effet MM. les Échevins, par une lettre datée du 6 mars 1734.

infructueux ; et, ainsi, il faudra pour l'y contraindre, employer les voies de fait.

Les vaisseaux de cette République sont toujours dans le port à attendre le secours que le Dey a demandé au Grand Seigneur pour aller assiéger, dit-on, Oran par terre et par mer. Hier, il a reçu des nouvelles qu'il était parti de Constantinople, pour venir ici, une escadre de vingt-cinq bâtiments, ce qui l'a obligé d'ordonner et de faire presser ses préparatifs, pour tenir les siens prêts pour se joindre à eux, lorsqu'ils paraîtront ; c'est ce que le temps nous apprendra ; nous ne voyons paraître ici depuis trois mois aucun de nos bâtiments de Levant ni de Ponant.

J'ai l'honneur d'être, etc. »

« Alger, le 1^{er} juillet 1734.

MESSIEURS,

On attend toujours ici le secours du Levant, qui ne paraît point ; ce qui a fait prendre le parti au Dey de faire une détention de tous les bâtiments qui sont dans le port, depuis le commencement de ce mois, qui dure toujours, quoiqu'il ne reçoive aucune nouvelle ; il a fait partir et mettre en campagne depuis seize jours son neveu, le Caznadar et Général de ses troupes, avec un camp de cent tentes ; on ne dit rien de positif de sa destination. Les uns croient qu'il n'est sorti que pour tenir la soldatesque en haleine, et la disposer à marcher contre Oran, lorsque le secours de Constantinople sera arrivé. Les autres assurent avec plus de fondement qu'il n'est allé à trois journées d'ici que pour ranger sous l'obéissance les Maures des montagnes aux environs, qui avaient secoué le joug de la République et qui retenaient les blés et denrées qu'on avait accoutumé de voir venir auparavant en

abondance dans cette ville, ce qui a produit une si grande disette, qu'on s'est vu sur le point d'une totale famine. Il semble que tout conspire contre ces gens-ci ; la guerre et la famine dont ils sont accablés, ne font cependant aucun effet sur l'état du Gouvernement, toujours conduit par la rage et la mauvaise foi du régnant. Les vaisseaux de la République et autres armements sont toujours dans le port, prêts à faire voile au premier ordre.

J'ai l'honneur d'être, etc. »

« Alger, le 15 septembre 1734.

MESSIEURS,

Celle-ci n'est que pour vous informer d'un cas arrivé à la tartane La Vierge de la Garde, commandée par Patron Jean Mounier du Martigues, nolisée à Barcelone pour Majorque et Iviça, pour y charger du bois pour Oran, où, étant arrivé à quatre milles de terre, il fut attaqué par un bateau de Mostaganem et conduit par le Reïs en cette ville, où il se saisit des passagers et de leurs hardes, qu'il mit à terre et obligea ce patron d'attendre la réponse du Bey du camp, vers lequel on avait envoyé pour lui faire savoir ce qui s'était passé ; mais, cette réponse tardant trop à venir, après six jours écoulés, le patron, soit qu'il manquât de vivres, ou qu'il craignit quelque fâcheux accident dans le dangereux mouillage où on l'avait fait aller, pria qu'il lui fut permis de venir en ce port y demander la justice du Dey et y renouveler ses vivres, ce qui lui fut accordé, au moyen d'un de ses matelots, que le Reïs voulut retenir en otage.

Il arriva ici le 9 du courant, et ne m'eut pas plutôt fait sa déposition que j'en envoyai informer le Dey par mon truchement, et lui demandai en même temps audience. La surprise

qu'il en eut égala son ressentiment, qu'il témoigna d'une manière vive ; il m'envoya dire ,aussitôt que, son camp n'étant plus devant Oran, et que, ne poursuivant plus le siège de cette place, il lui importait peu qu'on y portât les secours qu'on voudrait, et qu'il ferait rendre les passagers. Sur une si favorable réponse, je fus le voir ; son accueil répondit à ses sentiments ; il m'assura derechef qu'il était très fâché de ce contre-temps, et qu'il allait donner ses ordres pour accélérer l'affaire. Le Dey a un regret infini de n'avoir pas fait à ces corsaires de la côte la même défense qu'il a faite à ceux d'ici, de n'inquiéter en aucune façon les bâtiments Français qu'ils rencontreront ; il est à souhaiter que les Espagnols en usent de même, pour qu'à l'avenir nos bâtiments ne soient pas dans une inaction (qui détruit absolument le commerce) que les trop fréquentes insultes qu'ils ont reçues tant du côté des Algériens que de celui des Espagnols, ont occasionnée. J'aurais bien voulu demander au Dey, la permission de faire passer cette tartane ; mais la détention depuis huit jours qu'il a ordonnée à cause du départ de la Noubé⁽¹⁾, celui de ses vaisseaux qui vont en course, sa fâcheuse et noire humeur, et, encore plus que tout cela, l'engagement du patron de porter son chargement de bois à brûlés à la ville d'Oran, dont il n'entend parler qu'avec peine et horreur, m'ont fait penser qu'il ne le permettrait pas, et qu'il fallait attendre quelques jours l'arrivée des passagers, pour ne pas détruire par trop de demandes à la fois et un trop grand empressement une négociation dont le succès doit être heureux.

J'ai l'honneur d'être, etc. »

(1) C'est-à-dire : les changements annuels des garnisons des villes du littoral.

Alger, le 15 novembre (résumé).

M. Lemaire se plaint de n'avoir pas reçu de réponse à l'arrêté de ses comptes qu'il a envoyé dès le 17 juin ; il ajoute qu'il serait d'autant plus important de se hâter qu'il n'a plus que peu de temps à passer à Alger⁽¹⁾.

« Alger, le 12 février 1735.

MESSIEURS,

Le nommé Estienne, natif du Maine, qui vous sera présenté par le capitaine Giraud, ayant déserté à Majorque des troupes d'Espagne, où il était engagé, et s'étant réfugié dans la tartane de ce capitaine, le Consul de France audit lieu, qui en fut aussitôt informé, ne jugea pas à propos de l'en retirer, craignant qu'on ne lui cassât la tête, et le laissa venir ici avec ledit capitaine qui y avait sa destination. J'ai cru devoir en conséquence faire payer de vos deniers⁽²⁾ ce qu'il en a coûté, autant pour l'habiller que pour le faire passer à Marseille.

J'ai l'honneur d'être⁽³⁾, etc. »

(1) Dans sa lettre à MM. les Échevins du 12 octobre 1734, M. de Jonville les prévenait déjà que M. Lemaire avait obtenu *son rappel en France à force de le solliciter*, et qu'il serait urgent d'arrêter ses comptes afin de pouvoir les solder à son départ.

(2) Une lettre de M. de Jonville, du 15 avril 1735, nous apprend que la dépense occasionnée par ce rapatriement fut de 58 pataques.

(3) D'après la date d'un billet de M. Lemaire, il était encore à Alger le 3 mars 1735 ; d'après la lettre du 15 avril de M. de Jonville, il y était encore dans les premiers jours d'avril ; M. Taitbout était arrivé à Alger le 6 avril, ce fut probablement par la première occasion qui suivit que M. Lemaire quitta son poste.

Notice sur le Consulat de M. Taitbout et l'intérim de M. de Jouville.

M. Taitbout arriva à Alger le 6 avril 1735, et il fût fort bien reçu par Ibrahim, auquel il avait, à la vérité, fait de très riches présents. Les premières années de son consulat furent tranquilles ; le Dey était occupé par la guerre qu'il faisait à Tunis, et par les menaces de l'Espagne. Au mois d'août 1736, le Consul avait failli être victime d'une avanie, au sujet de quelques Turcs qu'il avait expulsés violemment de sa maison ; mais le petit différend qui s'était élevé à ce sujet n'avait pas tardé à s'apaiser. En 1740, il éclata à Alger une grande peste, qui dura trois ans ; au commencement, il mourait chaque jour plus de deux cents personnes. M. Faroux, Vicaire-Apostolique, en mourût, ainsi que la plupart des prêtres attachés aux hôpitaux⁽¹⁾. M. Taitbout n'eût guère à souffrir que de l'humeur fantasque d'Ibrahim, qui lui imposait des drogmans, dont quelques-uns ne savaient même pas un mot de français, et le faisait appeler pour lui demander des choses qui ne concernaient en rien le consulat Français, lui reprochant de ne pas vouloir l'éclairer et de tout lui cacher, lorsque le Consul protestait à juste titre de son ignorance. A tous ces déboires, vinrent s'ajouter les cruelles épreuves de la maladie ; M. Taitbout souffrait depuis longtemps de douleurs rhumatismales aiguës, qui l'avaient forcé de garder le lit pendant une grande partie de l'année 1736. Il fut violemment attaqué de nouveau en 1739, et ses souffrances devinrent telles, qu'il se vit forcé de demander son rappel. Il partit au mois de mars 1740, laissant comme intérimaire son chancelier M. de Joinville ; il espérait se guérir en France et pouvoir revenir plus tard à Alger ; cet espoir ne devait pas se réaliser. L'année 1740 s'écoula assez tranquillement

(1) Gaz de F., an 1740. P. 398 et 444.

pour la France ; les Algériens étaient suffisamment occupés par les menaces de l'Espagne, par la peste qui, continuant à régner dans la ville avait même gagné le reste de la Régence, et par les troubles de Tunis, dont le nouveau Bey Ali ne reconnaissait que par l'ingratitude les services que lui avait rendus Ibrahim, Vers la fin de l'été de 1741, il survint un évènement qui faillit amener la rupture avec la France, et qui mit en danger la liberté et la vie de l'agent consulaire et celle de nos nationaux. Deux chebeks algériens, qui avaient été forcés, par la tempête, de se réfugier dans le port de Toulon, et qui y avaient été bien reçus, s'avisèrent lors de leur départ de donner la chasse à un petit bâtiment génois, duquel ils allaient s'emparer, lorsqu'ils furent rencontrés à leur tour par une galère espagnole de l'escadre du Prince Don Philippe. Un des chebeks, commandé par Mahmed Reïs⁽¹⁾, qui avait une certaine influence dans Alger, fut capturé par la galère espagnole, qui conduisit sa prise à Toulon. L'autre chebek, sous le commandement de Soliman Reïs, dut se faire protéger par un navire français, qui l'escorta jusqu'en vue des côtes de la Régence. Soliman arriva à Alger à la fin de novembre 1741, et y répandit le bruit que la prise de Mahmed était due à la trahison des Français, qui les avaient dénoncés aux Espagnols, et les avaient livrés entre leurs mains. Il ajoutait que la populace de Toulon avait insulté les prisonniers, et les avait accablés de mauvais traitements. Le Dey était d'un caractère farouche et cruel ; la colère dans laquelle le fit entrer ce récit ne lui laissa pas le temps de songer qu'il y avait lieu de contrôler ces assertions d'une manière plus précise ; il donna immédiatement l'ordre de

(1) Ce Mahmed était le même Reïs qui s'était introduit violemment chez M. Taitbout, en 1736, avec quelques-uns de ses compagnons, et qui avait forcé le Consul à mettre l'épée à la main pour se délivrer de ses obsessions et de ses menaces. Cet évènement avait failli procurer les plus grands désagréments au Consul:

s'assurer des vaisseaux français qui étaient dans le port, et fit arrêter, le Vicaire-Apostolique, M. Dubourg, les Missionnaires, et quelques autres Français, en tout 53 personnes ; M. de Jonville, en apprenant ces sévices, se rendit à la Jénina pour y porter ses réclamations ; il fût injurié par le Dey, et enchaîné séance tenante. Le lendemain, les captifs furent enchaînés deux à deux et conduits au travail des carrières ; quelques jours après, ils obtinrent un léger adoucissement à leur sort, au moyen de présents qui furent faits au Gardian-Bachy ; mais ils ne recouvrèrent leur liberté que dans les premiers jours de janvier 1742. Les intrigues anglaises ne paraissent pas avoir été étrangères à ces mauvais traitements ; en tous cas, le Consul Anglais profita de la captivité des agents Français pour demander la possession des concessions de l'Est, que le Dey venait de séquestrer entre les mains du Bey de Constantine. Ces démarches n'eurent aucun succès ; M. de Salve, gouverneur du Bastion, et quelques autres Français de distinction, furent emprisonnés à Bône ; mais ils furent relâchés quelques jours après, sans avoir été maltraités. La France s'était décidée à faire rendre le chebek capturé ; mais cela ne pouvait se faire immédiatement ; car il fallait auparavant l'obtenir de l'Espagne ; pendant ce temps, les matelots qui avaient été saisis à bord des navires continuaient à être aux fers et durement traités. M. de Jonville ne cessait de demander qu'on se hâtât enfin, M. de Massiac arriva à Alger le 18 mai 1742, sur l'Aquilon, ramenant le bâtiment, objet du litige, et apportant une indemnité pécuniaire⁽¹⁾. Il avait à son bord M. d'Evans,

(1) Il est juste de dire que les réclamations des Algériens au sujet du chebek étaient fondées en droit ; les traités avec la Régence déclaraient, en effet, que les Algériens ne pouvaient faire aucune prise à une distance de dix lieues des côtes françaises, et réciproquement ; que leurs bâtiments seraient sauvegardés jusqu'à cette distance. Il en résultat qu'il eût été du devoir du Commandant de la Marine de Toulon d'empêcher la galère espagnole de s'emparer, du chebek algérien au cap

Chevalier de Saint-Lazare et Cordon-Rouge, qui venait d'être désigné pour occuper le consulat d'Alger.

Lettres de M. Taitbout à MM. Le Maire, les Consuls et Députés de la Chambre de Commerce de la Ville de Marseille⁽¹⁾

« Alger, le 9 mai 1735.

MESSIEURS,

Je crois que vous serez bien aise d'apprendre que la Caravelle, le seul vaisseau de la République qui restât à la mer, est rentrée dans le port le deux de ce mois, et qu'elle y est rentrée sans aucune prise. Il n'y a pas d'apparence qu'il sorte de quelque temps aucun armateur ; la guerre que les Algériens vont faire aux Tunisiens les occupera suffisamment, et, vraisemblablement, ils ne penseront pas à autre chose ; ainsi, relâche à nos inquiétudes.

Vous ne m'avez point fait remettre de confitures sèches ; il m'était néanmoins indispensable d'en avoir pour les présents de mon arrivée, et, cédant à la nécessité, il a fallu les payer ici beaucoup plus cher sans doute qu'elles n'eussent coûté à Marseille. J'ai éprouvé la même chose pour un caftan de drap d'or et plusieurs caftans de drap qui me manquaient,

Sicié. Il est vrai que celui-ci avait violé le premier les traités en donnant la chasse au bâtiment génois dans les eaux françaises ; mais cela était une affaire à régler entre la France et la Régence, et dans laquelle on eût pas du permettre à l'Espagne d'intervenir. C'est en raison de ces considérations que la Cour ne poursuit pas la réparation des violences commises sur le Chancelier et sur nos nationaux, et qu'elle satisfait aux réclamations d'Ibrahim, quoique celui-ci eût perdu tous ses droits par les sévices qu'il avait permis et même ordonnés.

(1) Arch. D. c, AA, art. 478.

et cela me donne lieu de vous conseiller, Messieurs, d'envoyer une petite provision de toutes ces sortes de choses à M. de Jonville, parce que le cas pourrait arriver que nous serions pressés, et que les Juifs, s'il fallait recourir à eux, nous feraient payer tout ce qu'ils voudraient.

Je comptais vous envoyer un état de tous les présents que j'ai été obligé de faire et de ce qu'il m'en a coûté, état qui m'a paru d'autant plus nécessaire, que je me suis trouvé ici comme tombé des nues, et qu'il faut que vous et ceux qui me succéderont puissiez voir comment les choses doivent se passer, et où elles peuvent aller. Mais on m'a dit qu'il devait être revêtu de formes qui demandent plus de temps que malheureusement je n'en ai ; toujours je puis avoir l'honneur de vous dire, Messieurs, qu'il m'est revenu que quelques personnes se plaignaient et que l'état monte à quatre mille six ou sept cent livres ; ce n'est pas moi qui l'ai fait ; ce sont MM. de Jonville et Martin qui l'ont broché.

Je suis très-parfaitement, Messieurs, votre très humble et très-obéissant serviteur. »

« Alger, le 7 septembre 1735.

MESSIEURS,

J'ai reçu le 19 du passé les lettres du Ministre que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer par patron Sigand ; par une de ces lettres, le Ministre me marque de m'entendre avec vous, Messieurs, pour faire compter au trésorier des galères six cent livres, auxquelles il a voulu restreindre le rachat d'Ibrahim ben Hamet, esclave sur la galère La Valeur. Le ministre comptait que le père de cet esclave me remettrait ici cette somme en entier, mais il n'en a compté que les deux

tiers. M. de Jonville s'en est chargé, et vous a donné avis, pour que vous ayez agréable de faire payer la même somme au trésorier des galères, à qui Ibrahim doit porter lui-même les deux cent livres restant.

Je suis très-parfaitement...»

« Alger, le 18 octobre 1735.

MESSIEURS,

Le Dey a paru n'être pas moins choqué que vous l'aurez été de l'insolente conduite de Mamet Raïs, et il a donné des paroles des plus positives d'en faire une justice exemplaire aussitôt son retour, et de faire tout payer. Je suis d'autant plus aise de vous informer de cette disposition du Dey, que cela, je l'espère, dissipera les inquiétudes que vous avez pu concevoir.

Voilà ci-jointe la note que vous désirez de choses propres à donner en ce pays; je suis fâché qu'elle me soit échappée dernièrement.

Je suis très-parfaitement... »

« Alger, le 8 janvier 1736.

MESSIEURS,

Une détention des plus longues m'a empêché de vous informer plutôt, que tous les bâtiments corsaires de ce port en sortaient ou se préparaient à en sortir. J'ai lieu de croire que ces bâtiments n'approcheront point des côtes de France, et que ce ne sera pas à nous cette année qu'ils donneront à la mer lieu de se plaindre ; mais il y a toujours à craindre quand ils sont dehors, et, ne fut-ce qu'un plaisir pour vous, Messieurs,

de savoir ce qu'ils font, je me serais toujours fait un devoir de vous apprendre leur départ.

Des lettres que les Maures de la galiote ont écrites ici par patron Benet, arrivé le 22 novembre, et des insinuations fort malignes qui y ont été faites dans le temps de son arrivée, ont causé bien du tapage; tout a été apaisé et semble l'être encore. Nous attendons de part et d'autre l'arrivée de la galiote pour voir qui a tort ; et je compte fort, qu'à son retour, je me ferai faire satisfaction des mensonges des Maures et de la malignité de ceux qui les ont appuyés.

J'ai reçu, le 19 du passé, une lettre du patron Etienne Besse d'Agde, par laquelle il me donne avis de Bougie, le 15, qu'étant parti d'Oran, le 8, pour aller à Carthagène, un vent de Nord-Ouest le prit si violemment à quinze lieues en mer et l'a tellement tourmenté depuis, que la nuit du 13 au 14, il a été forcé d'abandonner son bord et de se jeter lui et son équipage dans la chaloupe, avec laquelle ils sont entrés le matin à Bougie ; il ne me marque pas qu'il ait rien sauvé ; lorsqu'il sera ici, où je l'attends chaque jour, je tirerai de lui et de ses gens tous les éclaircissements que je pourrai, et ne manquerai pas de vous en faire part, Messieurs, par la première occasion, pour, que vous en fassiez l'usage que vous jugerez à propos.

Je suis très-parfaitement... »

Alger, le 20 janvier 1836.

MESSIEURS,

Patron Besse, dont j'ai eu l'honneur de vous parler dans ma dernière, est arrivé ici le 12 avec son équipage. La dépense que ces gens vous occasionneraient, s'il fallait attendre, l'occasion de quelque bâtiment Français, l'utilité dont ils peuvent être en France, le dommage dont il leur

serait de rester ici plus longtemps, et la crainte des affaires que des matelots désœuvrés sont toujours très-propres à attirer, tout cela m'a fait prendre le parti de les embarquer sur une gabarre du Consul de Suède, qui s'est chargé de les-faire remettre à Marseille aux conditions portées par le traité ci-joint. J'espère que vous m'approuverez et que vous voudrez bien, Messieurs, faire payer à l'ordre du Consul de Suède le billet que je lui ai donné des sommes mentionnées au traité.

J'envoie à M. de Gérin la déclaration que patron Besse et son équipage m'ont faite de leur naufrage ; j'y joins leur rôle et leur patente, qui sont les seuls papiers qu'ils ont dit avoir.

Je vois avec peine que ces naufragés vous routeront beaucoup ; le caïd de Bougie a fait payer bien cher les secours qu'il leur a donnés, et il n'y a pour vous dédommager que la chaloupe dans laquelle ils se sont sauvés ; elle est encore à Bougie ; le caïd voudrait qu'on la lui donnât pour douze piastres ; mais comme patron Besse m'a dit que d'autres personnes sur le lieu lui en ont offert quarante, j'ai trouvé que tant de différence valait bien qu'on la fit venir ici. Je ferai de mon mieux pour qu'elle y soit bien vendue, comme pour vous marquer en toutes occasions que je suis très-parfaitement, etc. ... »

« Alger, le 30 juin 1736.

MESSIEURS,

Quoique j'imagine que vous n'êtes maintenant que trop instruits que l'affaire des gens de la galiote ne s'est pas terminée comme j'avais lieu de l'espérer, néanmoins, pour satisfaire à la curiosité que vous me marquez, Messieurs, d'en savoir la fin en détail, et comme aussi je crains que

cet étonnement de votre part provienne particulièrement des querelles qu'il m'est revenu que deux de mes anciens se plaisent à me faire, même sur des choses qui ne méritent certainement pas leur attention, je crois vous devoir dire quelque chose, Messieurs, de la manière dont les choses ont tourné.

Je sais bien qu'une personne ici m'a dit que j'aurais dû faire un présent au Caznadar à son retour, de Tunis⁽¹⁾, et que cette personne a pu se croire d'autant mieux fondée, qu'il est vrai que, dans la première visite que je fis à cet officier sur son heureuse arrivée, un juif, *son Consul*, demanda le Drogman où était mon présent, et lui dit que j'en devais un, que tous en avaient fait. Mais, outre qu'un présent fait dans une occasion comme celle dont il s'agit est trop servile, et tire à trop de conséquence, c'est que le Consul d'Angleterre n'en a certainement pas donné, ni peut-être aussi celui d'Hollande et que, suivant ce que j'ai su de la manière dont MM. Martin, Halden et Logie en ont usé, je vous aurais fait dépenser cinquante sultanins sans aucunement me distinguer. D'ailleurs, ayant alors (ce n'est que le 17 novembre que le Caznadar est revenu de Tunis) le Dey, je puis dire aussi toute sa maison pour moi, et m'attendant à voir journellement arriver les gens de la Galiote, et point du tout de leurs lettres, ou tous les mensonges, toutes les insolences imaginables se trouvaient rassemblées, je ne devais pas imaginer que le Caznadar prendrait occasion de ces lettres pour protéger des coquins que tout le monde, pour ainsi dire, avait condamnés. D'ailleurs, je n'ai pas quitté le Dey, même les jours où il a le plus marqué d'impatience, qu'il ne m'ait promis satisfaction. Il disait seulement quelquefois, qu'on

(1) Les Algériens avaient pris Tunis dans la nuit du 3 au 4 septembre 1735, et y avait fait un gros butin,

continuait en France à trop bien châtier ces gens, pour qu'il put les traiter comme il aurait fait, si on les lui eut renvoyés plus tôt; mais toujours il assurait qu'il les traiterait de façon qu'ils n'eussent pas envie de récidiver ; et, même, le jour de leur arrivée, il m'a encore promis d'en faire un exemple. Mais, le lendemain, quand ces gens-là sont venus avec leurs parents et leurs protecteurs, quand ils ont eu juré que ce qu'ils avaient écrit et ce qu'ils rapportaient était vrai, cela, joint à cinquante bruits qui avaient couru pendant l'intervalle de leur retour, commença de changer les dispositions du Dey ; il y eut alors des gens assez insolents pour demander où étaient les hommes que l'équipage de la galiote avait pris, et il n'en manqua pas, comme vous le jugez bien, qui conclurent à de gros dédommagements. Le Dey cependant ne m'a jamais guère parlé sur ce ton que comme en badinant et pour récriminer ; il commença alors de changer, comme je viens de dire, et, conséquemment, il refusa de tenir toutes les paroles qu'il m'avait données. Les principales raisons dont il s'est servi étaient que l'éloignement infini des lieux avait donné moyen d'en imposer au ministre ; que, supposant même ces gens coupables, si on n'avait pas jugé les lui devoir renvoyer sur le champ, dans la confiance qu'il les châtierait, du moins on ne devait pas les retenir si longtemps, et que, si on l'avait voulu faire, du moins on ne pouvait pas demander les dépenses faites pour eux pendant un temps qu'on leur avait fait perdre; il soutenait ensuite qu'il renverrait sur le champ des Français pris en flagrant délit sur les côtes de son pays ; il a quelquefois aussi pris ou feint de prendre feu sur ce que ces gens avaient été mis à la chaîne et dessus les galères ; de ce qu'on les avait fait travailler et ramer, et, pour vous épargner un détail peut-être plus long, que celui que vous demandez, Messieurs, il m'a enfin dit, et répété

que je ne m'inquiétasse de rien, qu'il était ami du Ministre, et qu'il accommoderait tout avec lui ; de sorte que, tout ce que j'ai pu faire s'est réduit à ce qu'au moins le Dey écoutât tranquillement mes remontrances ; qu'il respectât, reçut, et fit lire devant ses Grands Écrivains (chose à laquelle je me retranchai pour dernière ressource) une traduction en Arabe des pièces et du récit des ordres qui m'avaient été envoyés, et qu'il retirât la permission qu'il avait donné au Reïs et à trois autres de la galiote d'aller à Marseille pour l'y vendre ou la ramener, ce que je n'avais connu que trop propre à donner de nouveaux embarras, vu surtout l'impudence de Mamet, et que ces gens là portaient avec eux si peu d'argent, que le Dey m'avait demandé le passage gratis et qu'eux me faisaient solliciter de les recommander pour qu'ils trouvasent à Marseille un logement et les secours dont ils pourront avoir besoin. Je pense que sur ce récit, Messieurs, et sur la connaissance aussi que vous avez de ce pays, vous trouverez qu'il m'était comme impossible de faire mieux que je n'ai fait ; on peut bien tenir les esprits échauffés en sa faveur pendant quelque temps ; mais ici, comme ailleurs, ce feu passe avec le temps. Mamet, en différant par politique de venir, aurait au moins trouvé moyen d'apporter quelque tempérament à ses affaires. Jugez, s'il vous plaît, de l'avantage qu'il a pu en tirer, quand il a pu dire que ce délai avait été forcé, et que, tant qu'il avait duré, on l'avait, lui et Ses gens, traité cruellement ; le Dey lui-même aura crû qu'il ne pouvait pas ne se pas prêter, au moins en apparence ; car vous savez les ménagements qu'il est obligé de garder aux impressions qu'on a voulu lui faire prendre, de sorte qu'on pourrait, ce me semble, dire que tout le mal est venu de l'espèce d'impossibilité qui s'est rencontrée à ce que la galiote revint ici plus tôt, impossibilité qu'on n'y a pas voulu reconnaître, pour vous montrer qu'il n'a pas tenu à moi que néanmoins

on le fit. Je joins ici copie d'un mémoire que j'ai délivré en même temps que les traductions des pièces et qui était comme une résomption⁽¹⁾ de plusieurs raisons que j'avais précédemment données,

Je souhaite infiniment, Messieurs, que vous en soyez contents.

Les trois paquets que j'avais compté vous envoyer pour Monsieur le Comte de Maurepas, avaient été oubliés ; je ne sais à quelle adresse M. de Jonville, qui s'était bien voulu charger de faire mes paquets, les mit ; mais toujours ils ont été reçus.

Il n'y a point en ce pays de nouvelles intéressantes ; il en court beaucoup qui le seraient, si elles étaient vraies ; tantôt la France, plus souvent l'Espagne, quelquefois l'une et l'autre ensemble, quelquefois aussi ces deux Puissances, jointes à l'Empereur, et l'on m'a même aussi dit un jour au Portugal, doivent venir ici faire des descentes, s'emparer du pays, ou bien combler le port, ou seulement jeter des bombes ; à ces bruits ; le Dey feint de n'avoir pas peur, les fanfarons du pays se donnent l'essor, les Maures courent à leurs jardins ; les Juifs en cherchent à louer ; le blé, le riz et les autres choses dont on peut faire provision augmentent de prix, et puis tout se remet, jusqu'à ce que quelque nouvelliste de plus fraîche date ait trouvé moyen d'accréditer d'autres chimères. M. Logie, qui en était un fonds toujours prêt, est parti le quatre de ce mois, comme vous aurez déjà pu l'apprendre, pour Tunis, où l'on ne doute pas, quoiqu'il en ait dit ; et M. Gedda, qu'il ne soit allé négocier une paix avec la Suède. Il a prétendu qu'il ne s'agissait que d'aller vendre des canons à Ali Bey, et, pour les pouvoir transporter plus sûrement, il a même su, sous des prétextes qui semblaient ne le pas regarder, et à la faveur de présents, de la valeur d'environ 23,000 livres, apportés par M. Gedda, faire

(1) Pour : *un résumé.*

prolonger pendant près d'un mois une détention des bâtiments qui se trouvaient dans ce port, détention dont deux de nos Français, capitaine Langlade et patron Roux, ont extrêmement souffert; mais une preuve qu'il a voulu donner le change, c'est qu'un Consul de Suède n'irait pas porter des canons à Tunis, dans le temps que sa couronne serait en guerre avec ce pays là, nonobstant qu'il ait emporté des lettres de recommandation du Dey ; je ne compte pas qu'il réussisse dans sa négociation ; les Consuls étrangers y avaient m'a-t-on dit, fait à l'avance naître des difficultés; sans doute ils continueront, et, d'ailleurs, m'a-t-on ajouté, Ali veut extrêmement, autant que la Suède a donné ici, et la Suède ne veut donner que très peu de chose en comparaison; à peu près comme a fait la Hollande avec Tunis même.

Je suis, etc. »

«Alger, le 7 avril 1736.

MESSIEURS,

J'ai eu l'honneur de vous écrire, il y a plus d'un mois; mais, comme le bâtiment qui devait porter ma lettre a changé de destination, et que j'ai été obligé de me servir de l'occasion d'un bateau de ce pays, qui allait à Bône, et que les temps contraires ont retenu longtemps, et même une fois obligé de revenir dans ce port, je crains fort que vous n'ayez crû avoir juste sujet de me taxer de négligence. Vous connaîtrez par la lettre dont je parle que ce n'avait été rien moins que cela qui m'avait empêché de vous faire plutôt réponse, et je vous prie d'être bien et pour toujours persuadés de mon empressement à m'acquitter de tout ce que je vous dois.

Je fais embarquer sur patron Roussin deux Français, que le Dey a rendus il y a trois jours ; ils avaient été pris sur une galiote espagnole, passant d'Alicante à Oran. Cette galiote, attaquée par Issouf Raïs, commandant un brigantin de 80 hommes et par deux galiotes, après s'être bien défendue, avait été obligée de se rendre, et, comme plusieurs Algériens avaient été tués ou blessés dans l'action, comme d'ailleurs quelques brigantins d'Ivice avaient enlevé depuis peu sur la côte plusieurs bateaux de blé, et comme encore tout ce qui a rapport à Oran devient tous les jours de plus en horreur dans ce pays, M. de Jonville, qui, à mon défaut, parce que je suis encore dans une impossibilité presque totale de sortir⁽¹⁾, M. de Jonville, dis-je, qui s'est donné tous les mouvements nécessaires en cette occasion, y a trouvé des difficultés auxquelles nous ne nous serions jamais attendus ; un des Français avait eu le bonheur de cacher les deux patentes ; mais, comme Issouf prétendait trop bien les avoir fouillés (l'on peut juger à quelle intention) pour que ces patentes lui eussent échappé, l'on a voulu soutenir qu'elles étaient fabriquées ici ; les emportements du Dey ont été inexprimables, et ceux du Cazenadar, qui était intéressé pour un quart dans la prise, ainsi que l'Écrivain des chevaux, ont encore été plus loin ; ils veulent toujours se persuader que les Français doivent se joindre aux Espagnols pour venir détruire ce pays ; les nouvelles, ont-ils dit à M. de Jonville, qu'ils en ont, sont bien détaillées et certaines, et de là quelles menaces n'ont-ils pas fait et quelles malédictions n'ont-ils pas données au nom Français. Ils ont juré qu'ils ne rendraient plus aucun Français qui se trouverait dans le cas de ceux en question. Dans l'appréhension qu'ils ne veuillent tenir parole, et que cela n'entraîne des suites préjudiciables

(1) M. Taitbout était alité depuis plusieurs mois, souffrant de douleurs rhumatismales.

au bien du commerce, j'ai l'honneur d'en écrire à M. le Comte de Maurepas, afin que, s'il le juge à propos, il ordonne à tous les Consuls d'Espagne et d'Italie d'obliger les Français qui voudront passer de leur Échelle en d'autres endroits, particulièrement à Oran, de ne s'embarquer que sur des bâtiments de la Nation ; peut-être, Messieurs, vous jugerez ma représentation convenable, et j'espère qu'en ce cas vous l'appuyerez d'autant plus volontiers que; par ce que vous apprendrez des deux Français que j'ai l'honneur de vous envoyer, vous connaîtrez que l'intérêt général est souvent compromis pour des gens qui, très-assurément, n'en valent guère la peine ; l'un de ces Français est établi depuis sept ans à Alicante et s'y est marié; l'autre y est seulement établi depuis trois ou quatre ans.

Patron Roussin va charger à Bône, et de là à Marseille, et, peut-être un bâtiment que M. Martin charge ici, arrivera plutôt que lui; nais je n'ai pas laissé que de le préférer, parce que ce pays est toujours turbulent et qu'il est trop à craindre souvent qu'on ne s'y repente d'avoir bien fait. D'ailleurs, c'est que les gens de la galiote étant venus hier chez moi pour la troisième fois depuis peu, et, ayant plus d'un quart d'heure fait tapage, j'ai été enfin obligé de les faire sortir. Sur les plaintes qu'ils en ont été porter au Dey, il a trouvé que j'en avais beaucoup trop fait et s'est répandu dans de très-grandes menaces, de sorte que j'appréhendais que ces gens ne fussent en quelque risque.

Je suis, etc. »

« Alger, le 12 septembre 1736.

MESSIEURS,

Permettez-moi je vous prie, de vous envoyer les lettres ci-jointes pour que vous ayez la bonté de les faire passer à

leurs adresses par les premières occasions. Nous sommes menacés ici d'une très longue détention ; les petits corsaires commencent déjà à sortir, et le premier vaisseau partira, dit-on, dans quinze jours L'Amiral est mort dans les derniers jours d'août ; un renégat, nommé Soliman Partal Reïs lui a succédé et je compte qu'il sera bien moins méchant homme que son prédécesseur.

Il m'est échappé dernièrement de vous informer, Messieurs, que la chaloupe laissée par le patron Besse, à Bougie, était vendue; quoique l'on ait pu faire, il n'a pas été possible d'en tirer plus de dix-sept piastres de ce pays; et nous n'avons pas jugé qu'il convint de l'exposer plus longtemps à se gâter, ni de risquer les frais de la faire venir ici, dans l'espérance qu'elle y serait mieux vendue.

J'ai l'honneur d'être, etc. »

Alger, le 3 novembre 1736 (résumé).

M. Taitbout annonce à MM. les Échevins que *les cinq vaisseaux, qui restent maintenant aux gens de ce pays sont tous à la mer* ; ils ont mis à la voile du 22 au 29 octobre. — Il s'est vu obligé de faire quelques petits présents à l'occasion de la promotion du nouvel Amiral.

« Alger, le 27 novembre 1736.

MESSIEURS,

L'affaire de la galiote n'aura point de suites, au moins pour un temps, le Ministre paraissant vouloir bien croire, que j'ai fait ce qui se pouvait quant à la négociation, et l'a mise de côté comme tant d'autres.

Les gens à qui cette galiote appartient pourront bien l'envoyer chercher à Marseille, parce qu'ils trouvent qu'on n'y en offre pas assez ; le Dey a dit qu'il ne s'en voulait plus embarrasser et qu'ils fissent comme ils le jugeraient à propos.

Quant à l'emportement dans lequel le Dey était entré au sujet de Mamet Raïs⁽¹⁾ et de quelques autres que j'avais chassés de la maison consulaire, non seulement, comme Messieurs l'ont présumé, il n'en était plus question au moment qu'ils m'écrivaient, mais même dès deux mois auparavant ; je l'ai jugé de choses qui m'ont été dites de la part du Dey, et d'autres, qui m'ont été rapportées, lesquelles m'ont d'autant mieux persuadé, qu'il a joint quelques effets aux discours. Toutes les suites de cet emportement auront donc été et seront que, après que mes confrères auront obtenu de suivre l'exemple que je leur avais donné de porter une épée, je suivrai celui qu'ils se sont trop hâtés de me donner pour la quitter ; car je puis vous assurer, Messieurs, que, sans leur trop grande précipitation, il n'en aurait pas même été cela, et que l'usage que j'avais établi durerait encore.

C'est à vous seuls, Messieurs, à qui j'ai l'honneur de, dire ceci ; j'estime qu'on ne saurait être trop attentif à ne rien laisser échapper qui soit au désavantage de personne ; mais vous souhaitez de savoir ce qui se passe ; il est nécessaire que vous le sachiez, et une chose entraîne l'autre. Je sais que, loin qu'il convienne de s'entêter sur des distinctions et autres choses qui très-souvent ne sont que de pures vétilles, ou m'intéressent que la personne du consul, il suffit de se ménager de ces différents côtés là du mieux qu'on le peut ; il est des occasions où il les faut sacrifier ; il ne s'agit alors que de faire ce sacrifice avec le plus de bienséance qu'il est possible, et d'une façon à en tirer parti pour d'autre chose ;

(1) V. la notice.

en un mot, que l'objet d'un consul est le bien du commerce, et que c'est là que tout ce qu'il dit et tout ce qu'il fait se doit rapporter.

Ce que j'ai fait distribuer des présents que vous avez envoyés a été d'autant mieux reçu que nous approchons du Ramadan. Les châtaignes surtout ont été fort fêtées. Le Dey en voyant celles qu'on lui apportait, s'est beaucoup récrié, et a dit, comme bien d'autres l'ont fait, qu'il n'en avait jamais vu de si belles ni de si grosses ; cela m'a fait prendre le parti d'en réserver un quintal, que j'ai fait mettre dans du sable afin de les conserver et de les pouvoir donner à l'Amiral, qui est maintenant en course, et au Cazenadar, parti le 11 du mois passé pour aller devers Oran, tâcher d'y mettre fin à des troubles qui duraient depuis longtemps entre le Bey et les Mores de ces quartiers là.

Chériff, Raïs d'une corvette sortie il avait deux mois et demi, est rentré le vingt sans prises, et le vaisseau du Beylik est revenu hier, 66e jours d'après son départ, n'ayant pour tout butin que 250 sacs de blé qu'il a, près de Madère, enlevé d'un bâtiment que l'équipage avait abandonné pour se sauver.

J'ai l'honneur d'être, etc. »

Alger, 15 avril 1737 (résumé).

M. Taitbout annonce à MM. les Échevins, que les trois vaisseaux sur le compte desquels les Algériens étaient si fort en peine, les ayant crû pris par les Espagnols, sont rentrés à la fin de mars, accueillis avec une grande allégresse, bien qu'ils ne ramenassent aucune prise.

« Alger, le 27 mai 1737.

MESSIEURS,

J'ai reçu le 29 avril la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 26 mars. Je souhaiterais fort que ma santé me permit d'y répondre et de continuer à vous informer de ce qui peut mériter ici votre attention ; mais je souffre d'une façon si extraordinaire depuis six semaines, que je suis forcé de me priver de cet honneur⁽¹⁾ ; je ne saurais cependant, qu'au moins je vous apprenne, Messieurs, que le Dey a paru aussi charmé qu'édifié de la charité et de la générosité que vous avez exercées envers les esclaves que vous avez eu la bonté de faire passer ici ; il a dit plusieurs fois que c'était un procédé de vrais amis. Le capitaine Gippier n'a rien demandé au delà des provisions que vous lui aviez fait donner pour les esclaves passagers.

J'ai l'honneur d'être, etc. »

« Alger, le 4 août 1737.

MESSIEURS,

Je vous suis infiniment redevable de la part que vous voulez bien prendre à ma santé ; heureusement, la nature et un régime tout contraire à celui qui m'avait d'abord été conseillé, m'ont guéri de l'incommodité qui m'était survenue, et que l'insuffisance des docteurs de ce pays n'avait d'abord fait qu'augmenter. J'ai déjà eu l'honneur de vous mander, Messieurs,

(1) Les lettres particulières de M. le chancelier de Jonville, nous apprennent, en effet, que M. Taitbout était accablé de rhumatismes, qui malgré son énergie, le mettaient souvent hors d'état de continuer son service.

combien le Dey avait été touché de la charité et de la générosité que vous avez exercées envers les Maures que vous avez bien voulu renvoyer ici⁽¹⁾ ; plusieurs de ces gens là, répandus dans la ville, et dont quelques uns y sont resté, en ont parlé chacun de leur côté, et cela, comme vous vous y êtes justement attendu, a produit un très-bon effet.

Un d'entre eux surtout, qui se dit parent du Caznadar, a fait merveille. C'est un grand garçon, qui s'est sauvé l'hiver dernier des galères d'Espagne ; à peine débarqué, il a couru à la maison du Dey, et il y a conté en présence du Dey, du Caznadar, des quatre Grands Écrivains et autres Officiers du Gouvernement l'histoire de son évasion des galères, de ses peines pour sortir d'Espagne, de son arrivée en France, de sa traversée jusqu'à Marseille, et enfin de tout le bon traitement qu'il y a reçu ; cela venant à la suite du reste, en a paru valoir plus encore ; c'a été regardé comme la parfaite conclusion d'une aventure très intéressante, et si bien, que, votre générosité servant d'exemple à celle du Dey et du Caznadar, ils ont entre eux deux donné 50 à 60 sequins au fidèle historien ; ce qui a parfaitement couronné l'œuvre pour lui, l'a mis en état de paraître deux jours après, vêtu comme un petit seigneur, et lui a donné lieu de bénir encore davantage cette bienheureuse terre de France, où, le pied une fois mis, il avait secoué toutes ses misères, et tout à coup passé dans un état de félicités qu'il voyait accroître chaque jour. Agréez, Messieurs, s'il vous plaît, que je vous marque ma reconnaissance particulière de ce que vous avez bien voulu faire dans l'occasion dont il s'agit ; cela m'a mis en état de vous mieux servir ; j'ai chargé le Drogman de bien faire sentir, entre autres

(1) Ces Algériens avaient été pris à Collioure. où la tempête les avait jetés ; on les envoya à Marseille, où l'amirauté s'en saisit pour les mettre sur les galères ; les Échevins les réclamèrent et les firent passer à Alger.

choses, de quelle manière vous vous y preniez, lorsqu'il s'agissait de gens avec qui la générosité pouvait être placée ; que, bien loin qu'il s'agit alors de services surpris et forcés, il ne fallait pas seulement vous exciter ; de vous-mêmes, Messieurs, vous faisiez infiniment plus qu'on ne pouvait, non pas attendre, mais désirer.

Le Chériff, parti de ce port le deux mai, est rentré le 31 du passé avec deux prises, qu'il a faites dans le canal d'Angleterre ; l'une est une petite flûte Danoise, l'autre une flûte de Lubek ; on estime qu'elles ne produiront pas moins de 20,000 piastres ; il y avait sur la première un jeune Français nommé Butault, neveu de M. Butault consul à Bergues, ou il s'était embarqué ; à peine eut-il mis pied à terre, qu'il fut conduit devant le Dey, qui l'envoya à la maison consulaire sans que j'eusse fait aucune démarche, puisqu'on y ignorait encore qu'aucun chrétien eut été débarqué.

J'ai l'honneur d'être... »

Alger, le 7 août 4737 (résumé).

M. Taitbout informe MM. Les Échevins qu'il a découvert des nouvelles fraudes pour éviter le paiement des droits ; ce commerce illicite se fait comme toujours par l'intermédiaire de Français, qui consentent à servir de prête-noms pour les expéditions de marchandises ; M. Natoire, ex-chancelier, se trouve mêlé à cette affaire véreuse, dont la découverte a été due au protêt d'une lettre de change tirée sur MM. Meichens par le sieur Naftaly Busnach⁽¹⁾, marchand juif d'Alger. — Le Consul ajoute qu'il rapatrie M. Butault, dont il a été question dans la lettre précédente.

(1) Très probablement le grand-père de celui qui devait, soixante ans plus tard, jouer un rôle si important et finir d'une façon si tragique.

Alger, le 3 décembre 1737 (résumé).

M. Taitbout annonce à MM. les Échevins qu'il n'a pu obtenir aucun éclaircissement de la part du Juif Naftaly Busnach, dont il est question dans la lettre précédente ; il n'a pas voulu *desserrer les dents*. Messieurs de la Chambre feront bien d'entendre à ce sujet M. de Jonville qui est parti le 26 novembre pour Marseille, ou il va passer quelque temps, et qui est très au courant de l'affaire.

« Alger, le 4 décembre 1737.

MESSIEURS,

J'avais compté vous informer de la malheureuse affaire arrivée à M. Pinot,⁽¹⁾ affaire qui intéresse tous les Français qui sont ici, et à laquelle, en mon particulier, j'ai dû prendre et j'ai pris toute la part imaginable ; mais le détail aurait pu vous en paraître long, et certainement vous l'eussiez trouvé affligeant.

M. de Jonville, au reste, a dit qu'il vous le ferait, et s'est chargé de vous entretenir aussi de plusieurs autres choses, dont quelques-unes pourront être comme le contre-poison de celle-ci, parce que vous verrez que, si on a lieu de se plaindre d'un côté, de l'autre il y a lieu d'être content. M. de Jonville n'aura pas beaucoup de nouvelles à vous rapporter.

(1) Le 31 octobre 1737, M. Jean Antoine Piloti, prêtre de la Mission, fut arrêté par les Noubadjis de la Casbah, qui le traînèrent devant le Dey, en l'accusant d'avoir voulu prendre le plan de la forteresse. Le Consul, quoique sollicité d'agir par M. le Vicaire-Apostolique Faroux, s'en rapporta au Drogman, dont l'opinion fut qu'il n'y avait rien à craindre. Cependant Ibrahim condamna le malheureux à recevoir quatre-vingt coups de bâton sur la plante des pieds, et la sentence fut exécutée immédiatement avec tant de violence, que le patient en resta longtemps estropié. Beaucoup de personnes crurent que M. Taitbout eut pu agir plus énergiquement.

De deux galères sorties depuis, que j'ai eu l'honneur de vous écrire, l'une, bien heureuse d'être échappée à une barque Espagnole, est rentrée sans prise, le Raïs Issouf ayant le bras cassé, et l'autre, ayant rapporté quelque butin, n'est pas ressortie depuis ; la corvette de l'Écrivain des chevaux, sortie depuis le vingt septembre, donne ici de l'inquiétude ; les vaisseaux n'en donneront ni d'une part ni d'une autre ; ils ne sortiront point cette année ; le Dey lui-même me l'a dit. Une barque de l'Écrivain des chevaux est rentrée depuis quatre jours sans avoir rien fait, il n'en est pas de même d'un chebek appartenant à Issouf, dont je viens de parler. Ce chebec, qui est aujourd'hui dehors pour la troisième fois depuis deux mois, est rentré la première apportant dix-sept chrétiens, un bâtiment chargé de vin, et 150 piastres, et la deuxième, apportant douze chrétiens et laissant derrière elle une barque chargée de châtaignes, mais que l'on croit interceptée par les vaisseaux de la Religion ou périe.

J'ai l'honneur d'être, etc. »

« Alger, le 9 janvier 1738.

MESSIEURS,

Le chebek du nommé Issouf Raïs, dont j'ai eu l'honneur de vous parler dans ma lettre du trois du passé, a depuis encore amené deux prises assez considérables pour un bâtiment de cette espèce ; les autres petits bâtiments n'ont rien fait, où, du moins, très peu de choses ; même, une barque de l'Écrivain des chevaux est rentrée le deux du mois dernier sans prises ; cela avait étonné, la fortune ayant coutume d'accompagner les bâtiments de cet Écrivain, et faisait d'autant plus raisonner, que sa corvette étant absente depuis deux mois et demi, et les vaisseaux de Malte ayant couru dans

ces mers, on la croyait enlevée ; mais il a été grandement dédommagé de ses disgrâces par le retour de cette même corvette, arrivée le vingt.

Elle est revenue ayant à bord 38 hommes et 10 femmes, 6,400 monnaies d'or de 3 sequins chacune, et quelques marchandises et effets, le tout enlevé d'un bâtiment Portugais pris en vue des Açores. Ce bâtiment, qu'on estime valoir 18,000 piastres, avec le reste de sa cargaison, consistant en huile et en sucre, n'est pas encore arrivé, ayant eu chasse de deux vaisseaux de guerre Hollandais, ainsi que le corsaire ; il s'était comme échoué du côté de Tanger, et, les chaloupes de ces vaisseaux ayant été le remettre à la mer, il a été conduit à Gibraltar, où le Raïs de la corvette a de Tanger dépêché deux hommes pour le réclamer.

Le Drogman étant mort dans la nuit du 27 du passé, j'ai, pendant cinq jours, fait inutilement tout ce que j'ai pu pour prendre un homme de poids, de capacité, et qui entendait le Français ; en un mot, tel que je savais et que chacun convenait qu'il le fallait ; mais le Dey, qui, sur de premières représentations, s'était emporté jusqu'à dire qu'il ferait sur le champ couper la tête à quiconque on lui nommerait, ou qu'il saurait avoir réuni des vues pour être Drogman, et à qui il avait fallu me contenter de demander quelques jours pour qu'il pût lui-même faire mieux ses réflexions, n'a pas été plus touché des secondes représentations que je lui ai faites ; et comme les plus grands d'ici, sans oser seulement avoir un entretien avec moi, se contentaient de me faire dire qu'ils entraient dans mes raisons et dans mes peines, il m'a fallu enfin recevoir un jeune renégat, créature du Dey, qui ne sait pas un mot de français, et parle à peine quelques mots Turcs ; j'ai pris un homme pour lui apprendre l'une et l'autre langue, et tâcherai d'ailleurs de tirer de lui le meilleur parti que je-pourrai ; la faveur que le Dey lui a si extraordinairement marquée m'en sera, je l'espère, un moyen. Le Dey a

fait pis encore, il y a environ un an, avec le Consul Anglais; il ne voulut plus qu'un Drogman dont ce Consul était fort content continuât de servir; et le força de prendre un de ses renégats, sans autre raison, sinon que l'un avait besoin, et l'autre non.

J'ai l'honneur d'être...

Les gens de Bougie, au lieu de piastres de ce pays là, ont envoyé des piastres de Constantine ou d'Alger ; je l'ai fait représenter au Dey ; il paraissait vouloir faire justice ; mais les Grands Écrivains ont dit qu'on était encore bien heureux des les avoir pu tirer telles qu'elles étaient, et il a dit comme eux. »

Alger, le 16 mai 1738 (résumé).

M. Taitbout informe MM. les Échevins que les corsaires continuent à ravager les côtes d'Espagne et d'Italie ; il leur annonce que M. Michel⁽¹⁾, prêtre de la Mission est venu à Alger pour remplacer M. Pillot ; on attend journellement les vaisseaux qui sont en course et il est arrivé un vaisseau suédois, chargé de divers présents utile à la marine, tels que goudron, fers, cordages, etc. Les vaisseaux Hollandais, chargés des présents des États, sont attendus de jour en jour et d'autant plus impatiemment qu'on dit que ces cadeaux seront fort riches.

« Alger, le 24 mai 1738.

MESSIEURS,

La corvette de l'Écrivain des chevaux est rentrée il y a

(1) Nicolas Jean Michel, il arriva le 8 avril 1738, pour remplacer M. Piloti, qui était parti le 28 novembre 1737, encore souffrant de la bastonnade qu'il avait reçue.

trois jours sans prises, bien qu'elle ait couru jusqu'aux îles Canaries ; hier, Issouf est revenu avec ses deux chebeks, amenant vingt Chrétiens qu'il a pris dans les mers d'Italie ; ce sont les équipages de trois bâtiments que ce corsaire avait enlevés, mais que deux barques Génoises armées l'ont forcé d'abandonner, laissant plusieurs de ses gens dessus. Il n'en fait monter le nombre qu'à vingt-quatre. Mais on croit généralement qu'il y en avait davantage.

J'ai l'honneur d'être, etc. »

« Alger, le 10 juin 1738.

MESSIEURS,

J'ai eu l'honneur de vous écrire par un bâtiment parti d'ici le 26 du mois passé ; deux jours après sont arrivés quatre Pères Rédempteurs Espagnols de l'ordre des Trinitaires Déchaussés, qui sont repartis la nuit dernière, ayant acheté 164 personnes et laissé de leur argent au Beylic plus de 53,000 piastres sévillanes. Les Rédempteurs partis le 11 février lui en avaient laissé du leur tout près de 91,500⁽¹⁾.

Il n'y a rien de nouveau par rapport aux corsaires de ce port; j'aurai donc seulement, Messieurs, l'honneur de vous dire qu'Issouf Raïs s'est depuis trois jours remis en mer, montant une demi-galère, qui lui appartient, et que celle du Beylik étant prête à sortir le 26 du passé, elle eut ordre de désarmer sur le champ, et qu'Ali Raïs, qui la commandait, fut non seulement dégradé de ce commandement, et de celui d'un des deux vaisseaux du Beylik, dont il était Raïs depuis plusieurs années, mais qu'il se trouva même, afin d'éviter les

(1) C'est à cette date que furent délivrés MM. de Saldecagne et d'Aregger; le premier moyennant 22,000 piastres, le second moyennant 10,000.

premières fureurs du Dey, dans l'obligation de se cacher; son vikilargy du vaisseau, qui n'avait pas pris la même précaution, fut arrêté, et reçut devant le Dey 500 coups de bâton. Le sujet de ces disgrâces est qu'une marmite de cuivre qui servait à l'usage du vaisseau, s'est trouvée perdue, ou, du moins, égarée. Ali Raïs n'est plaint de personne du pays, insigne parmi ceux que l'on nomme ici forfants ; on ne lui marquait de la considération que parce que le Dey lui avait donné jusqu'alors une protection aveugle ; quant aux Nations amies de cette République, elles ne le plaindront point non plus. Il ne sortait point qu'il ne pillât tous les bâtiments Anglais qu'il pouvait joindre, et plus encore les Hollandais, avec les souverains desquels il souffrait bien impatiemment que le sien voulut rester en paix, et même, autrefois, tant sur mer que sur les côtes, il avait donné aux Français plusieurs sujets de se plaindre. Le capitaine du port m'a fort assuré qu'Issouf Raïs, le plus méchant peut-être de tous les méchants hommes qui se trouvent dans ce pays ci, ne tarderait pas à avoir le même sort qu'Ali.

J'ai l'honneur d'être... »

Alger, le 31 juillet 1738 (résumé).

M. Taitbout informe MM. les Consuls que les Corsaires sortis en mai et juin sont rentrés sans avoir fait de prise; il ne manque que Chérif Raïs que l'on croit perdu, *l'usage des corsaires étant de rentrer le cinquantième jour au plus tard, prise faite ou non faite* ; il y a 90 jours qu'il est parti.

*Lettre de M. Taitbout à MM. les Échevins et Députés de
la Chambre de Commerce de Marseille*

« Alger, le 3 août 4138.

MESSIEURS,

Ce matin sont partis d'ici trois vaisseaux de guerre hollandais, dont deux y étaient arrivés dès le cinq du mois passé, et l'autre seulement le 22. Le commandant des deux premiers, allant voir le Dey le 6, avait fait porter avec lui 5,215 piastres d'Espagne, produit, suivant un compte présenté, du bâtiment portugais et des marchandises restées à bord, et abandonnées l'hiver dernier vers Tétouan par la corvette de l'Écrivain des chevaux ; et, deux jours après, il fit au Dey, au Cazenadar et autres de la part de MM. des États les présents dont la note est ci-jointe⁽¹⁾. Le Dey, en revanche, a

(1) *Présents faits au Dey*

1/2 pièce de drap écarlate.

1/2 pièce de drap vert.

1 pièce de damas broché or et argent.

2 caftans de drap d'or.

2 morceaux d'étoffe très-riche, faits exprès pour servir à des coussins, et de cinq pieds chacun.

1 pièce de velours à deux envers, l'un violet, et l'autre rouge.

2 pièces de toile d'Hollande.

4 pièces de Cambrai.

4 couteau à manche d'or, garni de quelques diamants, lequel les Hollandais ont dit au Dey avoir coûté 2,500 écus.

1 diamant monté qu'on estime environ 1,000 écus.

Présents au Cazenadar

12 pieds de drap écarlate.

12 pieds de drap vert.

1 Caftan de drap d'or.

1 Caftan de velours.

1 pièce de toile d'Hollande.

2 pièces de Cambrai.

1 fusil.

Une paire de pistolets.

chargé le commandant de porter à Messieurs, des États quatre peaux de Tigre, une de Lion, quatre Haïks des plus belles qu'on ait vu, quatre ceintures de soie, ornées d'or aux extrémités, un Cheval, un Lion et un petit Tigre ; et il lui a donné, de même qu'à l'autre Capitaine, deux haïks assez belles et deux peaux de Tigre. Le Caznadar, l'Écrivain des Chevaux et le Pétrimelgi ont aussi fait des présents particuliers au commandant; le premier lui a envoyé deux peaux de tigre et une de lion ; le second une peau de tigre et une de lion, le troisième quatre peaux de tigre, et le Commandant a généreusement partagé ces présents, avec le capitaine du second vaisseau ; de cette façon, Messieurs, tout le monde a paru content, et les inquiétudes qu'avaient prises Messieurs des États Généraux et qui ont occasionné l'envoi des vaisseaux en question et de présents si considérables semblent devoir être dissipées. L'on avait néanmoins dit d'abord que l'Écrivain des chevaux trouvait que les 5,215 piastres n'étaient pas une somme suffisante ; mais il n'a pas continué sur ce ton, et le Dey, sans avoir rien dit à ce sujet, n'a toujours montré d'ailleurs que beaucoup d'amitié et de satisfaction. Milord Beaucler, capitaine d'un vaisseau de guerre Anglais, venu ici les mains vidés, ne s'en est pas allé, à

Présents à l'Écrivain des Chevaux et à l'Aga des spahis

Tout ce que dessus, à l'exception du fusil et des pistolets.

Le Pétrimelgi,

Le Grand Cuisinier,

Le Petit Cuisinier,

Hassan premier officier de la Chambre du Dey,

Un jeune homme parent du Dey, ont tous eu des présents de quelque considération.

Les Raïs, ayant vaisseau en état de naviguer, ou seulement sur le chantier,

Chacun un caftan de drap.

L'on a fait encore quelques présents en drap à différentes personnes qui sont en faveur et qu'on a cru en état de servir, comme Sidi Moraly et autres.

beaucoup près, si content que l'ont été MM. les Hollandais. Il a très-inutilement réclamé un chebek Anglais confisqué dans ce port et l'équipage fait esclave le deux mars, à l'occasion de ce que quinze esclaves⁽¹⁾, profitant ce jour-là du temps que le Capitaine et presque tous ses gens (les uns et les autres Minorquins) étaient à la messe, s'étaient emparés de ce bâtiment et mis en devoir de se sauver.

J'ai l'honneur d'être... »

Alger, le 21 janvier 1739 (résumé).

M. Taitbout accuse réception des fruits, liqueurs et confitures que MM. les Échevins ont envoyé pour qu'il en soit fait des cadeaux aux Puissances. Il annonce que M. de Jonville qui est de retour va envoyer les comptes de l'année.

« Alger, le 30 novembre 1739.

MESSIEURS,

Le Dey persiste à ne pas donner aux vaisseaux corsaires permission de sortir, et, d'autre côté, les eaux de ce port sont telles que ces vaisseaux y dépérissent infiniment; de six qu'ils sont, l'on en compte déjà trois comme hors d'état de faire à peine une campagne. Les petits bâtiments n'ont guère plus de fortune ; plusieurs de ceux sortis depuis quatre mois

(1) Une lettre de M. de Jonville, du 27 juin 1739, nous apprend que ces malheureux furent tous égorgés sur place, — le chebek fut rendu en juin 1739, à la suite d'une lettre du roi d'Angleterre, accompagnée d'un présent de 12,000 piastres.

sont rentrés sans prise; un d'eux, croyant avoir affaire à quelque vaisseau de guerre anglais, a été se jeter entre les mains d'un garde-côte Portugais, et ceux qui ont fait quelque chose, du moins n'ont rien fait de considérable, si ce n'est que, comme la plupart étaient des chebeks dont les armements ne coûtent guère, une prise de peu de conséquence en effet n'aura pas laissé que d'être beaucoup pour eux ; comme pour dédommagement de ces disgrâces, des Rédempteurs de Portugal arrivés le 27 du mois dernier et partis le 16 de celui-ci viennent de laisser ici bien de l'argent, ils n'avaient fait paraître que 13,000 cruzades d'or ; mais il fallait qu'ils en eussent bien 2,000 de plus ; quoiqu'il en soit, il est revenu au Beylic de ce qu'ils avaient apporté 72,000 piastres et davantage; ils ont emmené 176 esclaves, dont 165 rachetés et les onze autres affranchis par échange⁽¹⁾.

J'ai l'honneur d'être, etc. ... »

« Alger, le 7 mars 1740.

MESSIEURS,

Je n'ai reçu que le 11 février la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 30 décembre ; en voici quelques-unes que je prends la liberté de vous recommander; comme j'attends à chaque instant une polacre, qui, de retour de Tunis, doit me passer en France⁽²⁾, où j'aurai l'honneur de vous informer de tout ce que vous voudrez bien que je vous apprenne de ce pays ci, je me borne pour le présent à vous assurer que je me ferai toujours honneur d'être, etc. ... »

(1) Le rachat complet coûta 72,448 piastres.

(2) Pour le départ de M. Taitbout, voir la notice.

*Lettres de M. de Jonville à MM. les Échevins et Députés
du Commerce de Marseille.*

« Alger, le 24^e août 1740.

MESSIEURS,

Les suites de l'armement des galiotes n'ont pas été telles que Mamet Bey et d'autres l'attendaient; elles arrivèrent le 17 du mois dernier fort épouvantées de la rencontre des brigantins de Naples, qui les ayant attaquées, les obligèrent d'abandonner une polacre française qu'elles avaient arrêtée vers la Gallipol, venant d'Alexandrie, et richement chargée pour le compte des Tunisiens; quoique je croye que ce bâtiment ait pu se rendre à sa destination depuis le temps, son retardement aura dû occasionner du chagrin à la nation française de Tunis, et c'est ce que j'ai craint, et que, de toutes mes forces, j'eusse voulu empêcher comme j'ai eu l'honneur de vous le mander.

Le mauvais succès du projet de ces galiotes n'en fera certainement pas inspirer un nouveau pour ceux qui n'ont rien ménagé pour en venir aux fins qu'ils s'étaient proposées; on éprouve aujourd'hui combien il est dangereux de se livrer trop aisément aux conseils des gens embarrassés, réduits à l'état d'incertitude le plus extrême, perdus de tous côtés et dont l'unique ressource est de jouir de leur reste, sacrifier tout et tout compromettre.

La peste continue toujours, mais avec un peu de diminution.

J'ai l'honneur d'être avec un respect infini, Messieurs, votre très-humble et très-obéissant serviteur. »

« Alger, le 2 novembre 1740,

MESSIEURS,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 22 juillet dernier, et ai eu il y a un mois celui de vous rendre compte de l'apparence de la paix entre ce gouvernement et celui de Tunis, et de tout ce qui s'est passé ici au sujet de leurs brouilleries⁽¹⁾.

Il n'y a plus à craindre de la part de ces galiotes cy des mouvements semblables au premier ; le Dey en a connu toute la conséquence à leur retour, et il y a lieu de croire que nos navigateurs seront en sûreté de ce coté là ; soyez toujours persuadés, Messieurs, que je suis attentif à m'opposer à tout ce qui pourrait apporter du dérangement aux affaires du commerce, et que je ne négligerai aucune des occasions par lesquelles je pourrai vous faire part des moindres événements qui vous intéresseront.

Je joins ici mes comptes des seconde et troisième parties de cette année, et vous remercie très-humblement de la provision que vous avez bien voulu m'allouer sur les mille sequins vénitiens que je reçus en 1738 et que j'ai passés en dépense dans mon compte dudit quartier 1739.

J'ai l'honneur d'être avec un respect profond, Messieurs, votre très-humble et très-obéissant serviteur. »

« Alger, le 4 janvier 1741.

MESSIEURS

Depuis que j'ai eu l'honneur de vous écrire au sujet des naufrages dans ce port de trois bâtiments français, je n'ai eu d'occasion à en faire passer les équipages en France que par le

(1) Voir la *Gazette de France* 1740, p. 315.

vaisseau suédois qui part demain pour Livourne et dont le Capitaine, à force de sollicitations, à bien voulu consentir à relâcher à Marseille pour les y laisser. J'ai convenu que je payerais quatre cent treize pataques pour 29 personnes qui composent partie de ces équipages, et que, si le vent contraire détenait ce vaisseau plus de temps qu'il ne faut pour les mettre à terre, et qu'à cette occasion, si messieurs de la santé lui envoyaient un bateau de garde, vous auriez la bonté, Messieurs, de payer les deux tiers des frais qu'il y aurait à faire sur le certificat qu'en produirait Monsieur Martin, avec qui j'ai fait cet arrangement dans l'espérance que vous ne le désapprouveriez pas, s'agissant de procurer à des sujets de sa Majesté disgraciés, un plus prompt retour en France ; d'ailleurs je n'avais pas lieu d'attendre de les faire partir à moins de frais, et je voyais, d'un autre côté, qu'il était aussi difficile de contenir tant de mariniers que très dangereux qu'ils ne mourussent de la peste dont les accidents sont à la vérité diminués considérablement, mais, malgré cela, sans apparence de cessation.

J'ai fait faire pour ces personnes disgraciées une abondante provision de vivres ; j'espère qu'elles en auront encore assez pour partie de leur quarantaine.

Le Dey et les Puissances, à qui j'ai fait part des présents que vous avez envoyés, Messieurs, les ont reçus avec d'autant plus de plaisir que les fruits et les sucreries surtout sont venues dans un temps de Ramadan, où on les estime beaucoup ; tout est arrivé eu fort bon état, et a été trouvé bien choisi. Je ménagerai autant qu'il me sera possible tout ce qui m'en reste.

Je vous remercie très-humblement de la bonté que vous avez eue de faire compter à ma mère les trois cents livres qu'elle a pris la liberté de vous demander ; je passerai cette somme en recette dans le compte du dernier quartier de l'année passée, que j'aurai l'honneur de vous envoyer inces-

samment. Les Corsaires sont presque tous sortis ces jours passés, et ont tiré du côté de l'Ouest; ils sont au nombre de six ; trois Chebeks, deux Galiotes et un Pinque.

J'ai l'honneur d'être très-respectueusement, Messieurs, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

J'ai eu soin des lettres que vous avez bien voulu me recommander. nuire, »

« Alger, le 8 janvier 1741.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint mon compte du dernier quartier de l'année passée, que j'accompagne des pièces justificatives ; vous y verrez que la dépense excède la recette de neuf cent soixante-huit pataques et trois temins, et que j'ai fait quelques donatives que j'ai crû nécessaires pour que les affaires se terminassent heureusement.

M. Faroux⁽¹⁾ avait été informé de la dépense que j'avais faite en faveur du Caznadar et avait su que j'avais acheté des sirops et des confitures pour les occasions qui se présenteraient d'en donner ; il devait le certifier, mais la mort le surprit, ainsi que son second, avant que je pusse lui faire faire ces certificats ; M. Martin, agent de la Compagnie, qui en a eu connaissance, y a suppléé par sa déclaration, que je joins ici.

La nouvelle femme du Dey ayant accouché d'un garçon, et les Consuls des nations Étrangères s'étant empressés de lui faire un présent à cette occasion, je n'ai pas crû pouvoir me dispenser de lui envoyer quelque chose dont la

(1) Vicaire-apostolique; il mourut de la peste en juillet 1740, ainsi que, les trois Pères attachés au service de l'hôpital.

valeur eut une proportion entre l'infériorité de ma place et celle de Monsieur le Consul ; j'ai fait délibérer à ce sujet et il en a résulté que mon présent serait d'environ trois cent cinquante pataques. Monsieur le Consul d'Hollande a donné un caftan d'or, et y a joint des étoffes de soie et du drap pour plus de 700 pataques.

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint l'acte de délibération.

J'ai passé en recette deux cent soixante six pataques et six temins, pour les 300 que vous avez, bien voulu faire compter à ma mère, et ai évalué chaque pataque de vingt deux sols six deniers, qui est leur plus juste valeur.

J'ai l'honneur d'être avec un respect infini, Messieurs, votre très-humble et très-obéissant serviteur. »

«Alger, le 10 janvier 1741 (résumé).

M. de Jonville envoie un arrêté de compte relatif au sauvetage de la polacre La Thérèse, de Marseille, et de la polacre La Vierge de Bon Secours, de La Ciotat ; il annonce qu'il rapatrie par un vaisseau suédois les équipages des deux bâtiments naufragés⁽¹⁾.

(1) *Lettre de M. de Maurepas à MM. les Échevins et Députés du commerce de Marseille.*

« Versailles, le 42 janvier 1741.

J'ai reçu, Messieurs, la lettre que vous m'avez écrite au sujet de la barque corsaire d'Alger qui a naufragé dans la plage de Bouc. Deux brigantins de la même nation ayant relâché dans le même temps à la rade de Marseille, il aurait convenu que vous eussiez fait embarquer

« Alger, le 13 janvier 1741.

MESSIEURS,

Je n'ai reçu qu'avant hier les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire les 14 et 16 décembre dernier par le capitaine Villecrose, qui m'a remis aussi les 500 sequins

dessus l'équipage de la barque naufragée, s'ils étaient assez grands pour le contenir.

L'intention du Roy est que vous fassiez repasser incessamment cet équipage à Alger sur un bâtiment frété exprès, s'il ne s'en trouve point de prêt à partir pour cet endroit, et que vous preniez les précautions nécessaires au sujet des armes, pour prévenir les accidents auxquels on est exposé avec de telles gens, et Sa Majesté approuvera que vous passiez dans le compte des avances que la Chambre fait pour son service ce qu'il en contera pour la subsistance et le transport dudit équipage à Alger :

Il convient que la Chambre envoie au sieur de Jonville l'état des dépenses qu'elle aura faites dans cette occasion pour en solliciter le remboursement, et, quoiqu'il y ait peu d'espoir de l'obtenir, il n'est pas moins nécessaire d'être muni d'un titre qui en autorise la demande ; pour cet effet, la Chambre fera proposer à cet équipage de fréter un bâtiment pour son transport, si mieux il n'aime attendre dans la Tour de Bouc, d'où aucun de ces Maures n'aura la liberté de sortir, que ses amateurs agent pourvu à son passage ; il est à présumer que l'équipage acceptera le premier parti ; dans ce cas, il faut que le Raïs et l'écrivain fassent eux-mêmes le nolisement du bâtiment qui les passera, et qu'ils s'obligent pour eux, pour les armateurs et pour l'équipage envers le capitaine, tant pour le fret du bâtiment que pour leur subsistance pendant la traversée ; le contrat doit être bullé par ledit Raïs et l'Écrivain, et par deux Algériens des galères du Roy comme témoins ; il en sera fait deux copies, dont une sera envoyée au sieur de Jonville.

La Chambre doit prendre au sujet des agrès de cette barque qu'on sauvera du naufrage les précautions nécessaires pour prévenir toute discussion de la part des armateurs ; pour cet effet, il ne convient pas de faire vendre lesdits agrès sans en avoir obtenu le consentement des armateurs ou du Dey ; la Chambre en enverra l'inventaire au sieur de Jonville et lui en marquera la valeur, et elle lui écrira de prendre un ordre par écrit au sujet de leur destination.

Je suis, Messieurs, entièrement à vous. »

Signé: MAUREPAS.»

vénitiens et les dix caisses de pommes que vous avez bien voulu m'envoyer. Je passerai la somme en recette.

La distribution que j'ai faite du fruit a été extrêmement bien reçue. J'ose vous assurer, Messieurs, que le Dey a été très-sensible à cette attention de votre part, et que ce présent, venu si à propos, a eu un effet merveilleux. Je ne manquerai pas de le faire valoir encore plus dans les occasions⁽¹⁾.

Vos ordres sur la perception du droit de Consulat seront exécutés ici de la façon dont vous le voulez.

J'ai l'honneur d'être avec un respect infini, Messieurs, votre très-humble et très-obéissant serviteur. »

(1) *Lettre de M. de Maurepas à MM. les Échevins et Députés du Commerce de Marseille.*

Versailles, le 10 février 1741.

Le sieur de Jonville, Messieurs, — Chancelier et chargé des affaires du Consulat d'Alger m'a informé que la mésintelligence entre cette Régence et celle de Tunis paraissant être augmentée, et que, les Algériens n'étant pas en état de faire aucune entreprise par terre contre les Tunisiens, se disposaient à partir dans trois mois au plus tard avec nombre de brigantins pour aller bloquer Tunis, avec ordre de saisir de tous les bâtiments sans distinction de pavillon, chargés pour le compte des Tunisiens qui aborderont à la Goulette; le préjudice que recevrait le commerce par la prise d'un seul bâtiment français chargé pour Tunis étant infiniment plus grand que celui d'une interruption de commerce avec cette Régence, pendant le temps que les corsaires algériens seront à Goulette, attendu le danger où se trouverait la nation de Tunis d'être maltraitée ou de payer la valeur de cette prise, c'est à vous à prendre à ce sujet telle délibération que vous trouverez à propos.

Je suis, Messieurs, entièrement à vous,

Signé: MAUREPAS.

« Alger, le, 26 mars 1741.

MESSIEURS,

J'ai reçu les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire les 9, 14 et 15 février dernier ; j'ai passé en recette les 4345 pataques, 3 temins et 14 aspres, provenant en partie de ce qui a été retiré après le naufrage de la polacre la Thérèse, capitaine François Belhomme ; ainsi que les 1430 pataques, 3 temins et 14 aspres que j'avais restant de ce qui avait été pareillement retiré du naufrage de la polacre la Vierge de Secours, capitaine André Abeille, de la Ciotat, et le tout après que les dépenses concernant ces naufrages ont été prélevées ; mais j'ai cru devoir vous observer, Messieurs, que, pour ce qui regarde les avances que j'ai faites à l'occasion des dépenses auxquelles a donné lieu le naufrage du pinque la Vierge de la Garde, capitaine Jean-Baptiste Boubon, de Marseille.

J'ai, dans les effets sauvés de ce naufrage qui restent invendus entre mes mains, de quoi me rembourser de ces avances ; ce qui a fait que je ne les ai pas passées en dépense pour ne pas multiplier vos écritures et pour vous dispenser des demandes pour le remboursement.

Il est difficile, Messieurs, de faire connaître au Dey que les dépenses qui ont été faites à l'occasion de Mahmoud Bey à Marseille et pour son passage en cette ville le regardent au point de l'engager à en faire le remboursement ; j'ai vu dans le Dey, et dans les Puissances du Pays tant d'indifférence sur l'arrivée de ce Bey, et tant d'éloignement pour le payement du passage que, pour éviter un refus certain, et ne pas perdre le fruit de si grandes générosités, je me suis borné à les faire regarder comme faites par égard et en considération du Dey en qualité de protecteur des fils du feu Bey de Tunis ; et me suis

contenté de les faire ainsi valoir dans toutes les occasions, sans pourtant perdre de vue celles où il serait possible de retirer quelque chose.

Mahmoud Bey et son frère aîné se trouvent ici extrêmement obérés ; ils n'ont que des espérances, d'autant plus faibles qu'un rien les relève et qu'un autre rien les abat.

La peste s'est de nouveau rallumée par la communication des gens de Constantine, et de Mostagan, où ce mal a fait ravage ; c'est en partie ce qui empêche une détermination à l'égard de Tunis ; l'armement des vaisseaux est différé, et l'on ne s'aperçoit d'aucun autre mouvement.

Je presserai les armateurs du pinque algérien de rembourser les dépenses que son naufrage et les gens de son équipage ont occasionné aux Martigues, dès que vous m'aurez fait l'honneur de m'en envoyer l'état; je les en ai déjà comme prévenus, et c'est à cause de cela que le Caznadar et le Vikillargi, armateurs de ce pinque, m'ont parlé du paiement d'un esclave espagnol, qui, s'étant trouvé parmi les Maures qui furent mis en quarantaine après leur disgrâce, leur fut ôté (disent-ils) de force, et mis en liberté ; quoique je leur aie dit que la liberté était acquise à tout esclave qui avait le bonheur de mettra le pied aux terres de France par quelque accident que ce fut, et malgré les exemples que je leur ai cité d'ailleurs, ils prétendent qu'il aurait dû suivre ceux avec qui il naviguait en qualité d'esclave, et que, n'ayant pas fui, il devait être payé ; ils m'ont demandé cinq cents piastres, sur ce que le Reïs, à son arrivée, rapporté, qu'ayant voulu faire des difficultés pour relâcher cet esclave, il lui avait été dit que ce serait au Consul d'Alger à en accommoder le paiement.

Je me trouve malheureusement dans cette affaire en discussion avec les deux Puissances du pays les plus en crédit, et surtout avec le Caznadar, à qui tout obéit.

Les ménagements que je lui dois, rendront un peu difficile le succès de mes opérations pour le remboursement des dépenses faites à l'occasion du naufrage du pinque ; messieurs, je vous supplie d'être toujours persuadés que j'en serai tout occupé, et qu'il ne tiendra pas à mes fréquentes démarches que vous ne soyez entièrement satisfaits là-dessus, comme il est juste.

Le Caznadar, en me faisant remettre par le Reïs du pinque l'état ci-joint, certifié de l'interprète de la marine, de ce qui a été sauvé de ce bâtiment, et qui, n'a pu être transporté ici par la même occasion par laquelle il s'y est rendu, m'a chargé de vous écrire qu'il vous plut d'en faire faire une vente de la façon qui pourra être la plus avantageuse.

J'ai l'honneur d'être avec un respect infini, Messieurs,
— votre très-humble et très-obéissant serviteur. »

« Alger, le 11 mai 9744.

MESSIEURS,

Je n'ai encore reçu que la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 24 du mois dernier ; celle du 31 mars, ayant passé par les comptoirs de la Compagnie d'Afrique, pourrait bien ne me parvenir que tard.

J'exécuterai vos ordres, Messieurs, avec tous les ménagements qui paraissent convenir et que vous souhaitez par rapport aux dépenses faites à l'occasion de Mahmoud-Bey ; ce temps de peste, qui empêche que je n'agisse par moi-même toutes les fois que je le désirerais, rompt un peu mes mesures pour en venir à une fin ; les deux Beys, fils d'Assanben-Ali, qui sont les seuls desquels on pourrait espérer le remboursement de ses dépenses, se tiennent reclus dans leur

maison de campagne, et ne viennent en ville que rarement; encore est-ce en passant, à cause du danger où ils s'y trouveraient par rapport à la maladie qui est d'une extrême malignité.

Le Caznadar s'est rendu à vos raisons sans beaucoup de peine, dès que je lui en ai fait part ; je fus chez lui au sujet de son esclave Espagnol mis en liberté à Marseille, et obtins que sa prétention et celle du Vikillargi ne seraient plus renouvelées. Je jugeai à propos de ne lui point parler pour lors des dépenses faites à l'occasion du naufrage de son pinque, pour éviter toute proposition de compenser et pour ne pas retarder la cessation de toute poursuite sur le paiement de l'esclave.

Je travaillerai au remboursement de ces dépenses, dès que l'état m'en sera parvenu. J'ai déjà eu l'honneur de vous prévenir, Messieurs, des difficultés qui s'y rencontreront inmanquablement, et c'est d'autant plus le sentiment de chacun de nous ici, qu'il est presque sans exemple qu'on ait pu venir à bout de tirer de ces gens-cy ces sortes de paiement, lorsque, par quelque accident, ils ont donné lieu à des dépenses, tant dans les ports de France que dans ceux d'Angleterre.

Le Caznadar est aujourd'hui celui à qui je demanderai, étant le principal armateur du Pinque naufragé ; il est plus sensible aux générosités que personne, et porte également loin le ressentiment, lorsqu'on y manque ; c'est la toute puissance d'Alger ; le Dey s'appuie sur n lui, et n'est soutenu que par les moyens aisés que ce neveu a de détruire toute cabale, à la faveur de l'extrême attachement de la soldatesque à son égard.

Je ne prends la liberté de vous parler ainsi du caractère du Caznadar et de son crédit, que pour que vous ne soyez pas surpris des ménagements que j'ai pour lui ; il serait fâcheux de l'indisposer contre la nation par des demandes trop pressantes sur choses auxquelles il croit avoir satisfait en

partie, en marquant sa reconnaissance bien vivement en présence du Dey, et en différentes occasions ; je croirais même, Messieurs, si vous me permettez de le dire, que la place du Dey son oncle, qu'il n'est pas douteux qu'il n'occupe à la moindre révolution, exige de votre part cette considération ; qu'il ne paraisse pas dans l'état de dépenses à faire payer ici ; qu'il y ait une déduction déjà faite du produit de la vente des effets du pinque resté à Marseille que vous avez retenus.

Il me demanda ce qui avait été fait à l'égard de ces effets, lorsque je fus lui parler de l'esclave ; je lui fis réponse que vous aviez donné vos ordres pour qu'ils fussent vendus aux enchères publiques.

Il n'est question d'aucun mouvement contre Tunis quant à présent, et j'ai lieu de croire que les entreprises ci-devant projetées à ce sujet sont suspendues, au moins pour longtemps, si elles ne sont entièrement remises ; il est comme impossible à ce Gouvernement de prendre une résolution, tant que la maladie continuera, particulièrement du côté de Constantine ; le Bey qui y commande n'ose dire ni oui ni non assuré ; lorsqu'on lui parle d'aller contre Tunis, il répond seulement qu'il est prêt d'exécuter tel ordre qu'on lui donnera ; mais qu'il n'assurera rien sur le succès de l'entreprise, et, de cette façon, les choses en restent là.

L'armement des vaisseaux pour la course n'a pas lieu ; l'état dans lequel on les a trouvés en les carénant, joint à l'appréhension des Maltais qu'on a cru voir sur ces côtes, en est la cause.

J'ai l'honneur d'être avec un respect infini ; Messieurs,
— votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Je prends la liberté de vous recommander les lettres ci-jointes pour la Cour. »

« Alger, le 20 mai 1741.

MESSIEURS,

Le Dey et le Caznadar m'ont recommandé chacun une lettre qu'ils écrivent au Pacha de Tripoly, et qu'ils ont voulu faire passer par Marseille, n'y ayant pas espoir ici qu'il y ait d'occasions en droiture pour cette échelle, à cause des difficultés que le Pacha fait d'y recevoir les bâtimens qui ont patente brute ; il est intéressant que ces lettres arrivent bientôt à leur destination ; pour éviter qu'elles ne fussent trop longtemps aux infirmeries à Marseille, j'ai ôté le satin dont elles étaient enveloppées, et prié par une lettre messieurs les Intendants de la Santé de les retirer du capitaine Lardeïrol, et de vous les remettre; je vous supplie, Messieurs, de vouloir bien les faire passer à Tripoli par la voie la plus prompte, avec le paquet ci-joint à l'adresse de M. Gauthier.

J'ai l'honneur d'être avec un respect infini, Messieurs,
— votre très-humble et très-obéissant serviteur.

« Alger, le 24 mai 1741.

MESSIEURS,

Le capitaine d'une polacre Française, arrivée ces jours passés en ce port, m'a rapporté, qu'étant le 17 du mois dernier à Zoava, dépendance de Tripoly de Barbarie, où il chargeait du sel, le Capitaine Eydoux de Cassis l'aborda dans une chaloupe avec des gens de son équipage, et lui dit que, s'étant trouvé aux Sfacs de Tunis pour y laisser partie d'un chargement de marchandises, pour lequel il avait nolisé son vaisseau, le commandant du lieu, non seulement lui fit prendre ses canons et ses voiles, mais même, le retint à terre avec

ses officiers jusqu'au deuxième jour, qu'il arriva des ordres d'Ali-Pacha de saisir encore le gouvernail du navire ; que, craignant quelque traitement plus mauvais, sur l'avis qu'il en avait eu de son nolisataire, il profita de la permission qui lui fut donnée d'aller lui-même faire ôter le gouvernail, et, l'heure l'ayant servi dans son dessein de s'enfuir, il mit suffisamment de vivres dans sa chaloupe, s'y embarqua avec presque tout son équipage, et fit route pour Tripoly ; mais, le vent lui ayant manqué, il fut obligé de s'arrêter à Zoava, ajoutant qu'il avait laissé à bord du vaisseau, son second capitaine, un matelot et un mousse, qui auraient voulu courir les risques de quelque évènement que ce fut.

Le capitaine de la polacre m'a encore assuré avoir vu remettre en mer le capitaine Eydoux et son équipage dans la même chaloupe, conduite par un Maure du lieu, pilote, et qu'il les croyait arrivés heureusement à Tripoly.

J'informe par cette occasion Monseigneur le Comte de Maurepas de ce que je viens d'avoir l'honneur de vous écrire.

Les projets, de quelque espèce qu'ils soient, deviennent toujours plus incertains ; la maladie, qui continue avec augmentation, apporte même de l'impossibilité à les exécuter. Je serai exact à vous mander par toute voie, quels seront les partis que je verrai prendre à ce gouvernement par rapport à Tunis.

J'ai l'honneur d'être avec un respect infini, Messieurs,
— votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Permettez que j'ai, l'honneur de vous recommander les lettres ci-incluses. »

« Alger; le 4 juin 1741.

MESSIEURS,

Je n'ai reçu que hier les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire voie de la Calle en date des 20 et 31 mars dernier. Je profiterai de la première conjoncture qui sera favorable pour l'exécution des ordres que vous me donnez à l'égard des dépensés qu'ont occasionné à Marseille le relâche des deux chebeks et le naufrage du pinque algérien, avec ce qui regarde l'ancien Bey de Sousse.

J'ai fait le rachat du nommé François Durand, de Cornillan, diocèse de Beziers, et me suis servi pour cet effet de vos fonds, ainsi que vous l'aviez ordonné, le compte de ce rachat monte à cent cinq sequins Vénitiens et demi, et à deux piastres que j'ai donné à Durand pour des petits besoins extraordinaires pour sa route ; j'emploierai en dépenses ces 105 sequins Vénitiens et demi sur le pied de dix pataques, ainsi que j'en avais ci-devant fait recette. Ci-joint le compte du rachat de cet esclave, que je vous supplie, Messieurs, de communiquer au R. P. Commandeur de la Mercy. J'ai reçu les lettres à mon adresse qu'il vous a plu de m'envoyer; j'ai l'honneur de vous en remercier.

La peste est toujours dans le même état ici, et on ne s'aperçoit pas d'augmentation ni de diminution; cette maladie, qui, depuis un temps est comme fixée au nombre de 40 à 50 personnes qui meurent par jour, arrête tout mouvement contre Tunis, et y apporte même de l'impossibilité, de sorte qu'il y a tout lieu de croire que le Dey n'entreprendra rien qu'à la cessation de ce cruel mal.

Les nouvelles de Tunis, par rapport à notre nation, sont des plus effrayantes ; on m'écrit de Bône que les avis des 8

et 9 mai de Tunis même, sont que le Bey a « dessein d'envoyer ses galiotes à la côte ; qu'il a fait mettre à bas le bâton de pavillon de la maison consulaire de France, que le capitaine Fougasse⁽¹⁾, qui avait été arrêté par les corsaires Tunisiens et conduit à Porte Farine, était arrivé au Bardo avec les gens de son équipage, deux Chevaliers de Malte, deux Prêtres, deux fermes de Marseille, un Grand Prieur d'Allemagne et deux de ses domestiques ; mais que ces derniers étaient restés à Porto Farine, le grand Prieur y étant malade.

Que le capitaine Barcelon, commandant un vaisseau qui a été pris en même temps que le capitaine Fougasse et conduit à la Goulette, est actuellement au bagne de Ste-Croix avec son équipage, confondu avec les esclaves; que le Capitaine a eu la main coupée et trois coups de sabre sur la tête, son second tué d'un coup de pistolet et trois matelots dangereusement blessés, et tout cela exécuté après que les corsaires se sont rendus maîtres du vaisseau.

Il se trouve encore à Tunis l'équipage du patron Roman, commandant une tartane prise devant Livourne, étant à la pêche, et il y a actuellement huit bâtiments à la disposition du Bey, qui a menacé la nation de la hacher, pour peu que quelqu'un des Français tentât seulement de s'écarter. Des actes si violents ne peuvent qu'être suivis de bien fâcheux évènements j'ai crû, Messieurs, qu'il importait que, je vous donnasse les avis par cette voie, si celle de Bône venait à manquer.

J'ai l'honneur d'être avec un respect infini, Messieurs, votre très-humble et très-obéissant serviteur. »

(1) Le capitaine Fougasse était directeur de la Compagnie Royale d'Afrique ; c'est lui qui entraîna témérairement M. de Saurins à la malheureuse attaque de Tabarque, le 2 juillet 1742.

« Alger, le 10 juillet 1741.

MESSIEURS,

J'ai reçu les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire les 5^e et 7^e du mois dernier ; j'espère de vous rendre bientôt compte de mes opérations sur ce que vous m'ordonnez à l'égard des dépenses faites par Mahmoud Bey et pour la barque algérienne naufragée à Bouc.

L'armement des quatre galiotes que l'on a fait en ce port avec précipitation pour aller contre les corsaires tunisiens, a mis chacun dans l'agitation ; elles sont parties aujourd'hui, dans le dessein de les poursuivre jusqu'aux ports de Tunis ; cette résolution a été mise sur ce que ces corsaires tunisiens ont eu la témérité de venir sur ces côtes aux parages de Bône et de Gigery ; il a fallu pour équiper les galiotes plus promptement que le Dey ait promis aux soldats qui s'y sont embarqués, une augmentation de paye et deux sequins de gratification.

Ce gouvernement se porterait plus volontiers à faire la guerre aux Tunisiens par mer si l'on pouvait obtenir que ses bâtiments fussent à l'abri des courses des Maltais et des Napolitains dans l'étendue des côtes de ce Royaume et de celui de Tunis, et le Caznadar voudrait bien y aller par terre à la tête d'un camp ; mais le Dey paraît toujours fort indéterminé, à cause de la maladie qui continue et qui diminue toujours plus le nombre des soldats.

Trois chebeks, armés bien faiblement, et avec une peine infinie, sont partis pour la Course il y a huit jours ; ils ont tiré vers l'ouest.

Je désire être bientôt débarrassé des agrès et apparaux recouverts du naufrage du bâtiment du Capitaine Belhomme d'autant plus qu'ils souffrent du retardement d'être retirés et qu'ils périssent dans le magasin ; je les livrerai avec plaisir

à la personne qui viendra, munie de pouvoirs en forme.

J'ai l'honneur d'être avec un respect infini, Messieurs, votre très-humble et très-obéissant serviteur. »

« Alger, le 17 juillet 1741.

MESSIEURS,

Les galiotes, par un changement des plus inopinés qu'il y ait jamais eu, ont fait voile vers l'Orient au lieu d'aller contre les corsaires de Tunis, comme on a crû jusqu'au second jour après leur départ ; cet ordre fut donné au Raïs commandant, une heure avant qu'elles missent à la voile, sur ce qu'étant arrivé la veille un bâtiment suédois, les passagers dirent que les Galères de Malte étaient aux parages de Tunis, et en croisière devant ses portes.

J'ai l'honneur d'être avec le respect le plus infini, Messieurs, — votre très-humble et très-obéissant serviteur. »

« Alger, le 3 septembre 1741.

MESSIEURS,

J'ai reçu les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire les 26 juin et 9 août dernier.

Je n'ai pas moins de plaisir à vous annoncer que la peste a entièrement cessé en cette ville depuis une quinzaine de jours, que vous en aurez à l'apprendre et qu'il n'est plus question que de fort peu de chose dans le pays de Constantine ; cette maladie laisse par sa fin aux Concessions de la Compagnie une pleine facilité d'y faire maintenant le trafic

ordinaire des grains et des autres marchandises ; il ne s'agit plus que d'y faire de fréquentes expéditions ; je ne crois pas qu'on y doive craindre les corsaires Tunisiens, les Brigantins armés à Malte sous pavillon blanc devant avoir ordre de croiser de temps en temps aux parages de Bône et de la Calle; pour ce qui regarde le commerce du Levant, dès que les ports de Tunis sont bloqués, il y a lieu de croire que les bâtiments qui y vont et viennent sont hors de danger d'être pris.

Il serait à souhaiter que le Dey profitât du calme qui règne dans ses États, et que voyant renaître insensiblement ses forces, il sut les employer contre Ali-Pacha, dans la conjoncture favorable que lui offrent les armements qui ont été faits pour empêcher tout secours d'entrer à Tunis ; je fais ce que je puis pour l'engager à quelque mouvement, au moins par terre, ne voulant pas se mêler avec nous par mer; il est certain qu'il mettrait le Bey de Tunis dans l'impossibilité d'échapper à sa vengeance, s'il fesait marcher un camp de trois mille hommes seulement vers cette ville ; les troupes, qu'il n'aurait plus le moyen de solder par l'interruption du commerce qui lui retranche ses revenus, et les désertions certaines de ses soldats mécontents dans le camp des Algériens dès qu'ils paraîtraient aux environs de Tunis, le mettraient bientôt en proie à son ennemi, seraient cause de la délivrance d'un peuple qui se voit longtemps opprimé, et feraient remettre le commerce de cette Échelle sur un bon pied, surtout si le gouvernement tombait entre les mains des fils d'Hassen-ben-Ali.

Si le Dey accomplissait ses promesses, il y aurait tout à espérer au printemps prochain; mais quoiqu'il dise, bien des personnes, même les plus intéressées aux affaires de Tunis, et irritées contre Ali-Bey, pensent qu'il ne cherche qu'à gagner du temps, dans l'espérance que la France achèvera son entreprise par quelque acte violent; et que, quand même

cela ne l'arrêterait point, il ne voudrait jamais que le Caznadar, son neveu, que le Bey de Constantine demande à la tête du Camp, comme le plus capable de renverser les Tunisiens, sortit d'auprès de lui ; cette Puissance le soutient, sait détruire les cabales et prévenir les effets des mécontentements dont les Deys ont presque toujours été les victimes.

Les Napolitains ont pris Mahmet Raïs Ben Agy Moussa, Commandant une barque de dix huit canons.

Les chebeks, au nombre de quatre, sont repartis pour la Course, après avoir amené cinquante huit Portugais ou Espagnols qu'ils avaient pris vers les côtes d'Espagne et du Portugal sur différents bâtiments, qu'ils furent obligés d'abandonner à d'autres Corsaires plus forts qu'eux, qui leur donnèrent chasse ; le pillage fait par les équipages Algériens a été considérable ; un cinquième Chebek est parti avant les quatre autres. Le commerce de ce pays commence à se ressentir de la cessation de la peste ; l'Échelle est devenue avantageuse aux Caravaneurs⁽¹⁾ qui y sont attirés, autant par les douceurs qu'ils y trouvent, par rapport aux provisions de bouche, dont le Dey permet qu'ils se munissent abondamment, que par ce qu'ils y font des nolis très-avantageux.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, Messieurs, — votre très-humble et très-obéissant serviteur.»

« Alger, le 4 septembre 1741.

MESSIEURS,

Dans le naufrage de la tartane commandée par patron Boyer sur les côtes du Martigues, il y a dix à onze mois, il y

(1) Les vaisseaux de commerce avaient pris l'habitude de se réunir en groupes, qui prenaient le nom de caravanes, et qui obtenaient, en cas de besoin, l'escorte d'un vaisseau du Roi.

périt avec l'équipage (à l'exception de deux matelots) des passagers Maures qui s'y étaient embarqués à Sainte Croix de Barbarie, avec quantité de cires et de cuirs pour les aller vendre à Livourne ; comme la plupart de ces Maures sont Algériens, il se trouve ici des intéressés aux marchandises recouvrées du naufrage qui les réclament.

Le Dey y est pour cent sequins ; il a droit de déshérence sur une pareille somme, qu'un chaoux avait donnée à un de ces Maures Algériens en prêt pour la trafiquer en profit commun ; ce chaoux, qui aurait infailliblement réclamé la marchandise de ce Maure sauvée du naufrage, est mort en dernier lieu, et, par la loi du pays, le Dey se trouvant héritier de cet officier, qui n'avait point d'enfants, répète ce qui peut lui revenir de l'emploi en marchandises de ces cent sequins, après que la liquidation aura été faite des prétentions sur toutes celles retirées de ce naufrage, qui consistent en cuirs et en cire.

Le principal des intéressés au chargement de la tartane est un marchand Turc appelé Omer Moraly, qui est un grand crédit ici, et très-favorisé du gouvernement ; aussi est-ce d'ordre du Dey que j'ai l'honneur de vous en écrire, messieurs, après en avoir aussi écrit à M. le Lieutenant Général le 21 juin dernier, à qui j'envoyai un écrit que Omar Moraly m'apporta, fait par devant le Cadi ; cet écrit est une espèce d'obligation ou de contrat d'une somme de 729 piastres de ce pays, qu'il avait donné au nommé Mahmet, Algérien, qui, ainsi que les autres, a eu le malheur de périr.

Permettez-moi, Messieurs, de vous prévenir que s'il s'est trouvé des balles dans ce recouvrement encore entières sans numéros et sans marques ; il y a toute apparence que ce sont celles des Maures, n'y ayant qu'eux qui manquent à cette formalité.

Je vous supplie, Messieurs, de vouloir bien m'attirer une réponse de Monsieur le Lieutenant Général de l'Amirauté

sur le recouvrement de ces effets et de la liquidation qui en aura été faite ; je désirerais fort qu'il y eut quelque chose qui regardât le Dey et Omar Moraly ; je pourrais, en le leur remettant, faire valoir ce service, et en tirer des avantages pour nos navigateurs.

J'ai l'honneur d'être avec un respect profond, Messieurs, — votre très-humble et très-obéissant serviteur. »

« Alger, le 19 septembre 1741.

MESSIEURS,

Les intéressés aux effets recouvrés du naufrage en ce port de la polacre la Réale, que commandait le capitaine Abeille, de la Ciotat, ayant transmis les pouvoirs à messieurs Martineng père et fils, par un écrit que ces derniers m'ont envoyé en bonne forme, et ces messieurs m'ayant en même temps écrit de vendre les effets, j'y ai procédé ainsi que vous le verrez par l'état que j'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint, qui monte à la somme de deux mille cent vingt-trois pataques et trois temins, toute dépense payée. Comme messieurs Martineng désirent que ces fonds leur soit remis avec ce qui vous reste des 1,430 pataques et 2 temins du premier état, et que je passais en recette dans son temps, je vous supplie de le leur faire compter en sequins vénitiens sur le pied de dix pataques l'un, ou, comme vous jugerez à propos, et de retirer de leur part un acquit des deux sommes ; cette décharge que j'espère que voudrez bien m'envoyer me suffira et je passerai en recette ladite somme de 2,133 pataques et 3 temins ainsi que je le fis des 1,430 et 2 temins dans mon compte du premier quartier de cette année.

Si vous pensez, Messieurs, que je me trouve par là trop abondamment pourvu de fonds pour les paiements à faire ici à votre charge, vous pouvez faire payer par le trésorier de la compagnie Royale d’Afrique cette somme ; je lui en tiendrai compte dans le paiement des redevances à faire au Dey. J’ai l’honneur de vous remettre ci-joint un état du peu d’effets qui ont été sauvés dans les différentes fois qu’on a plongé. Je ne sais à qui ils peuvent appartenir, et surtout lequel des trois bâtiments avait les paras qui ont été tirés de l’eau dans une bourse de soie de couleur verte.

Le froid, et un temps qui a empêché les Maures plongeurs de retirer ce qui reste au fond de la mer de ces bâtiments, la peste revenue ensuite, qui les a ou tués ou fait retirer en campagne, et enfin le gros vaisseau du Beylic qui, dans la même place où les Français périrent, tient sous lui canon et autres effets, sont cause d’un si petit recouvrement ; il est fâcheux que tant d’évènements à la fois aient été contraires à un plus considérable ; j’espère cependant trouver, aujourd’hui que la maladie a cessée, des nouveaux plongeurs que je ferai aider des équipages des bâtiments français, lorsqu’il y en aura dans le port qui n’auront pas trop d’occupations.

J’avais crû que le nombre des capitaines qui se sont trouvés en ce port, aurait favorisé la vente des effets recouvrés du naufrage du pinque la Vierge de la Garde, capitaine Bonbon, et qu’il avait fallu profiter de cette conjecture pour empêcher les entiers dépérissements, tant dans un magasin, que sur le port ; mais, parmi les acheteurs, il ne s’en point trouvé qui aient voulu de la mâture et des ancres à cause de l’embarras, et les gens du pays même, munis trop abondamment de ces sortes d’effets, n’ont pas daigné seulement les regarder, de sorte qu’il conviendrait que les propriétaires de ce pinque en fussent prévenus, pour qu’ils prissent des mesures pour en faire une fin.

Les dépenses que le naufrage de ce Pinque a occasionnées sont payées à dix pataques près, ainsi que vous le verrez, messieurs, par l'état de vente que j'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint.

Les armements que ces corsaires ci ont faits leur ont réussi ; trois chebecs ont amené depuis six jours un pinque Portugais, qui était parti de Gibraltar pour aller à Lagos, et un vaisseau Gersoïis revenant des Îles de Canaries; ils y ont fait 56 esclaves, parmi lesquels se trouve le capitaine André Truc, de Cassis, qui commandait le pinque depuis une année avec pavillon Portugais ; ces prises et la maladie cessée vont donner lieu à de nouveaux armements, dont j'ai l'honneur de vous prévenir, pour que nos navigateurs se tiennent sur leurs gardes ; il est factieux, qu'au mépris de l'Ordonnance, il y ait des Français qui se livrent au service de l'étranger, et qu'ils s'exposent à tomber dans l'esclavage ainsi qu'il est arrivé au capitaine Truc ; il y en a aussi qui, se flattant de n'avoir pas de factieuses rencontres, se mettent de passage sous ces pavillons ennemis des Barbaresques, sans passeports qui justifient le lieu de leur naissance et qu'ils sont régnicoles ; ils donnent lieu par là à des réclamations qui, étant presque toujours inutiles, altèrent la bonne intelligence dans laquelle on voudrait être avec ces gens ci.

Le Bey de Constantine a expédié un exprès au Dey pour l'informer que Sidi Younès, fils d'Ali-Pacha, s'était emparé par ses ruses ordinaires du château du Cap Nègre, qu'il y avait une garnison de trente hommes, et qu'il avait fait conduire à Tunis les Français qui y étaient ; cette nouvelle et ses circonstances ne m'ont pas encore été écrites par les agents de Bône et de la Calle ; Je vous rendrai compte, Messieurs, des particularités qui ont accompagné cet acte de violence, dès que je les aurai apprises.

Le Capigy, qu'on attendait de la Porte, est arrivé à Bône;

il y est retenu par les vents contraires ; il a touché à Tunis ; on présume qu'il a des ordres au sujet des affaires pressantes.

Le Dey et les Puissances du pays sont bien sensibles aux présents de châtaignes et d'anchois ; si vous jugez à propos d'en envoyer de belles dans son temps, il me serait aisé de le leur rendre bien agréable et de leur faire valoir.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, Messieurs, — votre très-humble et très-obéissant serviteur.»

« Alger, le 24 octobre 1741.

MESSIEURS,

Le paquet ci -joint contient des lettres de conséquence des Puissances de ce pays à l'adresse du sieur Franco de Livourne. Je vous supplie de vouloir bien le lui faire parvenir par la plus prompte occasion, même par la poste.

J'ai l'honneur d'être avec un respect profond, Messieurs, — votre très-humble et très-obéissant serviteur. »

« Alger, le 22 décembre 1741.

MESSIEURS,

J'ai eu l'honneur de vous écrire par voie de La Calle, il y a 5 jours, le factieux état de nos affaires dans cette Échelle ; comme cette voie est aujourd'hui incertaine par le dérangement qui y est depuis les ordres que le Dey a donnés, je vous rendrai le même compte dans presque toutes mes lettres et

jusqu'à ce que je vous sache bien informés de tout ce qui s'est passé il y a 24 jours.

Deux chebeks de cette ville, ayant été jetés par les mauvais temps sur les côtes de France, entrèrent dans la rade de Toulon le mois d'octobre dernier, où, après vingt jours que Monsieur l'Intendant les eut détenus, ils eurent la permission de partir, en même temps que la Frégate du Roy le Zéphir mettait à la voile ; mais un d'eux, se confiant à ce qu'il lui semblait n'avoir rien à craindre, étant sur la côte de France, presque à terre et à la vue de la Frégate, allait faire sa route, lorsqu'à peine paraissant au cap de Sicié, il fut attaqué par une galère d'Espagne et poursuivi jusqu'au port, ce qui obligea quelques-uns des Turcs de se jeter dans les chaloupes, et d'autres de se mettre à la nage pour prendre terre et éviter d'être pris ; mais le chebek, voyant qu'il ne pouvait résister, se laissa enlever par la galère auprès du port même, sans tirer un coup de fusil, le Rais présumant bien qu'il serait réclamé par Monsieur l'Intendant, parce qu'il était vrai que cet acte était contraire au traité qui, défendant aux Algériens de faire des prises d'Espagnols ou d'autres de leurs ennemis qu'à trente milles au large, il fallait par la même raison que les Algériens ne pussent être pris qu'à cette distance de terre de France.

Les soldats Turcs, pris et mis sur la galère d'Espagne, écrivirent au Dey par le second chebek, qui arriva quinze jours après, la lettre fut lue publiquement et elle contenait qu'après avoir été détenus à Toulon fort longtemps sous différents prétextes, et n'y avoir reçu que toute sorte de mauvais traitements, on les avait forcés de partir pour les livrer à la galère d'Espagne, qui, ayant eu des avis secrets de Toulon, s'était venue tenir aux aguets sous le cap Sicié, et, qu'après cette noire trahison, la galère les ayant conduit à Toulon, ils avaient été l'opprobre de la populace, qui leur avait craché au visage, jeté des pierres et maudit leur loi ; ce

traitement, qui fut également confirmé par ceux qui avaient pris terre et qui sont venus avec ce second chebek, dont le Raïs ne fut pas le moindre à parler contre l'Intendant de Toulon, ce traitement, dis-je, ayant mis le Dey dans une colère extrême, il fit sur le champ ôter le gouvernail à sept de nos bâtiments qui se sont malheureusement trouvés dans le port, et le lendemain matin ayant fait enchaîner les équipages de deux à deux, il se fit amener M. le Vicaire et ses deux confrères, auxquels ayant demandé s'ils étaient Français, et ces Messieurs répondirent oui ; il les envoya enchaînés au bague des esclaves ; ce qui m'obligea à lui aller faire tout aussitôt des représentations et à le supplier de changer cette violente disposition jusqu'à ce que le Ministre eut pu être informé des plaintes qui lui avaient été portées ; mais, bien loin de m'écouter, il me fit saisir par des chaouchs, qui m'entraînèrent au même bague, où on me mit au pied d'une façon très ignominieuse une pesante chaîne, terminée par un billot du poids de cent livres. Il fit ensuite écrire au Bey de Constantine d'arrêter les bâtiments français qui se trouveraient aux Concessions de la Compagnie d'Afrique, les matelots, les agents et tous les employés, en attendant la restitution du chebek, celle des 90 Turcs ou Maures de son équipage, les armes et munitions, même les plus petites bagatelles de leurs hardes, et, avec cela, le prix de onze chrétiens esclaves qui étaient sur ce chebek lorsqu'il a été pris, et de chacun desquels il prétend au moins 500 piastres.

Ce qui détermina encore plutôt le Dey à en agir de la sorte, ce fut la façon dont les Grands Écrivains lui expliquèrent l'article du traité, qui fut la même dont les Reïs des chebeks l'avaient entendu, et aussi les plaintes de ses soldats, pris par la galère à la vue des forteresses de Toulon dans la rade et même de la frégate du Roy.

Ce ne sera que par la restitution du chebek et de toutes

ses appartenances que l'on pourra raccommo-der cette affaire ci ; s'il n'arrive bientôt, le Dey est résolu de faire la guerre, et, pour se déterminer à ce dernier parti d'une manière qui ne passe point pour inconsidérée, il a cru devoir suspendre l'armement de ses bâtimens corsaires jusqu'à ce qu'il ait reçu quelques nouvelles sur la restitution du chebek, et de pouvoir juger quelles sont les intentions du Ministre et celles du Roy.

L'intérêt du commerce de la place de Marseille et celui de la nouvelle Compagnie d'Afrique demandent qu'on ne diffère pas de faire une réponse qui puisse rassurer le Dey et le satisfaire ; il a juré à notre égard de ne nous point faire de grâce, si la restitution de ce chebek n'est pas entière et extrêmement prompte ; il ne veut écouter personne sur cette affaire, et ne se relâche en rien du traitement qu'il nous fait ; le Truchement a été disgracié pour avoir voulu prendre trop à cœur nos intérêts et faire des représentations. Je ne doute point que vous ne preniez quelques mesures pour empêcher que cette affaire n'ait de plus fâcheuses suites, et que le Ministre, de son côté, ne fasse venir ici un bâtiment du Roy, au plutôt, avec un interprète, au cas d'une négociation de conséquence.

Le Commandant de la frégate du Roy le Zéphir s'étant fait remettre les passeports du Raïs du chebec qui a échappé à la galère et qu'il a escorté jusqu'à la hauteur de Mahon, a aggravé l'affaire par la détention de ces passeports, dont le Reïs s'est beaucoup plaint, n quoiqu'il soit aisé de croire que c'est pour bonne raison qu'il les avait gardés.

J'ai l'honneur d'être avec un respect infini, Messieurs, votre très-humble et très-obéissant serviteur. »

« Le 27 décembre 1741,

C'est aujourd'hui le troisième jour de notre esclavage :

le Dey est toujours obstiné à attendre le chebek « pour montrer quelque considération à notre égard. »

Alger, le 45 janvier 1742 (résumé).

MESSIEURS,

M. de Jonville envoie à MM. de la Chambre de commerce la rectification de son compte du dernier quartier de 1741 ; il s'excuse de l'erreur sur ce qu'étant au bague au moment où il a établi son compte, il lui a manqué quelques-unes des pièces indispensables. Il prie la Chambre d'approuver deux dépenses qu'il a été forcé de faire ; l'une de 105 pataques employées en achat de châtaignes pour le Dey, et l'autre (dont il ne donne pas le chiffre), est un petit présent au gardien du bague, pour le bien disposer en faveur des esclaves.

« Alger, le 30 janvier 1742.

MESSIEURS,

J'ai reçu les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire les 9 décembre, 16 et 19 de ce mois, par un vaisseau Hollandais, arrivé en cinq jours de Marseille, et que j'ai fait repartir pour vous porter les nouvelles de ce qui s'est passé ici depuis mes dernières dépêches. Je presse le capitaine de ce vaisseau de mettre à la voile pour qu'il puisse encore être à Marseille avant le départ du capitaine Coste pour ici, qui ne rétablirait pas les choses, s'il n'apportait pas des satisfactions complètes, et s'il n'était précédé du chebek et des Turcs.

Il est étonnant que le Dey ait ses préventions sur cette affaire gravées si avant dans son esprit, qu'il traite de fausseté

tout ce qu'on lui peut dire; j'ai beau vouloir lui représenter combien le Reïs avait eu tort, et que, bien loin qu'on eut voulu le livrer aux galères d'Espagne, comme on le lui avait rapporté, on avait eu dessein d'empêcher qu'il n'en fut pris ; il n'entendit pas cela ; il y a Une certaine opiniâtreté de sentiments chez lui et un entêtement, dans lesquels quelques personnes ennemies de notre nation l'entretiennent si bien, qu'il n'est pas possible de se faire écouter; il prend feu d'abord qu'on lui parle de cette affaire, et, comme il n'écoute personne, et qu'il traite de chrétiens (injure selon lui) ceux qui pourraient dire quelque chose de favorable, on baisse la tête et on se force à un profond silence.

L'élargissement de Monsieur de Salve à Bône et la liberté de son commerce est tout ce que j'ai obtenu, sur l'assurance que je lui ai donné du retour de son chebek avec les gens de son équipage ; celui de Messieurs les Missionnaires est venu après à force de prières ; mais nos autres pauvres Français sont toujours dans le même état, et le seront jusqu'à ce que le chebek paraisse avec ses Turcs ; bien plus, Messieurs, il faut 500 piastres pour chacun des onze chrétiens Génois que ce chebek avait pris, et qui furent mis en liberté dans cette affaire ; le Dey l'entend ainsi, et veut que je vous l'écrive ; qu'autrement il retiendra onze des Français qui composent les équipages des six bâtiments détenus dans le port ; j'espère que vous trouverez des moyens pour ajuster ce reste d'affaire, et que vous voudrez bien rendre complète la restitution du chebek pour ne laisser rien qui rallume un feu semblable à celui que nous avons vu ; j'ai répondu sur ma tête qu'il aurait lieu d'être, content, qu'on était ses amis en France; qu'il l'avait bien pu connaître par les bons traitements faits au pinque naufragé et au chebek qui avait relâché à Marseille, et que, si les Turcs avaient mis pied à terre comme

il lui avait été dit, ils auraient été libres par le droit que portent les terres de France ; ou, s'ils n'eussent point été tirés du chebek, on ne les eut point conduits en Espagne.

Toutes ces choses, Messieurs, n'ont point été capables de le faire revenir en notre faveur ; il faut le chebek, ses appartenances, les Turcs et ce qu'il demande des chrétiens ; soyez persuadés que je ferai de mon mieux pour le faire revenir de la somme exorbitante qu'il demande. Il craint tout de la lenteur de la Cour d'Espagne et même de celle de ses officiers à exécuter ses ordres ; on lui a inspiré de la défiance sur le retour de ses gens, ce qui lui fait toujours dire qu'il croira ce que je lui en ai dit lorsqu'il verra ses Turcs arrivés avec de bons traitements et le chebek équipé comme il l'était.

Le Dey est dans le sentiment aujourd'hui d'envoyer contre Ali Bey un camp pour Constantine ; je ne sais s'il y persistera demain ; la paix avait presque été conclue par l'entremise du Consul de Suède, à la faveur des cent mille sequins qui furent offerts pour cet effet ; mais les conditions qu'y apportait Ali Bey étaient trop inhumaines pour qu'on y donnât les mains de ce côté ci ; Ali Bey demandait les têtes des fils d'Hassan ben Ali.

Voici, Messieurs, les certificats les plus authentiques que j'ai pu avoir sujet de la santé qui règne en cette ville ; nous avons appris que la maladie était encore du côté de Tremessen, mais très faible ; j'enverrai à Messieurs des concessions de la Compagnie Royale d'Afrique l'extrait de l'article de votre lettre à ce sujet et de celle du ministre, pour que, de leur côté, ils vous envoient les éclaircissements que vous souhaitez.

J'ai distribué les présents que vous m'avez envoyés un peu plus abondamment qu'à l'ordinaire, parce qu'il m'a fallu reconnaître les offices des uns et arrêter la malice des

autres ; je vous supplie, Messieurs, de vouloir bien recevoir de Monsieur Jordan, lieutenant de l'amirauté, le produit de la vente des effets recouvrés du naufrage du pinque la Thérèze, capitaine Boyer, appartenant en partie au Dey et en partie à Omer Moraly, que j'ai prié de vous le remettre, suivant les ordres que j'en ai pour ces personnes intéressées audit recouvrement.

J'ai l'honneur d'être avec un respect infini, Messieurs, votre très-humble et très-obéissant serviteur. »

« Du 81 janvier 1742.

Ayant jugé à propos aujourd'hui de faire une visite au Dey pour me mettre mieux au fait de ses intentions, je l'ai trouvé extrêmement radouci, et, lui voyant d'assez bonnes dispositions, j'en ai profité pour lui parler en faveur de nos Français ; l'effet de cette démarche a été qu'il a envoyé ordre aussitôt au Caïd de Bugie de faire venir la tartane française qui y est détenue, avec des bois de construction dont on l'avait chargée de force, mais qu'il ne voulait pas qu'elle apportât que de gré, auquel cas le volis lui serait payé à son arrivée en ce port ; et, s'adressant à moi, dans le temps qu'il ordonnait de faire la lettre, il me dit d'écrire au capitaine qu'il ne recevrait ici aucun mauvais traitement ; on m'a fait connaître ensuite qu'il était dans le dessein de renvoyer tous les Français à leur bord, dès que le vaisseau Hollandais serait parti, parce qu'il croit que c'est le moyen de faire revenir plus promptement ses gens que d'écrire qu'on retient les Français à la chaîne ; du moins il y a des gens qui le lui inspirent, et aussi que la prise du chebek n'a été qu'un jeu joué pour avoir les onze chrétiens que ce bâtiment avait enlevé sur une barque Génoise ; il est fâcheux de ne pouvoir

détourner le venin que répandent certaines langues.

Le Dey m'a encore parlé dans cette visite du prix de ces onze chrétiens, et, qu'à ce défaut il y avait parmi les équipages Français de bons charpentiers et calfats qu'il retiendrait. J'ai répondu que j'espérais qu'il n'en viendrait pas là, et que vous feriez ; messieurs, des efforts pour le rendre entièrement content et que notre nation lui prouverait toujours combien elle était sa sincère amie.

Le Dey a cru devoir régler sa conduite en cette occasion sur des anciens exemples et de prétendues tromperies de notre part qu'il cite tous les jours ; il appréhende d'être la dupe de nos promesses ; c'est par rapport à tout cela qu'il est si obstiné et qu'il élude de se laisser convaincre de sa fausse prévention à l'égard de Monsieur l'Intendant de Toulon.

J'ai l'honneur d'être avec un respect toujours infini, Messieurs, — votre très humble et très obéissant serviteur. »

«Alger, le 1 février 1742.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous remettre ci-joint les certificats de Messieurs les Consuls et des Prêtres, Vicaires et administrateurs, regardant la santé ; elle est, très bonne ici, mais du côté de Tremessin, à des endroits qui ont communication avec ladite ville, il y a encore quelque reste de peste ; mais c'est si peu de chose que j'espère de vous donner par première occasion des nouvelles d'une entière et parfaite fin ; c'est à quoi je ne manquerai pas, la chose me paraissant de grande importance.

J'ai l'honneur d'être avec beaucoup de respect, Mes-

sieurs, — votre très humble et très-obéissant serviteur.»

« Alger, le 5 février 1742.

MESSIEURS,

Je désire fort que le vaisseau hollandais qui est reparti par un assez beau temps avec mes dépêches du premier de ce mois arrive bientôt à Marseille ; vous apprendrez, Messieurs, combien il est important que le chebek revienne au plutôt avec son équipage. J'aurai l'honneur de vous dire encore que des ennemis de notre nation et aussi des personnes qui ne profitent que dans les troubles ne cessent de mettre des doutes dans l'esprit du Dey, sur les assurances que je lui ai données du retour de ses soldats, pour lequel même je me suis rendu garant.

Vous jugerez, Messieurs, par ce qui est déjà arrivé, ce qui en serait si ces doutes étaient confirmés par un trop long retardement du renvoi du chebek ; nos Français sont toujours dans le même état, si ce n'est qu'ils portent presque tous les chaires en particulier.

Monsieur de Salve a écrit à Monsieur l'Agent du Collo qu'on armait douze galiotes à Bizerte ; j'en ai fait part au Dey.

J'ai lieu de croire qu'on fera ici un armement pour la côte au retour des chebeks qui sont en course ; j'aurai l'honneur de vous faire part des mouvements qu'il y aura à ce sujet par toutes voies ; je vous supplie de prévenir nos bâtiments corsaires d'user avec eux de ménagements et de politesses lorsqu'ils se rencontreront, d'autant plus que le même objet est le sujet de leurs courses, à ce que je crois. Le Dey compte employer des pavillons amis pour envoyer en Levant

faire des recrues; on prépare pour cet effet les munitions de bouche.

Le capitaine Gaudran, commandant une tartane, qui avait été détenu à Bugie, a été conduit en ce port par des soldats de la garnison du lieu; à son arrivée, on lui a ôté le gouvernail et on l'a mis au rang des autres ; mais on lui a laissé son équipage à bord, auquel on a défendu seulement de mettre pied à terre.

J'ai l'honneur d'être très-respectueusement, Messieurs, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien faire part à Messieurs les Directeurs de la Compagnie d'Afrique de l'armement qui se fait à Bizerte.»

« Alger, le 24 mars 1742.

MESSIEURS,

Je me trouve plus intrigué que jamais ; le Dey est très-mécontent, la Taïffe impatientée et nos ennemis sont multipliés à cause du retardement du chebek et de quelques lettres venues d'Italie de la part des Maures de cet équipage qui se plaignent de leur esclavage ; je n'ai pas un sol pour les dépenses de l'Échelle et pour subvenir à celles qu'occasionnent les équipages Français à la chaîne, et je suis, par dessus cela, dans une appréhension bien fondée d'un plus grand dérangement de nos affaires, si, dans la fin de la semaine prochaine, ce bâtiment n'arrive pas, comme vous me l'aviez fait espérer. Les capitaines Reboul et Causse voient s'apprêter contre eux ce qu'il craignaient, et on me menace moi-même de me faire porter la peine des mensonges dont on me taxe à l'égard des promesses et des assurances que j'avais données sur le prompt renvoi du chebek, dont j'ai répondu sur ma tête, en conséquence des lettres que vous m'aviez fait

l'honneur de m'écrire; surtout le 13 du mois dernier ; peut-être, Messieurs, que cette lenteur ne provient que de la confiance que vous avez en ce qui a été écrit par Monseigneur le comte de Maurepas ; permettez que je vous désabuse, et que je vous dise que le Dey ne s'arrête et n'en croit que les effets et nullement les promesses.

Il dit dans un temps qu'il ne relâcherait point les bâtiments français que le chebek ne fut de retour ; aujourd'hui il parle sur un ton plus haut ; au cas qu'il ne le voie pas bientôt, vous pouvez bien imaginer ce qui en sera.

J'ai aussi l'honneur d'écrire à M. Pignon à ce sujet.

Il serait à souhaiter que nous apprissions par quelque voie l'entière délivrance des Maures, et que des lettres de leur part la confirmassent, pour pouvoir détourner les coups que nous portent nos ennemis et particulièrement les Consuls d'Angleterre et de Suède, qui jettent les yeux sur la Compagnie, en cas d'une rupture qu'ils ne désirent pas moins que quelques Reïs, et de ces personnes qui profitent toujours dans les troubles et les agitations.

J'ai l'honneur d'être, avec un respect infini, Messieurs, votre très-humble et très-obéissant serviteur. »

« Alger, le 4 avril 1742.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint mon compte du second quartier de cette année ; la dépense y excède la recette de 5347 pataques et 6 temins, et c'est parce que j'ai tiré de la Caisse 5293 pataques quatre temins, pour subvenir au paiement des lismes⁽¹⁾ de la Compagnie d'Afrique, ainsi que

(1) C'est-à-dire : des redevances imposées à cette Compagnie.

j'ai eu l'honneur de vous prévenir, n'ayant point trouvé à fournir lettre de change sur elle, par rapport à la suspension de notre commerce depuis quatre mois.

Il est fâcheux que ce n'ait pas seulement été en cela qu'ait consisté le malheur que nous a attiré la prise du Chebek ; je vois avec une douleur inexprimable que les assurances que j'ai données que ce bâtiment serait rendu n'ont pu changer ni diminuer les peines des pauvres équipages de sept bâtiments Français, détenus dans les fers, et employés aux travaux pénibles des charrettes de la marine, à cause du serment que le Dey fit à ce sujet. Touché de leur état, bien plus que ne l'ont été les capitaines qu'on a laissé tranquilles dans leur bord, je leur ai fait fournir continuellement des vivres dans le bague par les taverniers ; sans quoi, ils auraient infailliblement succombé sous le poids des chaînes et aux grands travaux, et cette dépense a monté 3315 pataques et 6 temins ; les capitaines m'ont écrit là dessus, lorsque j'étais au bague, qu'ils étaient hors d'état de fournir à cette dépense ; j'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint copie de leur lettre et de l'état des quatre mois que ces équipages sont à la chaîne ; en attendant, qu'étant mis en liberté, j'en puisse faire un général que Mr le Vicaire signera, en conséquence de la connaissance qu'il a de ces dépenses.

J'ai fait aussi des donatives en drap, et elles n'ont pas été inutiles, puisqu'elles ont servi à adoucir les uns ; à arrêter la malice des autres, et à les faire parler en notre faveur ; j'espère que vous ne les désapprouverez pas.

Comme je n'avais pas crû que cette affaire du chebek traînât si fort en longueur, j'avais eu l'honneur de vous écrire que je n'avais pas sitôt besoin de fonds ; j'espère que vous voudrez bien m'en faire tenir par la première occasion, pour acquitter mes dettes et payer les dépenses de l'Échelle qui se présenteront.

Monseigneur le comte de Maurepas m'a fait l'honneur de m'écrire que le prix des esclaves pris sur le chebec algérien, serait payé ; je me flatte que le fonds qui sera aussi nécessaire, pour cela viendra tout à la fois.

Le projet contre Tunis n'a point lieu à cause du retardement du chebek, et de cette affaire, dont on attend l'entière décision. J'en suis fâché, et aussi contre ce qui en est la cause.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, Messieurs, — Votre très-humble et très-obéissant serviteur. »

« Alger, le 13 avril 1742.

MESSIEURS,

Je vois avec plaisir par les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 31 du mois dernier qu'il n'y a pas à douter que le chebek et son équipage n'arrivent bientôt ; le temps presse, je vous assure ; vous aurez bien pu le connaître par mes précédentes lettres ; aussi suis-je persuadé que vous aurez fait de nouvelles instances pour la restitution de ces Algériens auprès de l'Infant d'Espagne, et que vous les aurez obtenus ; j'en ai prévenu le Dey qui en a paru satisfait, pourvu que l'effet se rapporte à ma parole. Je ne vous cacherais point, Messieurs, que s'il en était autrement, les affaires deviendraient bien mauvaises.

On n'est nullement inquiet ici sur les armements qu'Ali Bey a ordonné à Bizerte ; le moindre mouvement qu'il ferait sur les terres de ce Royaume éloignerait trop la paix qu'il désire et pour, laquelle il travaille ; il a fait dire au Dey qu'il espérait qu'ils se joindraient ensemble contre nous, ayant su ce qui s'était passé à l'égard du chebek.

J'aurai l'honneur de répondre par une autre occasion à Messieurs de la Compagnie sur cette différence de 2066 pataques et 7 temins dont je vous serais encore débiteur, mais que cependant j'ai employée en dépense dans leur compte et qu'ils auront à vous rembourser, puis qu'étant jointe à celle de 3226 pataques et 5 temins elle fait 5293 et 4 dont j'étais débiteur dans mon compte du dernier quartier à la chambre et dont je me suis servi pour les redevances de la Compagnie ; je m'étais trompé en y travaillant au bague. Je passerai en recette dans mon compte du second quartier de cette année les 100 pataques d'erreur et qui étaient employées de moins en la recette.

Soyez bien persuadé que je n'abuserai pas de la liberté, que vous voulez bien me donner de faire des présents dans les occasions où ils seront nécessaires ; je n'en ferai que lorsqu'ils me paraîtront indispensables et qu'ils pourront tourner à compte à la nation. J'ai l'honneur d'être, etc. »

« Alger, le 14 mai 1742.

MESSIEURS,

Quelque pleine d'espérances que soit la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 27 du mois dernier par le capitaine Chave, arrivé dans ce port en huit jours, le Dey y est d'autant moins sensible qu'il ne voit pas qu'elles soient suivies de leurs effets. Nous sommes trop avancés aujourd'hui, et les vents qui ont régné ont été trop favorables à la frégate du Roy et au chebek, pour qu'il ne croie pas qu'il y a dans ce retardement quelque chose de caché, et des contrariétés aux promesses que je lui ai toujours faites, que la France son amie lui rendrait ses gens et son chebek. Cinq

bâtiments, venus sous la bonne foi et en dernier lieu le pinque du capitaine Chave, chargé de marchandises, n'ont pas été capables de détruire ses soupçons contre nous ; et, comme il y persiste, il laisse à la chaîne les équipages des sept premiers, et a même dit qu'il traiterait de même ceux des autres et tout ce qu'il y a ici de Français, si le chebek n'arrivait pas dans huit à dix jours au plus.

J'ai crû devoir, Messieurs, engager le capitaine d'un bâtiment génois qui se destinait pour son pays, à relâcher à Toulon pour y laisser cette dépêche, et vous prévenir de la nécessité qu'il y a de prendre des mesures pour que ce chebek arrive au plutôt sûrement, si la frégate du Roy n'a pu l'amener, soit à cause des escadres anglaises, que nous savons être sur les côtes de Provence à mauvaise intention, soit à cause d'autres inconvénients qui apparemment se sont rencontrés pour différer l'arrivée de ces Algériens. Je joins ici une obligation de ce capitaine d'aller en droiture à Toulon, au moyen de quoi j'ai convenu avec lui que vous auriez la bonté de lui faire payer cent livres pour s'être détourné de sa route.

M. D'Evans ne fera pas une belle entrée dans cette ville, s'il ne s'y présente avec les donatives d'usage, et je crains fort que ce défaut ne lui indispose bien des gens, et que le tout ne rejaillisse sur la nation. Je ferai de mon mieux pour le faire excuser, du moins des principales puissances, et je le servirai avec zèle à tous égards en tout ce qui pourra dépendre de moi pour le service et le bien du commerce.

La peste est malheureusement rallumée ; cette maladie, à laquelle les équipages aux bagnes sont fort exposés m'inquiète beaucoup, par rapport aux suites. On ne doute point que la paix entre cette Régence et la République de Tunis ne soit bientôt conclue ; le Bey de Constantine, qui est parti d'ici aujourd'hui pour se rendre à sa Province, y travaille vivement; le retardement du chebek a seul donné

lieu à cette démarche ; le troisième fils d'Hassan ben Ali est venu ici joindre ses deux frères ; mais il s'en retournera.

J'ai l'honneur d'être. »

Alger, le 10 juillet 1742 (résumé).

Après avoir envoyé divers comptes de commerce, M. de Jonville termine sa lettre ainsi qu'il suit :

« Le Dey a dit publiquement qu'il avait arrêté la paix avec Ali-bey, moyennant deux cent mille piastres qu'il a promis, et qui doivent, arriver incessamment, conduites par un de ses Grands Écrivains. Je crois fort qu'il n'est plus temps de traverser cette paix et qu'il serait à souhaiter que les officiers des vaisseaux du Roy qui croisent devant Tunis pussent entrer aussi dans une négociation avec Ali-Bey pour éviter les discussions qui naîtront inmanquablement du blocus des ports de Tunis par ces corsaires, toutes les fois que les Algériens voudront y aller.

La peste continue toujours ses effets meurtriers, et malgré l'enfermement que nous observons, une servante dans la maison en a été attaquée, et est morte huit heures après en être sortie. »

Alger, le 3 août 1742 (résumé).

Après avoir envoyé divers comptes de commerce, M. de Jonville termine sa lettre ainsi qu'il suit :

« Nous ne voyons rien éclater d'une certaine façon sur la paix de Tunis et ce gouvernement. L'argent promis par Ali Bey n'est pas encore venu ni les envoyés à cette occasion qu'on avait annoncés n'ont pas paru. Il a pourtant été permis

à quelques Tunisiens retenus auparavant ici de se rendre à leur pays ; ils sont partis par terre, ce qui confirme en quelque façon le bruit public et ce qui est sorti si souvent de la bouche du Dey même.

A l'égard de nos affaires de Tunis, M. de Salve, agent de Bône, m'a fait part du mauvais succès qu'ont eu les brigantins du Roy dans l'entreprise qu'ils ont voulu faire contre Tabarque le 4 du mois dernier; Messieurs de Saurins et Kalio, qui les commandaient, ont été pris et faits esclaves, après y avoir perdu plus de 250 personnes d'élite, tant de la Calle que de leur équipage ; ce malheur ne rendra Ali Bey que plus fier et plus entêté à refuser de faire ce que la Cour exige de lui, et à quoi sa paix avec ce Dey ci ne nous contribuera pas peu. »

« Alger, le 4 août 1742.

MESSIEURS,

Il n'est pas possible de refuser certains services, quoi qu'ils nous soient souvent à charge ; on m'a prié de faire tenir à Naples trente sequins vénitiens pour le rachat d'un Algérien.

Je vous supplie de vouloir bien les faire compter à M. Toussaint Combes, négociant audit Naples, par le moyen de M. son frère, qui réside à Marseille, et qui loge au-dessus des arcades ; M. Toussaint Combes recevra pour cet effet un mémoire et une lettre de M. d'Evans.

J'emploierai en recette lesdits trente sequins vénitiens, qui font 300 pataques.

J'ai l'honneur d'être, etc. »

FIN

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

GRAMMONT (H.-D. DE), PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE.

RELATIONS ENTRE, LA FRANCE ET LA RÉGENCE D'ALGER AU XVII^e SIÈCLE. Première -partie : LES DEUX CANONS DE SIMON DANSA (1606-1628). 1 brochure in-8°1 fr. 50

Deuxième partie: LA MISSION DE SANSON NAPOLLON (1628-1633).
1 brochure in-8°. Alger, typ. A. Jourdan.2 fr.

Troisième partie : LA MISSION DE SANSON LE PAGE ET LES AGENTS INTÉRIMAIRES (1638-1646). Alger, typ. A. Jourdan.
1 brochure in-8°1 fr. 50

Quatrième partie: LES CONSULS LAZARISTES ET LE CHEVALIER D'ARVIEUX (1646-1690). Alger, typ. A. Jourdan. 4 brochure in-8°3 fr.

UN PACHA PRÉCURSEUR DE M. DE LESSEPS (1586). Alger°, typ. A, Jourdan. 1 Brochure in-8°1 fr. 50

HISTOIRE DES ROIS D'ALGER; PAR FRAY DIÉGO DE HAÉDO, abbé de Fromesta. Epitome de los Reyes de Argel. — (Valladolid, 1612). Traduite et annotée. Alger, typ. A. Jourdan. 2 vol. in-8°4 fr.

UN ACADÉMICIEN CAPTIF À ALGER (1674-1675) À ALGER, typ. A. Jourdan. 1 brochure in-8°1 fr. 50

RELATION DES PRÉPARATIFS FAITS POUR SURPRENDRE Alger, par Jeronimo CONESTAGGIO, Traduite de l'italien et annotée. Alger, typ. A. Jourdan. 1 brochure in-8n.....1 fr. 50

HISTOIRE, D'ALGER SOUS LA DOMINATION TURQUE (1515-1580). Paris, Leroux, 1 vol. in-8°7 fr. 50

GRAMMONT (H.-D. DE) et PIESSE (L.).

LES ILLUSTRÉS CAPTIFS. Analyse d'un manuscrit du Père DAN. Alger, typ. A. Jourdan. 1 brochure in-8°2 fr. 50